THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1714. /4

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Coll. Bill.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Soc. Jesu

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Cat. inscript.

Octobre 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1714.

ARTICLE CXXV.

INSTRUCTION PASTORALE *de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, au Clergé & au peuple de son Diocese, en forme de Dialogues, divisée en trois parties.* A Cambray, chez N. J. Douïllez, à Paris chez Barbou ruë S. Jacques 1714. *in* 12. *trois tomes, tome premier en tout pag.* 344. *Tome second pages* 335. *Tome troisiéme p.* 380.

LE Jansenisme, que tous les fidelles condamnent aujourd'hui comme une heresie très-réelle, & qui n'est que trop étenduë, n'a infecté tant

d'eſprits qu'à la faveur du ſilence que ſes défenſeurs ont eû longtems le crédit d'impoſer aux Catholiques, ſans l'avoir jamais gardé eux-mêmes. Dans ces tems tenebreux, ils avoient preſque perſuadé aux peuples, & même aux Paſteurs, que leur hereſie n'étoit qu'un fantôme. Ils ſe faiſoient plaindre quand ils opprimoient, ils crioient à la calomnie quand ils étoient les ſeuls calomniateurs; hardis à loüer ſans meſure ce qui venoit de leur parti, habiles à décrier ce qu'ils n'avoient pas marqué de leur ſceau, & n'ayant pour regle de leurs jugemens que la plaiſante loi des femmes ſçavantes: *Nul n'aura d'eſprit hors nous & nos amis.* Par cette adroite politique ils ont attiré à leur parti pluſieurs beaux génies; plus ſenſibles à la gloire qu'au devoir, ils ont rempli le monde de livres bien écrits, mais où le poiſon étoit caché ſous les fleurs: ils ont envahi les poſtes, ils ont entraîné les eſprits ſuperficiels, ſéduit quelques dévots ſans lumiere par les dehors d'une pieté auſtere, par de perpetuelles exhortations à la péniten-

ce, par des déclamations contre la morale relâchée, d'autant plus vives qu'elles n'avoient aucune influence ſur la conduite des déclamateurs : le mal a crû juſqu'à donner aux nouveaux heretiques l'audace de ne ſe plus ménager. L'entrepriſe de faire ſigner par un grand nombre de Docteurs un cas de conſcience qui les mettoit à couvert, ne répondit pas à leur eſperance : elle ouvrit les yeux de tous les Paſteurs zelez, le Siége Apoſtolique renouvella dans une Conſtitution reçûë de toute l'Egliſe toutes les condamnations portées contre eux ; des livres qui avoient échapé à la faveur de la prévention, furent examinez & proſcrits ; les plus habiles Prélats comprirent que l'autorité employée trop tard n'étoit plus ſeule aſſez puiſſante pour arrêter l'erreur, qu'il falloit y joindre l'inſtruction. Ces ſages vûës ont produit tant d'excellentes inſtructions Paſtorales, qui ont diſſipé entierement les nüages dont cette artificieuſe ſecte affectoit d'envelopper ſa doctrine. Monſeigneur l'Archevêque de Cambray

ne pouvoit manquer à l'Eglise dans une occasion si pressante.

La publication de la Bulle *Vineam Domini* l'engagea de commencer par la question de fait : il l'a traitée à fond, & démontré l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques : on a les extraits des principaux ouvrages qu'il a publiez sur cette matiere importante & décisive, dans nos Memoires des mois de Juin 1704. Juillet, Octobre, Novembre 1705. & Août 1709. Contraint dans la suite de découvrir, de refuter les subtiles évasions de feu Mr. l'Evêque de S. Pons & d'un Theologien de Liege, il a vû finir ces disputes par les Decrets du Siege Apostolique, qui condamnent les écrits qu'il a attaquez, & tous ceux qui ont paru pour les justifier. Pressé par tous ceux qui aiment sincerement l'Eglise d'en venir à la question de droit, & de mettre dans une entiere évidence les erreurs Janseniennes, il a employé plus de dix années à lire attentivement St. Augustin, Jansenius, Saint Thomas & les Thomistes; il a conferé

avec des Théologiens celebres de cette Ecole; il avoit formé le plan d'un grand ouvrage, la charité l'a déterminé à donner à ſon travail une forme plus gracieuſe, & à prendre le tour du dialogue.

L'amour de la verité & le zele du ſalut des peuples firent employer dès la naiſſance de l'Egliſe l'art des dialogues familiers, pour défendre le dépôt ſacré de la Foi.

» Toute l'antiquité la plus éclai-» rée a cultivé heureuſement ce gen-» re d'écrire ſi inſinuant. Ils voyoient » par experience qu'une longue & » uniforme diſcuſſion des dogmes » ſubtils & abſtraits eſt ſeche & fati-» guante : on y languit, rien n'y dé-» laſſe : un raiſonnement en deman-» de un autre : un Auteur parle ſans » ceſſe tout ſeul. Le Lecteur, rebu-» té de ne faire qu'écouter ſans par-» ler à ſon tour, lui échappe, ou ne » le ſuit qu'à demi.

» Au contraire, faites parler tour » à tour pluſieurs hommes avec des » caracteres bien gardez. Le Lecteur » s'imagine faire une veritable con-» verſation, & non pas une étude.

» Tout l'interesse, tout reveille sa » curiosité, tout le tient en suspens. » Tantôt il a la joye de prévenir » une réponse, & de la trouver dans » son propre fonds. Tantôt il goûte le » plaisir de la surprise, par une ré- » ponse décisive qu'il n'attendoit pas. » Ce que l'un dit le presse d'enten- » dre ce que l'autre va dire. Il veut » voir la fin, pour découvrir quel est » celui qui répond à tout, & auquel » l'autre ne peut donner une entiere » réponse. Ce spectacle est une es- » pece de combat, dont le Lecteur » se trouve le spectateur & le juge. » Telle est la force du *Dramatique*.

» Si on doute du grand pouvoir » de l'art du dialogue sur les hom- » mes, on n'a qu'à se ressouvenir des » profondes & dangereuses impres- » sions, que les lettres à un Provin- » cial ont faites dans le public. L'Au- » teur s'y est servi du jeu du dialo- » gue, pour inspirer les préventions » les plus serieuses. Il donne à une » erreur affreuse je ne sçai quoi de « touchant & de gracieux. Il écarte » toutes les épines, & seme son che- » min de fleurs. Le venin coule de sa

„ plume avec une douceur flatteuse
» qui enchante l'esprit. Faut-il que
» les enfans de tenebres soient plus
„ ingénieux pour le mensonge, que
„ les enfans de lumiere ne le sont
„ pour la verité?

Nous avons dans tous les siécles des exemples qui autorisent M. de Cambray pour donner cette forme à ses Instructions. » Le S. Esprit même
„ n'a pas dédaigné de nous enseigner
„ par des dialogues la patience dans
„ le livre de Job, & le parfait amour
» de Dieu dans le Cantique des Can-
» tiques. St. Justin Martyr a ouvert
„ ce chemin dans sa controverse
„ contre les Juifs, & Minucius Felix
„ le suit dans la sienne contre les
„ Idolâtres. C'est ainsi qu'Origene
„ a crû pouvoir mieux refuter l'er-
„ reur de Marcion. Le grand Saint
„ Athanase n'a crû rien diminuer de
„ la majesté des Mysteres de la Foi,
„ en la soutenant par la familiarité
„ de ses dialogues. St. Basile a choisi
„ ce genre d'écrire comme le plus
» propre pour nous donner ces re-
„ gles qui ont éclairé tout l'Orient.
„ L'art du dialogue a été excellem-

„ ment mis en œuvre par St. Gregoi-
„ re de Nazianze, & par ſon frere
„ Ceſaire, pour les plus hautes veri-
„ tez. Severe Sulpice n'a pas craint
„ de publier par des eſpeces de con-
„ verſations les merveilles de la ſoli-
„ tude. Un volume de St. Cyrille
„ d'Alexandrie eſt preſque tout rem-
„ pli de dialogues, où il explique
„ les veritez les plus dogmatiques
„ ſur l'Incarnation. Le myſtere de
„ JESUS-CHRIST a été traité de même
„ par le ſçavant Theodoret. S. Chry-
„ ſoſtome n'a point trouvé de tour
„ plus éloquent que celui-là pour
„ faire ſentir l'éminence & le péril
„ du Sacerdoce. Qui eſt-ce qui ne
„ connoît pas le beau dialogue où
„ St. Jerôme refute ſi puiſſamment
„ les Luciferiens ? Nous admirons
„ tous les jours les dialogues ſubli-
„ mes de St. Auguſtin, & principale-
„ ment ceux du libre arbitre, où il
„ remonte à l'origine du peché, con-
„ tre les Manichéens. La tradition
„ des ſolitaires du deſert éclate dans
„ les Conferences de Caſſien, qui
„ ont répandu la même lumiere dans
„ l'Occident, que l'Orient avoit re-

„ çûë de St. Basile. Le grand St. Gre-
„ goire Pape a crû le dialogue digne
„ de la gravité du Siege Apostolique
„ pour publier les merveilles de
„ Dieu. Les dialogues de S. Maxime
„ sur la Trinité sont celebres dans
„ toute l'Eglise. St. Anselme montre
„ la force de son génie dans les siens
„ sur les veritez fondamentales de la
„ Religion. Tous les siécles sont
„ pleins de semblables exemples.

Les dialogues de Mr. de Cambray ne seront pas moins chers à la posterité que ces admirables défenses de la Religion. L'illustre Auteur les addresse à son peuple, par un Mandement dont le commencement est une justification simple, mais décisive, sur le reproche d'avoir écrit contre les Jansenistes avec trop d'aigreur: jamais reproche ne fut plus mal fondé. Mr. de Cambray n'a parlé qu'après le Siege Apostolique, les Evêques de France; & ce qui paroît plus surprenant & n'est pas moins vrai, qu'après les Chefs du parti. Il a employé des termes moins forts que les leurs, qu'il remet sous les yeux des Lecteurs, & dont l'as-

ſemblage fait appercevoir comme d'un coup d'œil le portrait de la ſecte Janſenienne le plus hideux & le plus capable d'effrayer une ame fidelle. Les injures de l'Egliſe, c'eſt la concluſion de l'Auteur, les injures de l'Egliſe ne ſont point des injures vaines : ce ſont des anathemes réels & accablans ; malheur à ceux qui n'ont point d'horreur de leur état, quand l'Egliſe les abhorre.

Une deſcription courte, mais auſſi vive qu'exacte, de la conduite & des ſentimens du parti, met en pleine évidence la juſtice de ces anathemes de l'Egliſe. Enſuite M. de Cambray fait ſentir tout le ridicule où tombent les Janſeniſtes, quand ils oſent attribuer aux ſeuls Jeſuites tout ce qu'on fait contre eux : ſa tendre compaſſion pour les perſonnes s'exprime avec autant de force, que ſon indignation équitable contre les erreurs & les impoſtures s'eſt expliquée : la plûpart de ſes expreſſions en cet endroit ſont empruntées de St. Auguſtin. Tel eſt le Mandement qui ſert de préface aux dialogues, ou plûtôt à XVII. Lettres, dont chacune eſt la relation d'un dialogue.

Le ſçavant Défenſeur de la Foi introduit dans ces dialogues trois perſonnes, un Catholique habile, ſage, moderé dans la diſpute, plein de confiance dans la cauſe qu'il défend, & qui ne veut vaincre qu'à force de raiſon. Mr. Fremont, Janſeniſte diſtingué dans ſon parti, plein des préjugez de la ſecte, ardent dans la diſpute, hardi à calomnier, & accoûtumé à ne refuter que par des mépris ; & Mr. Perraut, autrefois diſciple zelé de Mr. Frémont, qui depuis ſix mois avoit changé de ſentiment à l'inſçû de ſon maître. Mr. Perraut n'entre que dans les derniers dialogues.

Extrait de la premiere partie, qui développe le ſyſteme de Janſenius, ſa conformité avec celui de Calvin ſur la délectation, & ſon oppoſition à la doctrine de S. Auguſtin.

Le premier dialogue a pour but de perſuader que le Janſeniſme n'eſt pas un fantôme. Le Catholique montre d'abord combien il y a peu de vraiſemblance que l'Egliſe pourſuive

depuis ſoixante dix ans un fantôme, & qu'elle ſe meprenne ſi groſſiérement ſur le ſens des textes de Janſenius & de St. Auguſtin, ſur leſquels il ſeroit impoſſible qu'un homme médiocrement habile ſe trompât après un ſi long examen. Ce n'eſt pas aſſez pour le Catholique, il veut convaincre Mr. Fremont par ſes propres réponſes. Le Janſeniſte lui ſoutient que l'Egliſe n'a condamné que l'erreur d'une grace totalement & abſolument neceſſitante, que perſonne ne ſoutient, & que Janſenius a formellement rejettée; que l'Egliſe ne combat donc qu'une hereſie imaginaire qui n'a aucune réalité; que les cinq propoſitions mêmes ne contenoient cette hereſie que dans un ſens étranger qu'on leur imputoit malicieuſement; que les gens de bien qu'on perſecute comme Janſeniſtes rejettent les cinq propoſitions, puis qu'il a plû à l'Egliſe de les condamner dans le ſens de la grace abſolument neceſſitante; qu'ils n'enſeignent que la grace efficace par elle même, enſeignée par St. Auguſtin & par S. Thomas, & que l'Egliſe ne peut

condamner ; qu'il n'y eut jamais par conséquent de persécution plus injuste que celle qu'ils souffrent depuis tant d'années ; que s'ils refusent de signer le Formulaire , & de reconnoître dans le livre de Jansenius l'erreur condamnée de la grace absolument necessitante , on ne peut leur en faire un crime. Ils prennent à témoin leurs adversaires, qu'il est évident que Jansenius rejette ouvertement cette erreur , & qu'il ne propose, qu'il ne défend que la celeste doctrine de la grace efficace par elle même.

Le Catholique pénetre l'artifice de ces vaines déclamations , qui ébloüissent tant de femmes , & même quelques Sçavans ; il veut sçavoir ce que Mr. Fremont entend par ces mots , *grace efficace par elle-même* ; ces termes lui sont suspects , Calvin est le premier qui s'en soit servi. Il fait convenir le Janseniste que ces termes artificieux cachent une grace qui a plus de force pour faire consentir la volonté , que la volonté n'en a pour refuser son consentement ; une grace qui ne per-

met pas à la volonté de lui réſiſter, inévitable quand elle entre dans la volonté, invincible, quand elle agit ſur elle. Il fait avoüer au Janſeniſte que la volonté, dans l'état où nous ſommes, ne ſe détermine que par l'attrait d'un plaiſir dominant, d'une delectation victorieuſe, parce qu'elle eſt ſuperieure aux forces preſentes qu'a la volonté de n'y pas conſentir; qu'elle eſt emportée tour à tour par la grace vers le bien, ou par la concupiſcence vers le mal, ſelon qu'un de ces deux attraits ſe trouve plus puiſſant que l'autre, & plus fort que ſa réſiſtance. Le Catholique oblige enfin Mr. Fremont de reconnoître que la grace impoſe toujours une neceſſité, qui pour n'être que relative & partielle, ne laiſſe pas plus de liberté actuelle à la volonté, qu'elle neceſſite. Voilà le vrai ſyſteme des Janſeniſtes anathematiſé par avance dans le Concile de Trente, qui a défini en termes exprès : *Que la volonté pouſſée par la grace peut ſi elle veut lui réſiſter.* Les Janſeniſtes ſoutiennent donc une hereſie très-réelle, quand ſous le nom im-

posant *de grace efficace par elle même*, ils soutiennent une grace qui a plus de forces pour se soumettre la volonté, que la volonté n'en a pour lui résister. Ils ne contestent pas que la grace efficace par elle même ainsi entenduë ne soit la doctrine de Jansenius. C'est donc de mauvaise foi qu'ils disputent sur le fait. On n'impute à Jansenius que la doctrine qu'ils reconnoissent pour la sienne; l'Eglise a condamné cette doctrine; elle a donc condamné la doctrine du livre de Jansenius. Le parti continuë de soutenir cette doctrine; le Jansenisme n'est donc pas une heresie imaginaire, ce n'est pas une chimere: la vraye chimere, c'est la prétenduë condamnation de l'erreur de la necessité totale & absoluë, qu'aucun ennemi du libre arbitre, ni Luther, ni Calvin, ni les Manichéens n'ont enseigné: la vraye chimere, seroit une necessité efficace, quoique relative & partielle, qui ne necessiteroit pas; & le parti a recours aux plus honteux équivoques, quand il ose avancer qu'il ne soutient pas la grace necessitante,

parcequ'il ne ſoutient pas la grace abſolument neceſſitante, & qu'il ne ſoutient que la grace relativement neceſſitante.

Nôtre neceſſité relative, s'écrie Mr. Fremont, n'eſt que l'efficacité de la grace par elle même; il eſt neceſſaire qu'elle faſſe inévitablement & invinciblement conſentir la volonté, parcequ'il eſt impoſſible que ſa vertu ſuperieure ſoit fruſtrée de ſon effet, & qu'elle demeure inefficace. Plus vous parlez ainſi, reprend le Catholique, plus je crois voir que vôtre efficacité eſt une neceſſité réelle, & que vôtre grace invinciblement efficace eſt invinciblement neceſſitante, ſi l'attrait du plaiſir ſe trouve dans le moment déciſif, avoir plus de force pour faire conſentir la volonté, que la volonté n'en a alors pour lui refuſer ſon conſentement; voilà l'attrait neceſſitant anathematiſé à Trente; Calvin & Luther n'en ont jamais demandé davantage. Suppoſez au contraire de bonne foi que la volonté a autant de forces pour refuſer de conſentir, que l'attrait en a pour operer

ſon conſentement, vous n'êtes plus heretique. Mr. Fremont, au lieu de répondre à cette propoſition du Catholique, veut qu'avant toutes choſes il admette la grace efficace par elle même. Le Catholique veut que Mr. Fremont commence par rejetter toute grace neceſſitante. Vous devez avoüer, dit-il à Mr. Fremont, que la grace efficace par elle même n'eſt pas autant autoriſée par l'Egliſe, que la grace neceſſitante eſt condamnée. Mr. Fremont preſſé a recours à l'autorité de S. Auguſtin. Mr. de Cambray, qui reſerve cette matiere pour d'autres dialogues, en dit néanmoins aſſez dans celui-ci pour ôter cet appui à l'hereſie.

Le ſecond dialogue réaliſe encore plus l'hereſie Janſenienne, en montrant la conformité des erreurs du parti ſur la grace & le libre arbitre, avec les erreurs de Calvin. On ſera frapé de leur rapport ; mêmes principes, mêmes concluſions, mêmes preuves, mêmes addouciſſemens pour cacher ce que l'erreur a d'affreux. Mr. Fremont en eſt frapé le premier, & pour ne pas reconnoî-

tre que les Janſeniſtes ſont heretiques, il avance que Calvin eſt orthodoxe, ſur les points où il ſe trouve conforme aux Janſeniſtes. Cette maniere de juſtifier ſon parti lui ſemble cependant trop dangereuſe : il aime mieux objecter aux Catholiques les differences que Janſenius a tâché de faire voir entre ſa doctrine & celle de Calvin. Le Catholique montre que ces differences ſont de pures illuſions fondées ſur des calomnies ; que Janſenius fait nier à Calvin, ce que Calvin affirme ; qu'il lui fait affirmer ce qu'il nie ; & qu'en dérobant à Calvin ſes erreurs, il lui en ſuppoſe d'autres que Calvin rejette en termes formels. Les paſſages de Calvin rapportez par le Catholique ſont clairs & déciſifs ; les plus fameux diſciples de Calvin parlent comme leur maître, ils crient à l'impoſture contre les Janſeniſtes, qui les accuſent de dire que la grace eſt efficace par une neceſſité fixe, abſoluë & invariable : ils montrent évidemment la parfaite reſſemblance de leur doctrine, & de celle du parti : les Evê-

ques de France ont reconnu *cette ſocieté d'erreur entre Calvin & les Janſeniſtes.* Il faut donc que Mr. Fremont en revienne à juſtifier Calvin pour ſauver la foi du parti. Le Catholique n'a pas de peine à le chaſſer de ce mauvais retranchement. Il prouve ſans replique, que la neceſſité relative de Calvin & des Janſeniſtes a été condamnée par le Concile de Trente, & il réduit Mr. Fremont à dire avec S. Cyran, que ce Concile n'eſt qu'un *Concile du Pape & des Scholaſtiques*, & qu'il s'eſt trompé ſur le fait de Calvin, comme l'Egliſe de nos jours s'eſt trompée ſur le fait de Janſenius.

Mr. Fremont, accablé par les preuves de la reſſemblance de Calvin & de Janſenius, pour détourner ce coup, objecte dans le troiſiéme dialogue la reſſemblance des adverſaires de Janſenius avec Pelage. Je vois bien, dit-il au Catholique, que vous voulez établir la balance de Pelage. Cet heretique prétendoit que la volonté de l'homme eſt en ſuſpens comme entre deux poids égaux, en ſorte qu'elle ne panche

pas davantage vers le mal que vers le bien. S. Auguſtin, c'eſt toujours Mr. Fremont qui parle, S. Auguſtin dit que Julien en imaginant cette balance en équilibre rouloit dans ſa tête creuſe des chimeres, & qu'il montroit un eſprit en délire. Le Catholique reproche à Mr. Fremont un trait de mauvaiſe foi ordinaire au parti, la ſuppreſſion d'un endroit eſſentiel du paſſage qu'il cite. *Pourquoi*, dit S. Auguſtin à Julien, en lui reprochant la même fourberie, *n'ajoutez-vous pas ce que vous liſez dans mon texte? Si elle n'eſt point delivrée.* S. Auguſtin ne refuſe l'équilibre qu'à la volonté qui n'eſt point délivrée par la grace; il veut ſeulement que les ſecours de la grace délivrent le libre arbitre qui étoit chaſſé par le vice & ſubjugué par le mal, afin qu'il remonte à ſa place, c'eſt à dire, à l'équilibre. Cette eſpece d'équilibre, continüe le Catholique, ne conſiſte point dans une égalité des deux plaiſirs contraires, mais ſeulement dans une égalité de forces, entre l'attrait de la tentation & la volonté, afin que la

 volonté

volonté ne ſoit pas neceſſitée à y conſentir. St. Auguſtin a reconnu cet équilibre, qu'il appelle *media vis*: c'eſt *la force élective* de S. Thomas, il faut l'admettre pour être Catholique. L'équilibre ſans grace, c'eſt l'erreur de Pelage: l'équilibre rendu par la grace, eſt la pure doctrine de S. Auguſtin & de l'Egliſe. Sans cette égalité de forces entre la volonté & l'attrait qui la porte au bien ou au mal, il n'y a point de liberté réelle dans la volonté; elle eſt entraînée par une force ſuperieure & neceſſitante, parcequ'elle eſt ſuperieure, invincible, & irréſiſtible, parcequ'elle eſt neceſſitante. C'eſt ici le point eſſentiel qui ſépare l'erreur de la verité: reconnoître dans la volonté même après le peché d'Adam un parfait équilibre qui lui eſt rendu par la grace ſuffiſante, & qui la met en état de réſiſter à quelque attrait que ce ſoit, de choiſir, de ſe déterminer ſans aucune neceſſité.

Voilà, dit Mr. Fremont, une idée bien Pelagienne du libre arbitre. Vous voulez que l'homme dé-

chû de ſon premier état ſoit encore libre, comme Adam l'étoit au paradis terreſtre. Je veux, reprend le Catholique, que la liberté pour le bien commandé ne ſoit que diminuée, ſans être entierement perduë. Je veux que ce ſoit le ſecours de la grace qui ſauve ce reſte de liberté: je veux que la grace ſuffiſante ſoit ſuffiſamment medicinale, pour güerir l'impuiſſance de la volonté par rapport à l'acte commandé, quand le commandement preſſe: je veux que la grace comme liberatrice délivre l'arbitre de l'attrait du mauvais plaiſir, qu'elle le ramene à ſa place *au milieu* dont parle St. Auguſtin, à l'égalité de forces avec l'attrait. Si cette doctrine eſt Pelagienne, S. Auguſtin & S. Thomas ſont Pelagiens. Le Catholique ajoute, je vois bien que comme vous donnez à la délectation neceſſitante de Calvin le nom flatteur de grace efficace de S. Auguſtin, vous donnez auſſi au libre arbitre de S. Auguſtin le nom odieux de l'équilibre de Pelage. Tel eſt le reſpect de ces prétendus Auguſtiniens pour S. Au-

gustin : ils ne craignent pas de le faire Pelagien, ils donnent lieu de lui attribuer les erreurs les plus opposées.

Le pauvre Mr. Fremont, à qui tout moyen de justification échape, se prend à tout ce qui se présente à lui, pour éviter d'être convaincu, ou du moins confondu. Nôtre necessité n'est que la relative, s'écrie-t'il ; faites y attention. On lui répond, qu'il fasse lui même attention qu'aucun heretique ennemi de la liberté n'a enseigné une necessité absoluë ; que la necessité relative qui détermine par une force superieure, ne nuit pas moins à la liberté qu'une necessité absoluë. Mr. Fremont veut se tirer d'affaire, en soutenant que la necessité qu'impose la grace Jansenienne n'est que partielle, qu'elle n'est point physique ; qu'elle est volontaire, morale, accidentelle, variable ; qu'elle laisse dans la volonté un vrai pouvoir du contraire. Mais le Catholique montre évidemment qu'une necessité partielle ôte la liberté, puisqu'elle ne laisse à la volonté qu'un demi pouvoir, un

pouvoir diſproportionné & inſuffiſant, qui eſt une réelle impuiſſance: c'eſt ainſi qu'un nain a une partie des forces neceſſaires pour vaincre un geant; c'eſt ainſi qu'un homme qui n'a que deux onces de pain, a une partie des alimens neceſſaires pour ſe nourrir : avec ce pouvoir partiel le nain ſera ſûrement accablé ; & l'homme réduit à deux onces de pain mourra de faim dans peu de jours. Il montre enſuite que cette neceſſité, qu'on affecte de nommer partielle, eſt totale : en un certain ſens elle ne laiſſe à la volonté que des forces diſproportionnées, avec leſquelles ſeules on ne peut rien : c'eſt ſe joüer de la crédulité des hommes, que de donner le nom de forces & de pouvoir pour réſiſter à la faculté active de la volonté liée par un empêchement invincible, à ſa flexibilité, qui la fera changer de détermination quand l'attrait déterminant changera ; à la capacité de recevoir des forces qu'on ne lui donnera pas ; à l'attrait plus foible, qui ne peut ſervir de contrepoids pour retenir l'attrait ſuperieur.

Octobre 1714.

A quels honteux détours, à quel indigne abus des termes faut-il venir, quand on eſt Janſeniſte, pour ne pas avoüer qu'on ôte à l'homme la liberté ? Un eſclave qui change de maître en eſt il plus libre ? Un homme peut-il lire dans un cachot parcequ'on peut lui apporter de la lumiere ? Un poids de dix livres arrêtera-t'il l'effort d'un poids de cinquante livres ? Que ſert-il de dire que la volonté n'eſt pas purement paſſive, qu'elle agit, qu'elle veut ? S'eſt-il trouvé des heretiques aſſez inſenſez, pour dire que la volonté voulût ſans vouloir ? Elle agit par le mouvement que l'attrait plus fort lui imprime ; elle agit mechaniquement, elle veut ſans qu'elle puiſſe s'empêcher de vouloir ; où eſt la liberté ? Le Catholique montre avec la même évidence que la neceſſité Janſenienne eſt phyſique. Qu'apellez-vous phyſique, demande-t'il à Mr. Fremont ; ſi non ce qui eſt conforme à une loi naturelle & invariable, ce qui vient de la nature du ſujet. Or il eſt ſelon vous depuis le peché auſſi naturel aux volontez de

vouloir ſuivant leur plus grand plaiſir, qu'aux corps de ſe mouvoir ſuivant la plus grande force mouvante qui les pouſſe, qu'y a-t'il de plus naturel & de plus phyſique que cette neceſſité ? C'eſt ſeduire que de l'appeller morale ; parcequ'elle opere en délectant ; accidentelle, parcequ'elle eſt cauſée par la grace ou par la concupiſcence ; variable, parceque la cauſe change ſans que la neceſſité ſoit interrompuë : la ſervitude n'en eſt pas moins fixe, parcequ'un tyran ſuccede à l'autre.

Mr. Fremont s'obſtine à ſoutenir que la neceſſité qu'impoſe la grace efficace par elle même laiſſe un vrai pouvoir ; voici comme il le prouve. La délectation victorieuſe ſuſpend, lie le pouvoir que nous avons de vouloir le contraire ; un pouvoir ſuſpendu, lié, eſt un vrai pouvoir ; il nous reſte donc ſous la domination de la grace & de la concupiſcence un vrai pouvoir d'agir autrement, dont nous nous ſervirons quand la délectation vaincuë deviendra victorieuſe.

Cette objection ſi recherchée n'eſt

qu'un aveu de l'erreur. On convient que le pouvoir de ne pas ſuivre l'attrait dominant eſt ſuſpendu, lié; il n'y a donc plus de liberté. C'eſt un pouvoir actuel tout prêt, délié, dégagé de tout empêchement invincible qui fait la liberté. Les Thomiſtes reconnoiſſent cette verité, les Janſeniſtes ſeuls la nient. Pour être Catholique il faut admettre ce pouvoir relatif proportionné, égal aux forces de l'attrait, qui pouſſe la volonté au bien ou au mal.

Un Auteur qui s'eſt ſignalé par une hardieſſe ſans meſure, a oſé dire que ce terme de pouvoir relatif étoit inconnu à tous les Théologiens; il ne l'eſt pas à Gonzales, celebre Thomiſte; l'Auteur anonyme a dit qu'on s'en ſervoit pour établir le Moliniſme comme un point de foi. Gonzales avoit-il ce deſſein? Découvrons avec le Catholique des dialogues le myſtere de ces vaines déclamations. Le parti donne le nom de Moliniſme à tout ce qui ſauve la vraye liberté. Au reſte, on n'oublie pas dans ce dialogue le milieu entre la grace, ou la cupidité do-

minante , imaginé par Mr. Habert, pour ſervir d'azyle à ſa Théologie accuſée. On lui demande ſi dans ce milieu la volonté eſt déterminée par une troiſiéme delectation dont l'attrait ſoit ſuperieur aux forces de la volonté ? S'il l'avoüe , qu'aura-t'il gagné en faiſant entrer dans ſon ſyſteme trois cauſes neceſſitantes au lieu de deux ? S'il en vient juſqu'à dire que dans ce milieu la volonté ſe détermine elle même , il renverſe ſon grand principe, *que la volonté n'agit plus que par l'attrait du plaiſir dominant.*

Le quatriéme dialogue eſt un de ceux où la pénetration de l'Auteur paroît davantage. Il s'agit *du pouvoir ſéparé de l'acte.* Le Janſeniſte ſe flatte de rétablir ſon ſyſteme , accablé ſous les ruines de la neceſſité relative , s'il peut montrer une neceſſité inſurmontable qui ne ſoit que morale , un pouvoir veritable qu'on puiſſe ſuppoſer avec une entiere certitude n'être jamais réduit à l'acte. Le Catholique demande au Janſeniſte ſi la neceſſité morale dont il parle tant eſt celle des Ecoles ? C'eſt

à dire, une grande difficulté, une coûtume, une habitude d'agir ordinairement d'une certaine façon si bien décrite par le sçavant Mr. de Bissy Evêque de Meaux, dans son Instruction Pastorale contre le Pere Juenin : *Elle n'ôte pas*, dit ce Prélat, *le pouvoir parfait & exemt de tout empêchement de ne pas agir : telle est, par exemple, la necessité qui vient d'une forte passion, dont on a coutume de suivre les mouvemens, quoi qu'on ne les suive pas toujours.* Cette necessité morale n'accommode pas Mr. Fremont : il veut retenir le nom en rejettant la chose, il a beau faire, toute autre necessité est plus que morale.

Il reste encore un des artifices des plus ordinaires du parti à démêler : il faut montrer que le pouvoir séparé de l'acte qu'ils accordent à la volonté, est une veritable impuissance. C'est par Mr. Nicole qu'on le leur prouve, c'est parcequ'il avoüe dans l'endroit le plus travaillé & le plus éblouïssant de ses *notes sur les Provinciales*, où il a employé les tours les plus ingénieux pour donner quelque réalité a ce pouvoir imaginaire :

il le compare au pouvoir que tout homme a de s'arracher les yeux, de ſe jetter par la fenêtre, au pouvoir qu'a le plus grave Magiſtrat de courir les ruës tout nud ; pouvoir qui ne ſera jamais réduit en acte, mais qu'on lui montre très-clairement n'être rien moins qu'un vrai pouvoir, qu'on lui montre être une impuiſſance phyſique ; la volonté ne peut avoir aucun motif ſerieux de ſe porter à ces excès, & il eſt auſſi impoſſible à la volonté de vouloir ſans motif, qu'à l'œil de voir ſans lumiere. Deux reflexions achevent de tourner contre Mr. Fremont ſes longues & brillantes citations de Mr. Nicole. Premiere reflexion. Les Janſeniſtes les plus raddoucis & les plus moderez parlent donc encore aujourd'hui le même langage que parloit un des Chefs du parti dans la chaleur des diſputes. Seconde reflexion. Quand on paſſeroit à Mr. Nicole tous les exemples qu'il apporte d'un pouvoir ſéparé de l'acte, il n'en concluroit rien qui ne fît paroître le Janſeniſme plus affreux. Selon Mr. Nicole, un juſte non prédeſtiné, qui

ne perſevere point au moment de la mort, eſt autant dans l'impuiſſance de s'abſtenir de pecher & de ſe damner éternellement, que tout homme eſt dans l'impuiſſance d'être perſuadé ſans aucune raiſon, & de vouloir le mal pour le mal, ſans aucun motif de bien, vrai ou faux, qui l'y détermine. Cet addouciſſement imaginaire eſt réellement le comble de l'horreur & du ſcandale. Si Mr. Nicole avoit dirigé un homme tenté du plus violent déſeſpoir dans une grande tentation, auroit-il pû ſe réſoudre à lui dire ces mots pour le conſoler : courage, mon cher frere, Dieu ne vous manque point. Vous avez peutêtre le pouvoir joint à l'acte pour ne vous damner pas. Mais ſuppoſé que vous n'ayez reçu que le pouvoir ſans l'acte, au moins vous pouvez vous ſauver, & éviter vôtre éternelle damnation, comme vous pouvez vous arracher les yeux pour vous divertir; ou vous jetter par les fenêtres, par complaiſance pour un ami qui vous en prie de bonne grace. Que ſi ces comparaiſons ne vous conſolent pas aſſez, en

voici d'autres encore plus consolantes. Vous pouvez éviter l'enfer, comme vous pouvez sans aucune raison sérieuse aller tout nud dans les ruës, comme vous pouvez faire une action très-folle sans folie. Mr. Nicole n'auroit-il pas eû honte de tenir ce langage insensé ? Voilà néanmoins à quoi aboutissent les mitigations les plus flatteuses de vôtre systeme, & les discours les plus éblouïssans d'un des Chefs de vôtre parti.

Que feroient-ils de plus ? Ils ne peuvent porter plus loin l'addoucissement de leur systeme. Ils veulent que *la grace tienne son effet d'elle même, & non du consentement de la volonté.* Il faut donc que selon eux la grace ait plus de force pour déterminer la volonté, que la volonté n'en a pour lui résister. Ils ne doivent admettre qu'un demi pouvoir de résister, un pouvoir lié par un empêchement invincible, un pouvoir en idée. Car enfin il faut que Dieu ait dans leur systeme, comme dans tous les autres, un moyen infaillible, non seulement de convertir, de sauver qui lui plaît, mais de prévoir avec une entiere

certitude tout ce que feront les volontez créés. La prémotion des Thomiſtes a cette certitude : c'eſt un concours prévenant, c'eſt l'action commencée. Ceux qu'on appelle Moliniſtes & Congruiſtes l'ont dans la préſcience conditionnelle, où Dieu voit infailliblement l'effet de chaque grace poſſible, s'il la donne à tel homme en telles circonſtances ; mais un Janſeniſte qui rejette la prémotion & la préſcience conditionnelle, ne peut mettre la certitude de la prédeſtination que dans un attrait neceſſitant, par la ſuperiorité de ſes forces, qui ne laiſſe à la volonté aucun pouvoir réel de ne pas conſentir. Il faut donc qu'un Janſeniſte dévore toute l'horreur des conſéquences qu'on vient d'expoſer.

Le Janſeniſte, qui voit ſes erreurs découvertes, ſes équivoques éclaircis, ſa conformité avec Calvin démontrée, croit parer à tout avec l'autorité de Saint Auguſtin & de Saint Thomas : le Catholique lui ôte ces reſſources dans les dialogues ſuivans.

Le V. & le VI. ſont employez à

rendre le veritable ſens au fameux paſſage de l'Epitre aux Galates : *Il eſt neceſſaire que nous operions ſuivant ce qui nous délecte le plus*, & aux autres textes du Saint Docteur où le parti veut faire voir le ſyſteme des deux délectations dominantes tour à tour ſur la volonté. Le Catholique prouve invinciblement par Saint Auguſtin même, que la délectation du fameux paſſage de l'Epître aux Galates eſt une délectation déliberée & un amour libre, un bon plaiſir, une réſolution priſe. Il prouve par le ſimple examen des autres textes, & par des expreſſions ſemblables du Saint Docteur, que les Janſeniſtes ne montreront jamais leur ſyſteme dans ſes écrits, qu'en lui faiſant dire ce qu'il ne dit pas : quand on s'en tient préciſément à ce qu'il dit, on y trouve le ſyſteme opposé au Janſeniſme.

Extrait de la ſeconde partie, qui explique les principaux ouvrages de Saint Auguſtin ſur la grace, l'abus que les Janſeniſtes en font, & l'oppoſition de leur doctrine à celle des Thomiſtes.

La ſeconde partie & le ſecond to-

me de l'excellent ouvrage dont nous rendons compte au Public commence par le ſeptiéme dialogue. Ce dialogue eſt un examen *du livre de la grace de* JESUS-CHRIST. Le Catholique y met dans tout ſon jour le veritable état de la diſpute entre Saint Auguſtin & Pelage, que les Janſeniſtes n'ont cherché qu'à obſcurcir. Il y met hors de doute par des paſſages clairs de St. Auguſtin rapprochez & expliquez le plus naturellement, que Pelage n'a jamais admis de grace interieure, & que le St. Docteur n'a défendu contre lui que ce que toutes les Ecoles Catholiques, ſoutiennent unanimement; la neceſſité d'une grace qui gueriſſe la volonté infirme, qui l'aide & qui coopere avec elle.

En vain Mr. Fremont raſſemble-t'il les paſſages que les Janſeniſtes citent pour la grace efficace par elle même, le Catholique lui fait voir qu'il n'en eſt aucun que Molina même n'explique nettement dans toute la rigueur de la lettre ſelon ſon ſyſtême. Nous ne pouvons omettre un paſſage qui ſervira de clef pour

entrer dans le ſens de ce qui paroît dans les écrits du S. Docteur le plus favorable à la grace efficace par elle même. Dieu, dit Saint Auguſtin, *nous aide même pour agir, & c'eſt ainſi qu'il opere dans nous le vouloir & le faire : Adjuvando adeſt & actionibus noſtris, ecce quemadmodum & velle & operari operatur in nobis.*

L'illuſtre Auteur ſuit la même méthode dans le VIII. dialogue *ſur le livre de la grace & du libre arbitre*, nul autre ne contient des expreſſions plus fortes de l'Empire que Dieu exerce ſur nos volontez par une operation toutepuiſſante. Mr. Fremont raſſemble avec complaiſance tous ces textes, le Catholique montre d'abord la neceſſité de les entendre autrement que Mr. Fremont ne les entend. Ses gloſes Janſeniennes mettent dans le texte de Saint Auguſtin les blaſphemes les plus horribles ; elles font dire à ce Pere que Dieu pouſſe les méchans aux crimes les plus énormes par une operation toutepuiſſante ; qu'il a procuré la trahiſon de Judas auſſi efficacement que la pénitence

de St. Pierre. Le Catholique plein d'une juste confiance, offre d'expliquer ces passages selon les principes de Molina, & il execute heureusement ce dessein, laissant la liberté aux Thomistes de leur donner un autre sens à leur gré. Il prend dans St. Augustin même les preuves de son explication. Le S. Docteur dans tout ce livre établit le libre arbitre pour l'état present, par une preuve qu'il tire de l'Ecriture sainte, & qui regarde Adam pour l'état d'innocence : ainsi il prouve démonstrativement que nous avons encore la même espece de liberté, qui est l'exemption de toute necessité, même relative, ensorte que chaque homme est laissé comme Adam *entre les mains de son conseil* ; ainsi il exclut tout attrait invincible qui ne laisseroit pas la volonté à son propre choix. Suivant ce Pere, dans le même livre, la grace la plus forte n'est point plus forte que la volonté : *Il dépend*, dit-il, *de la propre volonté d'y consentir ou d'y refuser son consentement.* Il est prêt de se reconcilier avec Pelage, si cet heretique reconnoît que

nos merites sont aussi les dons de Dieu. On devroit réduire à ces principes ses expressions les plus fortes, quand même il n'auroit pas pris le soin de les y réduire : mais il l'a pris, ce soin ; il explique comment *Dieu donne*, comment *Dieu fait*, comment *Dieu opere* la volonté d'accomplir les Commandemens. *Dieu*, dit-il, *donne ce qu'il commande, quand il aide pour faire l'acte commandé. Dat cùm adjuvat. Il fait ce que nous faisons en donnant des forces très-efficaces à la volonté*, dont il lui est libre de se servir, ou de ne se pas servir. *Facit ut faciamus, præbendo vires efficacissimas voluntati.* Il se sert ailleurs d'une autre expression ; il appelle ces forces que la grace donne à la volonté, *sufficientissimam facultatem, un moyen très-suffisant de vaincre la tentation.* N'est ce pas là la grace suffisante ? Enfin, comment Dieu opere-t'il le vouloir selon S. Augustin * ? *Dieu fait quand il aide ceux qui font. Deus facit cùm adjuvat.* Voilà une clef generale & décisive des textes les plus forts de S. Augustin, c'est lui-même qui

* *Quæst. in Exod. lib.* 17. *quæst.* 164.

l'offre à ſes prétendus diſciples, elle annéantit tout leur ſyſteme; mais il n'y auroit, dit Mr. de Cambray, ni ſincerité ni pudeur à la refuſer.

Nous donnerons le mois prochain la ſuite de cet extrait.

ARTICLE CXXVI.

RECUEIL DE PIECES CHOISIES, *tant en proſe qu'en vers, en deux volumes.* A la Haye, chez Van Lorn, Pierre Goſſe & Albers. 1714. *In* 12. *Tome premier pages* 415. *Tome ſecond pages* 478.

NOus devons à un des membres de l'Academie Françoiſe ce recüeil imprimé à la Haye, ou ailleurs. L'Editeur doit être fort aſſûré de la reconnoiſſance du Public; ſon goût connu par d'autres ouvrages lui a fait choiſir dix pieces dont chacune eſt un chef d'œuvre en ſon genre. Une ſeule n'avoit point encore été imprimée, & ne devoit pas l'être: les autres imprimées pluſieurs fois manquoient pourtant à l'empreſſement des Lecteurs. La pré-

face de l'Editeur augmente beaucoup le prix du recüeil ; elle eſt pleine d'une critique ſenſée, & d'inſtructions auſſi exactes qu'agréables ſur les Auteurs des dix pieces.

La premiere eſt *le voyage de Bachaumont & de la Chapelle*, dont ce dernier peut paſſer pour le veritable Auteur. Il ſe nommoit *Claude Emmanüel Luillier*, fils naturel d'un Maître des Comptes de Paris. Le nom qu'il portoit eſt celui d'un village entre Paris & St. Denys, où il étoit né ; on a dans ce recüeil d'autres poëſies de lui, diſtinguées par la délicateſſe des penſées, par un tour aiſé, une naïveté ſpirituelle, & tout ce qu'un eſprit naturel & juſte peut donner d'agrémens à la poëſie : les mœurs s'y font trop connoître.

La lettre à l'Auteur des hereſies imaginaires & des deux Viſionnaires, eſt une réponſe au diſcours contre le Theatre, que M. Nicole fit imprimer en 1667. à la fin de ſes lettres contre Deſmareſts intitulées, *Imaginaires & Viſionnaires*, parce que la plûpart de ces lettres ſont employées à montrer que le Janſeniſme eſt une hereſie

imaginaire ; & les dernieres à prouver géometriquement que Desmarests étoit un visionnaire. Le discours qui fut l'occasion de la lettre avoit été composé pour venger le Port-Royal du grand Corneille, qui se déclaroit hautement contre la nouvelle secte. Mr. Racine, élevé à Port-Royal, s'étoit donné au théatre, il en prit la défense. M. Arnaud & ses amis, que la petite lettre mortifia extremement, mirent tout en usage pour en découvrir l'Auteur. Surpris de trouver un de leurs éleves en état de refuter les Provinciales, ils se réconcilierent promptement avec lui. On le laissa travailler pour le théatre, pourvû qu'il ne travaillât plus contre le parti, dont la morale austere s'addoucit quelquefois quand un grand interêt le demande. Mr. Racine observa le traité. Une seconde lettre qui étoit sous la presse fut supprimée ; on supprima la premiere autant qu'on put, & peutêtre n'en reste-t'il pas dix exemplaires imprimez. Nous l'avons fait imprimer à la fin de cet extrait, revûë sur un des exemplaires qui avoit

échapé, elle ne ſçauroit être trop publique; on devroit y joindre dans un recüeil la lettre du P. Gibient de l'Oratoire à une Abbeſſe, autrefois amie zelée des fondateurs de la ſecte Janſenienne: il en fait dans cette lettre des portraits qui ne ſont pas flatez. Les autres pieces de ce nouveau recüeil propres à découvrir le veritable eſprit du parti, ſeroient *la lettre à un Seigneur de la Cour*, & *la lettre à Mrs. du Port-Royal* qu'on a parmi les opuſcules du P. Bouhours; *les lettres de M. l'Evêque de Toulon à M. l'Evêque de S. Pons ſur le Rituel d'Alet*; ce que M. de Saint Evremont dit des Janſeniſtes ſur la foi de Mr. d'Aubigni: enfin, *le traité de l'Abbé de S. Real ſur la critique.*

Les Epigrammes du Chevalier de Cailly, qui s'étoit déguiſé ſous le nom *Daceilly*, tiennent ici la troiſiéme place; nous n'avons gueres de meilleures épigrammes.

L'avis à M. Menage ſur ſon Eclogue, intitulé Chriſtine, eſt de Gilles Boileau frere aîné de feu Mr. Deſpreaux. C'eſt une Critique fine & piquante, ſemée d'une érudition libre & choi-

sie, écrite purement & vivement ; en un mot, c'est le modele des critiques des ouvrages d'esprit.

La traduction du Commentaire de Lucrece par Mr. Hesnault ne devoit pas voir le jour ; la raison se presente d'elle même ; hors le sujet tout y merite d'être loüé, on y reconnoît le génie sublime du Traducteur : il étoit Poëte, & grand Poëte, le peu d'ouvrages qu'on a de lui en sont des preuves reçûës par tous les Connoisseurs.

Le sonnet sur l'avorton a fait grand bruit, *un chœur du Thieste de Seneque traduit*, & le *sonnet sur feu Monseigneur le Duc de Bourbon, fils unique du dernier Prince de Condé*, qui finit par ces vers,

A de simples mortels laissez peupler le monde,
Heros vous ne naissez que pour le conquerir,

ont été generalement applaudis. Despreaux cependant le rangea de son autorité privée parmi les Poëtes méprisables en plus d'un endroit de ses ouvrages ; on lui en fit de justes re-

proches : il répondit que le nom de Bourſaut avoit d'abord occupé cette place ; que s'étant reconcilié avec ce Poëte, il avoit ſubſtitué à ſon nom celui de Perraut ; que ſa reconciliation avec Mr. Perraut l'ayant mis dans la neceſſité de chercher une rime en *aut*, il avoit choiſi Heſnault, mort en 1682. & hors d'état de ſe plaindre, ni de ſe reconcilier un jour. Voilà une preuve ſenſible de l'équité du Satirique ; il convenoit que perſonne ne tournoit mieux un vers que Mr. Heſnault.

M. Heſnault avoit vécu en impie : une maladie de langueur le ramena à la raiſon & à la foi, il donna pendant ſix mois de grandes marques d'une pénitence plus ſincere que n'avoit été ſon impieté.

La Comedie qui finit ce volume eſt de M. Bourſaut, ſon tître *de ſatire des ſatires* apprend que Deſpreaux en eſt le ſujet ; il y eſt joüé ſous ſon nom. M. le Premier Preſident de la Moignon empêcha qu'elle ne fût ni repréſentée, ni venduë. Deſpreaux a profité de quelques remarques qu'on y fait ſur ſes fautes:

l'Editeur le loüe d'avoir eû cette déference, & le blâme de ne l'avoir pas eûë ſans exception.

Le ſecond tome commence par le fameux *poëme de la Magdelaine* : c'eſt un chef d'œuvre en ridicule, & qui fait voir juſqu'où va le déreglement d'une imagination vive & fertile, quand le jugement & le bon goût ne la conduiſent pas.

Le Loüis-d'or eſt une fiction morale en vers & en proſe; elle découvre ce que la France a perdu dans M. Iſarn, jeune homme de Caſtres ſon Auteur, enlevé par la mort au commencement de ſa courſe.

La relation des campagnes de Rocroy & de Fribourg écrite par Henry Beſſé Sr. de la Chapelle ſur les Memoires du Marquis de la Mouſſaie, eſt un beau commencement de l'hiſtoire du grand Prince de Condé. On ne peut la lire ſans ſouhaiter que la même main l'eût achevée.

La Comedie des Viſionnaires finit le recüeil. L'épithete d'*inimitable* que lui a donnée Mr. Peliſſon eſt une preuve de ſon merite preſque auſſi forte, que quatre vingts ans d'une

réputation qui ne vieillit point.

Le public ne nous désavoüera pas quand nous prierons l'Editeur de ne pas borner son recüeil à ces deux tomes.

ARTICLE CXXVII.

LETTRE DE MONSIEUR RACINE à Mr. Nicole, *Auteur des Heresies imaginaires & des deux Visionnaires.*

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prens point de parti entre Mr. Desmarests & vous. Je laisse à juger au monde quel est le Visionnaire de vous deux. J'ai lû jusqu'ici vos lettres avec assez d'indifference, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me sembloient bien ou mal écrites. Je remarquois que vous prétendiez prendre la place de l'Auteur des petites lettres, mais je remarquois en même tems que vous étiez beaucoup au dessous de lui, & qu'il y avoit une

grande difference entre une Provinciale & une Imaginaire.

Je m'étonnois même de voir le Port-Royal aux mains avec Messieurs Chamillart & Desmarests. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit qu'au Pape, aux Archevêques & aux Jesuites ? Et j'admirois en secret la conduite de ces Peres, qui vous ont fait prendre le change, & qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos. Au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos inimitiez trop loin, & d'interesser dans le démêlé que vous avez avec Desmarests, cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les Romans & les Comedies peuvent avoir de commun avec le Jansenisme ? Pourquoi voulez-vous que les ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, & horrible devant Dieu ? Faut-il, parceque Desmarests a fait autrefois un

Roman & des Comedies, que vous preniez en averſion tous ceux qui ſe ſont mêlez d'en faire ? Vous avez aſſez d'ennemis, pourquoi en chercher de nouveaux ? O que le Provincial étoit bien plus ſage que vous ! Voyez comme il flate l'Academie, dans le tems qu'il perſécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu ſe mettre tout le monde ſur les bras. Il a ménagé les faiſeurs de Romans, il s'eſt fait violence pour les loüer ; car Dieu merci vous ne loüiez jamais que ce que vous faites ; & croyez-moi, ce ſont peutêtre les ſeules gens qui vous étoient favorables.

Mais ſi vous n'étiez pas content d'eux, il ne falloit pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots *d'empoiſonneurs publics & de gens horribles parmi les Chrétiens.* Penſez-vous que l'on vous en croye ſur vôtre parole ? Non, non, Monſieur, on n'eſt point accoûtumé à vous croire ſi legerement. Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq Propoſitions ne ſont pas dans Janſenius, cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connoiſſons l'auſterité de vôtre Morale. Nous ne trouvons point étrange que vous damniez les Poëtes, vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous ſurprend, c'eſt de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé, Monſieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde, ne reglez point les recompenſes de celui-ci : vous l'avez quitté il y a longtems, laiſſez-le juger des choſes qui lui appartiennent : plaignez-le, ſi vous voulez, d'aimer les bagatelles, & d'eſtimer ceux qui les font, mais ne leur enviez point de miſerables honneurs auxquels vous avez renoncé ; auſſi bien il ne vous ſera pas facile de les leur ôter ; ils en ſont en poſſeſſion depuis trop de ſiécles. Sophocle, Euripide, Terence, Homere & Virgile, nous ſont encore en veneration, comme ils l'ont été dans Athenes & dans Rome. Le tems qui a abbatu les ſtatües qu'on leur a élevées à tous, & les temples mêmes qu'on a élevez à quelques-uns d'eux, n'a pas empêché que leur mémoire ne vint juſqu'à nous.

Nôtre siécle, qui ne croit pas être obligé de suivre vôtre jugement en toutes choses, nous donne tous les jours des marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages, dont vous parlez avec tant de mépris; & malgré toutes ces maximes severes que toujours quelque passion vous inspire, il ose prendre la liberté de considerer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez sans doute qu'il est plus honorable de faire *des Enluminures, des Chamillardes, & des Onguents pour la brûlure*. Que voulez-vous, tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes, tout le monde ne peut pas écrire contre les Jesuites. On peut arriver à la gloire par plus d'une voïe.

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des Romans & des Comedies. Ce que les payens ont honoré est devenu horrible parmi les Chrétiens. Je ne suis pas un Theologien comme vous;

je prendrai pourtant la liberté de vous dire, que l'Eglise ne nous défend point de lire les Poëtes, qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur, c'est en partie dans leur lecture que les anciens Peres se sont formez. Saint Gregoire de Nazianze n'a pas fait de difficulté de mettre la Passion de Nôtre Seigneur en Tragedie. St. Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez St. Augustin.

Je sçai bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la Comedie, & d'avoir pleuré en lisant Virgile ; qu'est-ce que vous concluez de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, ni aller à la Comedie ? Mais Saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Eglise, est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'Eglise ?

Et vous autres qui avez succedé à ces Peres, dequoi vous êtes-vous avisez de mettre en François les Comedies de Terence ? Falloit-il interrompre vos saintes occupations, pour devenir des Traducteurs de Comedie ? Encore si vous nous les

aviez données avec leurs graces, le Public vous seroit obligé de la peine que vous avez priſe. Vous direz peutêtre que vous en avez retranché quelques libertez ; mais dites auſſi que le ſoin qu'on prend de couvrir les paſſions d'un voile d'honnêteté, ne ſert qu'à les rendre plus dangereuſes. Ainſi vous voilà vous mêmes au rang des empoiſonneurs.

Eſt-ce que vous êtes maintenant plus ſaints que vous n'étiez en ce tems-là ? Point du tout, mais en ce tems-là Deſmareſts n'avoit pas écrit contre vous. Le crime du Poëte vous a irritez contre la Poëſie. Vous n'avez pas conſideré que ni Mr. d'Urfé, ni Corneille, ni Gomberville, vôtre ancien ami, n'étoient point reſponſables de la conduite de Deſmareſts. Vous les avez enveloppez dans ſa diſgrace. Vous avez même oublié que Mademoiſelle de Scuderi avoit fait une peinture avantageuſe de Port-Royal dans ſa Clelie : cependant j'avois oüi dire que vous aviez ſouffert patiemment qu'on vous eût loüé dans ce livre horrible. L'on fit venir au deſert le volume qui parloit de vous : il y courut de main

en main, & tous les ſolitaires voulurent voir l'endroit où ils étoient traitez d'illuſtres. Ne lui a-t'on pas même rendu des loüanges dans l'une des Provinciales, & n'eſt-ce pas elle que l'Auteur entend, lorſqu'il parle d'une perſonne qu'il admire ſans la connoître?

Mais, Monſieur, ſi je m'en ſouviens, on a loüé même Deſmareſts dans ces lettres. D'abord l'Auteur en avoit parlé avec mépris, ſur le bruit qui couroit qu'il travailloit aux Apologies des Jeſuites. Il vous fit ſçavoir qu'il n'y avoit point de part : auſſitôt il fut loüé comme un homme d'honneur & comme un homme d'eſprit.

Tout de bon, Monſieur, ne vous ſemble-t'il pas qu'on pourroit faire ſur ce procedé les mêmes reflexions que vous avez faites tant de fois ſur le procedé des Jeſuites? Vous les accuſiez de n'enviſager dans les perſonnes que la haine, ou l'amour qu'on avoit pour leur Compagnie, vous deviez éviter de leur reſſembler. Cependant on vous a vû de tout tems loüer & blâmer le mê-

me homme, ſelon que vous étiez contens ou mal ſatisfaits de lui. Sur quoi je vous ferai reſſouvenir d'une petite hiſtoire que m'a contée autrefois un de vos amis : elle marque aſſez bien vôtre caractere.

Il diſoit qu'un jour deux Capucins arriverent au Port Royal, & y demanderent l'hoſpitalité. On les reçut d'abord aſſez froidement, comme tous les Religieux y étoient reçus ; mais enfin il étoit tard, & l'on ne pût pas ſe diſpenſer de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, & on leur porta à ſouper. Comme ils étoient à table, le Diable, qui ne vouloit pas que ces bons Peres ſoupaſſent à leur aiſe ; mit dans la tête de quelqu'un de vos Meſſieurs, que l'un de ces Capucins étoit un certain Pere Mullard, qui s'étoit depuis peu ſignalé à Rome en ſollicitant la Bulle du Pape contre Janſenius. Ce bruit vint aux oreilles de la mere Angelique. Elle accourut au parloir avec précipitation, & demande, qu'eſt-ce qu'on a ſervi aux Capucins ? Quel pain & quel vin on leur a donné ? La Tour-

riére lui, répond qu'on leur a donné du pain blanc & du vin des Messieurs. Cette Superieure zelée commande qu'on le leur ôte, & que l'on mette devant eux du pain des valets & du cidre. L'ordre s'execute; ces bons Peres qui avoient bû chacun un coup, sont bien étonnez de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience, & se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenoit de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demanderent à dire la Messe, ce qu'on ne pût pas leur refuser. Comme ils la disoient, Mr. de Bagnols entre dans l'Eglise, & fut bien surpris de trouver le visage d'un Capucin de ses parens dans celui qu'on prenoit pour le Pere Mullard. Mr. de Bagnols avertit la mere Angelique de son erreur, & l'assûra que ce Pere étoit un fort bon Religieux, & même dans le cœur assez ami de la verité. Que fit la mere Angelique? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les Capucins furent conduits avec honneur de l'Eglise dans le Refectoire, où ils trouverent un bon dé-

jeûné qui les attendoit, & qu'ils mangerent de fort bon cœur, béniſſant Dieu, qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier.

Voilà, Monſieur, comme vous avez traité Deſmareſts, & comme vous avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme fût dans le déſordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils ſe diſoient de vos amis, vous eſperiez toujours de leur ſalut. S'ils vous étoient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fûſſent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La ſcience étoit traitée comme la vertu. Ce n'étoit pas aſſez pour être ſçavant d'avoir étudié toute ſa vie, d'avoir lû tous les Auteurs, il falloit avoir lû Janſenius, & n'y avoir point lû les Propoſitions. Je ne doute point que vous ne vous juſtifiez par l'exemple de quelque Pere, car qu'eſt-ce que vous ne trouvez point dans les Peres? Vous direz que S. Jerôme a loüé Rufin comme le plus ſçavant homme de ſon ſiécle, tant qu'il a été ſon ami, & qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant homme

de son siécle, depuis qu'il se fut jetté dans le parti d'Origene : mais vous m'avoüerez que ce n'est pas cette inégalité de sentiment qui l'a mis au rang des Saints & des Docteurs de l'Eglise.

Et sans sortir encore de l'exemple de Desmarests, quelles exclamations ne faites vous point sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des Romans, & qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie dereglée, a la hardiesse d'écrire sur les matieres de la Religion ? Dites-moi, Monsieur, que faisoit dans le monde Mr. le Maître ? Il plaidoit, il faisoit des vers, tout cela est également profane selon vos maximes. Il avoüe aussi dans une lettre qu'il a été dans le dereglement, & qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait tant fait de traductions, tant de livres sur les matieres de la grace ? Ho, ho, direz vous, il a fait auparavant une longue & sérieuse pénitence ; il a été deux ans entiers à bécher le jardin, à faucher les prez, à laver

les vaiſſelles. Voilà ce qui la rendu digne de la doctrine de S. Auguſtin. Mais, Monſieur, vous ne ſçavez pas quelle a été la pénitence de Deſmareſts. Peutêtre a-t'il fait plus que tout cela. Croyez-moi, vous n'y regarderiez point de ſi près s'il avoit écrit en vôtre faveur; c'étoit-là le ſeul moyen de ſanctifier une plume profanée par des Romans & des Comedies.

Enfin, je vous demanderois volontiers ce qu'il faut que nous liſions, ſi ces ſortes d'ouvrages ſont défendus? Nous ne pouvons pas toujours lire vos livres: & puis, à vous dire la verité, vos livres ne ſe font plus lire comme ils faiſoient. Il y a longtems que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de façons avez vous conté l'hiſtoire du Pape Honorius? Que l'on regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos Diſquiſitions, vos Diſſertations, vos Reflexions, vos Conſiderations, vos Obſervations; on n'y trouvera autre choſe ſinon que les Propoſitions ne ſont pas dans Janſenius. Hé, Meſſieurs, demeurez-en là, ne le

dites plus. Auſſi bien ; à vous parler franchement, nous ſommes réſolus d'en croire plûtôt le Pape & le Clergé de France que vous.

Pour vous, Monſieur, qui entrez maintenant en lice contre Deſmareſts, nous ne refuſons point de lire vos lettres. Pouſſez vôtre ennemi à toute rigueur. Examinez chrétiennement ſes mœurs & ſes livres. Feüilletez les Regiſtres du Châtelet. Employez l'autorité de S. Auguſtin, de S. Bernard, pour le déclarer viſionnaire. Etabliſſez de bonnes regles pour nous aider à reconnoître les fous. Nous nous en ſervirons en tems & lieu ; mais ne lui portez point de coups qui puiſſent retomber ſur les autres. Surtout, je vous le repete, gardez-vous bien de croire vos lettres auſſi bonnes que les lettres Provinciales ; ce ſeroit une étrange viſion que celle-là. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire. L'enjoûment de Mr. Paſcal a plus ſervi à vôtre parti, que tout le ſérieux de Mr. Arnauld ; mais cet enjoûment n'eſt point du tout vôtre caractere, vous retom-

bez dans les froides plaisanteries des Enluminures ; vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable, quand vous dites sur une exclamation que fait Mr. de Chamillard, que son grand O, n'est qu'un o en chiffre, & quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre, de peur d'être un Docteur à la douzaine, on voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant ; mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez vous donc sur le sérieux, remplissez vos lettres de longues & de doctes périodes. Citez les Peres, jettez vous souvent sur les injures, & presque toujours sur les antitheses, vous êtes appellé à ce stile : il faut que chacun suive sa vocation. Je suis &c.

ARTICLE CXXVIII.

HISTOIRE DES QUATRE Cicerons, dans laquelle on fait voir par les Historiens Grecs & Latins que le fils de Ciceron a été aussi illustre que son pere. A Paris, en la bouti-

que de la veuve Barbin chez Pierre Huet, au Palais 1714. *in* 12. *pages* 257. *ſans la table.*

MOreri & Bayle donnent une idée fort déſavantageuſe du fils de Ciceron ; ſa reputation en ſouffre : il lui falloit un défenſeur du caractere de M. l'Abbé Macé, Curé de Sainte Opportune. Il eſt ravi, à ce qu'il nous apprend lui même, il eſt ravi, *quand il peut faire avec ſa plume ce que les Chevaliers errans faiſoient avec leur épée, venger les torts contre les felons.* Un Evêque prévenu ayant cité en ſa preſence le fils de Ciceron, comme un exemple que les fils des grands hommes dégenerent aſſez ſouvent, Mr. Macé rappella les idées contraires que lui avoient données les écrits de Ciceron le pere. Il n'eſt pas homme à effleurer un ſujet, il chercha dans les Hiſtoriens Grecs & Latins tout ce qu'ils diſent de Ciceron le fils, en creuſant dans ces anciens monumens, il a déterré, pour ainſi dire, ſon Heros, & il croit être en état de le faire reſpecter autant que ſon

pere. Il ſe plaint que les Hiſtoriens ne lui ont pas fourni toutes les lumieres qu'ils pouvoient lui donner ſur les grandes qualitez de Ciceron le Fils ; par une lâche politique, ils ne l'ont loüé qu'avec beaucoup de reſerve, parce qu'ils vivoient ſous la domination des Ceſars, & que Ciceron le fils étoit reconnu pour un Républicain.

L'Auteur n'a rien ajoûté aux circonſtances de la vie de ſon Heros, il l'a ſeulement ornée de quelques reflexions, qui la rendront utile, principalement en ce qui concerne l'éducation des perſonnes de qualité.

La vie du fils de Ciceron étoit trop liée avec celle de ſon pere, de ſon oncle & de ſon couſin, pour les ſéparer. Afin de le faire connoître, Mr. Macé a été obligé d'écrire l'*hiſtoire des quatre Cicerons*. Elle eſt écrite avec beaucoup de vivacité, & elle attache le Lecteur. Nous ne nous arrêterons pas à en donner un extrait, elle eſt trop connuë, & nous nous contenterons de faire ici le parallele du pere & du fils, avec

toute la fidelité que demande un rapport qui mette le Lecteur en état de juger la queſtion propoſée par l'Auteur.

Il faut d'abord convenir que le merite du fils a été fort different du merite du pere, & qu'il eſt difficile de les comparer. Ciceron le pere a poſſedé au plus haut degré le talent de l'éloquence; & même ſon eſprit, veritablement ſuperieur, n'a pas été borné par un art dont la perfection demande tant d'étude & tant de connoiſſance; il a tout ſçû & preſque tout lû; Poëte, Mathematicien, grand Philoſophe: il a écrit avec beaucoup de clarté ſur des matieres obſcures, avec beaucoup d'agrément ſur des matieres ſeches, avec beaucoup de préciſion ſur des matieres vaſtes. Ciceron le pere eſt un de ces dix ou douze hommes extraordinaires en qui Dieu a voulu faire paroître juſqu'où peut aller l'eſprit humain: il a eû le cœur noble, ſenſible à l'amitié, incapable de faire ſervir l'injuſtice à ſon élevation, déſintereſſé, quoique ſi peu riche, qu'il étoit réduit à ſuppléer

par l'œconomie aux biens qui lui manquoient pour ſoutenir ſa dignité, & qu'il ne voulut jamais devoir à des rapines adroites.

Mais d'autres qualitez eſſentielles ont manqué à ſon eſprit & à ſon cœur. Génie auſſi médiocre dans les affaires qu'éminent dans les Sciences, il a toujours mal pris ſon parti, & pour ſes interêts, & pour ceux de la Republique. Il a élevé Pompée plus haut que ſon merite ne le comportoit, il a mis Ceſar en état de renverſer Pompée & Rome avec lui : il acheva de détruire la Republique, en ſervant avec trop de ſuccès l'ambition d'Octave Ceſar. Enfin, il a toujous été par un bizarre contraſte partiſan zelé de la Republique, & inſtrument efficace de la tyrannie : quand il auroit eû la prudence qui forme des projets, il auroit manqué du courage qui les execute : lâche juſqu'à ne pas rougir de ſa lâcheté, plaiſant & mauvais plaiſant : auſſi hardi quand il parloit, que foible quand il falloit agir ; il ſe fit des ennemis, & ſe rendit ſes amis inutiles ; il lui en coûta la vie.

Ciceron le fils plaida, & s'il n'égala pas son pere, il ne laissa pas de se faire un nom par son éloquence. Il cultiva la Philosophie ; mais sans rien écrire ; & la qualité qui l'a distingué, c'est le courage qui manque à son pere : il n'en a que trop eû, & s'il n'est pas placé parmi les plus grands Capitaines, c'est l'excès de sa valeur qui l'exclut de ce premier rang. Les fautes qu'elle lui fit faire à Pharsale & à Philippe, où il commandoit une aîle, entraînerent la perte de ces deux batailles décisives, & furent plus funestes à la République, que ne lui avoient été avantageux tant de combats dont il eut tout l'honneur, & dans lesquels il vainquit le grand Cesar, Dolabella, Marc-Antoine. Il entendoit parfaitement la Cavalerie. Auguste, reconcilié avec lui, l'éleva aux premiers honneurs sans pouvoir le gagner, & s'il vécut en ami d'Octave, il fut toûjours ennemi de l'Empereur. On ne lui reproche qu'un seul défaut, l'yvrognerie, il la porta loin : il bûvoit ordinairement dix pintes de vin dans ses débauches, &

il caſſa des dents à Agrippa en le faiſant boire par force : nous blâmons ce vice autant qu'il eſt blâmable. Mr. l'Abbé Macé, plus indulgent envers ſon Heros, tâche de le juſtifier à la fin de ſon livre. Cet endroit eſt beau, & plein de reflexions qui meritent que nous le tranſcrivions ; d'ailleurs, il fera connoître le ſtile de l'Auteur. » L'yvrognerie regnoit » alors dans Rome parmi les gens de » qualité ; & plût au Ciel que dans » nôtre ſiécle on ne pût imputer ce » vice qu'à nôtre ſexe, comme dans » les tems paſſez. Antoine avoit fait » un livre à la loüange de ſon yvreſ» ſe, & c'étoit peut-être pour ſur» monter cet ennemi mortel de ſa » famille, que Ciceron ſe piquoit » de boire juſqu'à l'excès ; la haine » & la jalouſie aveuglant quelque» fois ſi fort les hommes, qu'ils ne » ſe piquent pas moins de ſurpaſſer » leurs ennemis dans le vice que dans » les vertus : ajoutez à cela, que rien » n'eſt plus capable de porter à la dé» bauche, que l'oiſiveté d'une paix » profonde & generale, telle qu'elle » regnoit alors, & qu'Auguſte s'é-

» tant emparé de l'Empire, l'auto-
» rité du Senat étoit réduite presque
» à rien : la Republique n'étoit qu'u-
» ne ombre, & il ne restoit plus d'es-
» perance aux grands, plus de liber-
» té pour les suffrages, plus de cré-
» dit au peuple; ainsi plus d'ému-
» lation à la vertu, plus d'amour pour
» l'étude, plus de gloire à acquerir.
» De là, les grands hommes dés-
» occupez tomberent dans la lan-
» gueur, & ensuite dans le vice :
» de là, Ciceron qui avoit passé plus
» de soixante ans dans les travaux
» glorieux de la Philosophie, de la
» guerre, & du gouvernement,
» voyant qu'il ne pouvoit plus servir
» sa patrie qu'en l'assujettissant de
» plus en plus, se décourage, & ai-
» me mieux vivre dans le plaisir que
» de travailler contre la liberté mou-
» rante de la Republique. C'est le
» défaut ordinaire des grands hom-
» mes, qui voyant leurs genereux
» desseins avortez, jugeant que dans
» un changement de gouvernement
» ils ne peuvent plus rien faire que
» contre leurs plus nobles inclina-
» tions, ils se retirent sans bruit &

» ſans éclat des plus grands emplois, » & ſe livrent à la volupté.

L'Auteur nous permettra d'avertir ici d'une faute qui lui eſt échapée. Il prend Antoine Collegue de Ciceron, dans le tems de la conjuration de Catilina, pour Marc-Antoine le Triumvir.

ARTICLE CXXIX.

LA FOI DES CHRETIENS & des Catholiques juſtifiée contre les Déiſtes, les Juifs, les Mahometans, les Sociniens & les autres heretiques; ouvrage où l'on réduit la Foi à ſes veritables principes, & où l'on montre qu'elle eſt toujours conforme à la raiſon. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Charles-Etienne Hochereau, Quay des Auguſtins, au coin de la ruë Gille-cœur, au Phénix, 1714. *In* 8°. *quatre tomes, le premier de* 521 *pages, le ſecond de* 576, *le troiſiéme de* 506, *& le quatriéme de* 480.

LE Chriſtianiſme dès les premiers ſiécles de ſon établiſſement

ment, & dans toute la ſuite, a eû un grand nombre de ſçavans défenſeurs, qui ont démontré que c'eſt la veritable Religion, l'unique par laquelle Dieu veut être honoré, & les hommes peuvent parvenir au ſouverain bonheur. Cette ſorte d'ouvrages s'eſt extrêmement multipliée dans ces derniers tems, non ſeulement parceque le ſujet eſt de ſoi grand, intereſſant, ſolide, propre à être traité avec érudition & avec éloquence; mais parceque les principes de Luther & de Calvin conduiſoient naturellement à une indifference profane en matiere de Religion, qui s'introduiſoit, & qu'il falloit réprimer. Des Proteſtans ont auſſi pris part à ce noble travail; & les livres *de la verité de la Religion Chrétienne*, composez par Grotius & Abbadies, ſont entre les mains de tout le monde.

Comme s'il ſuffiſoit d'être & de ſe dire Chrétiens, ces deux celebres Auteurs n'ont pas avancé plus loin, & ont laiſſé l'indifference toute entiere entre les divers partis qui diviſent le Chriſtianiſme. Le P. Dez

entreprend de démontrer la verité, & de la Religion Chrétienne, & de l'Egliſe Catholique; qu'il eſt d'une égale neceſſité, & d'être Chrétien, & d'être Catholique : c'eſt ce qu'il appelle, *la Foi des Chrétiens, & des Catholiques juſtifiée.* Afin de rendre ſon ouvrage plus utile, & à la portée de tous les eſprits, il en a écarté les ſubtilitez, n'employant que les preuves plauſibles; mais ſolides, évidentes, certaines; & en faiſant ſentir la force invincible.

La derniere fois qu'il eut l'honneur de ſalüer le Roi, ſa Majeſté agréa qu'il lui dédiât cet ouvrage. Il eſt mort pendant l'impreſſion, & le P. de Laubruſſel a ſuppléé à l'Epître dédicatoire, & a ajouté une préface de laquelle on tirera l'éloge de l'Auteur.

Le R. P. Jean Dez naquit près de Sainte Menehoult en Champagne, le 3^e^. d'Avril 1643. & entra dans la Compagnie de Jeſus à l'âge de 17 ans, avec un eſprit ſuperieur, un naturel heureux, & une innocence de mœurs qu'il conſerva toute ſa vie. Après avoir enſeigné les Lettres

humaines, la Rhetorique, la Philosophie, les Mathematiques, l'Ecriture Sainte, il s'appliqua à la Prédication; & dans ce Saint ministere, négligeant les vains ornemens de l'éloquence, il ne s'étudia qu'à faire des discours instructifs, édifians, solides, qu'il prononçoit avec feu & d'un ton de Prophete, soutenu d'une voix forte & harmonieuse. Il prêcha dans les principales Chaires de la Province & à Paris. Les circonstances de la conversion des Calvinistes lui firent tourner son zele vers les Controverses avec une singuliere benediction de Dieu : ceux qu'il n'avoit pû vaincre par ses sermons, se laissoient gagner par sa conversation.

Il fut fait Recteur du College de Sedan; & pendant son séjour en cette ville, il travailla efficacement à la conversion d'un grand nombre de personnes. Il passa de là à Strasbourg, où le Roi & M. le Cardinal de Fustemberg l'employerent à former le grand établissement d'un Seminaire Episcopal, d'un College Royal, & d'une Université Catholique, qu'ils confierent à la direction des Jesuites

François pour l'avancement de la Religion.

La multitude d'affaires inévitables dans les commencemens d'un établissement si important, ne fut pas capable d'interrompre le zele du P. Dez pour la conversion des Protestans ; il ramena à l'Eglise une foule d'Officiers, plusieurs Bourgeois de Strasbourg, le Syndic du Roi & de la Ville, celui de la Noblesse ; & deux Ministres Lutheriens abjurerent publiquement l'erreur ; tandis que plusieurs Jésuites, qu'il avoit appellez à son secours, répandus dans l'Alsace, avoient la consolation de voir les villages & les bourgs entiers écouter leur voix avec fruit, & faire abjuration de l'heresie.

Le P. Dez trouva encore le tems de composer l'excellent ouvrage de *La Réünion des Protestans de Strasbourg*, que le sçavant M. Obrecht traduisit en Aleman : ouvrage d'une brieveté & d'une précision qui n'ôte rien à la clarté de l'expression & à la solidité des preuves ; & dont le merite a été relevé par le parallele de ce que les Protestans se sont efforcez de lui opposer.

Ayant eû ordre du Roi de ſuivre Monſeigneur le Dauphin dans ſes Campagnes d'Alemagne & de Flandres, en qualité de ſon Confeſſeur, Monſeigneur le jugea digne de ſa confiance, & depuis ne ceſſa jamais de lui donner des marques particulieres de ſon eſtime. Il s'acquit auſſi celle des Troupes, & principalement des Officiers; & on l'a vû quelquefois en raſſembler juſqu'à cinquante dans le College de Strasbourg, & leur donner les exercices de la Retraite, dont ils ſortoient pénetrez.

Le P. Dez a paſſé par les emplois honorables de ſa Compagnie, ayant été cinq fois Provincial, trois fois en Champagne, une en la Flandre Wallonne, & une en la Province de France : il a été deux fois à Rome, pour aſſiſter à des Congregations Generales; & en ces deux voyages les Papes Innocent XII. & Clement XI. l'honorerent de quelques Audiences particulieres, où il reçût des témoignages de leur bonté envers lui.

La derniere action de ſa vie fut une harangue éloquente qu'il prononça avec ſentiment, & comme

Recteur de l'Univerſité Catholique de Strasbourg, en preſence de Monſeigneur le Cardinal de Rohan, qui faiſoit ſa premiere entrée. Son Alteſſe répondit avec ces graces & cette éloquence, qui charment toutes les perſonnes qui ont l'honneur de l'approcher.

Le lendemain le P. Dez fut attaqué d'une colique nephretique qui fut bientôt ſuivie d'une inflammation. Dans ſa maladie, qui ne fut que de trois jours, il n'édifia pas moins par ſa patience & ſa ſoumiſſion, que pendant le cours de ſa vie par ſon zele. Il rendoit graces à Dieu de l'avoir appellé à la Compagnie de JESUS, & de ce qu'il y mouroit, eſtimant que c'étoit pour lui une marque de prédeſtination. Il reçut les derniers Sacremens, & mourut le 12e. de Septembre 1712. âgé de près de ſoixante dix ans.

Tome premier.

Le premier tome eſt deſtiné à démontrer la verité de la Religion Chrétienne. » Pour le faire, dit l'Au-

„ teur, avec ordre, & d'une maniere si claire & si solide, que les plus simples le comprennent, aussi bien que les plus habiles qui cherchent de bonne foi la verité, on doit d'abord supposer trois choses. La premiere est, que c'est JESUS-CHRIST lui même qui a enseigné sa doctrine aux Apôtres : la seconde, que les Apôtres l'ont prêchée dans le monde : la troisiéme, que c'est du monde converti par les Apôtres que nous l'avons apprise. Ce fondement est de notorieté publique; car les Chrétiens, les Juifs & les Payens, en tombent d'accord.

» S'il étoit possible que la foi des Chrétiens fût fausse, il seroit necessaire, ou que les Apôtres eussent été trompez, en prenant JESUS-CHRIST pour le Messie, sans avoir eû des preuves suffisantes de sa Mission; ou que les Apôtres eussent trompé le monde, en publiant de JESUS CHRIST, toutes les merveilles qu'ils en ont publiées en qualité de témoins oculaires, quoiqu'ils n'eussent rien vû de tout cela; ou

„ qu'enfin le monde converti par „ les Apôtres eût entrepris de nous „ tromper, en nous débitant mille „ mensonges des Apôtres, & en nous „ en faisant de faux portraits pour „ justifier sa conversion.

» Car si les Apôtres n'ont point été „ trompez en reconnoissant le Messie „ dans la personne de Jesus-Christ; „ si les Apôtres n'ont pas trompé le „ monde en déclarant les raisons „ qu'ils ont eûës de reconnoître ce „ Messie ; si le monde converti ne „ nous trompe pas en nous exposant „ les motifs qui l'ont absolument dé- „ terminé à prendre les Apôtres pour „ des gens envoyez de Dieu, & par „ une conséquence necessaire à croi- „ re indubitablement qu'ils ont vû „ de leurs yeux dans Jesus-Christ „ tout ce qu'ils en ont publié, la ve- „ rité de la Religion Chrétienne est „ évidente en cette supposition.

» Or on prétend faire voir en trois „ propositions, & dans les trois li- „ vres qui composent cette premiere „ partie, qu'on ne peut croire sans „ impieté & sans folie, ni que les „ Apôtres ayent été trompez, ni

» qu'ils ayent trompé le monde con-
» verti, ni que le monde converti
» nous trompe; pour en pouvoir con-
» clurre qu'il n'y a rien qui ſoit plus
» invinciblement établi ſur la terre
» que la foi des Chrétiens.

C'eſt ainſi que le P. Dez expoſe le plan & la diviſion de ce premier tome.

Il examine donc dans le premier livre, ſi les Apôtres ont pû être trompez dans les faits qu'ils ont rapportez de Jesus Christ, & qu'ils ont aſſûré avoir vû de leurs yeux & touché de leurs mains. Il les conſidere d'abord comme des hommes prévenus, de même que tous les autres de leur nation, de l'eſperance prochaine d'un Liberateur & d'un Meſſie: le tems prédit par les Prophetes paroiſſoit venu, & la preſence de Jesus-Christ reveilloit la mémoire de ce qui étoit arrivé trente ans auparavant, à la naiſſance d'un enfant miraculeux. Pleins de ces penſées, ils s'attacherent à la ſuite de Jesus-Christ, afin de s'aſſûrer ſi veritablement il étoit le Meſſie. Tout ce qu'ils entendirent & virent de lui,

les en convainquit ; sa doctrine, la sainteté de sa vie, la grandeur & la multitude de ses miracles, la promesse & l'évenement de sa Resurrection, la gloire de son Ascension ; enfin, la venuë du Saint Esprit. Ce qui augmentoit leur admiration, c'est qu'en toute la suite de ce que faisoit Jesus-Christ, & en tout ce qui lui arrivoit, ils voyent manifestement les Propheties se développer & s'accomplir à la lettre.

Le P. Dez donne de l'étenduë à ce qu'on vient de rapporter, & il conclut : » J'en appelle à l'Athée du » monde le plus impie, je consens » qu'on s'en rapporte au plus aveugle » de tous les Payens, j'en fais juge » un Déïste orgueilleux & entêté ; » consultons, si vous le voulez, sur » cela un nouveau Pyrrhonien ; adressons-nous à un Juif aussi obstiné qu'étoit Saul le persécuteur, » quel parti pouvoient prendre les » Apôtres, si toutes ces choses se sont » passées comme ils les ont dé» crites ?

Or elles se sont ainsi passées, & le *monde converti n'a pû sans impieté &*

ſans folie refuſer ſa créance à la doctrine des Apôtres. C'eſt la ſeconde propoſition, & la matiere du ſecond livre.

Comme les Apôtres n'ont pû tomber dans l'illuſion à l'égard des choſes dont ils ont rendu témoignage, de même ils n'ont pû faire illuſion au monde, en atteſtant d'avoir vû, ce qu'en effet ils n'auroient pas vû. Ce qui ſe démontre, & par la conduite qu'ils ont tenue, & par la maniere dont Dieu les a autoriſez en ce qu'ils annonçoient.

Quant à la conduite des Apôtres, que l'Auteur expoſe dans le chapitre premier, elle a été telle qu'elle devoit être en la ſuppoſition qu'ils ayent été certainement convaincus de la verité de ce qu'ils atteſtoient. Car ils ont vécu comme ils devoient vivre : c'eſt à dire, ſaintement, & conformément à la doctrine qu'ils préchoient : ils ont parlé comme ils devoient parler, avec aſſûrance : ils ont fait & ſouffert comme ils devoient faire & ſouffrir, ſans ceder aux perſécutions.

La maniere dont Dieu les a autoriſez eſt éclatante. Il a ſoutenu leur parole par les miracles, par l'accompliſſement des Propheties qui ſe vérifioient, par la benediction qu'il donnoit à leurs travaux en la converſion du monde. C'eſt une ample matiere au P. Dez pour le ſecond chapitre. Une reflexion qu'il fait ſur le ſtyle des Apôtres, eſt commune, mais elle merite une ſinguliere attention ; c'eſt qu'ils expriment les plus grandes choſes avec une noble ſimplicité. Ils étoient certainement intereſſez en la cauſe de leur Maître : toutefois ils ne s'arrêtent point à en faire des éloges, ils ne relévent point par de lieux communs la doctrine qu'il enſeignoit & les miracles qu'il operoit, ils ne s'emportent point contre ſes ennemis & ſes envieux, ils ſe contentent de raconter ſimplement ſes paroles, ſes actions & ſes ſouffrances.

„ Voilà ce que déclare le monde „ converti en parlant des Apôtres ; „ & cequ'il déclare en qualité de té„ moin occulaire. Si cela eſt ainſi, „ pouvoit-il ſagement douter de leur

„ sincerité ? Pouvoit il se défier de
» leur bonne foi ? Pouvoit-il sans im-
» pieté & sans folie refuser sa créance
„ à leur doctrine ?

Il reste à démontrer pour une parfaite conviction, que *les Chrétiens d'aujourd'hui ne peuvent sans impieté & sans folie refuser leur créance au monde converti*. C'est la troisiéme proposition, qui est expliquée dans le troisiéme livre, divisé en trois chapitres.

Une preuve évidente que le monde converti ne nous trompe pas, dit le P. Dez au premier & au second chapitres, c'est qu'en effet il est converti, qu'il a été converti par la prédication des Apôtres, & qu'il ne l'a pû être sans que le témoignage qu'il rend aux Apôtres soit vrai ; qu'il les ait vûs se conduire en Saints, & autorisez de Dieu par l'operation des miracles. L'Auteur remonte depuis le sixiéme siécle, où la Religion Chrétienne étoit reçûë dans tout le monde, jusqu'au tems de son premier établissement, remarquant, & ce que ceux qui l'avoient embrassée, & ce que les Auteurs Payens en ont écrit.

Dans le 3^e^. ch. il traite des livres du Nouveau Testament, & dans le 4^e^. des livres de l'ancien Testament. Nous voyons de nos yeux l'accomplissement de ce qui étoit prédit en ceux-ci, la naissance & la mort du Messie, la ruine de Jerusalem & la destruction de son temple, la reprobation du peuple Juif, & la conversion des Gentils, l'établissement du Royaume du Messie & de son Eglise, les anciens sacrifices abolis, & l'institution d'un nouveau plus excellent.

Il y a un quatriéme livre ajouté pour réfuter le Mahométisme.

Tome second.

Le P. Dez dans le second tome établit le fondement des controverses, & propose l'argument de prescription contre toutes les heresies.

Il commence par poser dans le premier livre des principes dont tous les Chrétiens, d'ailleurs si divisez entre eux de sentimens, conviennent unanimement. Car ils avoüent tous qu'entre tant de societez qui s'attribuent le nom d'Eglise, il n'y en a qu'une qui ait la vraye foi, & qui

ſeule ſoit la vraye Egliſe; que ſans la vraye foi & hors de la vraye Egliſe il n'y a point de ſalut ; que chaque particulier eſt obligé ſous peine de damnation de s'y unir ; que chaque Fidelle doit avoir une regle ſûre & infaillible de ſa foi, & qu'il eſt de la providence de Dieu de propoſer cette regle ſûre & infaillible : enfin, que la parole de Dieu, ſûrement & infailliblement bien entenduë & bien interpretée, eſt cette regle. Tout cela n'eſt point expoſé d'une maniere ſeche, mais avec des reflexions, qui font invinciblement décider pour l'Egliſe Romaine contre toutes les ſectes qui lui ſont opposées.

Par exemple, en montrant que chaque particulier eſt dans l'obligation de s'unir à la ſocieté, la quelle eſt ſeule la veritable Egliſe, l'Auteur introduit un Luthérien & un Calviniſte, qui comparent chacun la ſecte où il eſt engagé avec celle de l'autre : aucun des deux n'a raiſon de préferer la ſienne, puiſque c'eſt dans l'un & dans l'autre parti les mêmes principes, le même lan-

gage ; & quel avantage Luther peut-il prétendre sur Calvin, ou Calvin sur Luther ? Mais si le Luthérien & le Calviniste viennent à se comparer au Catholique, ils sont forcez de reconnoître „ que celui-ci est dans une societé dont „ les particuliers depuis dix-sept „ cens ans, dans les contestations „ qui se sont élevées parmi les Chrétiens, au sujet du sens que l'on „ devoit donner au texte de l'Ecriture, se sont toujours attachez inviolablement au sens que l'Eglise „ autorisoit ; ou si l'on aime mieux, „ à la parole de Dieu expliquée par „ l'Eglise. La foi des Catholiques est „ donc fondée sur la parole de Dieu „ expliquée par l'Eglise. Telle étoit „ autrefois la foi des Athanases, des „ Gregoires. Ils s'attachoient inviolablement à la parole de Dieu expliquée par l'Eglise aux Conciles de „ Nicée, de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine.

De ces principes le P. Dez tire trois raisonnemens, qui font la matiere des trois livres suivans. Voici le premier raisonnement. „ La vraye „ foi des Chrétiens est fondée sur la

„ parole de Dieu, ſûrement & in-
„ failliblement bien entenduë & bien
„ interpretée. Or la parole de Dieu
„ ſûrement & infailliblement bien
„ entenduë & bien interpretée, n'eſt
„ point la parole de Dieu entenduë
„ & interpretée par chacun des Fidel-
„ les en particulier. Donc la vraye
„ foi des Chrétiens n'eſt point fondée
„ ſur la parole de Dieu entenduë &
„ interpretée par chacun des Fidelles
„ en particulier.

Il n'y a qu'à prouver la mineure, ou la ſeconde propoſition de ce ſyllogiſme, pour avoir démontré,
„ Qu'il n'y a point de vraye foi dans
„ toutes les ſectes dont la créance
„ n'eſt fondée que ſur l'Ecriture in-
„ terpretée par les particuliers.

Le P. Dez vient donc à la preuve de la mineure, & il la diviſe en plusieurs raiſons. La premiere eſt priſe du grand nombre d'hereſies qui ſe ſont élevées, & qui toutes ſe ſont vantées de bien entendre & de bien interpreter l'Ecriture.

La ſeconde des diſſenſions des Proteſtans ſur le Canon des Ecritures; des juſtes reproches qu'ils ſe

ſont les uns aux autres, d'infidelité dans les traductions; de leur oppoſition touchant le ſens & l'intelligence. Luther ayant inſeré en ſa traduction le terme *ſeule* dans le paſſage où St. Paul enſeigne que nous ſommes juſtifiez par la foi, ne s'en défendit point autrement qu'en diſant : *Vous voilà bien émûs, de ce que j'ai fait dire à S. Paul* * *dans ma Verſion que nous ſommes juſtifiez par la foi*, ſeule, *bien que le mot* ſeule *ne ſe trouve point dans le texte de l'Apôtre. Si cependant vôtre Papiſte s'en ſcandaliſe, dites-lui qu'un Papiſte & un âne eſt une même choſe...... Toute la raiſon que j'ai à rendre de cette addition, c'eſt que je veux que le mot* ſeule *ſoit dans ma traduction*; *je le commande, & ma volonté doit ſervir de raiſon.... Que les Papiſtes enragent & ſoyent transformez en ânes, ils ne m'ôteront pas ce mot qui doit demeurer dans mon Teſtament.*

La troiſiéme raiſon. Un homme ſage ne ſçauroit ſe tranquilliſer ſur ſa propre interpretation, quand d'un côté il conſidere que tant d'heretiques ſe ſont trompez pour avoir voulu

* *Rom.* 3. 28.

ıivre cette voïe ; & que de l'autre
voit évidemment que tous les par-
culiers n'ont , ni la capacité ſuffi-
ınte, ni le tems de s'appliquer à la
:cherche du veritable ſens de l'E-
:iture.

La quatriéme. Qu'un particulier
rétende être perſuadé interieure-
ıent qu'il eſt parvenu à la verita-
le intelligence de l'Ecriture, quel
ıoyen a-t'il d'en convaincre les au-
'es, qui lui ſoutiennent qu'il eſt
ans l'erreur ?

La cinquiéme. Si ce particulier
rre dans la foi, en vain ſe prévau-
ra t'il au jugement de Dieu, de ce
ŭ'après avoir examiné, il s'eſt per-
ıadé d'avoir trouvé le vrai ſens de
Ecriture. Un Anabaptiſte, un Soci-
:en, ſe mettroient ainſi à couvert.

La ſixiéme. Il ne convenoit pas
ı deſſein de Dieu, d'établir & de
ırmer une Egliſe, qu'il abandon-
ıt l'Ecriture au caprice & aux in-
rpretations arbitraires de chaque
ırticulier.

Ces raiſons, revétuës de circonſ-
nces, & appliquées à la conduite
ı'ont tenuë les heretiques, demon-

trent invinciblement ce que l'Auteur s'est proposé.

Il passe au second raisonnement. » Il y a dans le monde une parole de » Dieu, sûrement & infailliblement » bien entenduë, & ce n'est point » la parole de Dieu entenduë par » chacun des Fidelles en particulier; » c'est donc necessairement la parole » de Dieu entenduë par l'Eglise. Or » on est convenu que la vraye foi des » Chrétiens est fondée sur la parole de » Dieu, sûrement & infailliblement » bien entenduë; c'est donc necessairement sur la parole de Dieu en- » tenduë par la vraye Eglise, que la „ vraye foi des Chrétiens est fondée.

„ Il y a dans ce raisonnement, con- „ tinuë le P. Dez, trois propositions „ essentielles, qu'il n'est pas difficile „ de mettre dans leur jour. La pre- „ miere, c'est qu'il y a dans le mon- „ de Chrétien une parole de Dieu „ sûrement bien entenduë & bien „ interpretée. La seconde, que c'est „ la parole de Dieu entenduë & in- „ terpretée par l'Eglise. La troisiéme, que la vraye foi necessaire au „ salut est donc fondée sur la parole

„ de Dieu, entenduë & interpretée
„ par l'Eglise.

La premiere de ces propositions ne souffre nulle difficulté, & n'est point contestée entre les Chrétiens. La seconde se prouve, & par l'exclusion du sens de chaque particulier, & par le témoignage positif de l'Ecriture en plusieurs endroits, & par la tradition constante. La troisiéme n'est qu'une conclusion tirée des deux premieres. Le P. Dez donne de l'étenduë à toutes les trois.

Son troisiéme raisonnement est exprimé en ces termes : „ La parole
„ de Dieu entenduë & interpretée
„ par la vraye Eglise, est la parole
„ de Dieu sûrement & infaillible-
„ ment bien entenduë & bien inter-
„ pretée. Or l'Eglise Catholique,
„ Apostolique & Romaine, est la seu-
„ le vraye Eglise de Jesus-Christ.
„ Donc la parole de Dieu sûrement
„ & infailliblement bien entenduë &
„ bien interpretée, est la parole de
„ Dieu interpretée & entenduë par
„ l'Eglise Romaine. La vraye foi
„ necessaire au salut est donc fondée
„ sur la parole de Dieu interpretée
„ par l'Eglise Romaine.

Tout ce qui reſte à prouver, c'eſt que l'Egliſe Catholique eſt la veritable Egliſe. Et certainement elle l'eſt, puiſque les marques eſſentielles de la veritable Egliſe lui conviennent, & à elle ſeule. Le P. Dez s'étend ſur les marques de la veritable Egliſe, & ſur leur application à l'Egliſe Romaine, il en compte neuf. 1°. Elle eſt la plus ancienne de toutes les ſocietez qui ſe diſent Chrétiennes, tirant ſon origine de Jesus-Christ, & ayant commencé par les Apôtres. 2°. Elle eſt fondée ſur St. Pierre, que Jesus-Christ a établi chef de ſon Egliſe. Calvin même n'a oſé diſconvenir, *Que les Saints Peres ont rendu de grands honneurs à l'Egliſe Romaine, qu'ils en ont parlé avec reſpect; & que la créance où ils étoient qu'elle avoit été fondée par St. Pierre, ſervoit beaucoup à lui concilier une grande autorité; que les plus ſaints & les plus pieux Evêques d'Afrique, de Grece & de l'Orient, lorſqu'ils étoient chaſſez de leurs ſieges, ſe rendoient à Rome, comme dans un azyle; que cette Chaire s'appelloit le ſiege Apoſtolique; qu'elle étoit plus attachée à l'ancienne doctrine*

qu'aucune de toutes les autres Egliſes du monde.

3°. La ſtabilité & la perpétuité eſt promiſe à l'Egliſe : les Confeſſions même d'Auſbourg, de Saxe, de Hollande & de Suiſſe, en font un article de foi ; Luther & Calvin en conviennent. Toutefois il eſt notoire que cette perpétuité non interrompuë appartient à la ſeule Egliſe Catholique & Romaine.

4°. Jugeons de même de la viſibilité de l'Egliſe. Avant Arius où étoient les Ariens, & avant Neſtorius les Neſtoriens, avant Luther & Calvin les Proteſtans ? Comme ces derniers tâchent de ſe faire une origine plus ancienne, prétendant avoir paru au monde avec les Iconoclaſtes, Berenger, les Albigeois, les Petrobuſiens, les Vaudois, Wicleff, Jean Huſſ, & pareilles gens, le Pere Dez dit que ce ſeroit encore pour eux avoir peu avancé ; mais il y a plus, car ils ſe donnent des ancêtres dont ils ne deſcendent pas, auxquels ils ne reſſemblent que par leur ſéparation de l'Egliſe Romaine, & dont ils different dans la doctrine.

Oct. 1714.

5°. Tous les dogmes de la veritable Eglise sont les mêmes depuis son établissement, sans que nulle nouveauté s'y soit introduite. Elle a toujours enseigné la priere pour les morts, la doctrine de la justification, & le merite des bonnes œuvres; le libre arbitre. Non seulement les Saints nous en rendent un témoignage certain; mais Luther, Calvin, les Centurateurs, n'ont pas la hardiesse de nier que tels étoient les sentimens de l'Eglise dès les premiers siécles. Et par un aveuglement déplorable & une contradiction manifeste, ils regrettent de n'avoir plus les Athanases, les Chrysostomes, les Ambroises, les Augustins; ils avoüent que de leur tems il ne s'étoit fait nul changement dans la doctrine, ni à Rome, ni ailleurs; & ils condamnent en nous leurs sentimens. L'Auteur parcourt les autres points de la Religion, & remarque le désespoir des Protestans, qui les voyent tous appuyez du suffrage des anciens Docteurs & maîtres de l'Eglise.

6°. La veritable Eglise n'est point sortie d'une autre, mais toutes les

ſectes ſont ſorties d'elle. C'eſt de l'Egliſe Romaine, de l'Egliſe primitive, qu'elles ſont ſorties.

7°. Une ſuite continüée de Paſteurs legitimes manque aux Proteſtans, & les premiers Auteurs de leurs ſectes ſe ſont intrus dans le miniſtere ſans miſſion.

8°. Le nom d'Egliſe Catholique, & 9°. l'unité de la foi, ſont des marques de la veritable Egliſe, qui ne ſont propres que de l'Egliſe Romaine : au lieu qu'il n'y a eû qu'inconſtance & que variation parmi les Proteſtans.

Ce qu'il y a de remarquable dans le cinquiéme livre, qui n'eſt qu'une recapitulation des précedens, c'eſt que le P. Dez montre que de l'aveu des Proteſtans, l'Egliſe Romaine conſerve tous les articles fondamentaux de la foi : il cite la confeſſion d'Auſbourg préſentée à Charles-Quint, Luther, Polanus, Corellus, Zanchius, Marc-Antoine de Dominis, Daillé. Enſorte qu'ils reconnoiſſent qu'on peut y faire ſon ſalut; & comme les Puritains d'Angleterre nous damnoient ſans miſericor-

de, le ſçavant Roi d'Angleterre Jacques I. jugeoit leur ſentiment outré digne du feu. On ne peut omettre les paroles de Calixte, fameux Luthérien, touchant la confeſſion d'Auſbourg. « Tout ce que les Proteſtans prétendoient alors, c'étoit „ de faire voir que leur doctrine „ n'étoit pas heretique, comme on „ le publioit ; & ils auroient été fort „ contens de gagner ce point. S'ils „ euſſent crû en ce tems là, que les „ erreurs dont ils accuſoient l'Egliſe „ Romaine fûſſent des hereſies, ils „ n'auroient pas manqué d'uſer contre elle de repreſailles, & c'eût été „ pour eux une neceſſité de le faire.

On remarquera que cet aveu des Proteſtans en faveur de l'Egliſe Romaine, ſe tourne contre eux en une conviction de ſchiſme ; puiſque ſe ſéparer d'une Egliſe qui conſerve la veritable foi, c'eſt ſe rendre coupable de ſchiſme. Meſſieurs de Walembourg ont traité à fond cet argument.

Le P. Dez finit ce ſecond tome par montrer que l'Egliſe Grecque ſchiſmatique eſt ſortie de l'Egliſe Romaine.

Tome troisiéme.

Ce tome eſt diviſé en trois livres, *Du myſtere d'un Dieu en trois perſonnes*; *de* JESUS CHRIST *Dieu & homme*; *Du myſtere de l'homme juſtifié*. Le Pere Dez démontre l'exiſtence & l'unité de Dieu, prouve le myſtere de la Trinité, & apporte pluſieurs motifs de dévotion envers cet auguſte myſtere. Il traite de l'Incarnation & de la ſatisfaction de JESUS-CHRIST; il explique le dogme Catholique de la juſtification, & marque les variations des Proteſtans ſur ce point, qu'ils regardoient comme un des plus importans & comme un des principaux ſujets de leur ſéparation de l'Egliſe Romaine.

Tome quatriéme.

Dans ce Tome le P. Dez traite des Sacremens en general & en particulier.

Comme on a crû devoir plus s'étendre ſur les deux premiers tomes, on s'eſt trouvé obligé de ſe reſſerrer ſur les deux derniers. Il y auroit peut-

être quelques points de critique à relever dans cet ouvrage ; mais ils ne préjudicient pas à la force des raiſons.

ARTICLE CXXX.

ΚΛ.. ΑΙΛΙΑΝΟΥ Σοφιςȣ τῆς ποικίλης ἱςορίας βιβλια ιδ΄. *Mélange d'hiſtoire en quatorze livres, par Claude Elien Sophiſte, avec la traduction de Juſte Vultëius, & les notes de Jean Scheffer & de Joachim Kuhnius. Nouvelle édition, par les ſoins de Jean Henri Lederlin.* A Straſbourg, aux frais de Jean Reinold Dulſſecker, 1713. *In* 8°. *pages* 825. *ſans compter les tables.*

ELien étoit de Preneſte, c'eſt à dire, de Paleſtrine, & fit ſa demeure ordinaire à Rome, où il s'appliqua avec tant d'affection & de ſuccès à apprendre la langue Grecque, qu'il y devint un grand maître. Auſſi diſtingue-t'on ſes écrits par l'élegance de ſon expreſſion, laquelle au jugement de Philoſtrate, eſt d'un homme qui ſeroit né & qui auroit été élevé au milieu d'Athenes.

Octobre 1714.

Elien cependant n'y fut jamais, & ne ſortit point de l'Italie. Il trouva à Rome les ſecours neceſſaires, d'habiles Rhéteurs, de bons livres, pour ſe perfectionner dans la langue des Athéniens. Il la préfera à la ſienne, ſans être arrêté par la conſideration qui empêcha Horace de continuer, comme il avoit commencé, à faire des vers Grecs.

In ſylvam ne ligna feras inſanius, ac ſi
Magnas Græcorum malis implere catervas.

Du reſte, ce que nous avons de lui eſt diverſifié par des traits d'hiſtoire, la plûpart aſſez legers, & pris des Grecs, & par des traits de la Fable, par quelques obſervations touchant l'hiſtoire naturelle, & quelques particularitez de la vie des anciens Philoſophes, Orateurs & Poëtes. Il n'eſt pas ami d'Ariſtote, & l'eſt beaucoup de Platon, dont il loüe la modeſtie.

Ce qu'Elien l. 13. ch. 14. dit d'Homere merite d'être remarqué, parceque ça été le ſujet d'une conteſtation

fort vive. On eſt contraint de rapporter les propres paroles de l'Auteur: Ὅτι τὰ Ὁμήρου ἔπη ᾖδον οἱ παλαιοί. *Les anciens*, dit-il, *chantoient les vers d'Homere*; & c'étoit par pieces & ſous differens titres, comme le combat proche des vaiſſeaux, Dolon ſurpris, la valeur d'Agamemnon, & ainſi les diverſes parties de l'Iliade & de l'Odyſſée. Mais qui étoient ces anciens ? Ce n'étoit pas les Grecs habitans de la Grece, c'étoit les Ioniens. Car Elien ajoute: Ὀψὲ δὲ Λυκοῦργος ὁ Λακεδαιμόνιος ἀθρόαν πρῶτος εἰς τὴν Ἑλλάδα ἐκόμισε τὴν Ὁμήρου ποίησιν. τὸ δὲ ἀγώγιμον ἐξ Ἰωνίας, ἡνίκα ἀπεδήμησεν, ἤγαγεν. *Ce fut aſſez tard*, ou longtems après, *que Lycurge Lacédemonien apporta le premier dans la Grece le recüeil des poëſies d'Homere : ce fut la ſeule choſe dont il ſe chargea à ſon retour d'Ionie.* On ne croit pas que le mot ἀθρόαν, puiſſe avoir une autre ſignification que celle qu'on lui donne ici de recüeil. Ὕστερον δὲ Πεισίστρατος συναγαγὼν ἀπέφηνε τὴν Ἰλιάδα καὶ Ὀδύσσειαν. *Enſuite Piſiſtrate les ayant liées enſemble, fit paroître l'Iliade & l'Odyſſée.* De cette narration d'Elien

on ne peut comprendre autre chose, si non que Lycurge apporta en Grece les vers d'Homere, comme les Ioniens les chantoient, c'est à dire, par pieces détachées; & que Pisistrate les mit en ordre pour former deux poëmes. L'Auteur des reflexions sur Longin fait parler autrement Elien; & il explique le mot συναγαγὼν, comme si Pisistrate n'avoit fait que ramasser les œuvres d'Homere en un volume. Quoi qu'il en soit d'Elien, la belle ordonnance des poëmes d'Homere est une démonstration évidente qu'ils n'ont pas été composez par morceaux & au hahard, mais de dessein formé, & tendant à une fin; & si Pisistrate y a mis quelque ordre, comme d'autres Auteurs qu'Elien l'assûrent, ce n'est qu'en rétablissant celui que l'admirable Poëte s'étoit fait dans son esprit, & que les Chanteurs Ioniens n'avoient pas gardé, ne pouvant réciter de suite toute l'Iliade & toute l'Odyssée.

D'ailleurs, Elien n'est pas sûr en ce qu'il rapporte d'Homere; car il dit au livre huitiéme chap. second:

Hipparque fils de Pisistrate étoit l'aîné de ses freres & le plus sage des Atheniens : il fut le premier à faire connoître à Athenes les poëmes d'Homere. Pisistrate ne les avoit-il pas déja fait paroître ?

Aristophane, qu'aujourd'hui quelques personnes veulent faire passer pour un honnête homme, étoit un farceur, ou un diseur de sottises, qui d'ailleurs étant sans biens & sans honneur, se vendit pour une somme d'argent aux ennemis de Socrate. C'est le portrait qu'en fait Elien l. 2. ch. 13. Il l'appelle *βωμολόχον ἄνδρα ϗ γελοῖον, πένη το ἅμα ϗ κατάρατον.*

Les notes de Scheffer & de Kuhnius ajoutées à cette édition sont sçavantes, & ne se bornent pas à quelques corrections grammaticales du texte, elles instruisent de ce que les autres Auteurs ont dit sur les choses rapportées par Elien : celles de Kuhnius sont les plus exactes. Il regrette dans sa préface que d'autres ouvrages d'Elien soyent perdus : il prétend même que celui-ci n'est pas entier, & qu'en quelques endroits il est tronqué ; & Mugius, un des Magistrats de Strasbourg, avoit marqué sur un exemplaire que le dixseptiéme livre de cette histoire étoit à Vienne dans la bibliotheque de l'Empereur. Kuhnius a recüeilli un grand nombre de fragmens épars dans Suidas, Stobée & Eusthatius.

On trouve à la fin une table fort ample

des mots Grecs avec leur propre ſignification & leur uſage, une ſeconde table des Auteurs citez par Elien, & une troiſiéme des matieres.

ARTICLE CXXXI.

LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR de la Roque à Monſieur Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marſeille, ſur des monumens antiques &c.

IL ne tiendra pas à vous, Monſieur, que Marſeille, ville déja celebre en tant de manieres, ne ſe diſtingue auſſi parmi le monde ſçavant & antiquaire. Cette quantité de tombeaux de plomb & de pierre, ces urnes de verre remplies de cendre & d'os à demi-brûlez, ces lacrymatoires &c. que vous me marquez, Mr. avoir été trouvez aux environs de vôtre ville; ces monumens, dis-je, meritoient ſans doute l'attention que vous avez bien voulu leur donner. Je ſuis fort perſuadé de la ſolidité de vôtre conjecture ſur cette découverte, que comme l'uſage des Anciens étoit de ne brûler, ni enterrer les corps dans l'enceinte des villes, toutes les apparences ſont que c'étoit là le cimetiere des anciens Marſeillois. J'eſpere, Mr. que cette découverte aura des ſuites heureuſes ſous vos auſpices, & qu'on pourra trouver dans le même lieu des inſcriptions, des medailles, & d'autres monumens plus inſtructifs,

qui feront plaiſir aux amateurs de l'antiquité. Il eſt inutile de vous ſupplier d'y employer vos ſoins & vôtre autorité.

J'ai vû autrefois à Marſeille l'inſcription Grecque qu'il vous a plû de m'envoyer, gravée ſur une petite colonne de marbre qui étoit au coin d'une ruë de la nouvelle ville. J'apprens avec plaiſir que vous avez aujourd'hui chez vous cette colonne, & que vous l'avez placée à l'entrée de vôtre cabinet : les perſonnes veritablement curieuſes & intelligentes, ne négligent jamais rien ſur ces matieres. Toutes les inſcriptions ne peuvent pas fournir des découvertes pour l'hiſtoire, ou pour la chronologie ; la vôtre, Mr. eſt comme vous voyez un monument particulier de la pieté d'un fils à la memoire de ſa mere, les noms en étoient peutêtre illuſtres chez nos Anciens, cela pourra ſe découvrir dans la ſuite. Il paroît au reſte que le tems a alteré deux ou trois lettres de l'inſcription ; mais il eſt aiſé par le ſens de les ſuppléer ; je ſuis perſuadé que vous l'avez déja fait, & que vous liſez & entendez ce monument de la maniere qui ſuit.

K. ΛΗΦΕΝΗ
ΠΟΣΙΔΩΝΑΚΤΟΣ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ
ΟΣΚΑΙΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ
ΤΗ ΜΗΤΡΙ ΜΝΗΝΙΗΣ
ΧΑΡΙΝ

C AIA *Lephena Posidonactis* FILIA. *Dionisius Julius, qui & Dias Nicûs* FILIUS. *Matri Memoria gratia.* C'est à Dias Nicus que Denys Jule son fils, & Caia Lephena fille de Posidenax sa belle fille, ont érigé ce monument.

Et à propos d'inscription en voici une, Monsieur, que le hazard m'a fait tomber entre les mains, qui est d'une espece fort differente; sa singularité m'autorise à vous en faire part. On conserve depuis un tems immémorial dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Bayeux, une Relique qu'on appelle la chasuble de S. Regnobert *, second Evêque de Bayeux. La Relique est enfermée dans un petit coffre d'yvoire de figure antique, & ce coffre est fermé d'une espece de serrure d'argent en plaque de figure ronde, & sur cette plaque l'inscription dont il s'agit se trouve gravée autour de la serrure. De tous les curieux qui ont vû cette inscription en original, il n'y en a pas un qui ait seulement pû connoître les caracteres. Le Pere Mabillon même, après l'avoir bien examinée, avoüa avec sa modestie ordinaire qu'il n'y comprenoit rien. Enfin, Mr. il y a sept ou huit mois qu'on s'avisa de copier, ou plutôt d'imiter parfaitement ces

* *S. Regnobert vivoit dans le quatriéme siécle, selon l'Historien du Diocese de Bayeux.*

caracteres inconnus, & de les envoyer à Paris pous les faire déchiffrer. Un Ecclésiastique du même pays qui reçut cette commission, s'addressa pour cela à Mr. Petis de la Croix, Interprete du Roi & Professeur en langue Arabe au College Royal: il ne pouvoit pas mieux rencontrer, car l'inscription est en cette langue, mais écrite en ancien caractere Arabe appellé Couphi, ou Cuphique, dont l'usage a commencé sous les premiers Calyfes, & a duré environ jusqu'au treiziéme siecle de nôtre Ere. J'étois avec Mr. Petis quand l'inscription lui fut présentée, il en fit sur le champ la traduction, qu'il donna à l'Ecclésiastique de Bayeux, après qu'il m'eût permis de faire une copie de l'une & de l'autre. Voici, Monsieur, ce que c'est:

Bis millah
An coumna lillah
Caouman len na
Coum hou cama
y a liq fana qoum
hou bilismi.

Au nom de Dieu,

Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons pas l'honorer autant qu'il le merite; mais nous l'honorons par son saint nom.

Octobre 1714.

Quoique ces paroles ſoyent édifiantes, il eſt moralement ſûr qu'elles ont été miſes-là par un Mahometan : le caractere Arabe le prouve d'abord indirectement, auſſi bien que la fabrique du coffret, qui ſelon la deſcription qu'on nous en a faite, reſſent fort ſon ouvrage Moreſque, & il ne reſte plus lieu de douter ſi l'on conſidere que la ſentence gravée deſſus, eſt tirée preſque mot à mot des Hadis, ou du Recüeil des ſentences de Mahomet. On ſçait aſſez que malgré l'impieté du faux Prophete, ſes ſectateurs n'ont pas laiſſé de lui attribuer de bonnes choſes, qu'il a empruntées de la veritable Religion.

Je n'entreprens pas, Monſieur, de démêler ici comment, par qui, & en quel tems, deux choſes auſſi oppoſées comme le ſont la Relique de S. Regnobert, & le coffret à l'inſcription Mahometane, ont pû ſe rencontrer enſemble dans le lieu où elles ſont aujourd'hui : mais cela me fait ſouvenir de l'Epitaphe Arabe d'un Mahometan de diſtinction, qui ſe voit gravée ſur un marbre dans l'Egliſe Cathedrale de Marſeille ; permettez moi de vous la rappeller ici de la traduction de Mr. le Chevalier d'Arvieux nôtre compatriote.

Dieu est le Seigneur seul permanent.

C'est ici la sepulture de son serviteur ; & Martyr * , qui s'étant confié en la misericorde du Dieu très-haut, il la lui a accordée en pardonnant ses fautes. Joseph fils d'Abdallah de la ville de Metelin, décedé dans la lune Zilhugé.

Vous conviendrez , Monsieur , que cette épitaphe est aussi dévote en un sens que l'inscription de Bayeux , & qu'il n'est pas moins singulier de la trouver placée dans le lieu où elle est aujourd'hui. Cependant je crois que tout peut se concilier par le moyen de l'histoire & de la raison.

Il est tems de vous remercier de l'approbation dont vous avez honoré mon sentiment , au sujet de ces instrumens militaires antiques , en forme de coins , que Messieurs les Journalistes de Trevoux ont bien voulu publier avec ma lettre à Mr. Hearne , dans leur mois de Septembre 1713. Il ne m'est encore rien revenu d'Angleterre sur ce sujet , mais je suis bien aise, Monsieur , de vous rendre compte en peu

* *Toutes les guerres des Mahometans sont censées guerres de Religion , & c'est en ce sens qu'ils donnent le nom de Martyr à ceux qui meurent dans les batailles , ou dans la profession actuelle des armes.*

Octobre 1714.

de mots d'une lettre que j'ai reçûë de Normandie au commencement de cette année.

Mr. Le Moyne Desportes, de la ville de Vernon, qui me l'écrit, n'est pas persuadé que Mr. Hearne, ni moi, ayions pensé juste au sujet des coins antiques dont il s'agit. Son sentiment est que l'on s'en servoit pour garnir les dents des roües avec lesquelles on bandoit les ballistes, appuyé de l'autorité de Vitruve, qui dans le ch. 16. du 10^e^. livre dit en effet qu'il y avoit des ballistes, que l'on bandoit avec des roües à dents; d'où nôtre Antiquaire prétend que les coins en question, creux en dedans, étoient employez à emboiter des morceaux de bois qui étoient attachez, comme des dents, à tenon, & à mortaise, aux jantes des roües, qui servoient à bander les ballistes: ces roües, dit-il, étoient ensuite arrêtées par des cremaillères, & attachées aux deux côtez de la balliste; l'anse ou l'anneau qui est à côté de ces coins, servoit à les emboiter, ou déboiter avec plus de facilité, en y passant une petite barre de fer pour les frapper. Les grandeurs differentes, ajoute-t'il, font voir qu'ils servoient aussi à des roües de differentes grandeurs.

Il propose aussi son sentiment à l'égard de l'enfant aîlé, qui est en relief au bout de l'anse du vase Antique dont il est parlé dans ma lettre, & dont la figure est gravée dans le même Journal. La bourse que

cet enfant tient de la main droite, marque, dit-il, une largesse d'argent faite par quelqu'un des Empereurs, dont on a trouvé les medailles dans ce vase. L'enfant aîlé & tout nud, l'occasion qui y a donné lieu, qui est la lustration de ses enfans, ceremonie qui se faisoit avec beaucoup d'éclat le neuviéme jour de la naissance auquel on leur donnoit un nom. Il cite là dessus une medaille de Lucille, fille de Marc-Aurele & de Faustine, & femme de Luce Vere, rapportée par Mr. Vaillant dans son *Selectiora Numismata*, où l'on voit deux enfans nuds & aîlez, semblables à celui dont il est ici question.

Pour ce qui est de l'oiseau que cet enfant tient par le col de l'autre main, il veut que ce soit une choüette, symbole de la sagesse chez les Anciens, sur quoi Mr. Spanheim expliquant une medaille d'or de Constantin le Grand, sur le revers de laquelle est une choüette avec ces mots: *Sapientia Principis Providentissimi*, est appellé en témoignage. On voit aussi, dit-il, le même oiseau dans une medaille de Trajan représenté dans le même sens sur la colonne de cet Empereur. La medaille est rapportée dans le livre de Mr. Seguin.

Tout cela n'empêcheroit pas, ce me semble, que l'oiseau dont il s'agit ici ne puisse être pris pour un oiseau de Paradis; mais Mr. le Moine prétend que l'oiseau

de ce nom a été tout à fait inconnu aux Anciens, & qu'avant le voyage de Magellan il l'étoit pareillement à tous les Européens : il cite pour ſon garant le Pere du Molinet, dans ſa deſcription du cabinet de Sainte Genevieve.

Il finit par le vaſe même qui porte ces figures ſymboliques, & il le qualifie de ceux qui ſervoient aux ſacrifices, & que l'on nommoit *Præfericulum* ; quoique ſelon le même Pere du Moulinet, les Antiquaires ne conviennent pas de la forme du vaſe, qui portoit ce nom-là chez les Anciens.

Je porte, Monſieur, toutes ces conjectures à vôtre tribunal, & je les ſoumets à vôtre critique, me rapportant volontiers à tout ce que vous en jugerez. Pour moi, je ne ſuis pas fâché d'être contredit, perſuadé que par la liberté qui doit regner dans la Republique des Lettres, & ſurtout dans ces énigmes de l'antiquité, plus on agite un ſujet, plus on eſt en état de l'éclaircir, ce qui peut mener enfin à la découverte de la verité. Je ſuis Monſieur, &c.

A Paris, ce 7e. Mai 1714.

Mr. de la Roque nous permettra de faire quelques remarques ſur l'inſcription Arabe & ſur la conjecture de Mr. le Moine Deſportes, par rapport à l'enfant aîlé.

Octobre 1714.

1°. On ſçait que Charles Martel vainquit les Sarraſins proche de Tours, leur camp fut pillé ; la caſſette marquée de l'inſcription Arabe aura été priſe en cette occaſion, & la Reine Ermantrude, femme de Charles le Chauve, à qui cette caſſette venoit de la ſucceſſion de ſon triſayeul, l'ayant eûë de ſon mari, la conſacra à renfermer les Reliques de ſaint Regnobert, qui avoit gueri le Roi ſon époux. Cette gueriſon, & la magnifique reconnoiſſance d'Ermantrude, ſont marquées dans les Hiſtoriens. Cette caſſette étoit apparemment celle du Prince Sarraſin Abdarrhaman.

2°. L'Hiſtorien du Dioceſe de Bayeux s'eſt trompé ſur le tems où ſaint Regnobert a vécu. On ne le fait pas ſecond Evêque de Bayeux que ſur la foi d'une legende pleine de fables. Il n'a vécu que dans le ſeptiéme ſiécle ; il aſſiſta en 630. à un Concile de Rheims.

3°. Mr. le Moine veut que l'enfant aîlé qui tient une bourſe marque une largeſſe faite par un Empereur, à l'occaſion de la luſtration d'un de ſes enfans. Cette conjecture peut paſſer ; mais que fait une choüette à la largeſſe, & à la luſtration ? Cette choüette de ſa façon doit l'embarraſſer. Il a tort au reſte de dire qu'on n'a point connu l'oiſeau de Paradis avant le voyage de Magellan. Le Pere du Moulinet l'a trompé, pour n'avoir pas aſſez exa-

ꞏiné la chose. Cet oiseau se trouve dans ꞏs Indes, dans l'Egypte, sur le Phase; ꞏourquoi auroit-il été inconnu aux Anꞏiens? Bellon, dont l'autorité est préféꞏable à celle du Pere du Molinet, a crû ꞏue Plutarque & Ctesias en avoient parlé.

ARTICLE CXXXII.

ꞏMATTHÆI GEORGII PATRICII Albinganensis Philosophiæ ac Medicinæ Doctoris Elementa scientiæ naturalis &c. C'est à dire, *Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Matthieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine.* A Luques, de l'imprimerie & aux frais de Leonard Venturini, 1707. *in* 4°. *pages* 368.

DEs la préface de Mr. Giorgi on trouve un Auteur qui s'explique avec netteꞏé, & qui a sçû regler ses études & ses ꞏentimens par la Religion. Il fait un brief ꞏxtrait de ce que Mr. Descartes a mis de ꞏMetaphysique dans la premiere partie de ꞏses principes. Il approuve la démonstraꞏtion de l'existence de Dieu, fondée sur l'idée que nous en avons, & qui avoit déja été proposée par Saint Augustin & Saint Anselme, mais il rejette comme dangereux, ce que Mr. Descartes a avancé touchant l'espace & le lieu.

Il diviſe ſon ouvrage en dix chapitres, & dans le premier il examine quel eſt le premier principe du mouvement. Il ne faut pas le chercher dans la matiere ; car ſuppoſé , ce qui n'eſt pas , qu'elle eût une force naturelle de ſe mouvoir , cette force devient chimerique , ſi l'on conſidere un atome ou une portion de matiere dans un eſpace infini & vuide, où il n'y a point de centre ; car de quel côté ſe portera-t'elle ?

De là il s'enſuit que la nature agit pour une fin , & il n'y a point de mouvement qui ne tende à une fin. Mr. Giorgi fait voir l'abſurdité où eſt tombé Epicure, d'attribuer tout au hazard. Il s'enſuit encore qu'il y a une premiere cauſe de toutes choſes , infiniment ſage & puiſſante , & qui exiſte neceſſairement par ſoi-même.

Le ſecond chapitre eſt une analyſe metaphyſique du corps , entant qu'il eſt l'objet de la Phyſique. Mr. Deſcartes s'eſt trompé en le définiſſant par l'étenduë ; car outre que l'immenſité nous porte à concevoir une étenduë ou un eſpace ſans bornes qui n'eſt point corps , l'idée de l'étenduë ne renferme point le mouvement , lequel néanmoins eſt eſſentiel au corps phyſique. Le corps phyſique , ſelon la définition de l'Auteur, eſt une ſubſtance étenduë , finie & composée d'acte & de puiſſance ; d'acte, en ce qu'il exiſte ; de puiſſance , en ce qu'il peut changer de termes

ou de formes à l'infini. Il regarde le ſyſteme d'Ariſtote comme purement metaphyſique, & pouvant également s'ajuſter à tout ſyſteme particulier : la matiere premiere n'eſt autre, que la puiſſance paſſive de la ſubſtance étenduë & finie, ſuſceptible de diverſes formes à l'infini.

Il démontre dans le troiſiéme Chapitre qu'en tout changement naturel & phyſique la ſubſtance corporelle ſubſiſte, ſous les differentes formes qui ſe ſuccedent les unes aux autres ; & aucun Philoſophe, ſoit ancien ou nouveau, n'a penſé autrement : cette ſubſtance permanente retient ſon activité, qui n'eſt autre que de pouvoir être miſe en mouvement ou en repos. Les formes ſous leſquelles elle paroît, ne ſont pas ſubſtance, mais de ſimples affections, ou des modes. Il met deux principes phyſiques, la ſubſtance corporelle & l'idée ; entendant par ce mot d'idée les diverſes affections ou les differens modes de la ſubſtance corporelle.

Au chapitre quatriéme il explique ce que c'eſt le lieu, le vuide, le tems, le mouvement, le continu, l'infini. Il rapporte l'immobilité du lieu & la détermination du tems à l'immenſité & à la préſcience de Dieu ; mais dans les corps c'eſt ſeulement leur poſition par rapport à d'autres corps & aux circonſtances. Il s'exerce enſuite ſur les ſubtiles queſtions que le continu fournit aux Philoſophes ; & il dit

que le continu est divisible à l'infini, & en parties qui ne sont point distinctes actuellement en lui, mais seulement en puissance. Mr. Descartes assûre qu'en certaines rencontres la matiere se divise en une multitude indéfinie de parties. Mr. Giorgi reprend qu'il s'ensuivroit que cette matiere deviendroit d'une étenduë indéfinie; car chaque partie n'étant pas réduite au néant, & conservant sa propre étenduë, de toutes résulteroit une étenduë indéfinie.

Traitant de la communication du mouvement dans le chap. cinquiéme, il distingue dans les corps, le mouvement, l'effort à se mouvoir, ou le mouvement tonique, le repos : le repos ne sçauroit causer de mouvement, mais il peut l'arrêter. Ce qu'il dit de plus remarquable, c'est 1°. Que deux corps n'agissent l'un contre l'autre qu'en se choquant, ou par leur choc, lequel est necessairement égal en chacun d'eux; ceque Mr. Giorgi exprime par les mots d'action & de réaction égales.

2°. De là il tire les regles de la communication du mouvement entre les corps durs, sans avoir besoin de leur supposer du ressort. Il ne suit pas néanmoins la méthode du P. Pardies, mais il met aussi une réaction de repos, & raisonne ainsi : Si une bille A en mouvement vient frapper une autre égale B en repos, l'action & la réaction de mouvement sont égales, l'action & la réaction de repos le sont aussi;

puis donc que la bille B par le repos où elle étoit, ne résiste point au mouvement qui lui vient du choc, elle se mettra en mouvement, tandis que la bille A, qui par son mouvement ne résiste point au repos qui lui vient du même choc, demeurera en repos.

3°. Supposée une verge de fer, ou d'une matiere inflexible, arrêtée par le milieu, ensorte qu'elle puisse tourner comme sur un pivot, Mr. Giorgi assûre que les parties les plus proches du centre ne recevront pas moins de mouvement que les plus éloignées, quoi qu'elles ayent moins de vîtesse: & de cette proposition, qui paroît paradoxe, il fait le principe des mechaniques.

Le chapitre sixiéme est destiné à expliquer ce que les Physiciens entendent par les termes de *nature* & de *naturel.* Et en parlant des causes, il veut qu'un Physicien fasse grande attention à la cause finale.

On n'a encore vû Mr. Giorgi, pour ainsi dire, que dans les avenuës de la Physique: il va enfin y entrer, & on tâchera de le suivre.

Selon lui, au chapitre septiéme, ce qui fait la dureté d'un corps, c'est que toutes les parties dont il est composé tendent vers le milieu comme vers un centre: au lieu que les parties d'un fluide n'ont point une semblable tendance. Tous les fluides sensibles, comme l'air, l'eau, & les liqueurs,

ſont un amas de petits corps plus ou moins durs ; car ſans dureté, ils n'auroient ni action ni réſiſtance : mais il y a un fluide & parfaitement liquide ſans nulle adhérence dans toutes ſes parties, qui remplit les vuides que laiſſent les corps durs entre eux ; & c'eſt proprement le premier élement : car ôtez cette tendance qui eſt le principe de la dureté, tout ſe réſout en liquide parfait. Il ajoute que ſelon les rencontres les parties des corps durs ſe changent en ce liquide, dont les parties auſſi s'endurciſſent.

Avant que d'en venir à la compoſition du monde, qu'il promet au ch. 8^{e}. il réfute brievement le ſyſteme de Mr. Deſcartes, auquel il objecte premierement, que l'étenduë n'eſt point le corps ; ſecondement, qu'elle ne renferme point l'idée de la dureté ; troiſiémement, qu'au lieu de globules il ſe ſeroit formé de petits cylindres.

Voici comme il ſe prend à la formation du monde, ayant égard à la fin de tout l'ouvrage. Imaginons-nous que Dieu ait créé une matiere parfaitement liquide, & qu'ayant déſigné la place que chaque choſe ſelon ſon deſſein devoit occuper, il ait endurci de petites portions de matiere par la tendance dont on a parlé ; ce ſont déja de petits corps, & comme autant d'atomes de diverſes figures. Il reſte à les démêler, ce qui ſe fait par d'autres tendan-

 ces,

ces, une partie de ces petits corps se portant vers un centre commun, les autres s'en éloignant & s'élevant ; ensorte que selon sa pensée, la pesanteur, la legereté, le magnétisme, le ressort, sont des qualitez naturelles & intrinseques. La matiere ètherée est un petit globe, comme le second élement de Mr. Descartes, & est forcée par les bornes du monde à un mouvement circulaire. Le feu est excité par l'affluence de ces petits globes, comme il paroît par le miroir ardent qui les rassemble. L'air est composé de petits cornets, qui par un magnétisme affectent de se joindre par leurs pointes ; & qui étant comprimez, coulent & se serrent les uns contre les autres. Ceci suffit pour faire comprendre la maniere de philosopher qui a plû à Mr. Giorgi : c'est un nouveau partisan de l'attraction.

Il explique dans le ch. 9^e^. les qualitez par le moyen des figures & du mouvement des corps.

Les plantes & les animaux font le sujet du dernier chapitre. Il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que tout cela a été créé dès le commencement du monde dans les germes & les œufs, & ne fait que se développer successivement & s'étendre : son premier élement & les sucs subtils coulant dans les pores, & dirigez par la fin, lui fournissent de quoi tout former. Il ne reconnoît dans les bêtes, ni ame dis-

tinguée de la matiere, ni sensation avec connoissance. Il finit par la spiritualité de nos ames.

Mr. Giorgi s'est conformé à la mode des Géometres, allant de proposition en proposition jusqu'à la 146e. Il cite souvent Aristote avec estime, & attribuë à ses commentateurs Arabes ce qu'il n'approuve pas. Il n'oublie pas les autres Philosophes anciens & nouveaux.

ARTICLE CXXXIII.

HODEGETICUM HEBRÆO-Chaldæo-Biblicum &c. C'est à dire, *Conduite Hebraïque & Caldaïque pour entendre la Bible, où les mots Hebreux & Caldéens sont disposez selon l'ordre des Livres, des Chapitres & des versets. Par Jean-Henri Opitius, seconde édition beaucoup plus ample & plus correcte. A Hambourg, au frais de Jean-Godefroi Liebezeit & de Samuel Heyl.* A Kiel, de l'Imprimerie de Barthelemi Reuther, 1711. *in* 8°.

IL est peu de personnes assez habiles dans les langues Hebraïque & Caldaïque pour n'être pas souvent arrêtées en lisant le texte original de la Bible; & d'ailleurs il n'est pas toûjours aisé de deviner les racines des mots, ou qu'on ignore, ou dont on doute, pour les aller chercher dans les Dictionnaires. Mr. Henri Opitius comprit de quel-

le utilité il ſeroit de donner un Dictionnaire Hebreu & Latin des mots, comme ils ſe rencontrent dans la Bible; que ce ſeroit en faciliter la lecture, en abreger notablement le tems. Comme alors c'étoit aſſez d'occupation pour lui de préparer l'édition de la Bible dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Janvier 1711. il chargea ſon fils du ſoin de faire ce Dictionnaire, qui parut pour la premiere fois en 1702. avec tout le ſuccès que le Libraire pouvoit ſouhaiter; & quoique Reineccius & Langius ſuivant le même plan ayent depuis donné au public de gros ouvrages, l'un intitulé *La Clef*, l'autre *La Porte*, le jeune Mr. Opitius a été preſſé de faire une ſeconde édition du ſien. Dans ce Dictionnaire les mots ne ſont point arrangez dans l'ordre alphabétique, mais ils ſont mis comme ils ſe rencontrent dans la Bible, & ſelon la diſtinction commune des livres, des chapitres & des verſets; en ſorte que liſant la Bible, & ayant le Dictionnaire ſous la main, il ne faut qu'un coup d'œil pour s'éclaircir. A l'égard des verbes, 1°. S'ils ſont faciles à conjuguer, ils ſont mis ſimplement en la conjugaiſon K*al*, quoique dans le texte ils ſoyent en une autre conjugaiſon. S'ils ſont difficiles à conjuguer, leur conjugaiſon eſt marquée; & lorſque la conjugaiſon K*al* n'eſt pas en uſage, ils ſont mis ſans points-voyels.

ARTICLE CXXXIV.

RE'PONSE DU PERE LALLEMANT Jesuite à la lettre qu'il a recûë de l'Auteur des Hexaples. A Paris, chez Montalant, quay des Augustins, à la ville de Montpellier, 1714. *In 12. pages 64.*

AU premier volume des *Reflexions morales* du P. Lallemant sur le N. T. p. 560. dans la note sur ces mots, *à chacun selon son habileté*, on lit : *Ces paroles ne marquent pas qu'il y ait en nous des dispositions naturelles qui nous fassent meriter les dons de Dieu. Elles ne signifient pas même que Dieu ait toûjours égard à nos talens naturels, dans les emplois où il nous destine, & dans la distribution des graces qu'il nous donne pour les remplir.*

L'Auteur des Hexaples p. 263. rapporte ce texte de la maniere que voici : *Ces paroles nous marquent qu'il y a en nous des dispositions naturelles qui nous font meriter les dons de Dieu. Elles ne signifient pas que Dieu ait toûjours égard à nos talens naturels.*

Une falsification aussi criante ne pouvoit pas manquer d'être remarquée. L'Auteur des Hexaples en étant averti, a écrit d'Amsterdam au P. Lallemant pour lui faire excuse, & il se justifie de la falsification, sur ce que le *passage lui a*, dit-il, *été en-*

voyé sans la negation par la faute du copiste.

C'est à cette lettre que le P. Lallemant a fait la réponse dont il s'agit. Il y représente à l'Auteur des Hexaples, qu'une lettre particuliere ne repare point une calomnie faite dans un livre déja répandu ; & qu'un carton même, qui ne sçauroit passer dans les mains de la plûpart de ceux qui ont acheté le livre, ne sçauroit la reparer suffisamment. Le P. Lallemant conclut de là, que l'Auteur des Hexaples auroit dû lui même faire imprimer ses excuses, & le dispenser du soin & des frais de sa justification.

Il ajoute, que c'est de mauvaise foi que l'Auteur des Hexaples rejette la falsification sur le Copiste ; & il prouve invinciblement qu'elle doit être attribuée à ceux qui travaillent pour l'Auteur. Il ne la lui impute point à lui même ; mais seulement de la rejetter peu sincerement sur un Copiste, de l'avoir employée trop legerement, & peut-être dans le doute, sur la fidelité de l'extrait.

La Lettre de l'Auteur des Hexaples a déterminé le P. Lallemant à les parcourir, pour voir s'il en étoit quitte pour la falsification qu'on vient de dire. On y attaque ses *Reflexion morales* en cinq ou six endroits ; & certainement il répond sur chaque endroit à l'aggresseur d'une maniere à faire douter que celui-ci veüille revenir à la charge.

Il reproche au P. Lallemant ce qu'il dit immédiatement après le texte falsifié, que *Dieu donne à tous les hommes des moyens suffisans de salut.* C'est là, selon l'Auteur des Hexaples, un *systeme affreux*; & il ajoute à ce sujet : *En verité on a de la peine à croire qu'un Livre* (celui du P. Lallemant) *rempli de pareils sentimens, soit fort propre à édifier les Fidelles, à leur faire sentir leurs besoins, & la necessité qu'ils ont de prier, & à établir dans leur cœur les fondemens solides de la reconnoissance & de l'humilité chrétienne.*

Le P. Lallemant, après avoir montré que ce qu'il dit sur *les moyens suffisans de salut donnez à tous*, est ce que tout Théologien Catholique doit dire, retombe ainsi sur son adversaire.

„ Vous traitez ce systeme de *systeme* „ *affreux*; il n'y a que les heretiques qui „ parlent de la sorte. Le consolant systeme „ que le vôtre, selon lequel Dieu ne rend le „ salut possible qu'à ceux qui se sauvent : „ ensorte qu'aucun de ceux qui se damnent, „ ne peut dire avec verité qu'il ait dépendu de „ lui de se sauver, & ne peut se faire sur son „ malheur aucun juste reproche ! Le con- „ solant systeme que le vôtre, selon lequel „ l'homme est éternellement tourmenté „ pour avoir violé une loi qu'il ne pouvoit „ garder qu'avec des secours qu'il n'a pas „ eûs, & qu'il n'a point dépendu de lui d'a- „ voir ! La Religion ne vous est-elle pas

„ bien obligée de nous faire un Dieu qui „ nous commande de travailler à nôtre ſa-„ lut, & qui nous rend le ſalut impoſſible ; „ qui nous fait des commandemens au deſ-„ ſus de nos forces, & qui nous condam-„ ne à des ſupplices éternels pour ne les „ avoir pas gardez ?

„ Les voilà donc, ces ſentimens que „ vous jugez ſi propres à édifier l'Egliſe... „ Pour édifier les Fidelles, il faut leur enſei-„ gner, avec Janſenius vôtre Maître, qu'il „ n'eſt pas certain que Jesus-Christ ſoit „ mort pour le ſalut de chacun d'eux ; que „ tout regenerez qu'ils ſont par le Baptême, „ pluſieurs d'entre eux ont pourtant été laiſ-„ ſez dans la maſſe de perdition à cauſe du „ peché originel ; & que leur ſalut, malgré „ tous les ſecours que la Religion ſemble „ leur préſenter, malgré tous les efforts „ qu'ils peuvent faire, leur eſt veritablement „ impoſſible. Et c'eſt-là, ſelon vous, *établir* „ *dans le cœur des Fidelles les ſentimens* „ *ſolides de la reconnoiſſance Chrétienne.* „ Peut-on ne rougir pas d'une penſée ſi ex-„ travagante & ſi impie ?

„ C'eſt mon livre, & non pas celui du „ P. Queſnel, c'eſt mon livre qui établit „ dans le cœur des Fidelles les ſolides fon-„ demens de la reconnoiſſance Chrétienne, „ en leur enſeignant avec l'Egliſe, que „ Jesus-Christ a verſé ſon ſang pour le „ ſalut d'eux tous, & qu'il ne tient qu'à eux „ de s'en appliquer les fruits, avec la gra-

„ ce qu'il leur donne, qu'il a fait de ſa part
„ ce qu'il falloit pour les ſauver,& qu'ils ne
„ peuvent ſe perdre que par leur faute.Mais
„ mon livre les humilie auſſi, ces Fidelles,
„ en leur apprenant ce que l'Egliſe nous ap-
„ prend,qu'ils ne peuvent ſans la grace rien
„ faire d'utile pour le ſalut ; que la grace ne
„ leur eſt point dûë, & qu'en ayant un con-
„ tinuel beſoin, la neceſſité de prier eſt
„ pour eux continuelle. Je les humilie, ces
„ Fidelles, en leur déclarant avec l'Egliſe,
„ qu'ils ne violent la loi de Dieu que par
„ leur choix, & qu'ils ne ſçauroient im-
„ puter qu'à eux mêmes le mal qu'ils font.
„ Et voilà ce qui fait ſentir l'horreur du
„ ſyſteme Janſenien, lequel autoriſe évi-
„ demment le pécheur à ne ſe pas faire le
„ moindre reproche au milieu des plus
„ grandes abominations. Pour vivre autre-
„ ment que je ne fais, dira-t'il, il faudroit
„ que la grace prévalût en moi à la concu-
„ piſcence, & il ne dépend nullement de
„ moi de la faire prévaloir. Je ſuis ce qu'on
„ appelle méchant, il ne dépend pas de moi
„ d'être ce qu'on appelle bon. Si JESUS-
„ CHRIST eſt mort pour mon ſalut, je
„ ſerai ſauvé certainement, & la grace
„ viendra enfin m'enlever à mes déſor-
„ dres. Si JESUS-CHRIST n'eſt point mort
„ pour mon ſalut, je ne ſçaurois qu'y fai-
„ re, & mes inquiétudes ſur cela ſeroient
„ inutiles. Ainſi ôtez vous au pécheur dans

„ vôtre ſyſtême tout ſcrupule & toute hon-
„ te ; ainſi le tranquilliſez-vous dans le plus
„ affreux des états ; ainſi rétabliſſez - vous
„ évidemment le deſtin du Manichéïſme.

Le P. Lallemant, avant que ſon livre ſortît de ſes mains, avoit crû devoir y adoucir une propoſition qui ſe trouve à la p. 76. du 1er. vol. L'Auteur des Hexaples p. 172. prétend que cette propoſition étoit la même que la troiſiéme propoſition condamnée du P. Q. & il inſulte ſur cela le P. Lallemant.

Ce Pere, après avoir montré combien ſa propoſition étoit au fond differente de celle du P. Queſnel, conclut ainſi : " J'au-
„ rois donc eû lieu d'attendre que tandis
„ qu'on condamnoit la propoſition du P.
„ Q. dans ſon vrai ſens, celle où je pou-
„ vois paroître avoir parlé comme lui, ſe-
„ roit priſe dans un ſens favorable & con-
„ forme à mes ſentimens connus. Mais
„ mon livre étant encore entre mes mains,
„ je n'ai point balancé à en retrancher une
„ expreſſion qui pouvoit être priſe en mau-
„ vaiſe part.

„ C'eſt ſur quoi vous vous êtes crû en
„ droit de m'inſulter en diſant : *La Conſti-*
„ *tution a ouvert les yeux à ce bon Pere, &*
„ *il a ajouté un Correctif à ſa propoſition.*
„ Cette inſulte eſt un éloge pour moi, & je
„ ne rougirai jamais de me voir inſulté de
„ la ſorte. Oüi, Monſieur, je vous remer-
„ cie de bon cœur d'avoir appris au Public

„ combien je ſuis ſoumis aux déciſions de
„ l'Egliſe ; & que je fais gloire, non ſeule-
„ ment de penſer , mais de parler en tout
„ comme elle. Que ne peut-on dire auſſi
„ du P. Q. ce que vous dites de moi, que
„ la Conſtitution lui a ouvert les yeux ! Il
„ y auroit ſans doute une grande joye dans
„ le Ciel pour ce ſeul pecheur converti.
„ Mais ſelon vous la Conſtitution ne peut
„ éclairer que de bonnes gens ; & ce n'eſt
„ point là le caractere du P. Q. ni de ſes
„ diſciples.

„ Vous prétendez que c'eſt *un reſte de*
„ *Chriſtianiſme qui m'a arraché de la bou-*
„ *che* la propoſition où j'ai preſque parlé le
„ langage du P. Queſnel ; c'eſt à dire, qu'en
„ la reformant, cette propoſition, j'ai per-
„ du ce qui me reſtoit de Chriſtianiſme. Et
„ qu'en reſte-t'il donc au Pape, & aux
„ Evêques, qui condamnent les 101. pro-
„ poſitions du P. Queſnel ? aux Fidelles,
„ qui écoutent le corps des Paſteurs ? Où
„ eſt donc la vraye Egliſe Chrétienne ? Elle
„ s'eſt ſans doute refugiée avec vous à
„ Amſterdam, d'où vous m'écrivez.

L'Auteur des Hexaples p. 218. traite de *Pelagienne* cette Reflexion du P. Lallemant, à la p. 465. de l'Evangile ſelon St Jean : *Jeſus-Chriſt prie pour tous les Fidelles, & demande auſſi pour eux qu'il puiſſent ſe faire des Saints.* Sur quoi ce Pere le preſſe de la ſorte.

„ Et où le mettez vous donc, Monſieur

„ ce Pelagianiſme prétendu ? Conſiſte-t'il „ à dire que *Jeſus-Chriſt prie pour tous les* „ *Fidelles ?* Ou bien à dire, qu'il *deman-* „ *de pour eux qu'ils puiſſent ſe faire des* „ *Saints ?* Cela ſuppoſe à la verité que tous „ les Fidelles ont ce qu'il faut de graces „ pour pouvoir ſe ſanctifier & meriter le „ Ciel ; mais ſi c'eſt là préciſément ce que „ vous appellez être Pelagien, je fais gloire „ de l'être en ce ſens, avec tout ce qu'il y „ a de Théologiens avoüez de l'Egliſe. Je „ le vois bien, pour ceſſer d'être Pelagien „ à vos yeux, il faudroit me faire anathe- „ matiſer par l'Egliſe, en diſant avec Jan- „ ſenius & ſes diſciples, que JESUS- „ CHRIST eſt mort pour le ſalut éternel „ des ſeuls Prédeſtinez ; mais je ne veux ja- „ mais ceſſer de l'être à ce prix.

S. Auguſtin nous apprend, dit l'Auteur des Hexaples, *que c'eſt Dieu qui nous a fait juſtes, non pas nous mêmes : & ce Jeſuite nous enſeigne, que c'eſt nous qui nous faiſons ſaints ; & il a la temerité de mettre ce langage impie dans la bouche de Jeſus-Chriſt même.*

A cela le P. Lallemant répond : „ S. Au- „ guſtin nous apprend que c'eſt Dieu qui „ nous fait juſtes *par ſa grace*, & non pas „ nous mêmes *ſans la grace* : & moi j'en- „ ſeigne que c'eſt nous qui nous faiſons „ ſaints *avec la grace*. Car oſeriez-vous „ nier que ce ne ſoit là évidemment le ſens „ de ma propoſition ? En diſant que *Jeſus-*

„ *Christ demande pour les Fidelles qu'ils* „ *puissent se faire des Saints*, je reconnois „ clairement qu'ils n'en ont pas d'eux mê„ mes le pouvoir. Cela supposé, que de„ vient cette *énorme opposition* que vous „ trouvez entre les sentimens de Saint „ Augustin & les miens ? Ce sont là de ces „ grands mots que vous dites en l'air, & „ qui ne peuvent imposer qu'aux esprits su„ perficiels & peu instruits.

„ Oüi, Monsieur, c'est Dieu, comme „ dit St. Augustin, qui nous fait justes par „ sa grace : mais c'est nous aussi qui nous „ faisons justes avec la grace ; & vous ne „ sçauriez dans les principes Catholiques „ faire penser le contraire au St. Docteur.

„ L'Apôtre ne nous avertit-il pas *d'ope*„ *rer nôtre salut* avec crainte ? Et comment „ pouvons nous operer nôtre salut, si ce „ n'est en travaillant avec la grace à nôtre „ sanctification, c'est à dire, *à nous faire* „ *des Saints ? Langage impie*, selon vous, „ *que j'ai la temerité de mettre dans la bou*„ *che de Jesus-Christ même* ! Mais que „ vous montrez ici vous même de temeri„ té, pour ne rien dire de plus ! Ce langage „ que vous appellez impie, & que je mets, „ selon vous, si temerairement dans la „ bouche de JESUS-CHRIST, c'est celui que „ vôtre Pere Quesnel lui-même met dans „ la bouche du Saint Esprit, en traduisant „ ainsi le verset 11. du ch.22. de l'Apoca„ lypse. *Que celui qui est juste se justifie en*

„ *core & que celui qui est saint se sanctifie*
„ *encore*. Voilà, Monsieur, où vous con-
„ duisent vos déclamations, à des contra-
„ dictions honteuses ; à moins que vous ne
„ vouliez encore soutenir qu'il y a de l'im-
„ pieté à dire que les Fidelles puissent *se*
„ *faire des saints* ; mais que c'est un lan-
„ gage pieux de dire que les Fidelles *se*
„ *sanctifient*.

Le P. Lallemant conserve partout la même superiorité ; & sans montrer d'aigreur, il ne quitte nulle part le ton d'un homme qui sent son avantage.

Son adversaire lui avoit insinué que les nouvelles *Reflexions morales avoïent rencontré des obstacles à leur naissance*, & il répond : " L'unique obstacle que j'ai trou-
„ vé, lorsqu'il a fallu mettre au jour mon
„ ouvrage, ç'a été l'affreuse peinture que
„ l'on m'a faite du déchaînement que j'a-
„ vois à craindre de vôtre Parti. Mais soit
„ que je ne vous aye pas crû si terribles,
„ ou si mauvais qu'on vous faisoit, je ne
„ me suis par rapport à vous, ni arrêté
„ un seul moment, ni détourné d'un seul
„ pas ; & je n'ai point eû lieu jusqu'ici de
„ me reprocher d'avoir eû trop de con-
„ fiance.

Le P. Lallemant ajoute quelques pages après : " Ce qui fait donc ma confiance,
„ le voici. C'est que je ne me suis jamais
„ rendu suspect à l'Eglise ; que j'écris
„ pour ainsi dire, sous ses yeux, & que je

„ ne cherche point les tenebres pour pu-
„ blier mes ſentimens. C'eſt que je n'ai
„ jamais été fugitif, pour me ſouſtraire
„ à l'autorité legitime ; que je n'ai été ni
„ empriſonné, ni déclaré excommunié,
„ pour avoir débité des erreurs. C'eſt qu'en
„ compoſant mon ouvrage, j'ai apporté
„ toute l'application poſſible pour ne m'é-
„ loigner jamais des déciſions de l'Egliſe ;
„ que je n'ai perdu aucune occaſion de fai-
„ re voir que je m'y conformois ; &
„ qu'ainſi au cas qu'il me fût échappé de
„ les contredire en quelque point, je ne
„ pourrois paroître l'avoir fait que par mé-
„ priſe & contre mes veritables ſentimens ;
„ c'eſt que par la miſericorde de Dieu je
„ me ſuis toujours ſenti dans la diſpoſi-
„ tion d'expliquer, de condamner, de
„ reformer dans mon livre, ce qui auroit
„ paru devoir y être expliqué, condamné,
„ reformé ; que je l'ai déclarée, cette diſ-
„ poſition, à la face de l'Egliſe, & que
„ je n'ai jamais donné aucun ſujet de dou-
„ ter de ma ſincerité.

Le Pere Lallemant fait enſuite deux reflexions, l'une en faveur de ſon livre, & l'autre contre les Hexaples mêmes.

Premiere reflexion. “ Mon livre eſt pu-
„ blic depuis près d'une année, & perſon-
„ ne ne préſumera qu'on ne l'ait examiné
„ à la rigueur dans vôtre parti. On ne pré-
„ ſumera point non plus que tout ce que
„ vous avez crû y voir de réprehenſible

„ n'ait trouvé place dans vos Hexaples, où
„ tout y en trouve. Or rien de ce que vous
„ y avez ramassé de mon livre, n'est ré-
„ prehensible en effet, comme je crois l'a-
„ voir bien montré. Je peux donc me flat-
„ ter que l'ouvrage se trouve à l'épreuve
„ de vôtre critique, & me sçavoir gré en
„ même tems de ne l'avoir pas appré-
„ hendée.

Seconde reflexion. " Quel préjugé con-
„ tre vos Hexaples, de vous voir confondu
„ generalement sur tous les endroits où
„ vous m'y attaquez! Seroit-il possible
„ que vous ne fussiez foible & fautif que
„ contre moi? Etes vous plus sincere, rai-
„ sonnez-vous plus juste en combattant la
„ Constitution, qu'en combattant mon
„ livre?

Cette seconde reflexion est justifiée par ce portrait des Hexaples. " A vous dire
„ vrai, Monsieur, vos *Hexaples* ne peu-
„ vent effrayer personne que de loin, &
„ que par leur masse. Au moment qu'on
„ en approche, & qu'on y touche, ce n'est
„ plus qu'un de ces phantômes posez pour
„ faire peur, & qu'on peut renverser du
„ bout du doigt. Vôtre Préface est pleine
„ de faussetez, que vous ne sçauriez assu-
„ rément mettre sur le compte des Copis-
„ tes. De ce prodigieux amas de textes de
„ l'Ecriture & des Peres, que vous avez
„ accumulez dans le corps de l'ouvrage,
„ pour justifier les propositions condam-

„ nées, les trois quarts au moins ne prou-
„ vent quoi que ce soit ; & vous les auriez
„ apparemment supprimez, si vous n'a-
„ viez crû pouvoir par là faire illusion à la
„ multitude. Parmi le petit nombre de ces
„ textes, qui semblent venir au sujet, &
„ prouver quelque chose, j'en ai apperçû
„ plusieurs de falsifiez ; & le reste ne ren-
„ ferme que des difficultez legeres & cent
„ fois resoluës.

Le P. Lallemant finit sa Réponse d'une maniere à fermer la bouche au Parti, sur les recriminations touchant la morale.

„ Tout ce que vous dites dans vôtre co-
„ lomne des Casuites, n'est qu'une redite
„ nouvelle d'anciennes calomnies contre
„ les Jesuites, & qui sont ici absolument
„ hors d'œuvre. Ce que quelques Jesuites
„ peuvent avoir enseigné de mauvais,
„ prouve-t'il que le P. Q. n'a rien enseigné
„ que de bon, & que le S. Siege l'a con-
„ damné mal à propos ? Mais quand des
„ Jesuites se sont égarez dans leurs senti-
„ mens, les a-t'on vû tenir tête aux Sou-
„ verains Pontifes qui les avoient con-
„ damnez ? Les a-t'on vû soulever, com-
„ me vous, les peuples contre l'autorité
„ du S. Siege ? Ainsi les fautes des Jesui-
„ tes ne sçauroient vous excuser, & leur
„ obéïssance vous condamne. Je suis &c.

ARTICLE CXXXV.

PARERE DELL DOTTERE Francesco Maria Nigrisoli Medico Ferrarese, Lettere primario Nella Universita della suá patria, intorno alla corrente epidemia dégli animali bovini. C'est à dire, *Avis du Docteur François Marie Nigrisoli Medecin de Ferrare, & premier Professeur dans l'Université de la même ville sa patrie, sur la maladie épidemique des bœufs.* A Ferrare, chez Barbieri, *in* 8. *pages* 31. 1713.

MOnsieur Nigrisoli nous apprend que les troupeaux d'un village du terri-[t]oire de Padouë sentirent les premieres im-[p]ressions de ce mal en 1711. Son progrès a [é]té suivi d'une désolation presque entiere [d]ans les Etats de la Republique de Venise [&] dans le Milanois. Le sçavant Medecin [d]éfinit cette maladie une fievre ardente [m]aligne contagieuse : il prouve cette dé-[f]inition par tous les symptômes du mal. Il [r]efute habilement les fausses conjectures [q]u'on a imaginées sur sa cause. C'est à la [c]orruption de l'air qu'il l'attribüe ; mais [i]l fait voir que cette corruption n'a pas été [c]ausée par les grandes pluyes, mais par [l]es vapeurs malignes sorties de la terre [d]ans les lieux où les armées avoient cam-[p]é longtems, ou s'étoient données des

combats, l'abondance des cadavres a in fecté la terre, les vapeurs de la terre on infecté l'air, le dérangement des saisons empêché qu'il ne se purifiât, l'air corrom pu a causé la contagion fatale aux bœufs & rien n'y a plus contribué que les vapeur de la terre condensées en forme de rosé jaunâtre sur les herbes. Cette rosée perni cieuse a été la cause prochaine de la mala die, & les vapeurs contagieuses portée par des vents ont infecté des lieux où d semblables vapeurs ne naissoient pas.

Une explication si nette des causes d la maladie conduit à la connoissance de remedes qui peuvent la combattre. L'im portance est de les appliquer de bonn heure : la saignée & les purgatifs n'ont pa réüssi, on a eû recours aux cordiaux & l'usage des simples. Les remedes que M Nigrisoli prescrit ne sont pas fort differen de ceux qu'on va lire, & dont on se se en France. En voici un qu'il approuv fort, qui a eû d'heureux effets en Itali & que sa facilité doit faire pratiquer. C'e de mettre dans les auges, ou dans les va ses où l'on abbrûve les bœufs, du laitron de la chicorée, de la violaire, du gra min, du chardon béni, de la racine d scorzonere & de la contrajerva, ou d moins celles de ces herbes qu'on aur Il faut les piller, & ensuite les laisser e infusion quelque tems avant que les bête malades s'abbrûvent. Le scordium est e

ellent contre ce mal ; on doit auſſi met-
re dans leur boiſſon de la farine d'orge,
e la farine de ſemence de lin, ou plutôt
e la farine de millet & de la graine de
erſil, & leur en donner à manger : la pail-
e d'orge, le gramin & l'épine vinette ſont
es alimens qui conviennent aux bœufs
ans cet état. Mr. Nigriſoli croit que les
avemens d'eau d'orge ou des décoctions
e mauve, de violaire & d'orge, ſoulage-
oient les bœufs malades.

Mr. Nigriſoli a vû pratiquer deux au-
tres remedes ſans effet. Le premier eſt une
nfuſion de camphre, de ſafran, de mirre
ans l'eau de vie ou dans de bon vin, l'au-
tre eſt une infuſion de ſel armoniac dans ſix
nces d'eau de vie. Il finit comme l'Au-
eur Aleman, par diſſiper les frayeurs de
uelques perſonnes, qui craignent que la
ontagion des bêtes ne paſſe aux hom-
nes.

ARTICLE CXXXVI.

DISPUTATIO MEDICA DE LUE Vaccarum, quam Præside Rudolpho Jacobo Camerario publico examini submisit Johannes Ernestus Bernardus Salzer Bretta Palatinus. C'est à dire, *Dispute de Medecine sur la contagion des Vaches.* A Tubinge, 1713. *In* 4°. *pages* 28.

LA Medecine ne doit pas négliger les maladies des bêtes, il seroit cruel de leur refuser les secours qu'elle peut donner; mais quand elle les refuseroit à certains animaux, elle ne pourroit les refuser à des animaux necessaires à l'homme. Le mal contagieux qui a fait périr ces dernieres années tant de bêtes à corne en Turquie, en Hongrie, en Dalmatie, en diverses parties de l'Alemagne & de l'Italie, ce mal qui commence à se faire sentir en France, a produit un grand nombre de livres. Celui ci nous paroît clair, méthodique & solide. Mr. Salzer marque l'époque de ce mal à Tubinge, au commencement de l'automne de l'année 1711. Il y parut avec les mêmes symptomes qu'ailleurs, mais avec deux circonstances particulieres, de trois grands troupeaux qui sortoient tous les jours de la ville de Tubinge, le seul qui paissoit sur les bords du

Neckre fut attaqué & preſque détruit : la contagion ſe communiqua aux vaches qu'on acheta à la place de celles qu'on avoit perduës, ſi tôt qu'on les mit dans les mêmes étables, ſans ſe communiquer cependant aux deux autres troupeaux. L'autre circonſtance eſt encore plus remarquable ; on a mangé des viandes, on s'eſt ſervi des cuirs des bêtes que la maladie avoit emportées, ſans en avoir vû aucun mauvais effet.

Ce mal contagieux n'eſt pas le ſeul auquel les vaches ſoient ſujettes : l'Auteur s'étonne avec raiſon qu'un animal ſi robuſte dont la nourriture eſt ſimple, naturelle, moderée, dont on a grand ſoin, ne joüiſſe pas d'une meilleure ſanté ni d'une plus longue vie, quinze ans terminent la vie des femelles, vingt ans celle des mâles.

A l'égard du mal qui leur eſt ſi funeſte, il n'eſt pas nouveau. Ariſtote le fait connoître au chapitre XXVIII. du huitiéme livre de l'hiſtoire des animaux, ſous le nom *de grauros*. Il en marque les ſignes & les ſymptômes, l'abbatement, le dégoût, la difficulté de reſpirer, la fievre, l'abcès dans le poumon. Lucrece en a parlé. Virgile nous en a laiſſé une deſcription complete ; Vegece l'appelle *malis*.

Mr. Salzer paſſe de l'hiſtoire du mal à la recherche de ſa cauſe. On a prétendu que des bœufs venus d'Hongrie avoient porté

la contagion en Alemagne, & qu'un bœuf de Dalmatie l'avoit repanduë en Italie. L'Auteur montre le peu de fondement de ces bruits, il montre qu'on ne peut l'imputer aux pâturages marécageux, ni à l'abondance des pluyes : en effet, le mal a été aussi violent les années suivantes, & surtout celle-ci, malgré la grande secheresse. La cause la plus vraisemblable de cette contagion peut être prise de certains broüillards épais du matin, assez fréquens dans ces années, funestes aux troupeaux. Ces broüillards laissent sur l'herbe une rosée jaune, épaisse, & fort gluante, très nuisible à ces animaux.

Les remedes que propose Mr. Salzer sont à peu près les mêmes que ceux que le Roi a fait préparer par Mr. Geoffroi, dont on donnera la recepte à la fin de l'article suivant. Le Medecin Aleman finit en ôtant toute crainte que ce mal soit contagieux pour les hommes.

ARTICLE CXXXVI.

PRECAUTIONS ET REMEDES pour préserver les bestiaux des maladies contagieuses, & pour guérir ceux qui en sont attaquez.

Précautions pour chasser le mauvais air & prévenir la maladie.

IL faut visiter deux ou trois fois par jour les bestiaux ; & lorsqu'ils seront au pâturage, faire laver les étables, & faire frotter les creches, les ratelliers & les pilliers des étables, avec de l'eau dans laquelle on aura fait tremper des herbes aromatiques, comme thym, sauge, laurier, origan, & marjolaine : & l'on parfumera ces lieux deux fois par jour ; sçavoir, le matin lorsque les bestiaux iront aux champs, & le jour deux heures avant qu'ils rentrent. On aura soin de ne les point faire sortir avant le lever du soleil.

Les parfums peuvent être de plusieurs sortes, suivant les differentes drogues que l'on pourra trouver : celles que l'on trouve partout, & de peu de valeur, sont l'encens, la graine & le bois de genievre, la poudre à canon, le souffre, ou la poix.

On prendra donc quelques-unes de ces matieres, que l'on fera brûler dans les étables, en les jettant petit à petit dans un réchaud de feu.

On a obſervé en quelques endroits de mettre la groſſeur d'une feve d'*Aſſa fœtida* auprès de chaque longe ou corde de bétail, dans un petit trou fait avec une vrille, afin qu'il en ſente l'odeur.

On frottera auſſi les auges & les ratelliers avec de l'ail, & l'on aura ſoin d'allumer des feux clairs dans les cours & dans les ruës.

Préſervatifs.

Comme par les differentes relations de ces ſortes de maladies on a obſervé qu'elles ſe manifeſtoient tout à coup, quelquefois par dégoût, abattemens, tumeurs & abcès, il ſera bon dès le moindre ſoupçon de ces accidens, de faire prendre aux beſtiaux de la Thériaque, qui eſt un remede éprouvé.

On en donne deux gros aux moutons, demie-once à une vache, une once à un bœuf, autant à un cheval, & à proportion aux autres animaux : on la delaye dans une quantité ſuffiſante de vin, proportionnée à la doſe & à la force de l'animal, ce qui peut aller depuis un poiſſon juſqu'à chopine ; pour les chevaux on peut delayer une once, & même une once & demie de Theriaque dans une pinte de vin ; faute de vin on pourroit prendre moitié eau & moitié vinaigre.

Pour ce qui eſt des agneaux & des che-

 vres,

vres, on peut ne leur delayer la Theriaque que dans l'eau.

Des particuliers ont préſervé leur bétail en le gardant dans les étables, & en faiſant prendre tous les matins à chaque bœuf ou vache un picotin de ſon avec de l'ail, du genievre & du ſouffre.

Panſemens des Apoſtumes ou abcès qui viennent à la langue des animaux.

Il ſurvient aux beſtiaux une eſpece d'abcès ou d'apoſtume qui attaque la racine de la langue; & qui la leur coupe en vingt-quatre heures.

Pour les panſer & empêcher les progrès de la contagion, il faut mettre à part ces animaux, & ſe ſervir du remede ſuivant.

Il faut prendre de l'imperatoire, qui eſt une herbe avec laquelle les Apoticaires font l'eau imperiale, feuilles ou racine, une bonne poignée en tout, du ſel commun une poignée, du poivre en poudre une cüeillerée, une gouſſe ou deux d'aïl, ou deux gros de gomme nommée *Aſſa fœtida*: on fait infuſer ou tremper le tout dans deux pintes de vinaigre, & on s'en ſert ainſi.

Il faut ratiſſer la playe, ou la partie affectée, avec une cüeiller d'argent, ou d'autre métal, & la laver enſuite avec le vinaigre ci-deſſus préparé, & réïterer ſouvent.

On peut auſſi ſe ſervir de l'angelique, ou de la valeriane, ou des trois enſemble, c'eſt à dire, de l'imperatoire, de l'angelique & de la valeriane.

Nota qu'il faut bien ſe garder de ſe ſervir à d'autres uſages de la cüeiller avant de l'avoir bien nettoyée, & en general dans toutes les operations ſur ces animaux malades il faut avoir la main & le bras bien graiſſez juſqu'au coude avec du beurre frais, & après l'operation ſe bien laver avec de l'eau de vie tiéde & s'eſſuyer.

Ceux qui tireront le ſang des entrailles de ces bêtes auront les mêmes précautions.

Il eſt encore neceſſaire de bien laver avec de l'eau la terre où il ſera tombé du ſang des animaux malades, pour empêcher que les chiens ne le lechent.

Cures des abcès internes.

Lorſque les animaux ſont attaquez interieurement d'abcès, ou d'une eſpece d'apoſtume qu'on nomme *pulmonie*, il faut prendre demie-once d'aloës ſucrotin, deux gros d'antimoine, deux gros de fleur de ſouffre, mettre le tout en poudre, & le faire avaler aux beſtiaux au moyen d'une corne, & par deſſus du vin.

Il faut en donner à un bœuf une once.

A une vache ſept gros.

A un veau d'un an, ſix gros, aux autres à proportion de leur âge.

A un mouton quatre gros.

Aux agneaux à proportion de leur âge.

Pour plus grande facilité on pourroit faire une opiate de ces poudres en les liant avec un ſyrop composé de genievre & d'autres plantes aromatiques ; on en donneroit la même doſe que de la poudre, que l'on délayeroit dans du vin comme la Thériaque : cette méthode eſt plus commode que la poudre, qui eſt plus difficile à tranſporter & à faire prendre.

C'eſt de cette maniere qu'on a guéri en Savoye au mois de Juillet dernier les maladies contagieuſes des beſtiaux.

On trouvera ces compoſitions toutes faites chez le ſieur Geoffroi Marchand Apoticaire à Paris, ruë Bourtibourg, proche le Cimetiere S. Jean.

Autre Remede pratiqué en Champagne.

Quand une bête eſt attaquée de la maladie contagieuſe, elle eſt triſte, baiſſe la tête, perd l'appetit, ſes yeux pleurent, elle jette des glaires par les nazeaux, elle a des palpitations de cœur, & quand on la touche on ſent un fremiſſement ou tremblement qui ſe fait par tout ſon corps, & il lui vient des boutons à l'entrée du fondement, & quelquefois ſous la langue, gros comme des pois.

Il faut racler ces boutons avec une cüeiller ou piece d'argent, juſqu'à ce qu'ils

ſaignent un peu : prendre une bonne poignée d'*hedera terreſtris*, vulgairement ditte rondotte, la broyer & en frotter les endroits raclez, & lui mettre après des poireaux dans le fondement & les y laiſſer : puis on prend une pinte de lait frais, quatre ou cinq jaunes d'œufs frais, deux poignées de chenevi bien pilé, environ un coup de fuſil de poudre à canon pour un gros bœuf, & les deux tiers pour un petit, & un peu de ſavon : il faut piler la poudre & mêler le tout enſemble, & le faire avaler à la bête malade.

Si elle a des boutons ſous la langue, il faut les racler avec la piece d'argent, & les frotter avec la rondotte comme ceux du fondement, mais n'y point mettre de poireaux.

Autres Remedes.

Prendre un verre d'eau de vie, dans lequel on délaye gros comme une noix d'orvietan, & une charge de poudre à tirer, qu'on fait boire quelques jours à la bête malade ; d'autres ont pris une chopine de vinaigre, trois cüeillerées de ſouffre, une cüeillerée de ſel & une de poivre boüilli un moment, dans lequel on a jetté trois poignées de ſuye de cheminée bien paſſée, remüée enſuite avec un bâton, & repoſée pendant demie heure, qu'on fait boire par une corne à la bête malade, laquelle on

laiſſe repoſer enſuite pendant trois heures dans une étable ſéparée ſans lui donner à manger ; & ce remede en a ſauvé, ſurtout quand il a été donné auſſi-tôt que la bête a paru malade.

Nous nous intereſſons trop à tout ce qui regarde nôtre illuſtre Protecteur, ce que le Roi fait pour lui eſt trop avantageux à la France, & la piece qui ſuit eſt trop curieuſe, pour que nous n'ayions pas ſoin de la conſerver à la poſterité dans nos Memoires. Nos Lecteurs l'y verront avec plaiſir, ſa lecture renouvellera la joye que tout le monde a ſenti, quand le Roi a rendu juſtice au merite de Monſeigneur le Duc du Maine & de Monſeigneur le Comte de Toulouſe.

D'ailleurs, l'extrait des Regiſtres du Palais fait connoître un Ceremonial que bien des perſonnes ignorent, & donne d'excellens modeles de cette éloquence ſimple & ſublime qui convient aux Grands dans les grandes actions.

Nous ne faiſons aucunes reflexions ; elles nous paroiſſent inutiles dans un fait qui parle de lui-même. Qui ne ſçait pas que Charlemagne, & ſon illuſtre poſtérité, venoit de Charle Martel, fils legitimé du vieux Pepin, Prince du Sang & Maire du Palais de France ? On a vû dans nos Memoires de nouvelles preuves de l'opinion de Beſly, qui fait deſcendre Hugue

Capet d'un autre Hugue fils legitimé de Charlemagne, selon la plûpart des Historiens. Des Princes legitimez de la Maison de France occupent depuis plus de trois siécles le Thrône de Portugal. Ceux qui voudront avoir des preuves que les Ducs de Longueville ont été reconnus Princes du Sang, le trouveront dans l'Histoire de Charles sept imprimée au Louvre *in folio*, page huit cens trente deux.

ARTICLE CXXXVIII.

EDIT DU ROI,

QUI APPELLE A LA SUCCESSION de la Couronne M. le Duc du Maine, & M. le Comte de Toulouse, & leurs descendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal; & ordonne qu'ils joüiront des mêmes rangs, honneurs & préséances que lesdits Princes du Sang, après tous lesdits Princes. Donné à Marly au mois de Juillet 1714.

LOUIS, par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre: A tous presens & à venir, Salut. L'affection que Nous portons à nôtre très-cher & bien amé Fils, Loüis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, & à nôtre très-cher & bien amé Fils, Loüis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Nous a engagez à les legitimer, & à leur

donner le nom de Bourbon, par nos Lettres des mois de Decembre 1673. & Novembre 1681. regiſtrées partout où il a été beſoin ; Nous avons vû depuis avec une entiere ſatisfaction, qu'ils ſe ſont rendus dignes du nom qu'ils portent ; l'attachement qu'ils ont toûjours eû pour nôtre Perſonne, le zele qu'ils ont marqué pour le bien de l'Etat, Nous les a fait juger capables de poſſeder les plus grandes charges & les gouvernemens des principales Provinces du Royaume ; Nous avons auſſi eſtimé devoir les faire joüir des prérogatives & avantages dûs à leur naiſſance, en leur accordant au mois de Mai 1694. des Lettres pour tenir, eux & leurs deſcendans en legitime mariage, le premier rang immédiatement après les Princes du Sang Royal, en tous lieux, actes, ceremonies, & aſſemblées publiques & particulieres, même en nôtre Cour de Parlement de Paris, & ailleurs, en tous actes de Pairies quand ils en auroient, & préceder tous les Princes des Maiſons qui ont des Souverainetez hors nôtre Royaume, & tous autres Seigneurs, de quelque qualité & dignité qu'ils puiſſent être ; & en ordonnant que dans toutes les ceremonies qui ſe font en nôtre preſence & partout ailleurs, noſdits Fils les Duc du Maine & ſes enfans, le Comte de Toulouſe & ſes enfans, joüiſſent des mêmes honneurs, rangs & diſtinctions, dont de tout tems

ont accoûtumé de joüir les Princes de nôtre Sang, ce que Nous leur aurions confirmé par nos brevets des 20. & 21. Mai 1711. Mais voulant leur donner encore de plus grandes marques de nôtre tendreſſe & de nôtre eſtime, Nous croyons devoir porter nos vûës plus loin en leur faveur, en pourvoyant en même tems à ce que Nous croyons être du bien & de l'avantage de nôtre Etat : & quoique par le grand nombre de Princes du Sang dont la Maiſon Royale eſt preſentement compoſée, il y ait tout ſujet d'eſperer que Dieu continuant d'y répandre ſa benediction, la Couronne y demeurera pendant une longue ſuite de ſiécles ; une ſage prévoyance exige néanmoins de nôtre amour pour la tranquillité de nôtre Royaume, que Nous prévenions les malheurs & les troubles qui pourroient y arriver, ſi tous les Princes de nôtre Maiſon Royale venoient à manquer, ce qui feroit naître des diviſions entre les grands Seigneurs du Royaume, & donneroit lieu à l'ambition, pour s'aſſûrer la ſouveraine autorité par le ſort des armes, & par d'autres voïes également fatales à l'Etat. La crainte d'un ſi triſte évenement, que Nous prions Dieu d'éloigner à jamais, Nous engage d'aſſûrer à nôtre Royaume des Succeſſeurs qui y ſoient déja fortement attachez par leur naiſſance, & de déſigner ceux à qui cette Couronne devra être dévoluë dans les tems à venir, s'il arrivoit

qu'il ne restât pas un seul Prince legitime du Sang & de la Maison de Bourbon, pour porter la Couronne de France; Nous croyons qu'en ce cas l'honneur d'y succeder seroit dû à nosdits enfans legitimez, & à leurs enfans & descendans mâles nez en legitime mariage, tant que leurs lignes subsisteront, comme étant issus de Nous. POUR CES CAUSES, & autres bonnes & grandes considerations à ce Nous mouvantes, de l'avis de nôtre Conseil & de nôtre propre mouvement, certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons par le present Edit perpetuel & irrevocable, que si dans la suite des tems tous les Princes legitimes de nôtre Auguste Maison de Bourbon venoient à manquer, ensorte qu'il n'en restât pas un seul pour être heritier de nôtre Couronne; elle soit, dans ce cas, dévoluë & déferée de plein droit à nosdits Fils legitimez, & à leurs enfans & descendans mâles à perpetuité, nez & à naître en legitime mariage, gardant entre eux l'ordre de succession, & préferant toûjours la branche aînée à la cadette, les déclarans par cesdites Presentes capables, audit cas seulement de manquement de tous les Princes legitimes de nôtre Sang, de succeder à la Couronne de France exclusivement à tous autres. Voulons aussi que nosdits Fils legitimez, le Duc du

Maine, & ses enfans & descendans mâles, & aussi le Comte de Toulouse, & ses enfans & descendans mâles à perpetuité, nez en legitime mariage, ayent entrée & séance en nôtre Cour de Parlement, au même âge que les Princes de nôtre Sang, encore qu'ils n'eussent point de Pairies, sans être obligez d'y prêter serment, & qu'ils y reçoivent & joüissent des mêmes honneurs qui sont rendus aux Princes de nôtre Sang; qu'ils soient en tous lieux & toutes occasions regardez & traitez comme les Princes de nôtre Sang, après néanmoins tous lesdits Princes de nôtre Sang, & avant tous les autres Princes des Maisons Souveraines, & tous autres Seigneurs, de quelque dignité qu'ils puissent être; voulons que cette prérogative d'entrée & séance au Parlement, & de joüir pour eux & leurs descendans, tant dans les ceremonies qui se font & se feront en nôtre presence, & des Rois nos Successeurs, qu'en tous autres lieux, des mêmes rangs, honneurs, & préséances dûës à tous les Princes du Sang Royal, après néanmoins tous lesdits Princes de nôtre Sang, soit attachée à leurs personnes, & à celles de leurs descendans à perpetuité, à cause de l'honneur & avantage qu'ils ont d'être issus de Nous, dérogeant à nos Edits des mois de Mai 1694. & Mai 1711. en ce qu'ils peuvent être contraires à ces Presentes seulement. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos

Octobre 1714.

EXTRAIT DES REGISTRES DE PARLEMENT.

Du Jeudi deuxiéme Août 1714. du matin.

Messire Jean-Antoine de Mesmes Chevalier, Premier.
Messire André Potier.
Messire Jean-Jacques Charron.
Messire Claude de Longueüil.
Messire Estienne d'Aligre.
Messire Chrestien de Lamoignon.
Messire Antoine Portail.
Messire Michel-Charles Amelot.
Messire Nicolas-Loüis de Bailleüil.
} Presidens

Messieurs les Conseillers de la Grand' Chambre.

LAYQUES.	CLERCS.
Le Nain.	Le Musnier.
Chevalier.	
Portail.	Robert.
Dreux.	
Gaudart.	Brisart.
Huguet de Semonville.	Cadeau.
Le Feron.	
D. Huguet.	Du Monceau.
De Verthamon.	
Dorieu.	De la Grange.
De Creil.	
Brayer.	Mandat.
Chassepot.	Pajot.
De Bragelonne.	
De Laporte.	Pucelle.
Fraguier.	
Ferrand.	De Vienne.
De Paris.	
De Jassaud.	Menguy.
Lucas.	Joisel.

Le Duc de Bourbon.
Le Prince de Conty.
Le Duc du Maine.
Le Comte de Toulouse.
L'Archevêque Duc de Reims.
L'Evêque & Comte de Noyon.
Le Duc d'Usez.
Le Duc de la Tremoille.
Le Duc de Sully.
Le Duc de Saint Simon.
Le Duc de la Force.
Le Duc de Rohan.
Le Duc d'Albret.
Le Duc de Piney-Luxembourg.
Le Duc d'Estrées.
Le Duc de Gramont.
Le Duc de la Milleraye.
Le Duc de Tresmes.
Le Duc de Noailles.
Le Duc de Charrost.
Le Duc de Villars.
Le Duc d'Antin.
Le Duc de Chaulnes.

Croiset.
Benoise.
Le Clerc.
} Conseillers d'Honneur.

D'Ernothon.
De Maupeou.
Carré.
} Maîtres des Requêtes.

Presidens

amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nôtre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, que nôtre preſent Edit ils ayent à faire lire, publier & enregiſtrer, & le contenu en icelui garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur : CAR tel eſt nôtre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, Nous y avons fait appoſer nôtre Scel. DONNÉ à Marly au mois de Juillet, l'an de Grace mil ſept cens quatorze ; & de nôtre Regne le ſoixante-douziéme. Signé LOUIS, *Et plus bas*, Par le Roi PHELYPPEAUX. *Viſa*, VOYSIN. Et ſcellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de ſoye rouge & verte.

Lû & publié l'audiance tenant, & regiſtré au Greffe de la Cour : oüi & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executé ſelon ſa forme & teneur, ſuivant & conformément aux Arrêts de ce jour. A Paris en Parlement, le deuxiéme Août mil ſept cens quatorze. Signé, DONGOIS.

Presidens des Enquêtes & Requêtes.

De Thumery, Amelot, Feydeau, Gilbert, Lambert, Cochet, Bochard, Frizon, Chevalier, Vallier, Poncet, Rolland, Dodun, Esnault, Lambert, Feydeau, Berthier, Moreau.

Conseillers des Enquêtes & Requêtes.

De la Forest, Ribaudon, Molé, Pecquot, de Paris Canaye, le Maistre, Faure, le Boistel, Gauthier, Passard, de Saint-Martin, Pallu, Bourgoing, le Boindre, de Bullion, Meliand, Anjoran, le Febvre, Doublet, Aubry, de la Guillaumye, le Begue, Robert, Genoud, du Mas, Delpech, le Boullanger, le Maissat, le Vasseur, Morel, de Sere, Regnault, Renoüard, de Murard, Daverdoin, de Lagny, le Fevre, la Fallüere, Heron de Laistre, de Vienne, Nigot, Mainon, de Rollinde, Coustard, Simonnet, Poitevin, le Moine, Soulet, Rouviere, Gorge, Camus, Fontaine, Revol, de Forciat, Aubry, de Fourcy, Lorenchet, Daguesseau, Boullet, Duport, & autres en grand nombre.

CE jour, toutes les Chambres assemblées, les Princes, & Ducs & Pairs cidessus nommez, venus en la Cour, ont occupé les trois bancs du Parquet, à l'exce-

ption de la derniere place du premier à droite, où Monsieur le Musnier Conseiller est demeuré; de la derniere du deuxiéme en retour, où étoit Monsieur l'Abbé Robert Conseiller, & des deux dernieres du troisiéme banc, venant à la lanterne du côté du Greffe, où Monsieur le Nain, Doyen, est demeuré, un bureau devant lui; & comme il y restoit encore une place après Messieurs les Ducs & Pairs, Monsieur Chevalier Conseiller y est aussi demeuré.

Messieurs les Ducs & Pairs ont passé sur ces trois bancs successivement, selon le rang de leurs Pairies.

Les Conseillers d'Honneur, les Maîtres des Requêtes, & les Conseillers de la Grand'Chambre, se sont placez sur le banc d'en-haut, derriere Messieurs les Présidens de la Cour : on y avoit mis des bancs pour doubler les places.

Les Presidens des Enquêtes & des Requêtes en haut, à droite, au lieu où ils sont les Chambres assemblées.

Et les Conseillers des Enquêtes & des Requêtes, à l'ordinaire dans les Barreaux des deux côtez.

Lorsque chacun a eû pris place, Monsieur le Premier President ôtant son bonnet pour parler, Monsieur le Duc du Maine & Monsieur le Comte de Toulouse se sont levez, & sont sortis par derriere le Barreau; puis Monsieur le premier Président a dit, MESSIEURS, le Roi nous ayant fait

commander à ſon Procureur General & à moi, d'aller Dimanche dernier à Marly pour y recevoir ſes ordres, nous nous y rendîmes ſur le midi; nous fûmes introduits dans le cabinet de ſa Majeſté à l'iſſuë de ſon dîner.

Alors le Roi nous fit l'honneur de nous dire, qu'aprés de très-ſérieuſes reflexions, il avoit réſolu de changer le rang de Monſieur le Duc du Maine & de Monſieur le Comte de Toulouſe, de leurs enfans nez ou à naître, & deſcendans mâles en legitime mariage; d'égaler en tout leur rang à celui des Princes du Sang; que ſa volonté étoit qu'ils euſſent droit de prendre ſéance au Parlement à l'âge de quinze ans, quand même ils n'auroient point de Pairie, comme il ſe pratique à l'égard des Princes du Sang; qu'ils ne prêtaſſent point de ſerment; qu'ils traverſaſſent le Parquet de la Grand'Chambre; qu'en prenant leurs avis, on ne les nommât point; en un mot, qu'il vouloit que nous leur rendiſſions ici les mêmes honneurs qu'aux Princes du Sang, ſans aucuns en excepter.

Que portant ſes vûës plus loin, au cas que Dieu dans ſa colere voulût enlever à la France tout ce qui nous reſte de Princes legitimes de l'Auguſte Maiſon de Bourbon, ſon intention étoit, beaucoup plus pour l'interêt de l'Etat, que pour l'utilité particuliere de ſes enfans legitimez, que Monſieur le Duc du Maine & ſes Enfans mâles,

Monſieur le Comte de Toulouſe & ſes enfans mâles, & leurs deſcendans mâles à perpetuité, nez en legitime mariage, fûſſent déclarez capables de ſucceder à la Couronne, dans le cas ſeulement qu'il ne reſtât aucun Prince legitime de la Maiſon Royale; qu'il regardoit comme un devoir indiſpenſable envers ce nombre innombrable de peuples qui compoſent ce grand Royaume, de ne les pas laiſſer expoſez aux troubles & à l'ambition qui dechireroient infailliblement les entrailles de l'Etat, ſi la ſucceſſion à la Couronne ne ſe trouvoit pas reglée & établie.

Sa Majeſté nous ajoûta, que la précaution qu'elle prenoit de faire repeter pluſieurs fois dans l'Edit, *après le dernier des Princes du Sang*, lui avoit perſuadé qu'elle ne faiſoit tort à perſonne, les Princes du Sang ſeuls ayant un droit legitime à cette grande ſucceſſion.

J'ai crû, MESSIEURS, avant la lecture de l'Edit que le Procureur General du Roi va nous apporter, devoir vous rendre compte des volontez du Roi, ainſi que ſa Majeſté m'a permis de le faire.

Après que Monſieur le premier Preſident a eû fini, les Gens du Roi ont été mandez; & étant au Barreau à l'ordinaire, ont dit par la bouche de Maître Guillaume-François Joly de Fleury Avocat du dit Seigneur Roi; Que l'Edit que le Roi leur ordonne d'apporter à la Cour, appelle à la Cou-

ronne Monſieur le Duc du Maine, Monſieur le Comte de Toulouſe & leurs deſcendans mâles, après tous les Princes du Sang Royal, dont il leur communique en même tems tous les honneurs & toutes les prérogatives.

Qu'avant que de leur addreſſer cet Edit pour le preſenter à la Cour, le Roi leur avoit fait l'honneur de les mander à Marly, pour leur apprendre lui même ſes volontez & leur donner ſes ordres ſur ce ſujet; qu'ils les ont reçus avec tout le reſpect qui leur eſt dû, & qu'ils lui ont dit qu'une diſpoſition de cette nature touchoit une matiere ſi élevée, & étoit d'une ſi grande importance, qu'ils ne pouvoient douter qu'il n'y eût fait toutes les reflexions que ſa profonde ſageſſe devoit lui inſpirer; & qu'au ſurplus ſi le merite donnoit un droit à la Couronne, perſonne ne pourroit y aſpirer plus juſtement, au défaut des Princes de ſon Sang, que ceux qu'il honoroit de ſon choix.

Que le Roi leur avoit fait l'honneur de leur dire, que la reſolution qu'il aviot priſe n'étoit pas tant l'effet de ſon affection pour des Princes ſi dignes de ſa tendreſſe, que de ſon amour pour ſes peuples, & d'une juſte prévoyance de l'avenir.

Qu'après la perte de tant de Princes du Sang Royal, qui lui avoit appris que les évenemens les plus triſtes, & les moins vrai ſemblables, n'étoient pas cependant

impoſſibles ; il avoit jugé qu'il étoit de ſa prudence de prévoir ce qui arriveroit dans ſon Royaume, ſi Dieu enlevoit à la France juſqu'aux dernieres eſperances d'une Maiſon qu'il conſerve depuis tant de ſiécles ; que pour aſſûrer l'Etat de la ſucceſſion à la Couronne dans un malheur dont il prioit Dieu de préſerver ſon Royaume, pour prévenir les diſcordes & les Guerres civiles, dont la France ſeroit alors menacée, il avoit crû ne pouvoir rien faire de mieux, que d'établir dès à present un ſecond ordre de Succeſſeurs à la Couronne ; & de les ſubſtituer au defaut de ceux à qui leur naiſſance a donné le droit de monter ſur le Trône.

Que telles étoient les vûës que le Roi s'étoit propoſées dans l'Edit dont ils étoient chargez ; que c'étoient les motifs qu'il leur avoit fait l'honneur de leur expliquer lui-même, & dont il étoit de leur devoir d'inſtruire la Cour, en lui rendant compte des ordres qu'ils avoient reçûs ſur cet Edit, & qu'il ne leur reſtoit plus que d'en requerir l'enregiſtrement, comme ils le faiſoient par les Concluſions par écrit du Procureur General du Roi, qu'ils laiſſoient à la Cour avec l'Edit & la Lettre de Cachet du Roi : & ſe ſont retirez.

Par l'ordre de Monſieur le Premier Preſident, le tout a été mis entre les mains de Monſieur le Nain Doyen, qui en a fait lecture.

Monſieur le premier Preſident a enſuite

pris les voix en la maniere accoûtumée, de Monſieur le Doyen, de Monſieur Chevalier, qui étoit auprès de lui, de Meſſieurs le Muſnier & Robert, qui étoient demeurez ſur le premier & le ſecond banc ; des Conſeillers d'Honneur, Maîtres des Requêtes & Conſeillers de la Grand'Chambre, qui étoient tous enſemble derriere Meſſieurs les Preſidens de la Cour ; des Preſidens des Enquêtes & des Requêtes, & des Conſeillers dans les Barreaux ; des Ducs & Pairs, en remontant depuis les derniers qui étoient au haut du banc, à côté de la lanterne du Greffe, juſqu'à l'Archevêque Duc de Reims, ſans leur ôter ſon bonnet, & les nommant par les titres de leurs Pairies : de Monſieur le Prince de Conty, de Monſieur le Duc de Bourbon, ſans les nommer, le bonnet à la main, en leur faiſant une profonde inclination : & enfin, de Meſſieurs les Preſidens de la Cour, ſon bonnet auſſi à la main, & avec une inclination à l'ordinaire.

L'Arrêt a été donné conforme aux Concluſions du Procureur General du Roi, ainſi qu'il ſuit.

LA COUR, conformément aux Concluſions du Procureur General du Roi, ordonne que ledit Edit ſera lû & publié l'Audience tenant & regiſtré au Greffe d'icelle, pour être executé ſelon ſa forme & teneur : Que le *duplicata* en ſera envoyé aux autres Parlemens du Royaume avec autant du

present Arrest, pour y être lûs, publiez & registrez ; comme aussi que copies collationnées dudit Edit, seront envoyées au Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être lûës, publiées & registrées : enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi auxdits Sieges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois.

L'on a été querir Monsieur le Duc du Maine, & Monsieur le Comte de Toulouse, qui s'étoient retirez dans le Cabinet de Monsieur le Premier President.

Lorsqu'ils ont été à l'entrée du Parquet, Monsieur le Premier President leur a dit de passer à travers pour prendre leurs places, ce qu'ils ont fait, & aussi-tôt qu'ils ont été assis, Monsieur le Premier President ôtant son bonnet & le remettant, a dit ; MONSIEUR. L'Edit que la Cour vient d'enregistrer par ordre du Roi, est la preuve la plus éclatante que sa Majesté peut donner, non-seulement à la France, mais au Monde entier, de son estime & de son affection pour vous : c'est en même tems le comble de la gloire pour toute vôtre posterité.

Les grandes qualitez que le Roi a reconnuës en vous, MESSIEURS, presque au sortir de l'enfance ; l'honneur que vous avez d'être issus d'un Sang si glorieux, vôtre fidelle attachement à sa Personne, l'avoient déja porté à vous élever dans l'Etat par une distinction particulie-

re, en vous donnant par sa Declaration du mois de Mai 1694. & à vos Enfans & descendans en legitime mariage, le rang & la séance en toutes occasions, immédiatement après les Princes legitimes de son Sang, avant tous les Princes des Maisons souveraines étrangeres, & tous les autres Grands Seigneurs du Royaume, de quelque rang, dignité & qualité qu'ils pûssent être.

Aujourd'hui ce Prince sage & éclairé, pour assûrer le bonheur & la tranquillité de ses peuples, pour maintenir une Couronne qu'il a portée à un si haut degré de gloire; pénetré plus que jamais de vos vertus, de vôtre attachement à sa Personne, de vôtre capacité dans les affaires d'Estat, vous unit entierement & vous égale en tout aux Princes legitimes de l'Auguste Maison de Bourbon, en leur conservant à tous & à perpetuité jusqu'au dernier, le juste droit de la préference qui leur est si legitimement dû.

Par une disposition si prudente, cette illustre prérogative vous devient d'autant plus assûrée, que ne faisant préjudice à aucun de ses sujets, elle ne peut raisonnablement vous être enviée.

C'est à vous, Messieurs, & nous sommes persuadez que ce sont vos sentimens, de redoubler, s'il est possible, vôtre attention à soulager le Roi dans ses pénibles travaux, afin que nous voyons ses jours

ſe prolonger au-delà des bornes ordinaires, pour l'honneur de l'humanité, pour la gloire de la Religion, & pour le bonheur du monde entier : c'eſt à vous, MESSIEURS, de vous unir encore plus étroitement à nos Princes par un renouvellement de tendreſſe, nous oſons même dire de reſpect, vous leur en devenez redevables plus que jamais, vous trouvant ſi intimement aſſociez à leurs droits & à leurs honneurs.

Faites autant qu'il vous ſera poſſible que le ſouvenir d'un ſi grand bienfait paſſe de race en race à tous vos deſcendans, & que la mémoire du grand Roi, qui par une extrême bonté les approche de la Couronne, les y attache éternellement encore plus que leur naiſſance & leurs propres interêts.

Monſieur le Duc du Maine, ôtant ſon chapeau & l'ayant remis, addreſſant la parole à Monſieur le Premier Preſident, a dit, MONSIEUR, après la grace immenſe par laquelle le Roi vient de mettre le comble à toutes celles qu'il nous a ci-devant accordées, rien n'eſt plus honorable pour nous, que les ſuffrages de cette Auguſte & celebre Compagnie, ni rien de plus flateur que ce que vous avez la bonté de vouloir bien nous dire de ſa part ; nous ſommes pénetrez de toutes ces circonſtances dont aucune n'échappe à nôtre ſenſibilité ; mais permettez, MONSIEUR, que tout confus des loüanges que nous venons

d'entendre, nous ne les regardions que comme d'importantes leçons, ſur leſquelles nous devons nous regler à l'avenir, pour meriter l'honneur que nous recevons aujourd'hui. Nous voyons avec une peine extrême que les engagemens où nous jettent des faveurs ſi diſtinguées, ſont de nature à ne pouvoir jamais être totalement accomplis : néanmoins, MONSIEUR, nous vous ſupplions de croire qu'étant réſolus à ſacrifier nos jours pour le ſervice de ſa Majeſté & pour le bien de l'Eſtat, nous nous eſtimerons infiniment heureux de trouver les occaſions de donner à cette Compagnie, à chacun des illuſtres Membres qui la compoſent, & à vous, MONSIEUR, qui y préſidez ſi dignement, des marques particulieres de nôtre veneration la plus parfaite, & de nôtre éternelle reconnoiſſance.

Comme l'Arreſt portoit que l'Edit ſeroit lû & publié l'Audience tenant, Meſſieurs les Preſidens ſont allez à la Buvette prendre leurs robbes rouges.

Meſſieurs les Princes & Ducs & Pairs ſont demeurez cependant dans la grand' Chambre, & peu de tems après Meſſieurs les Preſidens étant rentrez par la lanterne du Greffe, chacun a pris ſa place ordinaire aux grandes Audiences ; Monſieur le Duc de Bourbon, Monſieur le Prince de Conty, Monſieur le Duc du Maine, & Monſieur le Comte de Toulouſe, mon-

tant par le petit degré à côté du Greffier ; & parce qu'il restoit deux places après le dernier de Messieurs les Pairs, elles ont été occupées par Messieurs Croizet & Benoise, Conseillers d'Honneur.

Les Conseillers Clercs ont pris les leurs ordinaires à la suite de Messieurs les Presidens, & sur un banc qui avoit été mis pour les doubler.

Les Conseillers d'Honneur, Maîtres des Requestes, & les Presidens des Enquestes & des Requestes, sur le banc d'en-bas à droite, sur celui de retour, & sur deux autres qui furent apportez devant.

Les Conseillers de la grand'Chambre Laïques, sur le banc de Messieurs les Presidens de la Cour au Conseil, sur celui de retour & sur des bancs qui furent aussi apportez.

Les Conseillers des Enquêtes & des Requêtes, dans les Barreaux à l'ordinaire.

Les gens du Roi dans les places qu'ils occupent aux Assemblées des Chambres, au premier Barreau à côté de la lanterne de la cheminée.

Lorsque tout a été ainsi placé, Monsieur le Premier President a ordonné que les portes fussent ouvertes.

Lecture a été faite par Me. Nicolas Dongois, l'un des Greffiers en chef de ladite Cour, auquel Monsieur le Premier President a ordonné de se couvrir, de l'Edit du Roi & de l'Arrêt intervenu au Conseil.

Maître Guillaume-François Joly de Fleury, l'un des Avocats du Roi, s'eſt levé, & a dit : Qu'après ce qu'ils ont dit à la Cour, en requerant l'enregiſtrement de l'Edit dont on venoit de faire la publication, & après la lecture qu'on en avoit faite, ils n'avoient rien à ajoûter aux motifs que le Roi leur a fait l'honneur de leur expliquer, & qu'il a marquez lui-même dans cet Edit, qui l'ont déterminé à déſigner pour Succeſſeurs à la Couronne Monſieur le Duc du Maine, Monſieur le Comte de Toulouſe, & leurs deſcendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal.

Qu'ils n'ont donc plus pour accomplir ce que leur miniſtere exige d'eux en cette occaſion, que de requerir qu'il ſoit mis ſur ledit Edit, qu'il a été lû & publié l'Audience tenant, & regiſtré au Greffe de la Cour, pour être executé ſelon ſa forme & teneur. Que comme ces ſortes de matieres ne ſe déliberoient qu'en la Cour, un *duplicata* en fût envoyé aux autres Parlemens du Royaume, & des Copies collationnées aux Baillages & Senéchauſſées du Reſſort, pour y être ledit Edit lû, publié & enregiſtré : Enjoint aux Subſtituts du Procureur General du Roi auxdits Sieges d'y tenir la main ; & d'en certifier la Cour dans un mois. Monſieur le Premier Preſident a été aux avis, premierement à Meſſieurs les Preſidens, & Conſeillers-Clercs

 qui

qui étoient de leur côté, puis à Messieurs les Princes, Ducs & Pairs, & aux deux Conseillers d'Honneur, qui étoient sur le même banc d'enhaut à droite.

Il est repassé ensuite devant Messieurs les Princes, leur faisant la reverence, & descendant par le degré qui est à côté du Greffier, a été successivement à tous les bancs étant dans le Parquet, & aux Barreaux des deux côtez en l'ordre ci-dessus marqué.

Il est remonté par le même degré en sa place, & à prononcé l'Arrrêt conformément au requisitoire des gens du Roi.

Monsieur le Duc de Bourbon, Monsieur le Prince de Conty, Monsieur le Duc du Maine & Monsieur le Comte de Toulouse, sont descendus ensemble par le petit degré, & traversant le Parquet, ont été conduits jusqu'à la Sainte-Chapelle, par quatre Huissiers frapans de leurs baguettes.

Messieurs les Presidens de la Cour sont sortis en même tems par la lanterne du Greffe; & Messieurs les Ducs & Pairs, par la lanterne du côté de la cheminée.

Signé, DONGOIS.

ARTICLE CXXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE BRESLAU.

MOnſieur Gaſpar Neuman s'eſt enfin acquitté en partie de la promeſſe faite depuis ſi longtems de découvrir l'origine, la ſignification & toute la force des lettres Hebraïques. Ceux qui ont *lû ſa Geneſe & ſon Exode de la langue ſainte* ont approuvé ſon deſſein : il en laiſſa paroître un eſſai en 1707. avec un opuſcule intitulé *Biga difficultatum ex Scriptura.* La premiere partie eſt en vente depuis deux ans, & ce ſçavant homme commencera dans peu l'impreſſion de la ſeconde. Il y fait à l'égard des points & des voyelles ce qu'il a fait dans la premiere pour les conſones.

Gaſparis Neumanni clavis domus Heber, cum obſervationibus de litterarum Hebraïcarum ſignificatione, *in* 8. A Breſlau.

D'HANOVRE.

On recherche avec ſoin le peu de manuſcrits Tudeſques qui reſtent, dans la vûë de s'en ſervir pour remonter à l'origine de la langue Allemande. Mr. Eccard à déterré quelques vieux catechiſmes, & il les a fait imprimer avec d'autres ouvrages de mê-

me genre publiez autrefois par Marquard Freherus.

Incerti Monachi Veissenburgensis Catechesis Theotisca sæculo IX. *conscripta, nunc vero primùm edita, ut & monumenta catechetica varia Theotisca omnia in unum collegit ac præfatione in qua catechizatio medii præsertim ævi exponitur, interpretatione, & commentatione critica illustravit, catecheses item ejusdem generis cum Marquardi Freheri notis olim vulgatas addidit Joannes Georgius Eccardus, historiarum in Academia Julia Professor ordinarius & Academiæ Scientiarum Regiæ Berolinensis Socius, in* 8. A Hanovre.

DE ZELL.

On a fait un recüeil des écrits de plusieurs celebres Jurisconsultes sur les vrais privileges du Fisc, & sur ceux qui lui sont faussement attribuez.

Tractatus selecti de privilegiis & pseudoprivilegiis Fisci.

D'IENA.

Mr. Beïer a donné une forme méthodique aux loix militaires, il les a réduites aux principes du Droit.

Adriani Beieri juris militaris prudentiæ in formam artis redacta, in 8.

Mr. Fickius a fait imprimer une instruction sur la composition des remedes.

Joannis Jacobi Fickii introductio ad formularum compositionem, *in* 4°. A Iena.

DE LIPSIC.

Mr. Ludovici a fait une seconde édition de sa version Latine de trois traitez du Talmud.

Tractatus Talmudici Batturim, Chagiga & Horaioth, id est, libri Mischnici de primitiis, festivitate, & statutis Ecclesiæ Israelitica, interprete Christiano Ludovici Logicæ Aristotelicæ Professore publico ordinario, & linguarum Orientalium atque Talmudicæ Professore extraordinario, editio altera, accedunt Auctoris duo programmata nomine publico conscripta. In 4°. A Lipsic.

Les œuvres mêlées de Mr. Bergerus, fameux Jurisconsulte, paroissent.

Joannis Henrici Bergeri Philocalia fori, sive miscellanea Juris forensis, *in* 4°. A Lipsic.

Mr. Siber a prouvé avec beaucoup d'érudition dans deux petits ouvrages qu'il falloit chasser les chiens des Eglises, & qu'on pouvoit faire boire de l'eau benite aux animaux.

Canem è templis exterminandum juxta leges Ecclesiasticas ostendit Urbanus Godefridus Siberus, *in* 4°. A Lipsic.

De aquæ benedictæ potu brutis non denegando, è probatissimis historiæ Ecclesiasticæ monumentis tractat Urbanus Godefridus Siberus, *in* 4°. A Lipsic.

DE FRANCFORT.

Mr. Maïus, dont on a tant de livres, nous a encore donné des observations sur plusieurs passages de l'Ecriture.

Joannis Henrici Maii observationes sacræ quibus diversa loca Bibliorum illustrantur. Francofurti, *in* 8.

On vend ici les Commentaires de cinq fameux Rabins, dont Mr. Loseanus a dirigé l'édition ; je ne sçai si c'est la premiere.

Loseani Pentaphyllum Rabbinicum, *hoc est*, *commentaria quinque præcipuorum Rabbinorum.*

On a fait une nouvelle édition des Analectes sacrez d'Ursinus.

Joannis Henrici Ursini analecta sacra. 2. *volumes in* 8.

DE STRASBOURG.

Mr. Henninger a réüni dans un volume les traitez de quatre Medecins celebres sur la maniere de conserver la santé.

Joannis Sigismundi Henningeri quadriga scriptorum diæteticorum celebriorum, *in* 8. A Strasbourg.

D'ITALIE, DE VENISE.

Baglioni a fait une nouvelle édition *du Dictionaire sacré de Dominique Magri hierolexicon.*

Bartoli a aussi réïmprimé *le Dictionaire Grec de Varinus Favorrinus Evêque de Nocera.* La premiere édition étoit d'une rareté extreme, la nouvelle est belle & correcte.

Carlo buon-Arrigo a entrepris une nouvelle édition *du Tite Live à la Dauphine*; il promet des avantages à ceux qui souscriront pour en prendre des exemplaires. Le Public lui sçaura gré d'avoir rendu plus commun le *supplément de Freinshemius*, ouvrage achevé, qu'on n'a entier que dans le Tite-Live à la Dauphine, & dans le Tite-Live de Mr. le Clerc; mais Mr. le Clerc a omis les citations des anciens Auteurs que Freinshemius a suivis, cette omission diminuë beaucoup l'utilité de son édition, & on lui préferera toujours l'édition à la Dauphine où ces citations sont marquées, quelques-unes à la verité hors de leur place. *Buon Arrigo* ne manquera pas de les y remettre. Pour les notes de Mr. Doujat, elles ne meritoient pas de voir le jour.

DE ROME.

Sa Sainteté a déterré à Urbin les quarante ſix tables anatomiques dreſſées avec tant de ſoin par le fameux Bartolomeo Euſtachi. Elle en a fait preſent à Mr. Lanciſii ſon premier Medecin, qui va les communiquer au Public, avec des notes & une préface ſous ce titre :

Tabulæ anatomicæ clariſſimi viri Bartolomæi Euſtachii Medici Sancto Seucrinatis, quas è tenebris tandem vindicatas & Sanctiſſimi Domini noſtri Clementis undecimi Pontificis maximi munificentiâ dono acceptas præfatione atque annotationibus illuſtravit, publicique juris fecit Joannes Maria Lanciſius, intimus Cubicularius & Archiater Pontificius.

On verra qu'Euſtachi a prévenu Bartolin, Bellini, Pequet, Louver, & d'autres fameux Anatomiſtes dans pluſieurs découvertes qu'on leur attribuë.

Le Pere Antoine Marie Borromée Theatin, diſtingué par ſes emplois & par ſon merite, a fait imprimer chez Roſſi *in* 8. un traité de la maniere de choiſir un Vocal, *de electione Vocalis*, où cette partie de la Juriſprudence réguliere eſt diſcutée fort exactement.

L'Abbé Chiapponi a donné une *relation Italienne de la Legation du Cardinal Impe-*

riali à Milan auprès de l'Empereur Charles ſixiéme, *in* 4°. *chez Gonzaga.*

Le Pere Antoine Thomas Schiara a publié *une vie de S. André Avellin.* C'eſt un *in* 12. de près de quatre cens pages imprimé *chez Buagna*, & le quinziéme ouvrage de ſon ſçavant Auteur. Nous avons parlé des deux tomes *in folio* de ſa Théologie militaire. *Theologia Bellica.*

DE SIENNE.

Fantini a imprimé *la Poëtique d'Horace traduite fidellement en vers Italiens par Pandolfe Spanochi*, *& le raviſſement de Proſerpine de Claudien*, *traduit auſſi en vers Italiens par Marc-Antoine Cinuzzi.*

DE FERRARE.

Le Docteur Luigi della fabra a traduit en Latin ſes *diſſertations ſur l'uſage du tabac*, *du chocolat*, *du caffé*, *du thé*, *de l'eſprit de vin*, *du roſſolis*, *& ſur les maux que ces liqueurs cauſent.* *Pomatelli* les a imprimées.

D'ANGLETERRE.

Feu Mr. *Haukgbec* avoit fait imprimer peu de tems avant ſa mort quelques experiences aſſez curieuſes *ſur l'équilibre des*

liqueurs. Mr. Ditton a depuis écrit sur le même sujet ; son traité a l'approbation des Connoisseurs. *The new Law of fluids or a discourse concerning the ascent of liquors &c.*

Le même Mr. Ditton a fait imprimer un autre traité contre les Athées, intitulé, *Matter not a cogitative substance*, c'est à dire, *la matiere n'est pas une substance qui pense*. Mr. Ditton traite cette matiere en Geometre. Nous aurons occasion de parler de cet ouvrage dans la suite de ces Memoires.

On a publié ici quelques *extraits de lettres de feu Mr. Edouard Lhuyd* contenans des remarques sur l'histoire naturelle &c.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Je ne vous ai point parlé de quelques livres qui meritent d'être connus.

Antonii Borremansii Vesperæ Gorinchemenses Limburgii epistolis auctæ. Amstelodami, in 8. 1713.

Mosis Amyraldi de jure naturæ quoad connubia, cum notis Geraldi van Mastricht.

Le sixiéme tome de l'histoire critique de la Republique des Lettres, par Mr. Samüel Masson, se vend *chez Jacques Desbordes*. Il est aussi rempli & aussi goûté que les précedens. Le septiéme paroîtra à la fin d'Octobre.

D'UTRECHT.

Mr. Burman fait imprimer *Quintilien avec des notes.*

On a fait graver *les images des Comtes & Comtesses de Hollande trouvées anciennement dans les cloîtres des Carmes d'Harlem.* On a joint à leurs images leur genealogie & un abregé de leur histoire. C'est un *in folio.*

DE LEIDE.

Un Chymiste a entrepris de réduire cette science à la méthode des Geometres.

Compendium ratiocinii Chymici more Geometrarum concinnatum, *in* 8. Cela me fait souvenir de Mr. Gaukes, qui veut pousser la Medecine jusqu'à la certitude géometrique. *Yvonis Gaukes dissertatio de Medicinâ ad certitudinem Mathematicam evehendâ.*

DE TOULOUSE.

L'Oraison que le Pere Loüis Gaillard de la Compagnie de Jesus, Professeur de Rhetorique, a prononcé *sur la paix*, est imprimée, & elle soutient à la lecture la réputation qu'elle avoit faite à son Auteur. Il montre que *la paix d'Utrecht est* 1°. *l'ouvrage de la sagesse de Loüis le Grand.* 2°. *La*

preuve de l'amour qu'il a pour son peuple. Dans la premiere partie, il expose éloquemment toutes les difficultez de la paix; il fait convenir qu'il n'y avoit qu'un seul moyen de la faire, que le Roi l'a vû, l'a saisi. Cet endroit finit par une comparaison de ce grand Prince & de la feuë Reine d'Angleterre, où l'esprit & l'art brillent également. Il ne paroît pas moins d'art dans la peinture que le Pere Gaillard fait de nos disgraces, il ne s'en sert que pour relever la sagesse du Roi, qui malgré la fortune a sçû se ménager une paix avantageuse.

La seconde partie est tournée avec autant d'esprit que la premiere partie. La premiere preuve que le Roi a donné à son peuple de l'amour le plus genereux & le plus tendre, c'est le soin d'éviter la guerre. Il n'a pas songé qu'il pouvoit opprimer ses ennemis, il n'a songé qu'à conserver la tranquillité dans son Royaume; il a laissé à ses ennemis le tems d'armer, de le prévenir, de l'attaquer. L'experience de ses victoires passées n'a point excité son ambition, il n'a craint que de troubler le repos de son peuple; nouvelle preuve de son amour pour nous. Il a demandé la paix, accoûtumé à la donner. Il s'est exposé au refus des Alliez, & que n'étoit-il pas prêt de sacrifier? S'il lui en coûte moins, nous ne lui sommes pas moins obligez; les loüanges que nous devons à sa sagesse n'af-

foibliſſent point la reconnoiſſance que nous devons à ſon amour. Le Pere Gaillard finit en mettant devant les yeux la force de cet amour qui l'a emporté dans le cœur du Roi ſur l'amour paternel ; il compare le Roi à Brutus ; il ſe plaint qu'Auguſte & Trajan ayent eû les noms de pere de la patrie, & qu'on ne l'ait pas encore donné ſolemnellement à Loüis le Grand, qui le merite mieux que ces Empereurs ſi vantez.

Monſieur *Aſtruc* a répondu *à Mr. Pitearn* ; *ſa réponſe* eſt modeſte,& n'en eſt pas moins forte.

DE DIJON.

Les Orateurs ſe diſputent la gloire de mieux celebrer la paix dont nous joüiſſons, après l'avoir déſirée ſi longtems. *Le Pere Oudin* de la Compagnie de Jesus, connu par les grands talens qu'il a pour l'éloquence & pour la poëſie, qui le retiennent dans un emploi incompatible avec l'érudition & la critique, où il ne réüſſiroit pas moins ; le P. Oudin, dont nos Memoires ont ſouvent parlé, a prononcé & ſouffert, quoi qu'avec peine, qu'on imprimât une oraiſon ſur ce grand ſujet, où il montre *que les ennemis vouloient nous réduire à une paix incertaine, honteuſe & ruineuſe* ; que nous l'avons *glorieuſe, avantageuſe & durable*. Il attribuë un évenement ſi glorieux & ſi inesperé au Roi, à ſes troupes, au peu-

ple François. La fidelité des peuples, leur constance à s'épuiser pour soutenir la guerre, l'a prolongée jusqu'au moment que Dieu avoit marqué pour récompenser cette fidelité & cette constance. La valeur de nos guerriers a fait comprendre aux ennemis qu'on pouvoit vaincre les François, mais que la France étoit invincible. Ils ont craint, ils ont senti le revers de la fortune; vainqueurs avec peine, facilement vaincus, ils ont jugé que la paix leur étoit necessaire. La sagesse du Roi a profité des conjonctures, & il a sçû donner à la paix la fermeté qui en fait tout le prix. Les avantages de la paix sont dûs à la fidelité du peuple, la gloire de la paix à nos Generaux & à nos troupes; la solidité au Roi.

L'Orateur commence la premiere partie par une peinture ingénieuse des défauts qu'on reproche aux François, de leur legereté, de leur imprudence, & par de grandes images de la conspiration de nos voisins contre la France. Il rappelle la conjuration des Grecs contre Troye; il entre dans un détail judicieux de tout ce que la sagesse du Roi a fait pour procurer la paix, des moyens qu'il a pris pour la rendre durable.

La seconde partie destinée à loüer nos troupes, & à montrer ce que la paix a de glorieux pour la France, découvre la grandeur du péril où nous avons été. Cet endroit est peint de main de maître. *Nous*

n'avons pas soutenu une guerre, nous en avons soutenu plusieurs à la fois, & nous les voyons heureusement terminées ; si nous avons perdu des batailles, combien en avons-nous gagné ? Cremone, Luzzara, Cassano, Calcinata, Spire, Fridlingue, Stolhoffen, Badajox, Toulon, Almanza, Villaviciosa, nous ont vû triompher. A qui la gloire *de la journée de Malplaquet est-elle demeurée, aux vainqueurs, ou aux vaincus ? Nous avons pris des villes, fait lever des sieges, & nous avons fini par vaincre de toutes parts.* L'Orateur répand à propos des loüanges délicates sur les instrumens de nos succès, le feu Duc de Vendôme, le Maréchal de Villars ; Monseigneur le Duc de Bourbon n'est pas oublié. La troisiéme partie expose les fruits de la paix. L'Orateur y traite avec beaucoup d'art des matieres fort scabreuses, & il y donne autant d'idée de son jugement que de son éloquence.

Un de ses éleves a voulu que la poësie concourût avec l'éloquence à faire *l'éloge de la paix* ; le nom de *Bavyn* est un nom déja celebre sur le Parnasse, & on peut juger par ce coup d'essai qu'il y remplira un jour les premieres places. Il a pris de Virgile la justesse des pensées, la belle harmonie & la correction du vers : on sent qu'il a étudié sous l'Auteur *du Poëme des songes*. Le poëme est dédié à Mr. de Villars.

DE PARIS.

Mr. Prepetit de Grammont a publié *un recüeil de vers François & Latins*, *à l'honneur de Mr. le Maréchal de Villars*; ils soûtiennent la réputation que l'Auteur s'est acquise par d'autres ouvrages.

Mongé a fait une nouvelle édition d'un livre du Pere le Clerc Jesuite, *sur les quatre fins de l'homme.* On ne peut trop répandre des livres si utiles & si solides.

Le même Libraire vient d'achever un *recüeil* qui devroit être entre les mains de tous les jeunes gens, il contient *des Reflexions propres pour les jeunes gens qui entrent dans le monde, des exemples choisis des vertus qui conviennent à leur âge, & une préparation à la mort*; la jeunesse ne doit point la perdre de vûë.

La paix fait penser au commerce. Saugrin a imprimé *un traité du commerce de terre.*

On vend un livre intitulé *la science des Negocians.* Ceux qui ont *le parfait Negociant de Mr. Savary de la derniere édition, qui se vend chez Guignard*, peuvent se passer de tout autre livre sur le commerce.

Un de nos Guerriers a profité du loisir où il se trouve pour rendre publiques *des observations sur l'art de la guerre*, elles se vendent *chez de Laulne rüe S. Jacques.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire de Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1714.

ART. CXXV. *INstruction Pastorale d Monseigneur l'Arche vêque de Cambray, au Clergé & a Peuple de son Diocese, en forme d dialogues, divisée en trois partie* Page 1671

ART. CXXVI. *Recüeil de pieces choi sies, tant en prose qu'en vers, en deu volumes.* p. 170

ART. CXXVII. *Lettre de Mr. Racin à Mr. Nicole, Auteur des heresies ima ginaires & des deux Visionnaire* page 171

ART. CXXVIII. *Histoire des quatre Ci cerons, dans laquelle on fait voir pa les Historiens Grecs & Latins, que l fils de Ciceron a été aussi illustre qu son pere.* p. 173

ART. CXXIX. *La foi des Chrétiens & des Catholiques justifiée contre le Déistes, les Juifs, les Mahometans les Sociniens, & les autres heretiques Par le P. Déz Jesuite.* p. 173

ART. CXXX. ΚΛ.. ΑΙΛΙΑΝΟΥ &c. *Mélange d'histoire en quatorze livres, par Claude Elien Sophiste, avec la traduction de Juste Vulteïus & les notes de Jean Scheffer & de Joachim Kuhnius.* p. 1766

ART. CXXXI. *Lettre écrite par Mr. de la Roque à Mr. Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marseille, sur des monumens antiques &c.* page 1771

ART. CXXXII. Matthæi Georgii Patricii elementa scientiæ naturalis &c. *Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Mathieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine.* p. 1781

ART. CXXXIII. Hodogeticum Hebræo-Caldæo-Biblicum &c. *Conduite Hebraïque & Caldaïque pour entendre la Bible, où les mots Hebreux & Caldéens sont disposez selon l'ordre des livres, des chapitres & des versets. Par Jean Henri Opitius.* p. 1788

ART. CXXXIV. *Réponse du P. Lallemant Jesuite, à la lettre qu'il a reçûë de l'Auteur des Hexaples.* p. 1790

ART. CXXXV. Parere del Dottere Francesco Maria Nigrisoli &c. *Avis du Docteur François Marie Nigrisoli Medecin de Ferrare, sur la maladie épidemique des Bœufs.* p.180

ART. CXXXVI. Disputatio Medica de lue Vaccarum &c. *Dispute de Medecine sur la contagion des Vaches* page 180

ART. CXXXVII. *Précautions & remedes pour préserver les bestiaux des maladies contagieuses, & pour gueri ceux qui en sont attaquez. Précautions pour chasser le mauvais air & prévenir la maladie.* p.180

ART. CXXXVIII. *Edit du Roi, qui appelle à la succession de la Couronne M le Duc du Maine, & M. le Comte d. Toulouse, & leurs descendans mâles au défaut de tous les Princes du San Royal, & ordonne qu'ils joüiront de mêmes rangs, honneurs & préseance que lesdits Princes du Sang, après tou lesdits Princes, donné à Marly au moi de Juillet 1714.* p. 181

ART. CXXXIX. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Breslau. p.18
D'Hanovre. ibid
De Zell, p. 18

De Lipsic. p. 1840
D'Iena. ibid.
De Francfort. p. 1841
De Strasbourg. ibid.
D'Italie, de Venise. p. 1842
De Rome. p. 1843
De Sienne. p. 1844
De Ferrare. ibid.
D'Angleterre. ibid.
De Hollande, de la Haye. p. 1845
D'Utrecht. p. 1846
De Leyde. ibid.
De Toulouse. ibid.
De Dijon. p. 1848
De Paris. p. 1851

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1714.

ARTICLE CXL.

SUITE DE L'EXTRAIT DE l'instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray en forme de Dialogues.

Extrait des Dialogues IX. X. & XI. sur le livre de la Correction & de la Grace.

MONSIEUR Fremont commence la dispute d'un air triomphant: il propose tous les argumens que les Jansenistes tirent du fameux livre de S. Augustin *de la Correction & de la Grace*, & il les propose avec plus de force,

plus de clarté, plus d'ordre, qu'ils n'en ont dans aucun des ouvrages du Parti. Le Catholique lui fait remarquer qu'il prouve plus qu'il ne veut ; qu'expliquer S. Auguſtin comme il l'explique, c'eſt livrer S. Auguſtin aux Proteſtans les plus outrez: c'eſt lui faire enſeigner que la ſeule grace de nôtre état eſt neceſſaire & inamiſſible ; que S. Auguſtin par cette fauſſe explication contredira formellement les déciſions de Trente. M. Fremont cherche envain des équivoques pour limiter les expreſſions de S. Auguſtin, & les retenir dans les bornes du Janſeniſme.

Le Catholique ayant démontré la neceſſité d'expliquer S. Auguſtin d'une autre maniere que les Janſeniſtes, il l'explique par le livre même, examiné dans ſon deſſein, & dans une foule de paſſages où S. Auguſtin a pris autant de ſoin d'éclaircir d'autres paſſages un peu obſcurs, où il a repeté quel eſt ſon but, & de quelle grace il parle ; auſſi ſouvent & auſſi nettement que s'il eût prévû qu'un jour des heretiques abuſeroient de ce livre. Il avoit à refuter cette ob-

jection de quelques Moines d'Adrumete : Pourquoi me reprenez vous ? Priez Dieu qu'il me donne la grace & la perſeverance, ſans quoi vos reproches me fatiguent inutilement. S. Auguſtin montre l'injuſtice de l'objection. La correction eſt utile, pour faire connoître le vice & donner l'envie de s'en corriger ; mais repliquoit l'Adrumetin, je n'ai pas la grace de me corriger : *Demandez la*, répond S. Auguſtin ; *ſi vous l'avez perduë, c'eſt vôtre faute* : Non, il ne faut pas me blâmer de l'avoir perduë, dit l'Adrumetin ; je n'avois pas la grace de la perſevérance. *Vous perſevereriez ſi vous vouliez*, dit S. Auguſtin. Toute cette premiere partie du livre accommode ſi peu les Janſeniſtes, qu'ils ſe ſont crus obligez de la falſifier en plus d'un endroit, dans une édition Latine, & dans *la traduction Françoiſe de M. Arnaud.*

Venons à la ſeconde partie du livre. S. Auguſtin prend de la derniere objection du Pelagien d'Adrumete l'occaſion d'expliquer ce qui regarde la grace de la perſeverance, ſa

nature, à qui Dieu la donne, & comment il la donne.

Le Catholique ſuit donc l'eſprit de S. Auguſtin quand il diſtingue deux graces dont S. Auguſtin parle dans ce livre & que l'ennemi de la correction, ou plûtôt le Pelagien d'Adrumete, ſe plaignoit de n'avoir pas. Le Catholique ſe ſert de cette diſtinction pour partager en deux tous les paſſages objectez par M. Fremont. Pluſieurs s'entendent de la grace interieure, actuelle, efficace. Le Catholique montre qu'aucun de ces paſſages n'établit une grace invincible à la volonté, & que Molina même pourroit ſe ſervir des expreſſions les plus fortes de ces paſſages; qu'il eſt vrai dans ſon ſyſteme *que la grace actuelle eſt une très-ſecrette & très-puiſſante vertu du remede de* JESUS-CHRIST *qui guérit; qui délivre la volonté, qui la rétablit dans le pouvoir prochain de faire la bonne œuvre, qui la rend très-libre, très-courageuſe, très-invincible, très perſéverante, qui lui donne un courage invincible, qui lui donne une inclination perſeverante pour le bien. Il eſt vrai dans ſon ſyſteme que la grace dirigée par la préſcience fait infailliblement vouloir, qu'elle rend Dieu*

maître du cœur, qu'elle fait qu'aucnn cœur ne lui résiste. Le Catholique fait ici une remarque importante & décisive : partout S. Augustin tire de la présceience la certitude de la prédestination & l'efficacité infaillible de la grace. Il ajoute, que *la grace, selon Molina, selon les Congruistes, selon tous les Catholiques, agit au dedans, saisit les cœurs, les remuë, les attire, par leurs volontez mémes que Dieu opere en eux par le secours tout puissant qu'il donne.*

D'autres passages établissent une grace dont *l'effet ne dépend point de la volonté, un secours qui fait que l'homme qui l'a reçu ne peut plus ni pécher, ni mourir, ni abandonner le bien ; un don que l'homme n'a pas la liberté de refuser, une grace qu'on ne peut perdre par aucune obstination.* Si ce secours est une grace actuelle, Calvin est d'accord avec S. Augustin, & le Concile de Trente a condamné l'un & l'autre ; mais il faut s'aveugler volontairement, pour ne pas voir que tous ces textes ne signifient que la persévérance finale, une mort sainte ménagée par la providence. S. Augustin

le dit si nettement, il le repete si souvent, en termes exprès, *finem dico hujus vitæ*, cette explication donne à son ouvrage une suite si naturelle, qu'il faut ne l'avoir jamais lû que par les yeux d'autrui, ou avec une étrange préoccupation, pour y voir autre chose. Hilaire, disciple du S. Docteur, & les Evêques des Gaules, que la doctrine de ce livre choqua, n'y virent que la perséverance finale consommée par une mort sainte, amenée par la providence. Et S. Augustin n'écrivit le livre suivant *du don de la perséverance*, que pour répondre à leurs objections. Si la confiance avec laquelle les Protestans & les Jansenistes appliquent ces textes à la grace actuelle, a imposé à quelques Théologiens, & leur a fait imaginer des réponses dans la supposition qu'il s'agissoit de la grace actuelle, la méprise de ces Theologiens ne change pas le sens veritable de S. Augustin, & l'embarras de leurs réponses prouve assez qu'ils sont loin de ce sens veritable & naturel du S. Docteur.

Extrait du XII^e Dialogue & du XIII^e, sur la Prémotion des Thomistes.

Le Catholique, engagé d'éclaircir le veritable ſentiment des Thomiſtes, pour faire mieux ſentir combien il eſt éloigné de l'erreur des Janſeniſtes, prend pour guides Alvarés & Lemos. Les écrits de ces deux Théologiens ; chargez par leur Ordre d'expoſer & de ſoutenir devant le S. Siege les opinions de leur Ecole, ſont déſormais la regle du vrai Thomiſme. L'Ecole eſt cenſée avoir abandonné quelques anciens Thomiſtes, dont Alvarés & Lemos rejettent les expreſſions trop dures & trop peu meſurées, & les nouveaux Thomiſtes qui paſſeroient les bornes poſées par Alvarés & par Lemos, ne pourroient pas donner leurs opinions pour les ſentimens de l'Ecole de S. Thomas, que le S. Siege a défendu de cenſurer : le Thomiſme permis, c'eſt le Thomiſme d'Alvarés & de Lemos.

Le Catholique ne laiſſe pas de propoſer à M. Fremont les idées des

anciens Thomistes réduits par Alvarés à quatre classes. M. Fremont ne s'accommode point de ces idées, & comment s'en accommoderoit il? La premiere classe de ces Thomistes, condamnée expressément par Alvarés & par Lemos, ruinoit visiblement la liberté. Les deux suivantes ne different point de Molina; la derniere qu'Alvarés embrasse met pour principes les veritez les plus opposées au Jansenisme; *la grace pleinement suffisante donnée à tous les hommes; le pouvoir complet, dégagé, prochain, de ne pas agir, & de rejetter la grace la plus efficace necessaire pour la liberté de l'acte*; enfin, *la prémotion offerte dans la grace suffisante.*

La prémotion, selon Alvarés, Lemos, & toute leur Ecole, est un *complément de la vertu active, par lequel elle passe de l'acte premier a l'acte second*; c'est à dire, du pouvoir complet & prochain à l'action; c'est une influence, une participation de la vertu de la premiere cause, qui fait la cause seconde actuellement agissante: en un mot, c'est *un concours prévenant.* On ne sçauroit expliquer plus clairement leur doctrine.

Pour la faire entendre, le Catholique distingue deux instans. Dans le premier, la volonté encore indéterminée a le pouvoir de choisir *complet, prochain, immédiat, dépagé de tout empêchement, de tout bien, de tout attrait plus fort qu'elle.* Dans le second instant, elle n'est plus indifferente, elle se détermine, elle choisit, elle agit dans le premier instant le pouvoir étoit si parfait, qu'il ne lui manquoit que l'action : dans le second instant l'action survient, & le concours prévenant, en la prémotion avec elle. La prémotion ne se trouve donc que dans le second instant; elle n'influë que dans l'action commençante; elle ne touche point & ne peut point toucher au pouvoir, ni diminuer en rien l'indifference de la volonté. Le premier instant décisif pour la liberté est passé quand la prémotion arrive. La prémotion est à la vérité un concours prévenant: il y a entre le mouvement qu'elle imprime, & le mouvement de la cause seconde, une *priorité de nature, d'ordre & d'application* : ces deux mouvemens concourent à produire l'ac-

tion, mais la motion divine a la préséance, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est pourtant un concours, la prémotion n'est que quand l'action commence; la necessité qu'elle apporte est une necessité d'éxercice, une necessité de conséquence, une necessité que la volonté s'est imposée elle même; je ne puis plus ne pas agir quand je commence d'agir.

Quelle difference, de la prémotion & de la grace efficace des Jansenistes, d'un concours attaché à l'action, & d'un attrait qui antecedant à l'action détermine invinciblement à agir, d'un concours qui suppose l'exercice d'un pouvoir plein, prochain, immédiat, dégagé de tout empêchement, & d'un attrait prédominant superieur en forces à la volonté, qui ne lui laisse, pour résister & pour choisir librement, qu'un pouvoir aussi inparfait & aussi équivoque, que celui qu'on a *de naviger sans navire*, ou de courir la poste sans cheval: C'est l'expression du Pere Quesnel.

Cette difference, de la grace efficace par elle même des Thomistes,

& de la grace efficace par elle même des Janſeniſtes, développée auſſi clairement qu'il eſt poſſible de la développer, met Mr. Fremont de fort mauvaiſe humeur. Eſt-il rien de plus ridicule s'écrie-t'il, que de dire d'un concours prévenant tout ce qu'on diroit d'un concours ſimultanée, ou non prévenant ? S'il prévient l'action, il prévient le ſecond inſtant; & s'il prévient le ſecond inſtant, on ne peut le placer que dans le premier. Quoi donc! continuë Mr. Fremont, les Thomiſtes imaginent ils un concours qui prévienne la volonté ſans prévenir l'action ? D'ailleurs, ajoute-t'il avec chaleur, ſi cette imagination étoit autoriſée, la grace purement ſuffiſante ſeroit la ſeule grace medicinale qui guériroit la volonté, & qui lui rendroit le pouvoir qu'elle a perdu par le peché; la grace efficace n'auroit rien de medicinal, elle n'auroit rien à guérir dans la volonté.

Je vous ai rapporté le ſyſteme des Thomiſtes en ſimple Hiſtorien, répond le Catholique; je n'entreprens point de le défendre; leur ſçavante

Ecole ſçaura bien répondre à vos objections. Le Catholique a raiſon, il ne s'agit entre lui & le Janſeniſte que de la conformité du Thomiſme, ou de ſon oppoſition, avec la doctrine de Janſenius. Le Janſeniſte ne peut nier que le Catholique n'ait très fidellement expoſé le ſyſteme des Thomiſtes ; il s'amuſe hors de propos à le combattre, il doit tâcher de le concilier avec le ſien, ou ne plus ſe dire Thomiſte. Il ne ceſſe point de l'attaquer ; mais ſa nouvelle objection n'eſt pas ſi éloignée que les précédentes du but qu'il doit ſe propoſer. La grace des Thomiſtes n'eſt pas plus ſuffiſante que la nôtre, dit-il ; ſans la prémotion elle ne ſuffit pas pour agir. Il eſt vrai, repond le Catholique, qu'on n'agira jamais ſans la prémotion, on n'agira jamais ſans le complément de la vertu active, ſans le concours prévenant de Dieu. La grace du premier inſtant eſt néanmoins ſuffiſante, & très ſuffiſante. *La prémotion, la grace efficace, eſt offerte dans la ſuffiſante* ; elles ſont ſi étroitement liées, que la prémotion ſuivroit infailliblement le ſe-

cours ſuffiſant, ſi la volonté ne l'empêchoit. Ecoutez Alvarez, continüe le Catholique, *c'eſt comme ſi Dieu faiſoit à l'homme un commandement de voler, comme s'il lui offroit des aîles, & comme ſi l'homme uſant de ſa liberté répondoit à Dieu : Seigneur, je ne veux point recevoir vos aîles, ni voler; alors l'homme ſeroit juſtement reputé coupable, & rebelle au commandement, quoiqu'il ne pût pas voler ſans aîles, puiſque ce ſeroit par ſa faute qu'il auroit empêché Dieu de les lui donner.*

Lemos parle le même langage, il déclare *que Dieu offre le ſecours efficace dans le ſecours ſuffiſant, & que l'homme eſt coupable quand il manque du ſecours efficace, parce qu'il a reſiſté au ſecours ſuffiſant. La grace*, dit encore Lemos, *eſt donnée à tous les hommes, à moins qu'ils n'y mettent empêchement.* J'avoüe avec Lemos, dit le Janſeniſte, que tous les hommes recevroient la grace s'ils y étoient diſpoſez ; mais ils y ſont indiſpoſez par la concupiſcence & par le peché originel. Quoi ! Reprend le Catholique, Dieu ſelon vous ſeroit prêt à leur donner la grace medicinale, s'ils n'é-

toient point malade ; quelle abſurdité ! Lemos eſt bien éloigné de penſer comme vous. *Voici*, dit-il, *les paroles de S. Thomas : Quoiqu'un homme ne puiſſe ni meriter, ni acquerir la grace par ſon libre arbitre, il peut néanmoins s'empêcher lui même de la recevoir ; car Dieu, autant qu'il eſt en lui, eſt prêt à la donner à tous.... En effet, Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez... La grace ne manque qu'à ceux qui mettent en eux un empêchement : comme on impute à un homme d'avoir tort, s'il ferme les yeux pendant que le ſoleil éclaire la terre, en cas qu'il en arrive quelque mauvaiſe ſuite, quoiqu'il ſoit vrai néanmoins qu'il ne peut pas voir à moins que la lumiere du ſoleil ne le prévienne.* Mr. Fremont, qui voit dans ce texte de S. Thomas la condamnation de ſon ſyſteme, prend un ton railleur. Vous voulez donc, dit-il, que S. Thomas & toute ſon Ecole ſoient Moliniſtes, & que la grace ſoit auſſi répanduë que la lumiere en plein midi ; ne voyez vous pas que S. Thomas n'a voulu parler que du ſpectacle de l'univers, d'une grace purement exterieure. Le

Catholique n'a pas de peine à faire sentir tout le ridicule d'une explication si forcée. Il demande à Mr. Fremont ce qu'il penseroit d'un Peintre, qui présenteroit d'excellens tableaux à une multitude d'aveugles, en les menaçant de les punir de mort, s'ils n'en admiroient pas toutes les beautez. Dieu sera-t'il justifié, & l'homme sera-t'il inexcusable, parceque Dieu montre au genre humain un beau spectacle, dans un tems où les hommes n'ont pas les yeux éclairez. N'oublions pas ce que le Catholique n'oublie pas, que Lemos enseigne en termes exprès *que la résistance à la grace suffisante n'est pas l'effet de la privation de la grace efficace.*

On voit, on sent combien toute cette doctrine des vrais Thomistes est opposée à la doctrine des Jansenistes: & ce qui ne laisse aucune ressource aux faux Thomistes, Alvarez & Lemos déclarent que c'est *pour sauver leur foi qu'ils font profession ouverte de ces veritez* si odieuses & si extraordinaires au Jansenisme; *le pouvoir plein, immédiat, dégagé pour*

choisir, pour recevoir la grace, ou pour la rejetter; la grace suffisante, & si pleinement suffisante, qu'elle répond de l'efficace donnée à tous les hommes. C'est, disent-ils, pour sauver leur foi, qu'ils tiennent que l'homme seroit excusable quand il peche, si ce pouvoir, ou cette grace, lui manquoient. Ils tiennent, pour sauver la foi, *que la bonne action manque seulement du côté du libre arbitre.* C'est Lemos qui parle ainsi, *que la volonté est libre, & qu'elle se détermine elle même, quoique Dieu la meuve & l'applique à agir, parceque la motion de Dieu est elle même au pouvoir de la volonté, ou que nôtre volonté*, comme dit Caietan, *se sert librement de la motion de Dieu : car si la volonté permet qu'elle soit mûë par l'objet présenté, Dieu l'applique & la meut pour l'acte : si au contraire elle ne le permet pas, Dieu ne l'applique ni ne la meut.* Et qu'on ne rejette pas cet accord de la liberté & de la prémotion, parcequ'il est de Bellarmin, le P. Massoulié déclare au nom de son Ecole, où il tenoit un si haut rang, il déclare dans un livre imprimé à Rome, *que le plus*

rigide Thomiſte ne devroit pas déſirer qu'on retranchât une ſeule ligne de ce texte de Bellarmin ; qu'on n'a jamais pû dire rien de plus exact pour expliquer la motion divine. Enfin, il va juſqu'à déſavoüer ce que *des perſonnes qui ſont hors des bornes de l'Ecole de S. Thomas veulent ſoutenir contre cette explication.*

Le treiziéme dialogue démontre que la grace efficace par elle même des Janſeniſtes ne peut être la grace efficace par elle même des Thomiſtes. L'une eſt un plaiſir indéliberé de la volonté, l'autre eſt l'action du Createur ; l'une précede l'action, l'autre en eſt inſéparable, & n'eſt dans la volonté que quand l'action commence. On preſſe encore le Janſeniſte dans ce dialogue par une fâcheuſe alternative. Son parti ſe met à couvert ſous les noms reſpectables d'Auguſtiniens & de Thomiſtes, malheureuſement ils ne peuvent être l'un & l'autre. La grace neceſſaire à toute bonne œuvre, que S. Auguſtin a défenduë contre Pelage, donne le pouvoir, elle eſt du premier inſtant : la grace efficace des Tho-

miſtes eſt toute du ſecond inſtant; on a ſans elle un pouvoir complet. Janſenius l'avoit reconnu, c'eſt par une lâche diſſimulation que ſes diſciples le démentent, & veulent paſſer pour Thomiſtes : il eſt vrai qu'en ſecret ils parlent comme Paſcal, comme les Janſeniſtes de Doüay, ils diſent alors ce qu'ils penſent, *que la grace des Thomiſtes eſt une ſottiſe*, & ils n'admettent des graces ſuffiſantes avec la particule alienante, *ſenſu Thomiſtico*, que parcequ'ils s'imaginent avoir prouvé que la grace ſuffiſante des Thomiſtes ne ſuffit pas.

Extrait du XIV^e. Dialogue, ſur l'accord de la grace avec le libre arbitre.

Mr. Fremont croit ſe tirer d'affaire en faiſant de l'accord de la grace & du libre arbitre un myſtere auſſi impénetrable que la Sainte Trinité. *O altitudo!* s'écrie-t'il pieuſement. Le Catholique lui nie que S. Auguſtin ait jamais appliqué ce paſſage à la maniere dont la grace agit : il ne s'en eſt ſervi que pour exprimer combien Dieu fait paroître de

ſageſſe & de ſcience dans le choix des moyens qu'il employe pour faire réüſſir le decret de la prédeſtination. Quant à l'accord de la grace & du libre arbitre, S. Auguſtin dit ſeulement qu'il eſt difficile, que peu le comprennent, & n'eſt-il pas en effet difficile de le comprendre, n'y eût-il que la préſcience à concilier avec la liberté? On ſçait que Ciceron, ce grand génie, a ſuccombé ſous le poids de cette difficulté.

Mr. Fremont tente cet accord, en ſuppoſant que l'exemption de contrainte ſuffit pour la liberté. On lui fait bientôt abandonner un projet ſi vain : il eſt impoſſible que la volonté ſoit contrainte, qu'elle veüille ſans vouloir ; quand S. Auguſtin en exclut la neceſſité, ce n'eſt donc pas la contrainte qu'il en exclut, c'eſt toute neceſſité inévitable & invincible.

Le Catholique offre à Mr. Fremont un moyen de ſortir d'embarras. Qu'il choiſiſſe entre les deux ſyſtemes reçus dans les Ecoles, qu'il admette s'il veut, une grace de pouvoir donnée dans le premier inſtant,

qui n'a pas plus de force pour déterminer la volonté, que la volonté en a pour lui résister ; grace cependant dont Dieu par sa prescience rend l'effet infaillible, en la donnant dans des conjonctures où il voit que la volonté y consentira. Si ce systeme ne lui plaît pas, quoiqu'il paroisse assez évidemment être celui de S. Augustin, qui rapporte toujours l'efficacité de la grace & la prédestination à la préscience de Dieu, si ce systeme ne lui plaît pas, qu'il admette avec les vrais Thomistes une grace efficace par elle même, mais limitée au second instant, & qu'il admette avec tous les ménagemens que les Thomistes gardent pour sauver la liberté.

Extrait de la troisiéme partie, qui montre la nouveauté du systeme de Jansenius, & les consequences pernicieuses de cette doctrine contre les bonnes mœurs.

Le XV^e^. dialogue & le XVI^e^. montrent la nouveauté du Jansenisme. Jansenius en convient, il reconnoît

 que

que tous les Peres avant S. Auguſtin, tous les Scholaſtiques depuis S. Auguſtin, ont enſeigné une doctrine fort differente de celle qu'il attribuë à S. Auguſtin. Une tradition dont la datte commence après quatre ſiécles, n'eſt pas une tradition ; la tradition doit être perpetuelle, univerſelle : *Quod ubique, quod ab omnibus, quod ſemper.* Dire que S. Auguſtin a découvert le premier le myſtere de la grace, c'eſt le déshonorer, c'eſt en faire un Novateur, Quand les erreurs des Janſeniſtes ſeroient dans ſon texte auſſi claires que les veritez contraires, l'autorité de S. Auguſtin ſeul, ou ſuivi d'un petit nombre de diſciples, ne ſauveroit pas le Janſeniſme.

On a beau dire que l'Egliſe a conſacré la doctrine de S. Auguſtin par plus d'une approbation. I°. Elle n'a jamais approuvé que les dogmes qu'il a défendus contre Pelage & contre les Semipelagiens, avec tous les Docteurs Catholiques. II°. Elle n'a pas moins ſolemnellement approuvé ce qu'il a dit contre les Manichéens en faveur de la liberté. III°. Elle n'a

ſans doute approuvé ſes écrits que dans le ſens qu'elle leur donnoit, & que leur ont donné tous les Docteurs Catholiques pendant treize ſiécles ; elle ne les a pas approuvez dans le ſens de Luther, de Calvin, de Janſenius, qu'elle a condamnez. Luther ſe vantoit de prendre en main la cauſe de S. Auguſtin contre tous les Theologiens, & il diſoit de ſa doctrine ſur la grace & le libre arbitre : *Eſt ſecundùm Auguſtinum, & contra omnes : Elle eſt de S. Auguſtin, & contraire à tout ce qui s'enſeigne aujourd'hui.* Calvin crioit : *S. Auguſtin eſt tout pour moi : Auguſtinus totus noſter eſt.* Janſenius déclare qu'il va reſſuſciter la doctrine de S. Auguſtin *malgré la contradiction de tous les Scholaſtiques, refragantibus Scholaſticis univerſis.* Il appelle le ſyſteme des deux délectations invincibles, *une verité qui ſurprendra tout le monde, inopinata veritas.* S. Cyran, indigné de cette contradiction de tous les Théologiens, a oſé dire *qu'il n'y avoit plus d'Egliſe.*

Mais faut-il d'autres preuves de la nouveauté du Janſeniſme, que

l'oppoſition de toute l'Egliſe à ce ſyſteme ? Jamais hereſie n'a été ſi ſouvent & ſi ſolemnellement condamnée, qu'elle l'a été depuis ſoixante & dix ans. Que le Parti ſe glorifie de quelques theſes échapées à la vigilance des Syndics, de quelques livres ſoutenus pendant quelque tems par la cabale, & preſque tous flétris par de juſtes condamnations ; ces theſes, ces livres, ces ouvrages de tenebres reparent-ils le défaut de tradition ?

La controverſe change dans le XVII[e]. dialogue & les quatre ſuivans. Mr. Perraut, nouvel Auteur, y ſoutient le perſonnage d'un Janſeniſte, qui tire des principes de Janſenius des concluſions commodes, mais abominables, & qui néanmoins ont avec ces principes une liaiſon neceſſaire. Le tour de ces cinq dialogues eſt égayé par des railleries fines, & ils ne cedent point aux Provinciales : j'ai vû des connoiſſeurs attachez au Parti en convenir. Le myſtere d'iniquité caché ſous le Janſeniſme eſt ici dévoilé : l'Auteur n'accuſe pas tous les partiſans de la nou-

velle ſecte de réduire en pratique une doctrine qui tend directement à l'entier renverſement de mœurs ; il ne juge point des perſonnes, il développe ſeulement les conſéquences du dogme qu'ils défendent.

M. Fremont, effrayé de la morale que M. Perraut propoſe comme la morale du Parti, l'invite à conſulter les principaux diſciples de S. Auguſtin ; vous verrez, lui dit-il, avec quelle horreur ils condamneront ces maximes.

„ S'ils parlent de bonne foi, dit „ M. Perraut, ils me diront que *le* „ *plaiſir eſt le ſeul reſſort qui remuë le* „ *cœur* de l'homme, pour le vice ou „ pour la vertu. Ils me diront, que „ quand le plaiſir ſuperieur du bien „ me manque, il m'eſt auſſi impoſſi- „ ble de ne pecher pas, que de cou- „ rir la poſte ſans cheval. Ils me di- „ ront, que le plaiſir ſuperieur du „ mal me met invinciblement en „ acte pour le vice, qu'il tient ſon „ effet de lui même, non du conſen- „ tement de ma volonté. Ils me di- „ ront, que ce plaiſir corrompu me „ lie plus étroitement *que des entra-*

„ *ves & des chaînes de fer.* Enfin, ils me
„ diront, que ce mauvais plaisir,
„ pendant qu'il prévaut, est précisé-
„ ment comme le plaisir celeste pen-
„ dant qu'il est superieur, une *puissan-*
„ *ce entierement toutepuissante.* Quand
„ même tous ces grands Théolo-
„ giens me diroient comme vous,
„ que je dois vaincre cet attrait in-
„ vincible & toutpuissant, je ne pour-
„ rois pas les écouter. Ecouta-t'on
„ jamais sérieusement des hommes
„ qui n'ont aucune autre ressource
„ pour sauver les mœurs, que celle
„ de se contredire, & de nous faire
„ accroire que nôtre foible volonté
„ peut vaincre *une puissance entiére-*
„ *ment toutepuissante*?

M. Perraut pousse vivement les conséquences de ces principes. Une des plus affreuses, c'est qu'il ne faut pas résister aux tentations, qu'en s'efforçant de les vaincre on ne fait qu'irriter la cupidité, & s'engager dans des pechez plus griefs & plus fréquens. Les passages de Jansenius citez dans le XIX[e] Dialogue, pour montrer qu'il a posé des principes si scandaleux, sont formels, & ne souf-

ſrent point un autre ſens. La reflexion du Catholique ſur ces paſſages eſt juſte. « Quand toute la Chrétien-
„ té voit un parti, qui ne parle que
„ de reforme & de morale ſevere,
„ ſacrifier tout pour ſoutenir un li-
„ vre depuis prés de 80 ans, qui ne
„ croiroit que cet ouvrage doit être
„ rempli d'une celeſte doctrine,
„ comme ce parti l'aſſûre ? Qui pour-
„ roit penſer que ce livre poſe évi-
„ demment tous les principes du li-
„ bertinage le plus effronté & le plus
„ monſtrueux ? Janſenius, dira-t'on,
„ n'a pas prévû les conſéquences de
„ ces deteſtables principes. Je veux
„ bien le ſuppoſer, en faveur de la
„ memoire d'un Evêque, dont les
„ mœurs ont paru pures. Mais c'eſt
„ au moins en lui un prodige de pré-
„ vention ſans exemple, que de n'a-
„ voir pas vû ce qui eſt ſi viſible, &
„ qui ſaute, pour ainſi dire, aux yeux.
„ Les Diſciples de Janſenius, dira-
„ t'on encore, n'ont point apperçu
„ ces conſéquences. Quoi ! ſoixante
„ quinze ans de diſpute ne leur ont-
„ ils pas ſuffi pour voir dans ce livre
„ des maximes monſtrueuſes, qui au-

„ roient dû les remplir d'horreur au
„ premier coup d'œil ? Que n'ont-ils
„ pas vû dans tous les Casuistes où
„ il a paru quelque relâchement ? Ils
„ ont vû jusqu'à des atomes dans les
„ adversaires qu'ils vouloient criti-
„ quer, & ils n'ont jamais eû des yeux
„ pour voir dans le principe fonda-
„ mental de tout leur systeme, la
„ source de toute sortes d'infamies
„ & d'abominations ! C'est voir un
„ fétu dans l'œil d'autrui, & ne voir
„ pas dans le sien une poutre. S. Paul
„ crie à tous les Chrétiens sans ex-
„ ception : *Dieu fidelle ne permettra*
„ *pas que vous soyez tentez au dessus de*
„ *ce que vous pouvez.* C'est sur ce fon-
„ dement qu'il presse tous les Chré-
„ tiens sans exception de vaincre
„ toutes les tentations les plus vio-
„ lentes, quoique leur plus grand
„ plaisir les porte au vice, & qu'ils
„ n'ayent que du dégoût pour la ver-
„ tu. Au contraire, Jansenius suppose
„ que Dieu permet que presque tout
„ le genre humain, presque tous les
„ Chrétiens, & même un grand
„ nombre de justes, soient tentez au
„ dessus de ce qu'ils peuvent, pour

„ résister à la tentation. Ne croiroit-
„ on pas que Jansenius avoit entre-
„ pris de contredire l'Apôtre ? L'un
„ veut encourager l'homme tenté:
„ l'autre lui inspire un vrai déses-
„ poir. L'un veut que l'homme en-
„ treprenne avec le secours de la
„ grace de vaincre son plus grand
„ plaisir : l'autre au contraire lui fait
„ entendre qu'on n'a aucune grace
„ quand on ne sent aucun plaisir à se
„ mortifier, & qu'alors *on doit bien se*
„ *garder de résister un moment à la ten-*
„ *tation, de peur de devenir plus corrom-*
„ *pu, plus impur, & digne d'un plus ri-*
„ *goureux supplice, par cette temeraire*
„ *résistance.* Si S. Paul parle en Apô-
„ tre qui a été ravi au troisiéme Ciel,
„ il faut que Jansenius parle en hom-
„ me séduit par l'Ange de tenebres
„ pour la perte du genre humain. Le
„ voilà, ce livre, que vôtre Parti n'a
„ point de honte de soutenir avec
„ tant de hauteur, d'aveuglement &
„ de scandale contre toute l'Eglise
„ depuis tant d'années. Je rougis de
„ honte pour un Parti qui ne rougit
„ point. Que diront tous les impies
„ & tous les libertins, quand ils sçau-

„ ront que ce Parti, qui affecte d'ê-
„ tre si severe, enseigne que chacun
„ suit sans cesse par une necessité in-
„ évitable & invincible son plus
„ grand plaisir, & que quiconque est
„ assez temeraire pour oser résister à
„ ce plaisir toutpuissant par horreur
„ pour le vice, peche au double &
„ au triple, pour n'avoir pas voulu
„ d'abord pecher? Croyez-vous que
„ l'Ante-Christ, quand il viendra
„ séduire les nations, puisse enseig-
„ ner une doctrine plus empoison-
„ née & plus contagieuse? Si ce pro-
„ digieux excès de prévention a em-
„ pêché de voir ce qui est clair com-
„ me le jour en plein midi dans vôtre
„ systeme, au moins faudroit-il que
„ le Parti déplorât enfin son erreur,
„ & qu'il se hâtât de reparer son éga-
„ rement. Il devroit effacer par des
„ larmes de sang, & le livre de Jan-
„ senius, & tous les Ecrits innom-
„ brables qui ont soutenu un systeme
„ si scandaleux.

Le parallele des Jansenistes & des Casuistes est tourné agréablement, dans le XVII^e. Dialogue.

„ Loin de faire ma cour aux Mo-

„ liniſtes, dit M. Perraut, je les veux
„ refuter en toute occaſion. Ils gâ-
„ tent tout, & ils me jettent dans le
„ déſeſpoir par cette exemption de
„ toute neceſſité, où ils ſoutiennent
„ que nous vivons ici bas. Le relâ-
„ chement qu'ils nous permettent
„ eſt trompeur. Quand on l'examine
„ de près, on découvre qu'il ſe tour-
„ ne en une rigueur inſupportable.

„ Comment prouverez-vous, dit
„ M. Fremont, que leurs Caſuiſtes
„ ſoient ſi rigoureux? C'eſt répond
„ M. Perraut, qu'ils veulent tou-
„ jours ſuppoſer dans tout homme
„ une entiere liberté, qui le rend
„ reſponſable de tout le mal qu'il
„ fait, & de tout le bien qu'il ne fait
„ pas. Rien n'eſt ſi gênant que cette
„ liberté qui ne me laiſſe aucune ex-
„ cuſe. Ces gens là me crient ſans
„ ceſſe que ma volonté eſt toujours
„ libre, dégagée de tout attrait ou
„ lien plus fort qu'elle, & ſecouruë
„ par une grace proportionnée au
„ degré de la tentation. Quelle reſ-
„ ſource me reſte-t'il dans cette ſup-
„ poſition pour me mettre au large!
„ Ces Caſuiſtes ignorans n'ont que

„ de petits expédiens ſuperficiels,
„ pour adoucir quelque point de la
„ loi Chrétienne. Tantôt c'eſt une
„ direction d'intention, ſur le men-
„ ſonge, ou ſur la ſimonie ; tantôt
„ c'eſt une liqueur qui ſert à éluder
„ le jeûne ; tantôt c'eſt un point
„ d'honneur qui autoriſe un Duel
„ & une vengeance : mais on trouve
„ ſur chaque point de grands em-
„ barras par la foibleſſe des raiſons,
„ ou pour mieux dire, par la groſſie-
„ reté des prétextes. La probabilité
„ même, qui paroît une reſſource
„ generale pour nous ſoulager, a ſes
„ épines. Divers Probabiliſtes gâ-
„ tent tout : ils demandent une pro-
„ babilité très ſerieuſe, fondée ſur
„ de très-fortes raiſons, & appuyée
„ ſur l'autorité d'un nombre conſi-
„ dérable de Théologiens ſincere-
„ ment pieux. Ce n'eſt pas nôtre
„ compte. Ils n'y entendent rien,
„ ces ignorans Probabiliſtes : ils n'ont
„ pas ſçu élargir la voïe étroite
„ d'un bout à l'autre, comme nous
„ le faiſons par notre ſyſteme. Malgré
„ leurs relâchemens, contre leſquels
„ on a tant crié, ils nous expoſent

„ encore à de cruels remords. Il faut
„ toujours des raisons toutes prêtes,
„ avec des Auteurs graves qui ser-
„ vent de garants. Il faut par préfe-
„ rence à tout commencer par met-
„ tre en sûreté ce qu'on nomme dans
„ le monde les bonnes mœurs, faute
„ de quoi il faudroit restituer, re-
„ noncer, fuir l'occasion, reparer le
„ scandale, & faire pénitence, ou se
„ croire dans un état de damnation.
„ Quand on se mêle de relâchement,
„ il faut avoir recours à une metho-
„ de bien plus abregée & plus con-
„ solante. Ces demi - relâchemens
„ donnent plus d'inquiétude que de
„ profit. Au contraire, en niant tou-
„ te liberté, nous autorisons tout
„ d'un coup tout genre de libertina-
„ ge. Sans mentir, les Diana, les Es-
„ cobars, les Tambourins étoient
„ de pauvres gens. Vive Jansenius;
„ c'est lui qui ôte les pechez du mon-
„ de, graces aux heureuses décou-
„ vertes qu'il a faites dans S. Au-
„ gustin.

Le parallele des Casuistes avec les Jansenistes est humiliant pour eux; mais quelle doit être leur confusion,

de ne pouvoir ſoutenir la comparaiſon de leur doctrine avec celle d'Epicure, ſi décriée dans le paganiſme. On les convainc dans le XXI^e Dialogue que leurs principes ſont plus à craindre pour les mœurs & pour la ſocieté que ceux d'Epicure.

„ Cette morale eſt déteſtable, s'é„ crie le pauvre M. Fremont, elle „ mene à tous les crimes les plus „ noirs & les plus infames; elle auto„ riſeroit les inceſtes, les aſſaſſinats, „ les empoiſonnemens, les trahiſons „ contre la patrie, les conſpirations „ contre les perſonnes ſacrées des „ Rois, les ſacrileges, les parjures, „ l'hypocriſie; en un mot, tous les „ excès de fureur & de rage que le „ Diable peut inſpirer aux hommes „ les plus ſcelerats.

„ Ne vous échauffez point inuti„ lement, reprend M. Perraut, d'un „ ton doux & modeſte. C'eſt ce que „ tous nos amis ont dû prévoir dès „ le premier jour où ils ont embraſſé „ nôtre ſyſteme.

Si quelqu'un doute après la lecture de cet Extrait de la force, de l'abondance des preuves qui démon-

trent combien la morale des Janſe-niſtes eſt pernicieuſe, qu'il liſe les Dialogues que nous n'avons pû qu'effleurer, ſon aveuglement ſera extreme, ou il avouera qu'un homme d'eſprit qui avoit coutume de dire, *faites moi aujourd'hui Janſeniſte, je ſerai demain Athée*, connoiſſoit bien le Janſeniſme, & en avoit approfondi le ſyſteme.

En effet, quand l'enchantement de la nouveauté & de la cabale, qui font paſſer les opinions les plus chimeriques & les plus monſtrueuſes, ſera fini; quand les paſſions qui ont donné cours au Janſeniſme seront calmées, ou épuiſées, on s'étonnera qu'il ait eû des partiſans dans un ſiécle ſi éclairé, plus que nous ne nous étonnons que ces anciennes hereſies ſi bizarres, ſi impies, ayent eû des ſectateurs. Alors on ſera frapé des contradictions de ce ſyſteme, de l'horrible idée qu'il donne de Dieu, de la ruine des mœurs, des loix de la ſocieté qu'il détruit, en détruiſant le libre arbitre; de l'audace avec laquelle il impute à S. Auguſtin une doctrine refutée clairement en mille

endroits des livres de ce S. Docteur.

Suivant S. Auguſtin a « *Quand les*
„ *hommes défaillent, ils ne ſont point cou-*
„ *pables, s'ils n'ont point reçu dequoi être*
„ *au deſſus de cette défaillance ; ils*
„ *ne tombent dans le démerite, que*
„ *quand ils ne veulent pas être ce qu'ils*
„ *ont reçu d'être, s'ils le vouloient. Nul*
„ *homme n'eſt coupable, en ne faiſant*
„ *pas le bien qu'il n'a pas reçu de faire,*
„ *mais il le doit faire quand il a reçu*
„ *& une volonté libre, & un très-ſuffiſant*
„ *pouvoir.*

„ S. Aug. ne connoît b aucun au-
„ tre *peché* actuel *proprement dit, que*
„ *celui qui eſt commis par une volonté*
„ *libre & inſtruite.* Il ſoutient c que la
„ poſterité d'Adam, *a reçu dequoi ſur-*
„ *monter l'obſtacle de ſa naiſſance ; que*
„ *l'ame par le ſecours du Créateur a le*
„ *pouvoir de ſe cultiver elle même, en*
„ *ſorte qu'elle peut à proportion de ſa*
„ *pieuſe application*, acquerir & poſſe-
„ der toutes les vertus, *pour être de-*
„ *livrée & de la difficulté qui la tour-*

a *De lib. arb. l.* III. *c.* XV. n. 44. b *Ibid. c.* XIX. n. 54. c *Ibid.* c. XX. n. 55. d *Ibid.* c. XX. n. 56.

„ *mente*, *&* *de l'ignorance qui l'aveugle*, „ depuis la chute d'Adam. Il soutient que Dieu *n'a privé aucun homme d'une volonté libre, pour demander, pour chercher, pour s'efforcer &c.* Il enseigne [a], qu'il *reste en cette vie mortelle au libre arbitre, non d'accomplir la justice quand il lui plaira, mais de se tourner par une pieuse priere vers celui, par le don duquel il pourra l'accomplir*. S. Augustin nous dit à tous [b]. *Qu'y a t'il de plus heureux que vous, puisque vous avez vôtre santé dans vôtre volonté, comme si vous l'aviez dans vôtre main.* Est-ce là le Jansenisme.

Le vingt-deuxiéme Dialogue est une recapitulation des autres, qui en fait sentir toute la force, & qui répond aux moindres objections. La conclusion, où M. de Cambray reprend le ton d'Evêque, est pleine d'éloquence, de dignité, de sagesse, & d'une charité vraiment pastorale. Les Jansenistes de bonne foi ne doivent imputer leur aveuglement qu'à eux mêmes, si leurs seducteurs ont assez d'empire sur eux pour les em-

[a] *Ibid.* c. xx. n. 58. [b] *Ad Simpl.* q. 1. n. 4.
[c] *in Ps.* cxi.

pêcher de lire un livre qui les dé-
tromperoit infailliblement.

ARTICLE CXLI.

LE TABLEAU DE L'ANCIEN Senat Romain. A Paris, chez Nicolas Mazuel; au milieu de la Grande Salle du Palais, à la Croix d'or, 1713. *in* 8°. *pages* 291.

LE nom ſeul de l'ancienne Rome, dit l'illuſtre Auteur de cet ouvrage, inſpire je ne ſçai quel ſentiment de curioſité, de connoître par quels moyens elle s'acquit une domination ſi étendüe & tant de gloire. On inſerera ici une reflexion judicieuſe de Denys d'Halicarnaſſe. Il voyoit que les Grecs jaloux de la grandeur Romaine, l'attribuoient uniquement au hazard & à une injuſte fortune, qui ſans raiſon tranſporte les plus grands biens aux ſujets les plus indignes; qu'ils prétendoient que Rome n'avoit point merité, ou par ſa pieté, ou par ſa juſtice, ou par quelque autre vertu, de commander à toute la terre: il leur ſoutient,

que c'eſt une loi établie par la nature, & contre laquelle le tems né preſcrit point, que les meilleurs l'emportent ſur ceux qui valent moins. Or le Senat a été l'ame de Rome; c'eſt donc là qu'il faut chercher la veritable cauſe & le principe de ſa puiſſance.

Un Auteur donc qui pour donner une connoiſſance diſtincte du Senat Romain, met enſemble & réünit ce qui ne ſe trouve qu'épars & en differens endroits dans les autres, a ſujet de ſe promettre que ſon livre ſera lû avec plaiſir. Il le diviſe en vingt neuf chapitres.

Dans le premier l'Auteur décrit ainſi, après Denys d'Halicarnaſſe, l'établiſſement du Senat. Romulus, après avoir partagé les habitans de ſa nouvelle ville en trois Tribus, & chacune d'elles en dix Curies, ordonna que chaque Tribu choisît trois perſonnes des plus conſiderables de ceux qui la compoſoient, & qu'enſuite chaque Curie choisît chacune trois autres perſonnes : ce qui fit le nombre de quatre vingt dixneuf, auxquels il en ajouta un de

ſon choix pour être leur Chef, & pour former un Conſeil de cent, qu'il nomma Senat. Le nombre des citoyens s'étant doublé par la jonction des Sabins qui s'établirent à Rome pour ne faire qu'un même peuple, Romulus doubla auſſi le nombre des Senateurs, laiſſant encore le choix des nouveaux au peuple.

Mais Tite-Live, à qui l'on aimeroit mieux s'en rapporter, raconte, qu'après que la guerre des Sabins eut été terminée par l'union des deux peuples, Romulus les diviſa tous en trente Curies, ou parties, auxquelles il aſſigna leur demeure dans la ville, & des champs à cultiver; qu'il nomma cent Senateurs, & inſtitua trois Centuries, ou trois Compagnies de cent Chevaliers; il donna ſon nom à la premiere, celui de Tatius Roi des Sabins ſon aſſocié à la ſeconde, & celui de Luceres, *Lucerum*, à la troiſiéme. Tite-Live dit qu'il ignore d'où ce dernier nom étoit pris.

Les Rois ſucceſſeurs de Romulus continuerent à choiſir les Senateurs. Ce droit paſſa aux Conſuls & aux

Dictateurs, & dans la ſuite aux Cenſeurs ; qui dans la revûë qu'ils faiſoient de tous les citoyens de cinq ans en cinq ans, rempliſſoient les places vacantes du Senat. Enfin, les Empereurs ſe l'arrogerent.

Ce nom de Senateur, comme parmi nous celui de Seigneur, vient de *Senex*, *Senior*, moins pour marquer l'âge, que le reſpect qui étoit dû aux perſonnes qui compoſoient le Conſeil d'Etat & de la Republique. Ils furent par la même raiſon appellez *Patres*, Peres. Ainſi les enfans & les deſcendans des Senateurs, choiſis par les Rois dans les premiers tems de la Republique, furent nommez Patriciens, & leurs familles Patriciennes, les autres citoyens étoient Plebeïens & de familles Plebeïennes. Les Patriciens ſeuls demeurerent en poſſeſſion d'être admis au Senat, & d'adminiſtrer toutes les Magiſtratures, juſqu'environ l'an 300. de la fondation de Rome, que les Plebéïens commencerent à s'élever aux emplois & aux dignitez de la Republique.

Les qualitez requiſes en un Sena-

teur étoient d'être citoyen Romain, & de n'être ni affranchi ni fils d'affranchi ; une vie exempte de taches ; un certain âge, & un certain bien en fonds. Quant à l'âge, les Auteurs ne le marquent pas expressément ; mais comme la Questure, qui étoit le premier emploi, ne pouvoit s'exercer qu'à vingt-sept ans, & que d'ailleurs elle étoit un degré pour entrer au Senat, il paroît vraisemblable qu'il falloit être âgé de trente ans avant que d'y être admis. Il étoit convenable qu'un Senateur, afin de soutenir avec honneur sa dignité, eût du bien : & c'est ce qui s'appelloit *Census Senatorius*, le Cense ou le bien de Senateur. Suetone dit qu'il étoit taxé à huit cens mille sesterces, & qu'Auguste le mit de douze cens mille : ce qui, selon l'Auteur, revient à quatre-vingt dix mille livres de nôtre monnoye ; ou comme l'on croit à 140624. livres. Dion n'est guères croyable de l'abaisser à deux cens mille sesterces, puisque *Census Equestris*, le Cens des Chevaliers, étoit de quatre cens mille.

L'honneur d'être Chef & Prési-

dent, Prince du Senat, étoit grand: il ſe déferoit par les Cenſeurs, & ordinairement à un de ceux qui avoit été Cenſeur, & s'étoit diſtingué dans cet emploi important, ou à un Conſulaire, c'eſt à dire, qui avoit été Conſul. Le Prince du Senat conſervoit ſon rang pendant ſa vie.

Tous les Magiſtrats de Rome, pendant qu'ils étoient en charge, avoient droit d'aſſiſter au Senat; mais ceux qui n'étoient pas du nombre des Senateurs, n'avoient pas de voix, du moins ils ne parloient pas & ne diſoient point leur avis ſur les choſes miſes en déliberation. Au reſte, la Magiſtrature & les emplois de la Republique leur étoient un moyen de parvenir à être Senateur.

Les Senateurs joüiſſoient de grandes prérogatives; car c'étoit à eux que les commiſſions importantes étoient confiées, comme les Ambaſſades, le commandement des armées: & ce fut une choſe extraordinaire que Pompée, avant que d'avoir l'âge d'entrer au Senat, eût commandé une armée & gagné des victoires qui méritoient le triom-

phe. De plus, les Juges des affaires entre les particuliers furent longtems tirez du corps des Senateurs. Ils avoient droit d'évoquer & de faire juger les leurs à Rome; & aux jeux publics ils avoient la place la plus honorable. Dans les Provinces ils se faisoient accompagner par des Licteurs, c'est à dire, par des Huissiers portant la hache & les faisceaux: & à Rome ils étoient distinguez par leur habit, en ce qu'ils portoient la tunique, qui étoit une espece de soutanelle, ornée comme de larges têtes de clous de couleur de pourpre, d'où la tunique étoit appellée *Latus clavus*, ou *Laticlavium*, & sur leur chaussûre ils portoient un croissant, ou la lettre C.

A ces avantages étoient jointes certaines obligations. Car un Senateur coupable de trahison contre la Republique, ne pouvoit pas se prévaloir de la loi, qui accordoit le pardon d'un crime semblable aux autres citoyens, s'ils se déferoient eux-mêmes. Il ne pouvoit sortir de l'Italie sans en avoir obtenu la permission, laquelle fut même limitée à

une année : reglement néanmoins mal obſervé , puiſque S. Auguſtin témoigne que dans les Provinces il y avoit des Senateurs qui n'avoient jamais vû Rome. Il étoit défendu à un Senateur de prendre à ferme les impôts publics , ſinon quelques-uns qui étoient exceptez ; & par une loi du Tribun Claudius , d'avoir en mer un vaiſſeau qui contint plus de trois cens amphores, ou qui portât plus de 2250 de nos livres peſant. Une autre loi du Tribun Sulpicius ôtoit aux Senateurs la liberté de contracter de dettes au delà de deux mille deniers, qui font environ huit cens livres de nôtre monnoye : la loi leur étoit avantageuſe , mais elle n'empêcha pas pluſieurs de ſe ruiner en débauches & par des dépenſes exceſſives. Enfin , il étoit défendu à un Senateur d'épouſer une affranchie , aux fils & aux petits fils de Senateurs d'épouſer des Comediennes, ou des filles de Comediens ; & il étoit de même défendu aux filles & aux petites filles d'un Senateur de prendre alliance avec des Comédiens.

Le nombre des Senateurs, que Romulus avoit fixé à cent, ou à deux cens, crût dans la ſuite. Les Rois en créerent de nouveaux, qui furent appellez *Conſcripti*, Conſcrits, parce que leurs noms furent écrits dans un même tableau avec celui des premiers; & aux premiers tems de la Republique, il y eut trois cens Senateurs. Sylla pendant ſa Dictature en augmenta le nombre; & on voit que du tems de Ciceron ils étoient plus de quatre cens. Ceſar, devenu maître de l'Empire, remplit ſans diſcretion le Senat, & y introduiſit des Gaulois demi-barbares, & des gens de toutes les nations. Les Triumvirs en uſerent de même, enſorte qu'il y avoit juſqu'à mille Senateurs. Auguſte reforma cet abus, & les réduiſit à ſix cens: il auroit bien voulu n'en laiſſer que trois cens, diſant que c'étoit faire beaucoup d'honneur à Rome, d'y trouver tant de perſonnes dignes de ce rang; mais il craignit qu'en donnant l'excluſion à tant de perſonnes, il ne s'attirât trop de haine & trop d'ennemis.

Perdre ou diſſiper ſon bien, c'étoit pour un Senateur décheoir de ſa dignité; dont il étoit auſſi privé, s'il s'en rendoit indigne par ſa mauvaiſe conduite & par ſes crimes. Il étoit exclu du Senat par les Cenſeurs en deux manieres : la plus douce étoit de ne le nommer pas entre les Senateurs, quand ils faiſoient la revûë du peuple Romain, & cela s'appelloit ſimplement *præterire*, le paſſer; l'autre portoit une note infamante, *notam adſcribere*, s'ils déclaroient pourquoi ils le jugeoient indigne d'avoir place au Senat. Il y a des exemples, qu'un Senateur dégradé par un des Cenſeurs, avoit été maintenu par l'autre, ou dans la ſuite rétabli par d'autres Cenſeurs : ainſi Caïus Geta, exclu du Senat par les Cenſeurs Metellus & Domitius, non ſeulement y rentra, mais devint Cenſeur. Une autre voïe d'y retourner étoit d'obtenir du peuple une Magiſtrature; & Lentulus élû une ſeconde fois Préteur, recouvra la dignité de Senateur. Publius Cornelius Rufinus, qui avoit été Conſul l'an 464. de la fondation de Rome,

fut exclu du Senat, pour avoir eû en vaiſſelle d'argent dix livres peſant, ou douze marcs & demi; Metellus, pour avoir propoſé d'abandonner l'Italie après la bataille de Cannes; l'Hiſtorien Saluſte pour ſes débauches.

Ce qu'on a vû juſqu'ici concerne les Senateurs: au chap. 13^{e}. l'Auteur paſſe à ce qui regarde le Senat.

L'autorité de convoquer le Senat paſſa des Rois aux premiers Magiſtrats de Rome, c'eſt à dire, aux Conſuls, & en leur abſence aux Préteurs, principalement à celui qui ſe nommoit *Prætor Urbanus*, qui connoiſſoit des affaires des citoyens: & par conſéquent dans les intervalles où il y eut des Dictateurs, où des Decemvirs & des Tribuns Militaires furent ſubſtituez en la place des Conſuls, c'étoit à eux d'aſſembler le Senat. Quoiqu'il n'appartint aux Tribuns du peuple que d'aſſembler le peuple, en des cas preſſans ils pouvoient auſſi convoquer le Senat.

Les jours ordinaires de Senat étoient les Calendes, les Nones, & les Ides, c'eſt à dire, le premier,

le cinquiéme ou le ſeptiéme, le 13^{e}. ou le 15^{e}. de chaque mois. Les autres jours étoient indiquez pour ceux qui avoient droit de le convoquer, ou par leur ordre annoncez par des crieurs publics. Les Senateurs etoient obligez de s'y rendre ſous peine d'une amende pecuniaire, que des Huiſſiers exigeoient par la ſaiſie de leurs meubles; & dans des tems fâcheux, & qui demandoient du conſeil, il leur étoit fait défenſe de s'abſenter, ou de s'éloigner de Rome.

Il eſt incertain quel nombre de Senateurs étoit requis pour former une déliberation; mais par la loi Cornelia il devoit être au moins de deux cens pour diſpenſer un citoyen des loix. Et Dion raconte, qu'Auguſte ordonna qu'une déliberation auroit ſon effet, quoique priſe par moins de quatre cens: ce qui ſignifieroit, ce qu'on a peine à s'imaginer, que quatre cens Senateurs dûſſent être preſens; ſi ce n'eſt peut-être que Jules Ceſar & les Triumvirs l'euſſent ainſi ordonné, afin de colorer l'augmentation énorme qu'ils avoient faite du Senat.

Novembre 1714.

C'étoit dans les Temples que le Senat tenoit ſes aſſemblées, dans ceux de Jupiter Stator, de Jupiter Capitolin, de Mars, d'Appollon, de Vulcain, de Caſtor & de Pollux, de la Foi, de la Concorde, de la Vertu, de la Terre; & il recevoit les Ambaſſadeurs des peuples ennemis dans celui de Bellone hors de la ville. Il commençoit par l'immolation d'une victime, dont on conſultoit les entrailles, & par les auſpices.

Quand il falloit venir à opiner, le Conſul, ou le Magiſtrat à qui il appartenoit de convoquer le Senat, prenoit les avis. Ce fut longtems la coûtume que le Prince du Senat diſoit le ſien le premier, & dans la ſuite cet honneur fut déferé aux Conſuls déſignez pour l'année ſuivante. Après eux le Conſul demandoit l'avis à qui il lui plaiſoit, obſervant de commencer par les Conſulaires, & de continuer par les Prétoriens. Chacun parloit auſſi longtems qu'il lui plaiſoit; & quelquefois à deſſein d'empêcher qu'une réſolution fût priſe, on conſumoit le tems à diſcourir. Enfin, ceux qui étoient d'un

avis paſſoient d'un côté ; & ceux qui étoient d'un avis oppoſé paſſoient de l'autre côté ; d'où eſt venu la maniere de parler , *pedibus ire in ſententiam*.

Ciceron écrivant des nouvelles à Atticus s'exprime ainſi d'une réſolution priſe au Senat [a] : *Senatus Conſultum ſumma Pedariorum voluntate , nullius noſtrum auctoritate factum.* On eſt ſurpris que Sigonius , Dempſter, pluſieurs autres, & après eux l'Auteur, faſſent ſur ce paſſage une grande queſtion , où ils ne manquent pas de citer Aulugelle [b] : car il paroît évident que c'eſt là une raillerie de Ciceron , qui à des Senateurs d'autorité & de conſidération en oppoſe d'autres incapables de prendre d'eux mêmes un bon avis & de bien s'énoncer , qui ne ſçavoient dans le Sænat ni penſer ni parler , mais ſeulement marcher d'un côté ou d'un autre : ce ſont là ces *Pedarii Senatores*.

Une réſolution du Senat , revétuë de toutes les formalitez qui la rendoient valide , s'appelloit Senatus-Conſulte. Mais ſi un ſeul des Tribuns du peuple y formoit oppoſi-

a *L.* 1. *ep.* 16. b *L.* 3. *c.* 18.

tion, elle demeuroit ſans execution, & étoit ſeulement nommée autorité du Senat. Afin donc qu'un Senatus-Conſulte fût executé, il devoit être muni du conſentement des Tribuns, qui le manifeſtoient par la lettre T; comme ils marquoient leur oppoſition par la lettre V, *veto*, je le défends. Cependant les Senateurs, pour faire valoir leurs réſolutions & les faire executer, avoient droit d'en appeller au Peuple contre l'oppoſition de ſes Tribuns.

Il eſt remarquable qu'un Senatus-Conſulte qui donnoit un ordre aux Magiſtrats, s'exprimoit d'une maniere honnête à leur égard : *Si eis videatur, ſi eis ita videtur,* "S'il leur plaît, „ s'ils l'ont pour agréable. Avec la datte & le lieu où s'étoit tenu le Senat, étoit marqué le nom des Senateurs qui y avoient concouru, D. E. R. J. C. c'eſt à dire, *de eâ re ita cenſuerunt*, ont ainſi opiné ſur cette affaire Lucius Paulus & Caïus Marcellus Conſuls; & enſuite les autres.

Les Senatus-Conſultes étoient gravez ſur des tables de cuivre. Ils demeurerent d'abord en la maiſon

des Conſuls, & puis ils furent portez dans le Temple de Cerés ; & enfin dépoſez dans celui de Saturne avec le tréſor public, & confiez à la garde des Ediles. C'étoit même une condition pour leur donner force & les mettre en execution.

Romulus, pour entretenir la correſpondance entre le Senat & le peuple, avoit établi que les Plebéïens ſe choiſiroient un Patron parmi les Senateurs. Le Senateur aidoit ſes Clients de ſes conſeils, & les ſoutenoit dans les occaſions : les Clients honoroient leur Patron, l'accompagnoient, le favoriſoient de leur ſuffrage pour parvenir aux Magiſtratures, contribuoient à dotter ſes filles, à payer ſes dettes, & ſa rançon, s'il étoit pris en guerre. Et cela ſe pratiqua encore après que les Rois eurent été chaſſez de Rome.

Mais enfin les Plebéïens ſe croyant maltraitez & tenus trop bas par les Patriciens, ſe ſouleverent contre eux, & pour leur propre défenſe ſe créerent des Tribuns. Ce fut un coup qui abattit la grande autorité du Senat, & le ſoumit en quelque

forte aux Tribuns du peuple. Toutefois il conſerva l'adminiſtration des deniers publics ; & les Queſteurs, qui étoient comme les Tréſoriers de l'Epargne, ne payoient que par ſon ordre. C'étoit le Senat qui adjugeoit les Fermes, & devant lui que les Publicains & les Fermiers traitoient de leurs affaires. La connoiſſance & la punition des crimes commis dans l'Italie lui appartenoit. Il nommoit les Generaux d'armée & leurs Lieutenans Generaux, les Gouverneurs, payoit les troupes, & pourvoyoit aux autres dépenſes de la guerre, accordoit ou refuſoit l'honneur du triomphe. Il envoyoit des Ambaſſadeurs aux Rois & aux Puiſſances étrangeres, recevoit & écoutoit les leurs. Enfin, il étoit l'arbitre de la Religion.

L'Auteur finit en remarquant dans la conduite du Senat Romain, tandis qu'il fut libre, huit excellens caracteres ; ſçavoir, l'attachement à la Religion, l'obſervation du ſecret, le maintien de la diſcipline militaire, la ſageſſe dans les récompenſes, la fidelité envers les Alliez, la fermeté

dans les périls, la modération dans les bons ſuccès, la conſtance dans les mauvais; dont l'hiſtoire Romaine lui fournit pluſieurs beaux exemples.

Cette édition eſt la même qui a été annoncée dans les Nouvelles Litteraires du mois de Juillet.

ARTICLE CXLII.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS, avec des remarques & le texte Latin de Grævius, par M. Mongault Precepteur de Monſeigneur le Duc de Chartres. A Paris, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jacques 1714. in 12. *Six tomes. Tome premier pages* 521. *Tome ſecond pages* 363. *Tome troiſiéme pages* 555. *Tome quatriéme pages* 544. *Tome cinquiéme pages* 694. *Tome ſixiéme pages* 513. *Les tables ſont au ſecond volume.*

QUoique tout ce qui nous reſte de Ciceron ſoit précieux, ſes lettres, & ſurtout ſes lettres à Atticus, l'emportent ſur tous ſes écrits au jugement de ceux qui cherchent

dans les livres la veritable ſcience du monde, la connoiſſance des hommes, & une politique toute d'uſage. On y voit l'interieur de la Republique Romaine parvenuë au faîte de ſa grandeur, & entraînée à ſa ruine par le poids de ſes richeſſes & de ſa gloire : on y voit les Heros Romains, l'admiration de tous les ſiecles qui ont ſuivi, Ceſar, Pompée, Caton, Antoine, Brutus, dans leur naturel, ſans maſque & hors du théatre ; on y découvre le fond de leur cœur, & ils y paroiſſent moins Heros que dans l'hiſtoire : Ciceron & Atticus s'y font connoître plus que les autres. Ciceron, vain, préſomptueux dans la bonne fortune ; timide, déconcerté, irréſolu dans la mauvaiſe; grand homme par ſon ſeul eſprit, très-médiocre par le cœur. Atticus n'eſt pas ici l'Atticus de Cornelius Nepos, il s'en faut bien. M. de S. Real avoit commencé de détromper le public ſur ce fameux Romain. M. l'Abbé Mongault en fait un portrait d'après nature. « Atticus, dit-il, étoit plus » habile homme qu'honnête homme, & du côté même de l'amitié il

„ n'étoit pas aussi essentiel & aussi
„ solide que le choix de Ciceron
„ pourroit naturellement le faire
„ croire, quoiqu'Atticus fût uni
„ avec lui d'une maniere si étroite,
„ il ne laissoit pas d'être lié avec ses
„ plus grands ennemis. Il ménageoit
„ tout le monde, profitoit des liai-
„ sons les plus contraires, se plioit
„ aux caracteres les plus opposez :
„ ami des méchans comme des bons
„ citoyens, de Ciceron & de Clo-
„ dius, d'Antoine & de Brutus, il se
„ conservoit dans tous les partis une
„ ressource & un azyle, & se mettoit
„ par cette neutralité au dessus de
„ tous les évenemens. En un mot,
„ Atticus étoit de ces hommes qui
„ ne sont au monde que pour eux
„ mêmes, qui dans le commerce met-
„ tent du leur le moins qu'ils peu-
„ vent, & tirent des autres tout ce
„ qu'ils en peuvent tirer. Ciceron
„ n'étoit pas si prévenu en faveur de
„ son ami qu'il ne le connût par cet
„ endroit ; mais s'il ne trouvoit pas
„ en lui ces effusions de cœur qui
„ font la plus grande douceur de l'a-
„ mitié ; ces vivacitez, cet empres-

„ ſement, ce zele ardent, cette no-
„ bleſſe d'ame, ce déſintereſſement
„ parfait, qui en ſont la preuve cer-
„ taine & la marque la plus eſſen-
„ tielle, il y trouvoit beaucoup de
„ politeſſe & d'agrément dans l'eſ-
„ prit ; une humeur égale, un grand
„ rapport dans la maniere de penſer,
„ des études pareilles ; enfin, nulle
„ concurrence, ni dans le barreau, ni
„ dans le gouvernement. Cet aſſem-
„ blage étoit peut être plus propre
„ pour former un commerce agréa-
„ ble, que ne l'auroit été un caracte-
„ re plus affectueux & plus ſolide.

Ciceron porta cependant l'amitié qu'il eut pour Atticus juſqu'à l'intime confidence, leurs lettres en ſont plus curieuſes, mais la traduction en eſt plus difficile. Ce ſont des ſecrets, & des ſecrets de la derniere importance, que Ciceron confie à ſon ami ; il parle ſouvent à demi mot. Les reflexions ſont auſſi fines, auſſi déliées, qu'elles ſon fréquentes. Tout eſt plein d'alluſions à des faits, à des projets qu'Atticus n'ignoroit pas, & qui ſont aujourd'hui parfaitement inconnus. Comment tranſ-

porter dans une autre langue une maniere ſi enveloppée, ſi ſuſpenduë, ſi mince de déſigner les choſes, & d'exprimer les penſées? Les étendre, c'eſt les affoiblir, c'eſt leur ôter tout ce qu'elles ont de piquant; les rendre avec toute leur force dans un ſtyle auſſi ſerré, c'eſt les laiſſer dans l'obſcurité. Peut-on faire entendre à des Lecteurs ce qu'on ne leur explique pas? Toute verſion des lettres à Atticus eſt ſujette à ces difficultez, une verſion Françoiſe en a de particuliéres. Le François eſt de toutes les langues celle dont les expreſſions portent le moins au delà de ce qu'elles diſent, & qui par la même raiſon qu'elle a la ſupreme netteté en partage, rejette toute maniere de s'exprimer qui ne ſe fait pas aſſez entendre: quand on ſeroit aſſez habile & aſſez heureux pour joindre la clarté à ce tour vif & ſúccinct, on ne ſeroit pas encore ſûr de réüſſir dans la traduction de l'ouvrage dont nous parlons: il reſte à lier ces phraſes coupées pour en faire un corps; à répandre dans cet aſſemblage cet air original, ſimple, aiſé, juſqu'à la négli-

gence, qui doit regner dans des lettres familieres, qui regne dans celles-ci, qui en est la beauté la plus admirable & la moins possible à conserver.

Ces difficultez avoient empêché Du Ryer & les autres Traducteurs de Ciceron de nous donner une si belle partie de ses ouvrages. M. l'Abbé de S. Real pénetra mieux qu'un autre les peines & les dangers de cette entreprise; il s'en plaignit, mais il ne se rebuta pas. Cet Abbé Savoyard fit imprimer sur la fin du dernier siécle une traduction des deux premiers livres.

M. de S. Real a encore un grand nom, que lui ont acquis *Dom Carlos, la Conjuration des Espagnols,* & un *traité de la Critique.* Nous avons de lui, outre ces trois ouvrages, un *traité de l'usage de l'histoire* fort superficiel & assez bizarre; *une vie de* Jesus-Christ qui lui fit des affaires avec M. Arnaud, dont il sortit à son avantage, *des entretiens sous le titre de Césarion*, & *trois volumes d'œuvres posthumes*, où il paroit qu'il avoit fort medité sur l'histoire Romaine. C'étoit

un génie profond, pénetrant, peu disposé à juger favorablement des hommes, même les plus estimez. Il écrivoit avec beaucoup de vivacité, de force, d'imagination : son stile est plus ingénieux qu'il n'est pur. Il regardoit la traduction des lettres à Atticus comme le plus important ouvrage auquel il eût travaillé ; la mort rompit ses desseins : il n'en a traduit que *deux livres*, qui ont eû trois éditions en cinq ou six années.

Ils meritoient cet accüeil du Public, moins par la beauté de la traduction, quoi qu'exacte & travaillée, que par l'excellence de la plûpart des remarques qui l'accompagnent. M. l'Abbé Mongault, touché de la curiosité generale que les deux premiers livres mis en François avoient fait naître pour le reste des lettres, résolut de la satisfaire ; il commença par les deux livres suivans, *le troisiéme & le quatriéme*. La maniere dont ils furent reçus devint pour le Traducteur un engagement d'achever l'ouvrage ; engagement qu'il a parfaitement rempli. Il a crû,

& il a eû raiſon de croire, qu'on ne ſeroit pas fâché d'avoir toutes les lettres d'une ſeule main & du même ſtile, & il a traduit les deux premiers livres, quoique déja traduits par Mr. de S. Real.

Le nouveau Traducteur, fort éloigné de cette baſſe jalouſie ſi commune parmi les Auteurs médiocres, & dont les grands Auteurs ne ſont pas toujours exempts, n'a pas craint de relever le prix de la premiere traduction, d'en loüer tranquillement les beautez, & d'en marquer les défauts avec autant de reſerve que de goût : conduite qui lui fait encore plus d'honneur que ſa traduction : il eſt plus difficile & plus glorieux de loüer froidement un concurrent, que de le ſurpaſſer. Mr. Mongault a fait l'un & l'autre. Pour peu qu'on compare ſa traduction des deux premiers livres avec celle du premier Traducteur, on s'appercevra d'abord que l'expreſſion de Mr. Mongault eſt plus libre, plus coulante & plus pure. Il convient que Mr. de S. Real s'étoit donné un ſoin particulier de pénetrer le ſens de ſon Au-

teur, il rend justice à la sagacité de cet Abbé Savoyard : il s'est pourtant éloigné quelquefois du sens que cet Abbé a choisi ; mais il ne l'a point fait qu'il n'en ait apporté des raisons convaincantes, ou qu'il n'ait été appuyé de l'autorité des plus habiles Commentateurs, que Mr. de S. Real a contredit un peu trop legerement.

Mr. Mongault loüe les remarques de M. de S. Real plus que sa traduction. Il nous apprend dans le même endroit quelles regles il s'est proposées pour rendre les siennes plus parfaites que celles de cet habile homme. « Si sa traduction est exacte, „ dit il, ses remarques meritent en„ core plus d'estime : le goût m'en „ paroît excellent, elles ne sont „ point chargées de citations Grec„ ques & Latines, souvent moins „ propres à éclaircir l'Auteur, qu'à „ faire paroître la vanité du Scho„ liaste. On y voit une grande con„ noissance de l'histoire des derniers „ tems de la Republique, & elles „ sont remplies de reflexions très„ judicieuses & très-solides ; peut„ être y en a-t'il quelques-unes trop

„ longues, ou entiérement inutiles :
„ mais Mr. de S. Real, continüe
„ obligeamment nôtre Auteur, pou-
„ voit croire qu'on se feroit toujours
„ un plaisir de l'entendre, sans exa-
„ miner de trop près si ce qu'il disoit
„ étoit necessaire pour l'intelligence
„ de son Auteur. Comme je n'ai pas
„ la même confiance, ajoute Mr.
„ Mongault, avec autant d'esprit
„ que de modestie, je ne prendrai
„ pas les mêmes libertez : je dois me
„ rendre cette justice, & au goût de
„ mon Lecteur, qu'il aimera tou-
„ jours mieux entendre Ciceron que
„ de m'entendre ; & qu'on ne m'é-
„ coutera favorablement, qu'autant
„ que mes remarques ne le feront
„ point perdre de vûë. Je n'oserois
„ pas, par exemple (c'est toujours
„ Mr. Mongault qui parle) à l'oc-
„ casion d'une forêt de l'Epire, fai-
„ re venir la colombe du deluge. Je
„ ne crois pas qu'à l'occasion d'une
„ assemblée de Juges, que Ciceron
„ trouvoit aussi mal composée qu'u-
„ ne Academie de jeu, on soit cu-
„ rieux d'apprendre si les dez des
„ Anciens étoient cubiques, ou ter-

„ minez en cones par deux côtez
„ s'ils étoient marquez de nombres
„ ou avec des figures d'animaux
„ Dans chaque Auteur on doit voi
„ d'abord quel est le sujet principa
„ qu'il traite, & rapporter là toute
„ ses remarques. Dans les lettres
„ Atticus l'histoire du tems de Ci
„ ceron, la forme du gouvernement
„ les differens caracteres de ceux qu
„ étoient en place, leurs vûës, leu
„ politique ; voilà ce qu'on cherche
„ & qu'on ne sçauroit trop develop
„ per, le reste n'est qu'accessoire.

Cette sage retenüe auroit épargn bien de l'ennui aux Lecteurs, si d fameux Commentateurs l'avoien connüe & pratiquée. Il faut esperer que l'exemple de nôtre Auteur ser aussi imité que ses remarques son approuvées.

Il faut, dis-je, l'esperer ; car i est toujours à craindre que la natior des Commentateurs n'ait plus d *Mathanasius* que de *Mongaults* : le esprits justes par malheur sont plu rares, que les pedans laborieux & sottement vains.

Le nouveau Traducteur donn

quelques avis à ſes Lecteurs que nous ne devons pas omettre. Il ſuppoſe qu'ils ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire des derniers tems, de la Republique Romaine : il conſeille à ceux qui n'en ſeroient pas aſſez inſtruits de lire dans Plutarque *les vies de Ciceron*, *de Ceſar*, *de Pompée*, *d'Antoine & de Brutus*, avant que de lire ſa traduction.

L'Auteur a rendu compte de ſa maniere de traduire dans ſa préface ſur *ſa verſion Françoiſe d'Herodien.* Le texte qu'il met ici ſous les yeux du Lecteur ne lui a pas permis de n'être pas auſſi exact qu'il ſe puiſſe, & il eſpere de l'équité des Lecteurs qu'ils ne le condamneront pas, dès que ſa traduction ne répondra pas à la premiere idée que les paroles du texte pourroient quelquefois leur donner. Un Traducteur a plus d'habitude avec ſon Auteur, que n'en ont ſes Lecteurs ; il connoît mieux les manieres de penſer & de s'exprimer qui lui ſont propres, ſon cœur, ſon eſprit, ſes ſentimens, la matiere qu'il traite, & les ſituations où il ſe trouve. Il prend parti ſur ces con-

noiſſances, & le Lecteur, à qui elles manquent, eſt plus ſujet à ſe mécompter & à s'arrêter au ſens apparent, quand il devroit creuſer juſqu'au ſens caché.

Il ne nous reſte plus qu'à mettre, ſelon nôtre coûtume generalement approuvée, le Lecteur en état de juger par lui même de l'excellence du preſent que Mr. l'Abbé Mongault fait au Public. Nous allons tranſcrire une lettre de ſa traduction, & mettre enſuite la même lettre de la traduction de Mr. de S. Real. C'eſt la XVII. du ſecond livre, qui n'eſt pas la moins obſcure du recüeil.

LETTRE XVII.

De la traduction de Monſieur l'Abbé Mongault.

» Je le vois, comme vous me le di-
» tes ; Pompée ne garde plus de me-
» ſures, on en doit tout craindre, il
» viſe ouvertement à la tyrannie.
» Que conclurre autre choſe de ſon
» mariage inopiné avec la fille de Ce-
» ſar, de l'affaire de la Campanie,

de la profusion des deniers publics? Quand le mal ne devroit pas aller plus loin, c'en seroit toujours trop; mais il est d'une nature à n'en pouvoir pas demeurer là. En effet, que leur reviendroit il de tout ceci, s'ils n'avoient pas d'autres vûës? Ils n'en sont venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprises encore plus pernicieuses. Grands Dieux! Mais, comme vous me le dites, vers le dixiéme de Mai nous ne pleurerons pas pour cela ensemble à Arpinum. Ce seroit avoir bien mal employé tout le tems que nous avons donné, vous & moi, à l'étude de la Philosophie; nous nous entretiendrons tranquillement de tout cela.

» C'est moins à present un rayon d'esperance qui me soutient, que l'indifference profonde à laquelle je suis parvenu, surtout par rapport aux affaires publiques. Je vous avoüerai même (car c'est quelque chose de connoître ses défauts) que ma vanité, & ce foible que j'ai pour la gloire, trouve leur compte à tout ceci. J'appréhen-

» dois quelquefois que les ſervices
» que Pompée a rendus à l'Etat, ne
» paruſſent à la poſterité plus grands
» que les miens. Il m'a bien délivré
» de cette peur ; car il eſt ſi fort tom-
» bé que les plus mépriſables ci-
» toyens paroiſſent élevez auprès
» de lui, mais nous en parlerons en-
» ſemble. Vous pourriez bien être
» encore à Rome quand j'y arriverai,
» & je n'en ſerai point fâché, pour-
» vû que cela vous convienne. Mais
» ſi, comme vous me le marquez,
» vous venez ici auparavant, tâchez
» de ſçavoir par Theophane com-
» ment je ſuis dans l'eſprit de Pom-
» pée. Vous vous en informerez
» avec vôtre exactitude ordinaire,
» & ce que vous m'en rapporterez
» me ſervira de regle pour ma con-
» duite, nous pourrons juger de la
» ſituation generale des affaires par
» ce qu'il vous dira.

La même Lettre de la traduction de Mr de S. Real.

» Je le crois comme vous le dites
» Pompée commence à s'emporter

» il n'eſt rien qu'on n'en doive crain-
» dre, & il viſe ſans doute à la ty-
» rannie. Que veut dire autre choſe
» ſon mariage inopiné avec la fille de
» Ceſar ? La part qu'il a priſe à l'af-
» faire de la Campanie, & la profu-
» ſion des deniers publics ? Quand il
» n'y auroit rien à craindre de plus
» ce ſeroit toujours trop. Mais la
» choſe eſt de telle nature, qu'il eſt
» impoſſible qu'elle en demeure là,
» car où eſt l'avantage pour eux en
» tout cela, s'ils n'avoient point de
» vûës plus éloignées ? Ils n'en ſe-
» roient pas venus ſi avant, s'il n'a-
» voit pas été neceſſaire d'y venir
» pour acheminer de plus mauvais
» deſſeins. Grands Dieux ! Mais
» comme vous dites, environ le di-
» xiéme Mai nous ne pleurerons pas
» pour cela à Arpinum ; ce ſeroit
» avoir bien mal employé tout le
» tems que nous avons mis vous &
» moi à l'étude ; nous en confere-
» rons tranquillement. Ce n'eſt pas
» tant quelque rayon d'eſperance qui
» me conſole encore, que l'indiffe-
» rence profonde à laquelle je ſuis
» parvenu ; ſurtout pour les affaires

„ publiques. Il y a même (car il eſt
„ beau d'avoüer ſes défauts) il y a
„ dans la partie de mon ame, qui eſt
„ capable de legereté & de vanité,
„ quelque ſorte de joye ambitieuſe
„ & maligne ſur ce ſujet. Je ſouf-
„ frois avec peine que les ſervices
„ de Pompée paruſſent à la poſterité
„ plus grands que les miens. Il m'a
„ bien délivré de ce ſouci ; car il eſt
„ tombé ſi bas, que les plus mépri-
„ ſables citoyens ſont à cette heure
„ élevez en comparaiſon de lui. Mais
„ nous en parlerons à loiſir. Voyez
„ ſi vous pouvez vous trouver à Ro-
„ me quand j'y arriverai : ſi vôtre
„ commodité le permet vous me fe-
„ rez plaiſir ; ſi non, & que vous ve-
„ niez ici comme vous dites, ſça-
„ chez de Theophanes comment je
„ ſuis dans l'eſprit de ce Heros dé-
„ gradé. C'en eſt aſſez pour vous
„ obliger à vous en inſtruire avec
„ vôtre affection ordinaire ; ce que
„ vous m'en rapporterez me ſer-
„ vira de regle ; nous pourrons de-
„ viner quelque choſe ſur ce qu'il
„ vous dira.

Nous ne doutons pas que le Lec-

teur, après avoir comparé ces deux traductions, ne souffre patiemment que Mr. de S. Real n'ait pas achevé la sienne, & qu'il ne souhaitte ardemment que Mr. l'Abbé Mongault tienne sa parole, & traduise *les lettres de Ciceron à Brutus & à Quintus son frere.*

ARTICLE CXLIII.

SULPICII SEVERI QUÆ extant opera omnia &c. C'est à dire, *Tout ce qui reste des ouvrages de Sulpice Severe, en deux tomes, dont le premier comprend ce qui avoit déja été imprimé, & des Notes de Jean Vorstius; le second contient des lettres qui n'avoient point encore été publiées, avec les ouvrages precedens, & des notes de Jean le Clerc.* A Lipsic, chez Thomas Fritsch, 1709. *In douze, 600 pages pour les deux tomes.*

Sulpice Severe est distingué entre nos Auteurs Ecclésiastiques par la pureté & l'élegance de son style. Sigonius, Vossius, & d'autres Cri-

tiques, lui trouvent de la ressemblance pour le tour de l'expression avec Saluste. Il n'affecte pas comme celui-ci d'employer des mots de l'ancienne Latinité; mais il n'évite point ceux que le Christianisme avoit mis de son tems en usage.

Ses ouvrages sont l'histoire sacrée depuis la création du monde jusqu'au Consulat de Stilicon & d'Aurelien en 400. la vie de S. Martin; trois lettres, une contre les détracteurs de la gloire de S. Martin, & les deux autres de la mort de S. Martin; trois dialogues, dont le premier est des vertus des Moines d'Orient, & les deux derniers des vertus de S. Martin. Ces ouvrages ont souvent été imprimez, & sont entre les mains de tout le monde.

Les notes de Vorstius sont en cette édition au bas des pages, & ne sont la plûpart que Grammaticales, consistant en un parallele des expressions de Sulpice Severe avec de semblables expressions de Ciceron, de Tite-Live, de Cornelius Nepos, & des autres Auteurs de la bonne Latinité: il en blâme quelques-unes.

& d'autres lui paroiſſent extraordinaires. Il fait en peu d'endroits des corrections dans le texte. Les notes hiſtoriques & chronologiques ſont en petit nombre, & peu conſiderables.

Le ſecond tome contient ſept lettres de Sulpice Severe, que Mr. Baluze & Dom Dacheri ont tirées des manuſcrits, & ont fait imprimer, celui-là dans le premier tome de ſes Mélanges, *Miſcellaneorum*; celui-ci dans le cinquiéme tome de ſon Spicilege. Elles ſont attribuées à Sulpice Severe, & ſur la foi des manuſcrits, & ſur la conformité du ſtyle. D'ailleurs, les deux premieres, écrites à ſa ſœur Claudia, ſur le Jugement & ſur la Virginité, ſemblent être autoriſées par Gennadius, qui dit qu'on voyoit de lui des lettres à ſa ſœur, pour l'exhorter à l'amour de Dieu, & au mépris du monde. Mr. Baluze obſerve, que Ruricius Evêque de Limoges paroît les avoir lûës, & en avoir imité quelques endroits.

La 3^e^. lettre eſt écrite à S. Paulin, à qui Sulpice Severe envoyoit un

cuiſinier habile à ſervir une table, où il ne paroiſſoit que des boüillies & des légumes. C'eſt une raillerie ingénieuſe, à laquelle S. Paulin répond ſérieuſement en ſa lettre 23ᵉ.

La 4ᵉ. eſt peutêtre au même S. Paulin. La 6ᵉ. à un nommé Salvius, elle eſt d'un ſtyle ampoullé, qui convient peu à Sulpice Severe : celui qui l'écrit demande pour ſes fermiers à Salvius qu'il ſe déſiſte de les vexer. La 5ᵉ. & la 6ᵉ. ne portent point d'inſcriptions ; celle-là ſemble encore d'un autre ſtyle : elle demande pour quelqu'un une exemption de contribuer aux Jeux publics : celle-ci eſt un billet fort court ſur la neceſſité & le plaiſir d'un commerce de lettres entre les amis.

On auroit plus d'obligation à Mr. le Clerc, d'avoir joint ces lettres nouvellement découvertes aux autres ouvrages de Sulpice Severe, s'il n'y avoit point ajouté ſes notes, qui conſiderées en elles mêmes ne ſçauroient lui faire honneur. Le Lecteur en jugera par quelques échantillons.

Sulpice Severe commence ſa premiere lettre à ſa ſœur, en lui ré-

moignant un grand désir de l'aller voir. *Nam & desiderabam desiderio meo in tuo adspectu satisfacere, & opus Domini nostri inter nos obiter videbamur acturi, cum alter alterum consolando, calcata mole sæculi viveremus.* « Je
» souhaittois d'avoir la satisfaction
» de vous voir, dans la pensée que
» nous loüerions ensemble l'œuvre
» de Dieu en nous, nous félicitant
» l'un & l'autre de la vie que nous
» avons choisie, après avoir foulé
» aux pieds les digues que le siécle
» nous opposoit. Mr. le Clerc prétend qu'il faut lire, *videremus*, au lieu de *viveremus* : & non seulement par cette prétenduë correction il affoiblit la pensée de Sulpice Severe, mais il ne fait pas attention au *videbamur* qui précede, & au *alterutrum*, qui se rapporte à *consolando*. Toutes ses autres corrections & ses notes grammaticales ne semblent pas plus justes, excepté une en la seconde lettre ch. 24. où il met *lomentis* pour *lamentis*. Severe Sulpice dit d'une Vierge Chrétienne : *Cœlestis abutatur nitro doctrinæ, & lamentis spiritualibus emundetur.* « Qu'elle use du ni-

„ tre de la celeſte doctrine, & des „ bains ſpirituels. On ſçait l'ancien uſage du nitre dans les bains pour frotter le corps, & c'eſt le fondement de la métaphore qu'employe en cet endroit Sulpice Severe, le mot *lamentis* n'y convient pas. Mr. le Clerc n'a pas fait attention au nitre, qui prouve ſa correction, & il l'appuye par des obſcénitez.

Mr. le Clerc a auſſi mal réüſſi dans les notes théologiques de ces paroles de la premiere lettre ch. 4. *Si æternitatem cogites, ſi Cœlorum regna conſideres, quæ utique nobis Dominus, licet peccatoribus præſtare dignatur; quæ tandem condigna paſſio eſt, qua tanta mereamur?* « Si vous penſez à l'éter„ nité, ſi vous conſiderez le Royau„ me du Ciel, que le Seigneur veut „ bien nous donner, à nous qui ſom„ mes pecheurs; que pouvons-nous „ ſouffrir qui merite une ſi grande „ récompenſe? Mr. le Clerc infere de là que Sulpice Severe exclut le merite des bonnes œuvres; & il n'a pas pris garde qu'au chapitre ſuivant il y a, *merita honorata per gloriam*, „ les merites honorez ou recompen-

» ſez de la gloire ; & que dans ces deux premieres lettres les merites ſont partout recommandez.

Sur la premiere lettre ch. 11ᵉ. il ne peut ſouffrir, dit-il, ces expreſſions, *Dieu eſt mort*, *Dieu a ſouffert la mort.*

Il a dreſſé toutes ſes notes ſur la ſeconde lettre, à combattre la virginité Chrétienne ; & il en parle, comme faiſoit autrefois Jovinien.

ARTICLE CXLIV.

COMMENTAIRE LITTERAL *ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Par le* R. P. D. *Auguſtin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* JOB. A Paris, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Auguſtins, 1712. *In 4°. pages* 466.

NOus ne ſuivons que de loin le ſçavant Auteur, puiſqu'on imprime le dernier tome de ſon Commentaire ſur l'ancien Teſtament, & le premier tome de ſon Commentai-

re ſur le nouveau Teſtament ; mais nous rendrons compte au Lecteur de tous les tomes dans l'ordre qu'ils ont paru. Il n'en eſt aucun qui ne nous fourniſſe une riche matiere.

Le livre de Job a beſoin d'un Commentaire ; il fait naître une foule de queſtions. Dès le titre on diſpute ſur l'exiſtence de Job ; ſur le tems où il a vécu, ſur ſon païs ; ſa genealogie, ſa Religion, ſur l'Auteur du livre qui porte ſon nom ; le tems où il a paru, l'occaſion de l'écrire, ſon authenticité. Le P. Calmet rapporte fidellement tout ce que les Interpretes ont dit ſur ces queſtions. Pour lui, il croit que Job eſt Jobab, un des Rois d'Idumée deſcendant d'Eſaü, dont Moyſe parle au XXXVI. ch. de la Geneſe ; qu'il vivoit vers le tems de la ſortie d'Egypte ; qu'il adoroit un ſeul Dieu, comme les Patriarches l'avoient adoré, & qu'il ſuivoit la Religion d'Abraham & d'Iſaac ſes Ancêtres ; que l'Auteur de ſon hiſtoire eſt, ou Salomon, ou un Juif plus récent que ce Prince, & plus ancien que Tobie ; que le deſſein de l'Auteur a été

de refuter par l'exemple de Job une opinion qui regne encore en Orient, *que les afflictions ſont toujours le châtiment de quelque peché.* Le P. Calmet refute vivement ceux qui ont regardé ce livre comme un poëme, & Job comme un perſonnage fabuleux : on avance cette conjecture ſans preuve, & contre l'autorité expreſſe de l'Ecriture, car il eſt parlé de Job dans le livre de Tobie & dans la Prophetie d'Ezechiel, de maniere à ne pas laiſſer douter qu'il n'ait veritablement exiſté, & que ſon hiſtoire ne ſoit veritable. On ne peut nier cependant que l'Auteur ne lui ait donné en quelques endroits un tour poëtique pour l'expreſſion, mais ſans en alterer les circonſtances.

L'Authenticité de ce livre eſt auſſi aiſée à démontrer que l'exiſtence de Job. S. Paul l'a cité comme une Ecriture Sainte : les Juifs l'ont toujours mis au rang des livres ſacrez, & Joſephe ne l'en a pas retranché, puiſqu'il en compte vingt deux ; ainſi l'argument qu'on veut tirer du ſilence de cet Hiſtorien n'a aucune force.

Tous les Peres reconnoissent le liv de Job pour un livre Canonique ; seul Theodore de Mopsueste en a f. une critique impie ; & c'est un d chefs sur lesquels cet Heresiarque été condamné.

L'opinion que le P. Calmet sui qui confond dans une même perso ne Job & Jobab Roi d'Idumée, ancienne & la plus commune ; mai parler franchement elle ne nous p roît pas assez solidement établie nous ne voyons de certain sur personne de Job, & sur l'Auteu du livre qui porte son nom, qu trois choses. I. Job a vécu depuis sortie d'Egypte, car il est parlé da le XXVI. chap. du passage de la me rouge. II. Il a vécu avant Tobi III. Il a vécu dans l'Idumée, ou dan l'Arabie voisine : toutes les citation de son livre en sont des preuves con vaincantes. Pour l'Auteur, il nou paroît vraisemblable que Job lui mê me, ou un de ses amis, a écrit cett histoire en Iduméen. La place qu le livre de Job a dans les Bibles He braïques marque que les anciens He breux ont été persuadez que l'Ecri

vain ſacré de ce livre étoit plus ancien que David. La reſſemblance de la doctrine & des expreſſions, avec les expreſſions, avec la doctrine des Pſeaumes & des livres de Salomon, ne prouve pas que l'Auteur de ce livre ſoit Salomon, ou un Juif plus récent que lui. Il n'eſt pas ſurprenant qu'un des deſcendans d'Iſaac ait eû de Dieu les mêmes idées que Daniel & Salomon ; & les expreſſions du Roi Prophete & du Sage, qui ont quelque rapport avec celles du livre de Job, ne ſont pas ſi propres de ces deux Ecrivains ſacrez, qu'un Iduméen d'un genie auſſi ſublime que le leur n'ait pû s'en ſervir. La langue dans laquelle ce livre eſt écrit eſt trop mêlée de Chaldéen & d'Arabe, pour qu'on puiſſe l'attribuer à un Ecrivain Juif, ni le regarder comme une verſion ; c'eſt ſelon toute apparence l'original même écrit en Iduméen, qui ne devoit pas differer de l'Hebreu, plus que le langage dans lequel ce livre eſt écrit en differe. Voilà ce que le Pere Tournemine penſe de Job, & de l'Auteur de ſon hiſtoire.

Novembre 1714.

Le P. Calmet répond fort bien dans ses notes sur le premier chapitre, à l'objection ordinaire contre le sentiment qui fait Job Iduméen. On dit que l'Idumée n'étoit pas à l'Orient de la Judée ; parce qu'on ne distingue pas l'étenduë differente qu'a eû cet Etat en differens tems, une partie de l'ancienne Idumée voisine de l'Arabie & de la Chaldée étoit à l'Orient du Jourdain, là étoit le païs d'Hus, ou l'Ausite de Ptolomée, à qui Hus Horréen avoit donné ce nom ; là étoit Theman, où regnoit un des amis de Job.

L'assemblée des enfans de Dieu où Satan se trouve est une idée poëtique de l'Auteur, une de ces paraboles dont les livres Orientaux sont pleins ; mais cette parabole, cette idée poëtique, exprime noblement de grandes ; d'importantes veritez. La providence de Dieu, attentive sur tout à ce qui se passe dans le monde, providence dont il fait executer les decrets, non seulement par les Anges, mais par Satan même ; le compte qu'il se fait rendre par ces ministres de ses volontez ; la rage de

Satan contre les hommes, & le penchant furieux qu'il a de leur nuire, rage, fureur, qu'il ne peut exercer qu'autant que Dieu le permet.

L'Auteur remarque sur le second chapitre, que quelques Peres ont crû que ce ne fut pas la femme de Job qui lui tint le discours impie rapporté dans ce chapitre, & qui est fort amplifié dans les Septante, que Satan avoit pris la forme de cette femme pour persecuter Job. Mais le plus grand nombre des Peres croit que le Demon, en frapant toute la famille de Job, avoit épargné son épouse, pour s'en servir contre Job comme du dernier trait, & de celui qu'il jugeoit le plus propre à terrasser cette invincible patience ; il n'avoit garde de prendre sa place, il n'auroit pû la mieux remplir.

Dans la derniere note sur ce même chapitre l'Auteur rejette une pensée d'Olimpiadore, appuyée par Sanctius & Mercorus, il croit que les amis de Job ne demeurerent pas sept jours entiers assis à terre auprès de lui sans manger, sans boire, sans dormir. L'Ecrivain sacré à pû dire

qu'ils demeurerent assis sur la terre auprès de lui sept jours & sept nuits, quoiqu'ils prissent quelque repos & qu'ils se retirassent pour manger. Cette pensée nous paroît fort raisonnable, & nous ne croyons pas qu'elle fasse violence au texte. On dit qu'on a passé le jour & la nuit auprès d'un malade, quoiqu'on se soit retiré quelques heures pour dormir & pour manger.

On dispute s'il faut lire *celtè*, ou *certè*, dans la Vulgate au verset 23. du ch. XIX. de Job; le Pere Calmet a consulté plus de quarante six manuscrits de la bibliotheque du Roi, de celle de M. Colbert, de celle de l'Abbaye de S. Germain des Prez & de quelques autres; les plus anciens & les meilleurs ont *certè*. Luc de Bruges a trouvé *celtè* dans seize manuscrits, & *certè* dans treize. S. Jerôme a lû *celtè*, & c'est la maniere de lire que nôtre Auteur préfere à l'autre. Les Copistes, qui ignoroient que *celtè* signifie un burin, l'ont changé en *certè*, mot plus connu.

Il est dit dans le dernier verset du ch. CLI. que *Leviathan*, que le Pere

Calmet, après beaucoup d'Interpretes, prend pour le crocodile, *eſt Roi de tous les ſuperbes : Ipſe eſt Rex ſuper omnes filios ſuperbiæ.* Les Interpretes ſont fort partagez ſur ces ſuperbes, ces enfans d'orgüeil dont le crococodile eſt Roi. Le Paraphraſte Chaldéen a traduit, *ſur tous les enfans des montagnes*, ce qui ne fait aucun ſens, & ne convient point au crocodile. Les Septante ont traduit, *de tous les animaux des eaux.* Symmaque, *de tout animal qui frémit.* Le ſçavant Benedictin propoſe une conjecture fort heureuſe : il croit que ces enfans d'orgüeil ſont les Egyptiens, déſignez en d'autres endroits de l'Ecriture par l'épithete de ſuperbes ; ils adoroient le crocodile ; & *Pharaon*, nom commun à tous leurs Rois, ſignifie *crocodile.*

Qu'il me ſoit permis de hazarder à mon tour une conjecture. Je penſe que ces enfans d'orgüeil, dont le crocodile eſt Roi, ſont les animaux que l'orgüeil d'Adam a ſouſtraits à l'empire de l'homme, le crocodile eſt le plus formidable de tous les ennemis de l'homme. D'autres allu-

ſions au peché d'Adam, qu'on trou
ve dans le livre de Job, rendent plu
vraiſemblable cette explication, qu
revient à la traduction de Symma
que : *Il eſt le Roi de tout animal qu
fremit.*

Le Commentaire dont nous parlons eſt précedé de deux diſſertations dont nous allons donner l'extrait.

Extrait de la premiere diſſertation ſur la maladie de Job.

Pour ſe former la plus terrible idée des maux que ſouffrit Job, i
ſuffit de penſer que ſon corps fut livré à toute la fureur du Démon. Le
détail que le S. homme fait de ſes
peines, n'ajoute preſque rien à cette
idée, quoiqu'il renferme toutes les
eſpeces de douleurs les plus cuiſantes & les plus inſupportables. Saint
Chryſoſtome dit *qu'il endura tous les
maux du monde dans un ſeul corps.* Pineda, un des plus ſçavans Interpretes de l'Ecriture, dont le commentaire ſur Job renferme tout ce qu'on
peut ſouhaiter pour l'intelligence

de ce livre si obscur ; Pineda compte jusqu'à trente deux maladies, dont ce modele de patience fut affligé : la lepre étoit comme le fond de toutes ces maladies. Le Pere Calmet le prouve, après Pineda & les Peres : il suit aussi l'opinion de cet Interprete, & de quelques autres Interpretes & Medecins du premier ordre, que la lepre & le mal de Naples étant à peu près le même mal, Job a ressenti toutes les incommoditez de ce dernier, sans cependant être coupable d'aucune impudicité.

Ces maladies vinrent sans doute de l'opération du Démon ; mais le Démon a pu se servir des causes naturelles & les appliquer, la guérison fut aussi certainement miraculeuse. Bartholin s'est exposé à la dérision publique, quand il a temerairement avancé que la cendre sur laquelle Job étoit couché avoit été le remede de ses ulceres, parce que la cendre desseche. On ne sçait pas comment Dieu opera cette guérison, & la fable que debitent quelques Ecrivains Orientaux sur les circonstances de ce miracle, & qu'on peut lire dans

la dissertation dont nous parlons, n
merite que du mépris.

Extrait de la seconde Dissertation sur l
verset 18. *du ch.* XXIX. Sicut palm
multiplicabo dies: *Je multiplierai*
mes jours comme le palmier.

L'embarras de ce passage vient d
la signification du mot *chol*, qui s
trouve dans l'original; *je multiplie*
rai mes jours comme CHOL, les Sep
tante l'ont traduit par le mot *Phœnix*
aussi équivoque que *chol*, il se pren
pour *un Phénicien, pour l'ivraie sauvage*
pour le palmier, pour le fameux oiseau
qui a retenu ce nom en Latin & en
François, *le phœnix*. Les Rabbin
donnent ce dernier sens au mot ori
ginal *chol*: il signifie, selon eux, u
oiseau prodigieux d'un vie très-lon
gue. S. Jérôme a préferé la signifi
cation de palmier: les nouveau
Traducteurs Protestans se sont at
tachez à la signification la plus or
dinaire du mot *chol*, & ils ont tra
duit, je *multiplierai mes jours comm*
le sable. Nôtre Auteur s'arrête à cette
interpretation; mais l'autorité de

Septante & de S. Jerôme nous retient dans l'interpretation de la Vulgate, & si nous la quittions, ce seroit pour suivre l'idée des Rabbins, qu'on peut concilier avec les Septante, à cause de l'ambiguité du terme Grec que les Septante ont employé.

Il faut convenir que les nouveaux Hebraïsans ne sont point comparables aux Septante, ni même à S. Jerôme dans la connoissance de la langue Hébraïque ; & que nous ignorons aujourd'hui le sens & la force de beaucoup de mots dont ils connoissoient l'usage. *Chol* est de ce nombre, il signifie *sable* en Hebreu : il signifioit peutêtre en Iduméen, ou un palmier, ou le phœnix ; on parloit encore Iduméen du tems des Septante, il faut les en croire. D'ailleurs, il n'y auroit aucun inconvenient que Job se comparât au phœnix, quoique ce soit un oiseau fabuleux : on sçait qu'il y a dans l'Ecriture d'autres allusions aux fables répanduës en ces tems-là, comme à celle du serpent qui bouche ses oreilles pour ne pas être charmé par les paroles magiques de l'enchanteur.

Novembre 1714.

Le P. Calmet, à l'occaſion de ces diverſes interpretations du verſet en queſtion, rapporte avec ſon exactitude ordinaire tout ce que les Anciens nous apprennent du phœnix, la deſcription qu'ils ont faite de cet oiſeau, toujours ſeul de ſon eſpece, les diverſes opinions ſur l'âge qu'il vit : communément on lui donnoit cinq cens ans de vie; mais d'autres Auteurs l'ont étenduë juſqu'à mille, & quatorze cens ans, Manilius juſqu'à douze mille neuf cens cinquante quatre ans. Sa mort, ſes funerailles, ſa reproduction merveilleuſe, ſont auſſi expliquées ſoigneuſement. L'Auteur conclut que tout ce qu'on a dit de cet oiſeau eſt une fable qui n'a aucun fondement, ou qui n'eſt fondée que ſur ce que les anciens ſçavoient de cet admirable oiſeau des Indes, qu'on appelle oiſeau de paradis, à qui cependant ni le long âge, ni la reproduction du Phœnix, ne convient point.

La comparaiſon de Job avec le phœnix n'en feroit pas moins juſte; mais elle eſt plus juſte avec le palmier, qui vit long tems, qui repouſſe de

ſon tronc brûlé, & dont la fécondité eſt celebrée par tous les Naturaliſtes. Pline dit qu'un ſeul palmier forme une forêt autour de lui, & que quand il eſt arraché, ſes plus petites branches plantées en terre ne manquent pas de devenir des arbres. Il faut encore remarquer que le palmier eſt dans l'Ecriture le ſymbole du juſte, & ſurtout du juſte récompenſé, après avoir été éprouvé dans l'affliction.

Les nouvelles traductions en mettant *le ſable* à la place du palmier rendent la comparaiſon moins belle; mais elles ne changent point le ſens; *des jours multipliez comme le ſable* donnent l'idée d'une très-longue vie.

ARTICLE CXLV.

RELATION DU VOYAGE DU *Royaume d'Iſſiny, Côte d'or, Païs de Guinée, en Afrique; la deſcription du païs, les inclinations, les mœurs & la Religion des habitans; avec ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable dans l'établiſſement que les François y ont fait. Le tout exactement recüeilli ſur*

Novembre 1714.

les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer, Préfect Apostolique des Missions des FF. Prêcheurs aux côtes de Guinée, Religieux du Couvent de Bonne-nouvelle de Rennes en Bretagne. Enrichie de figures en taille douce. A Paris, chez Arnoul Seneuse, Quay des Augustins, à la Sphere, & chez Jean Raoul Morel, à l'entrée de la grande salle du Palais, à l'image S. Jean, 1714. *In* 8°. *pages* 298.

C'Est, dit l'Auteur, un autre monde dont il nous donne la description, & bien different de celui où nous vivons : d'autres plantes, d'autres animaux, & même d'autres hommes, & un autre Soleil: des Monarques qui ne sont que des paysans, des villes qui ne sont bâties que de roseaux, des peuples qui sont sans soin & vont nuds ; dont quelques-uns, comme les poissons, habitent les rivieres ; & les autres, comme les vers, se cachent sous terre.

Le R. P. Loyer eut dès sa premiere jeunesse une grande envie de voyager, non pour contenter sa curiosité ; mais pour travailler au salut

des ames : il y fut excité par la lecture d'une Relation des Isles Antilles composée par le P. Chevillard Dominicain, & prit l'habit du même Ordre. Sa premiere expedition Apostolique fut à la Grenade & à la Martinique, & il s'en fallut peu que ce ne fût aussi la derniere, & le terme de son zele. Car à la Grenade les Caraïbes le lierent, le dépouillerent, & sans un d'entre eux qui étoit Chrétien, leur cruauté seroit allé plus loin : à la Martinique en assistant plusieurs personnes frapées de la peste de Siam, il en fut frapé lui-même si violemment, que pendant qu'on lui administroit l'Extreme-Onction, il parut avoir expiré, & qu'elle ne fut pas continuée ; nouveau danger, car comme on se hâtoit d'enterrer les morts, c'en étoit fait de lui, sans qu'heureusement il revint à donner quelque signe de vie. Ayant repris ses forces il passa à S. Domingue, mais il fut obligé par de continuelles coliques de retourner en France.

Tant de dangers & d'incommoditez ne rallentirent point son ardeur. En 1700. il alla à Rome re-

présenter à la Congrégation de la Propagande le besoin de Missionnaires qu'avoit la Côte de la Guinée, où tous ceux de son Ordre étoient morts depuis plusieurs années. Il obtint ce qu'il demandoit, & fut nommé Préfect, ou Superieur de ces Missions.

A son retour en France il trouva que le Roi renvoyoit en leur païs d'Issiny deux Noirs, Aniaba & Banga; après les avoir fait instruire dans la Religion, avoir pourvû magnifiquement à leur entretien pendant plusieurs années, & les avoir honorez chacun d'une Lieutenance dans son Régiment. Ceux qui les avoient amenez en France, avoient dit qu'Aniaba étoit fils du Roi d'Issiny, & devoit être son successeur, que Banga étoit son cousin: sur ces assûrances le Roi n'épargna rien, par un principe de Religion, se promettant qu'ils l'introduiroient & la feroient recevoir dans leurs Etats. Le Chevalier d'Amou, commandant le vaisseau du Roi le Poli, étoit chargé de les reconduire : le P. Loyer & le P. Jacques Villard son compagnon eurent place sur ce vaisseau.

Ils partirent de la rade de la Rochelle le 19^{e}. d'Avril 1701. & arriverent le 8^{e}. de Mai à Santa-Crux dans l'isle de Tenerif, le 19^{e}. du même mois à l'isle de Gorée, le 11^{e}. de Juin à Sestre, où pendant huit jours qu'ils s'y arrêterent Aniaba ne les édifia pas par sa conduite, le 25^{e}. de Juin à Takuechué, premier village du Royaume d'Issiny.

Le P. Loyer fait la description de tous les endroits où ils toucherent, & quoi qu'elle merite d'être lûë, on ne s'y arrête pas, afin d'arriver plûtôt au terme de son voyage. On est d'ailleurs instruit de ce qui regarde les Canaries; & on sçait que les côtes de Guinée, quoique le terroir soit sablonneux, sont assez abondantes en ris, millet, maïs ou blé d'Inde, patates, bananes, melons d'eau, & autres fruits; que les bœufs, moutons, volailles, n'y manquent pas; que les forêts sont remplies d'élephans, de cerfs, de dains, de chevreüils, de bêtes feroces; enfin, que les hommes & les femmes vont le corps nud, couvrant seulement leur nudité d'une toile de cotton

nommée *peigne*. Les Rois ſont en cela comme le peuple, & ils habitent tous dans des caſes faites de roſeaux.

A l'arrivée des François les Negres du païs témoignerent une grande joye, & leur firent *aquio*, *mingo*, c'eſt à dire, ſerviteur, mon ami : la civilité conſiſte à prendre la main de celui qu'ils ſaluent ainſi, & à lui tirer les doigts juſqu'à ce qu'ils craquent. Le Roi ſe nommoit Akafini, & vint d'Aſſoco, lieu de ſa réſidence, village capital de ſes Etats, ſaluer Mr. le Chevalier d'Amou : il étoit accompagné d'Aniaba, qui étoit deſcendu à terre, & des principaux de ſa Cour. Après avoir marqué ſa reconnoiſſance pour les bontez du Roi de France envers lui & ſa nation, & fait des remercimens du bon traitement qu'Aniaba avoit reçu en France, il permit aux François de bâtir un Fort ſur ſes terres, & le lieu fut choiſi à l'embouchure de la riviere où le vaiſſeau alla moüiller le 5^e. de Juillet, avec beaucoup de peine & de dangers à cauſe des briſans.

Mr. de Gabaret Lieutenant en ſe-

cond ſe mit dans un canot pour y aller, avec les deux Peres Dominicains, & dix ou douze autres perſonnes: le canot fit *kikribou*, c'eſt-à-dire, qu'il tourna; & le plus grand mal qui en arriva, c'eſt qu'ils burent de l'eau ſalée. Il y eût plus à ſouffrir à terre, le jour ſous un ſoleil très-ardent, la nuit ſous une pluye très-violente, ſans manger & ſans boire. Le lendemain le Capitaine Yamoké frere du Roi Akaſini & le Capitaine Emon ſon neveu s'y étant rendus, il ne fut queſtion ni de contract de donation, ni de priſe de poſſeſſion: mais Yamoké fit couper une branche d'arbre, la donna à Emon qui la planta en terre, & la fit toucher à tous les François preſens. Le jour d'après Mr. d'Amou deſcendit à terre; & Emon, qui l'étoit venu recevoir à la ſortie du canot, lui fit bâtir une caſe en moins de trois heures.

Le 9e. de Juillet fut deſtiné pour l'Audience, à laquelle Mr. d'Amou & ſa ſuite ſe rendirent en canot au bruit des tambours & des trompettes. Le P. Loyer en fait ainſi le ré-

cit. « Lorſque tout fut diſpoſé on „ nous avertit que le Roi nous man- „ doit. Nous traverſâmes trois peti- „ tes cours au milieu d'une double „ haye de ſoldats Negres armez de „ ſabres & de fuſils, qu'ils tenoient „ préſentez & bandez. Nous fûmes „ ainſi conduits à la ſalle d'Audien- „ ce, où le Roi étoit aſſis ſur une „ eſpece de trône. Mr. d'Amou lui „ ayant fait la reverence, me pré- „ ſenta à lui pour en faire autant, ce „ que firent après nous les autres „ François au nombre de dix ou „ douze. Il nous fit l'honneur, à Mr. „ d'Amou & à moi, de nous faire „ préſenter des ſiéges : les autres ſe „ placerent où ils purent. Nous de- „ meurâmes-là près d'une heure aſ- „ ſis à nous regarder les uns les au- „ tres ſans rien dire. Leurs trompet- „ tes, leurs tambours & leurs autres „ inſtrumens, qui faiſoient un bruit „ épouvantable, nous euſſent bien „ empêché de nous faire entendre, „ ſi nous euſſions voulu rompre le ſi- „ lence.

„ La ſalle d'Audience eſt une pe- „ tite hale, ou grange, bâtie de ro-

„ ſeaux, & couverte de feuilles de „ palmiers : elle n'eſt ni ornée, ni „ meublée, ni pavée. Le trône de „ ce Roi eſt un lit qu'il a acheté des „ Anglois, à quatre petites colon- „ nes torſes, de couleur d'ébene, „ couvert de quatre peaux de tigres, „ ſans ciel & ſans rideaux. Le Roi „ aſſis ſur ce lit, les pieds pendants à „ terre, avoit à la bouche une pipe „ longue d'environ une braſſe ; & „ c'eſt parmi eux la contenance la „ plus noble. Il étoit nud, à une „ peigne près rayée de blanc & de „ bleu ; un chapeau bordé d'argent, „ avec une plume ſur la tête ; ſa bar- „ be griſe cordelée en vingt pe- „ tites treſſes, qui étoient enfilées „ en de petites pierres, nommées „ aigris.

„ Sur le même Trône, & un peu „ en arriere, étoient aſſiſes les deux „ femmes favorites de ce Roi, ayant „ chacune ſur le cou un ſabre à poig- „ née d'or, d'où pendoit la figure „ d'un crâne de brebis auſſi d'or. El- „ les étoient ornées de colliers, de „ braſſelets & de plaques d'or. Der- „ riere le trône étoient ſix autres

„ femmes ornées à peu près de mê
„ me, mais moins richement. Ya
„ moké étoit assis d'un côté, Aniaba
„ de l'autre, sur un siege plus bas.
„ tous les Capcheres, ou Seigneurs
„ du Royaume, étoient presens &
„ à terre. Banga servoit d'Interprete.

Quand le Roi eut fini de fumer sa pipe, il fit cesser le bruit ; & l'Audience qui commença alors fut secrette, Banga rapportant tout bas à Mr. d'Amou les paroles du Roi, & celles de Mr. d'Amou au Roi. Après quoi le Roi se leva, & sortit brusquement, suivi de son frere Yamoké, d'Emon, & de deux ou trois autres des principaux Capcheres. Ensuite Yamoké regala les François en poissons; c'étoit un Samedi. Peu de tems après le Roi fit revenir Mr. d'Amou & le P. Loyer, & sur les onze heures du soir il les entretint encore, tous assis à terre, sous un cocoïer, & là il fut parlé d'affaires. Aniaba par ses mauvaises manieres s'étoit broüillé avec Mr. d'Amou, & il fallut les reconcilier.

Ce Roi Akafini, selon la relation du P. Loyer, étoit un venerable

vieillard, grand, bien-fait, de tout tems ami des François, ayant beaucoup d'or caché, & en ayant aussi qu'il faisoit rouler dans le commerce, allant lui-même au marché acheter du poisson, des bananes, ou des bagatelles semblables, & disputant sur le prix, autant ou plus que les moindres particuliers. Son Palais est bâti de roseaux, couvert de feuilles de palme; & a pour ornement en dedans un enduit de terre, peinte en quelques endroits de rouge, de gris & de jaune. Ce bâtiment Royal est environné de palissades de roseaux, qui forment trois cours : pour entrer dans la premiere il y a une large échelle de sept ou huit échellons séparez d'environ deux pieds l'un de l'autre; & quand on est au haut, il y a une semblable échelle à descendre.

Son frere Yamoké étoit son successeur présomptif, selon la loi generale du païs, qui exclut les enfans de la succession de leur pere, & la transporte au parent le plus proche. Le Roi n'a point de revenus fixes : il s'en dédommage par les confisca-

tions, & par la part qu'il prend à ſon gré ſur les preſens que ſes ſujets reçoivent des Blancs, & ſur les larcins qu'ils font ; un larcin partagé avec le Roi eſt autoriſé.

Quant au reſte des Iſſinois, ôtez leur la couleur, ils ſont bien faits, d'une belle taille & bien proportionnée : ils ont un grand ſoin d'entretenir la blancheur de leurs dents, en les frottant continuellement avec un certain bois qui naît en leur païs ; & ils ne ſont pas moins curieux du noir de leur peau, qu'ils frottent tous les jours avec du charbon broyé & délayé dans de l'huile de palme. Ils ont de l'eſprit, & l'œil vif; ils ſont fins, adroits, menteurs, voleurs, avares.

Les femmes ſont également bien faites; toute la magnificence de leurs habits conſiſte en une peigne, qu'elles aiment d'une couleur éclatante : elles paſſent néanmoins beaucoup de tems devant leur miroir à s'orner la tête, agençant leurs cheveux en mille diverſes manieres avec des gommes & de l'huile de palme, & y attachent des pierres précieuſes & des

bijoux d'or. Le même jour qu'elles ſont accouchées, elles vont laver leurs enfans à la riviere, & enſuite les portent & les traînent avec elles: rarement elles en ont plus de trois.

La pudicité n'eſt pas leur vertu, non plus que celle des hommes: toutefois l'adultere eſt un crime capital pour une femme, & pour celui qui l'a commis, mais entre eux ils s'en quittent ordinairement pour une *bende*, qui eſt la valeur de cent francs: l'amende croît à proportion de la dignité du mari lezé, & au mois de Juin 1702. Mr. Aniaba fut condamné à ſept bendes envers le Capitaine Emon. Ce Mr. Aniaba donnoit là une étrange idée de l'éducation qu'il avoit eûë en France & du Chriſtianiſme.

Les anciens habitans originaires du païs ſe nomment *Veterez*: ils ſe tiennent ſur la riviere dans des caſes bâties ſur pilotis, & ne s'occupent que de la pêche. Ils font trafic de leurs poiſſons avec une autre nation nommée *Compas*, qui ſont plus avant dans les terres ſur des collines très-fertiles. Les Veterez en apportent

du millet, du maïs, du ris, des ig-
names, des bananes & autres den-
rées, qu'ils vendent aux Iſſinois.

Generalement les habitans de cet-
te côte ſont moins accommodez que
les autres Negres. Les caſes des Iſſi-
nois ſont ſi baſſes, qu'à peine un
homme peut s'y tenir debout, la
porte n'a qu'environ un pied & de-
mi de haut, & ils n'y entrent guere
que pour ſe coucher, ou pour ſe
mettre à couvert de la pluye; le
reſte du tems ils ſont ſous des apan-
tis. Leur lit eſt une natte, ou des ro-
ſeaux; leurs meubles ſe réduiſent à
quelques pots de terre mal cuite,
des gamelles ou plats de bois, à quel-
ques ſiéges de bois; & s'ils peuvent
avoir un coffre de matelot, ils s'eſti-
ment bien meublez.

Leur nourriture ordinaire ſe pré-
pare en cette ſorte. La premiere fem-
me va prendre au magazin la provi-
ſion de maïs, de ris, de millet pour
le jour: dès le matin les jeunes fil-
les, les eſclaves, les femmes, bat-
tent ces grains dans un mortier de
bois pour les émonder de leur co-
que, enſuite elles les pilent, ver-

ſant deſſus quelques gouttes d'eau, & puis les broyent ſur une pierre platte : elles diviſent cette pâte en petits pains, qu'elles font boüillir avec un peu d'eau dans un pot couvert.

Quand ils veulent ſe regaler ils font du *toro*. La caroſſe eſt le fruit d'une eſpece de palmier, gros comme une prune, & qui n'a preſque qu'une peau étenduë ſur un noyau; ils la mettent en monceaux, où elle ſe pourrit : alors ils la concaſſent dans un mortier de bois, l'arroſent d'eau chaude, la braſſent avec des bâtons, & en tirent une huile. Ils font cuire du poiſſon dans cette huile, avec un peu de ſel & beaucoup de piment ; c'eſt leur *toro*, dont les Blancs s'accommodent aſſez, pourvû que le piment y ait été épargné. Au reſte, l'uſage des cüeilleres, des fourchettes, des ſerviettes, des tables, n'eſt point établi parmi eux : chacun ſe place à terre autour de la gamelle, & va avec les doigts chercher au fond d'une ſauce abondante ſon morceau de pain ou de poiſſon.

Ils ont un vin de palmier, d'une

couleur & d'un goût de petit lait, qui dès le lendemain qu'il est tiré de l'arbre, commence de s'aigrir : bû avec excès il enyvre, & il lâche le ventre. Cette liqueur coule d'une profonde incision que les Negres font au sommet de l'arbre, & qu'ils renouvellent tous les jours pendant trois mois ; après lesquels le palmier seche.

Le Royaume d'Issiny ne s'étend qu'à deux ou trois lieuës dans les terres sur dix ou douze de côte, & ne contient que dix ou douze villages : le principal de tous, nommé Assoco, où le Roi reside, est situé dans une isle, & composé d'environ deux cens cases, qui font mille ou douze cens ames.

La terre est basse, & n'est qu'un sable blanc & aride, qui porte néanmoins de l'herbe propre à nourrir des troupeaux, si les Negres en vouloient avoir. Elle est meilleure dans les isles que forme la riviere : il y croît des ignames, patates, bananes, cocos, palmiers, carossiers, papaies ; les canes de sucre & le tabac y viendroient fort bien, de même que la maniguette & le poivre blanc. Dans les bois il y a une infinité de petits fruits négligez, que le P. Loyer a trouvez, les uns d'une odeur & d'un goût de canelle, les autres de girofle, & de differens aromates. Le *assahuaïe* est un fruit rouge de la grosseur d'une prune mediocre, qui n'a presque qu'une peau.

ur le noyau ; mais il a cette proprieté, que l'on en ſucce ſeulement un, & qu'enſuite on vienne à manger une orange la plus verte & la plus aigre, ou à boire du vinaigre le plus fort, on ſent le goût des confitures & de ſyrop : l'*aſſabuaie* en ſoi eſt douceâtre & inſipide. Il y a auſſi des pois qui pouſſent ſous terre, & d'autres ſemblables à nos haricots, mais plus délicats.

Tout ce païs abonde en animaux à quatre pieds, domeſtiques, fauves, féroces ; entre autres, en moutons à poil ras, dont la chair eſt excellente ; les brebis portent régulierement deux agneaux de cinq mois en cinq mois ; les civettes y ſont communes, & les Negres les ſuivent à la piſte pour recüeillir le ſuc qu'elles laiſſent ſur les herbes. La multitude & la diverſité des volailles & des oiſeaux n'y eſt pas moins grande. La mer & les rivieres ſont remplies de poiſſons de toutes les eſpeces. Enfin, il ne manque aux Negres que de n'être pas pareſſeux, pour ſe procurer une vie commode & aiſée.

Mais ces avantages ſont contrebalancez par de grandes incommoditez. Car ſans parler des tigres, qui ſont très-dangereux & font de grands ravages, mille inſectes & petites bêtes nuiſibles gâtent & infectent tout, ſauterelles, maringouins & mouſtiques, fourmis, araignées, ſcorpions, rats & ſouris.

Les Negres ne ſont pas ſujets à tant de

diverses maladies que les Europeans ; & ils n'ont guere de remedes contre celles dont ils sont attaquez : ils ne manquent pas néanmoins de simples qui seroient salutaires, s'ils en recherchoient l'usage ; ils ont une herbe dont le marc & le suc font des cures surprenantes pour les blessures, & le P. Loyer en a été témoin. Dans l'ardeur d'une fievre ils se font porter à la riviere, & s'y tiennent jusqu'à ce que l'accès soit passé. Il leur survient des tumeurs qui croissent gros comme le poing avec des douleurs inexplicables : en ouvrant la peau, un ver paroît qui s'efforce de sortir ; alors il faut l'aider doucement, & avec la précaution de ne le pas rompre, car il empoisonneroit la partie : & quand il est entierement dehors, on lave la playe avec de l'eau de mer : ces vers sont quelquefois longs d'une aune & davantage, les uns gros comme un fer d'aiguillette, les autres comme une aiguille médiocre.

Pour la température de l'air, quoique ce soit proche de la Ligne, elle n'est ni si incommode, ni si mal saine qu'on le dit en Europe. Les mois de Mai, Juin, Juillet & Août, sont la saison des pluyes, & celle d'ensemencer la terre & de faire la moisson. Alors il s'éleve quelquefois des broüillards épais auxquels il n'est pas bon de s'exposer.

Une belle riviere arrose le païs des Issinois, mais une barre en ferme l'entrée aux

vaiſſeaux, & ne donne qu'à peine paſſage aux canots. A ſept ou huit lieües au deſſus de ſon embouchure elle eſt ſi large, que d'un côté à l'autre les terres ne paroiſſent que comme un nüage : plus haut elle fait un ſaut. Quoique les Negres ne ſoient ni voyageurs, ni curieux de faire des découvertes, quelques-uns d'eux diſoient qu'ayant remonté la riviere à dix journées, ils avoient trouvé une ville nommée Abahini ; à trente journées une autre ville nommée Enzoko ; ils racontoient qu'en ce païs-là il y a de grandes & belles villes bâties de pierre ; & ils en avoient rapporté des tapis de Turquie, avec des étoffes fines de coton rayées de ſoye rouge & bleuë.

La religion des Iſſinois conſiſte à reconnoître Dieu Créateur du Ciel & de la terre, & à honorer avec beaucoup de ſuperſtition leurs Fétiches. Il eſt aſſez difficile de définir ce qu'ils appellent Fétiche : c'eſt ou une Divinité inferieure, ou un génie qui fait le bien & le mal. Chacun s'en choiſit une à ſa fantaiſie, un morceau de bois rouge, ou jaune, une dent, ou un os de chien, ou de tigre, ou d'un autre animal, une branche d'épine, des cordelettes faites d'écorce d'arbre, ou choſes ſemblables. Ils placent ces Fétiches ſur des Autels, n'en approchent qu'avec reſpect, leur font des ſacrifices, & ne manquent pas tous les matins de leur ſervir à manger de ce qu'ils ont de meilleur ; & il eſt ordinaire qu'ils

s'imposent des jeûnes & des abstinences en leur honneur. Ils sont entretenus dans cette superstition par des Devins, dont le Chef est nommé *Osnon*, & s'élit par le suffrage des principaux du païs. Quand-ils ont jurê par leur Fétiche, & principalement quand ils l'ont mangée, ils gardent religieusement leur parole. Manger la Fétiche, c'est en racler un peu dans l'eau, ou sur un morceau de pain, qu'ils mangent ensuite. Ils sont persuadez de la métampsycose, & d'une révolution perpétuelle des ames en ce monde & en un autre.

Leurs coutumes sont bizarres. Toute la puissance & l'autorité s'y reglent par le nombre des esclaves : en quoi le Roi Akasini, Yamoké & Emon étoient presque égaux. Chacun d'eux arme & commande ses esclaves dans le tems de guerre, ce sont là leurs troupes reglées : les hommes libres sont comme Volontaires, & suivent celui des Chefs qui lui plaît. Leurs armes sont le sabre, la zagaïe, le fusil : leurs trompettes sont des dents d'élephant, & leurs tymbales, deux bassins de fer en forme ovalle, soudez. Avec ces instrumens ils font un grand bruit, mais confus & sans harmonie, qui toutefois plaisoit tellement à Aniaba, qu'il le préferoit aux Hautbois du Roi.

Revenons aux François. Ils éleverent & palissaderent un Fort en l'endroit qui leur

voit été cedé, & Mr. d'Amou partit pour a France sur la fin de Septembre, avec romesse que dans neuf mois, c'est à dire, la fin de Juin de l'année suivante, d'au-res vaisseaux seroient à Issiny : mais au nois de Mars 1703. que le P. Loyer quitta e païs, il n'en avoit encore paru aucun, en sorte que les François du Fort man-quoient de tout.

Pendant cet intervalle, les Hollandois qui font un grand commerce dans la Gui-née, jaloux de l'établissement des Fran-çois, penserent à le ruiner. M. Guillaume Palme, Gouverneur de la Mine, employa d'abord les négociations, & puis la force : il sollicita & par présens & par promesses les Issinois à abandonner leurs nouveaux hôtes ; & n'ayant pû les gagner, il se ren-dit devant le Fort avec quatre vaisseaux de guerre le 4^{e}. de Novembre 1702. Sur cette nouvelle Yamoké & Emon vinrent au se-cours, prierent les François de se défen-dre dans le Fort, & se chargerent de faire le reste : ils envoyerent même de leurs gens aider à faire les Rondes.

Le 12^{e}. la canonade commença, au grand dommage des vaisseaux Hollandois, & sans aucun mal pour le Fort, où le feu se rallentit, parcequ'il n'y restoit que deux barils de poudre qu'il falloit réserver pour la mousqueterie, en cas d'attaque plus pro-che. Et en même tems un coup de canon des Hollandois y ayant renversé une ruche

à miel, les abeilles se répandirent avec tant de furie, que ce fut necessité de leur ceder la place & de sortir du Fort, où peu après on rentra par une porte qui n'étoit pas apperçûë des ennemis.

Ceux-ci le crurent abandonné, & leur General commanda aussitôt cinquante Blancs pour aller s'en saisir. Yamoké & Emon, qui s'étoient mis en embuscade dans de petits bois, les laisserent descendre; & quand ils les virent à terre, ils se jetterent sur eux avec une telle rapidité & tant de courage, malgré la grêle des boulets de canon qui venoient des vaisseaux, qu'ils les firent plier dès le premier choc: ils les tuerent sans misericorde, à l'exception de deux qu'ils emmenerent prisonniers, & de neuf qui coururent au Fort demander quartier aux François. Ils prirent deux grands canots, & emporterent leur caisse & leur trompette. Les Issinois perdirent trois hommes, un desquels étoit le fils aîné du Roi, qui eut une jambe emportée d'un coup de canon.

Après cela le seul parti qui resta à prendre au General Hollandois, fut de se retirer. Les Issinois, fiers de leur avantage, n'entendirent d'abord à aucune proposition qu'il leur voulut faire: dans la suite le Roi Akasini se relâcha, & pour prévenir la vengeance dont les Hollandois le menaçoient, non seulement il renvoya les prisonniers sans rançon, mais il paya encore dix bendes d'or.

On a dit que le P. Loyer quitta Issiny au mois de Mars suivant. Ce fut sur un méchant vaisseau Portugais, qui à cent cinquante lieuës coula à fond, & dont il ne se sauva qu'onze personnes. Ayant gagné le Brésil, il fut saisi d'une paralysie universelle, & réduit à l'extremité. Aussitôt qu'il se sentit en état de supporter la mer, il s'embarqua sur la flotte du Brésil, & arriva à Lisbonne le 28^e. d'Août 1705. d'où il se rendit à la Corogne. Là il se remit sur un vaisseau Nantois le 2^e. de Juillet 1706. Le Capitaine, attaqué par un Corsaire Flessingois à la hauteur de Barrez, fit une mauvaise manœuvre, approcha de terre, jetta l'ancre, se laissant enfiler par le vaisseau ennemi qui canonoit fortement, & qui ayant lâché un sac de balles, tua le Capitaine Nantois, & blessa quatre ou cinq autres personnes. Alors le P. Loyer, un Marchand de Saumur & le fils de ce Marchand, sauterent dans un batteau de pêcheurs, qui étoient venus à eux du village voisin, d'où ils se rendirent à S. Sebastien par une mer orageuse. L'Auteur acheva son voyage jusqu'à Paris par terre.

Tant de fatigues ont absolument ruiné sa santé, & la plus robuste n'y auroit pû résister ; en sorte qu'il ne reste plus à son zele que des vœux à faire pour la Guinée.

Le projet d'un établissement à Issiny ne fut point suivi. Mr. de Grosbois commandant un vaisseau de guerre, & accom-

pagné de trois autres marchands, y arriva enfin ; mais ce fut pour ramener les François, qu'il preſſa tellement de s'embarquer, que ſept ſe noyerent en paſſant au vaiſſeau. C'eſt ce que le P. Villard, compagnon du P. Loyer qui étoit demeuré au Fort, lui a écrit après ſon retour.

ARTICLE CXLVI.

HISTOIRE DE LA VIE DE S. Remy, Archevêque de Rheims, Apôtre des François, & des differentes Tranſlations de ſon corps, avec des notes & des diſſertations. Par le Pere Dorigny de la Compagnie de JESUS. A Chaalons, chez Claude Bouchard 1714. *In* 12. *pages* 490 *ſans la table.*

LE Pere Dorigny, à qui nous devons déja *la vie du Pere Caniſius & celle du Pere Poſſevin*, a pris de juſtes meſures pour ne mêler rien de fabuleux aux grands évenemens dont la vie de S. Remy a été illuſtrée ; il rend compte de ces ſages précautions dans ſa préface. Les anciens mémoires de la vie de S. Remy périrent dans le huitiéme ſiécle. L'abregé que Fortunatus Evêque de Poitiers compoſa à la priere de Gilles quatriéme ſucceſſeur du Saint, eſt ſi court & ſi imparfait, qu'il ne peut être d'uſage à un Ecrivain de l'hiſtoire de S. Remi : Fortunatus n'y parle point de la

conversion de Clovis ; il a crû apparemment qu'elle étoit trop connuë & trop publique pour avoir place dans une vie particuliere, & qu'il falloit la reserver pour l'histoire. Quoiqu'il en soit, des raisons qu'il a eûës d'omettre un fait si éclatant, si propre du Saint dont il écrivoit la vie, si certain ; elle doit, cette omission, rendre plus reservez les Critiques de profession à prononcer sur la fausseté de tout ce que ne disent pas des Ecrivains qui auroient pû & dû le dire.

La vie de S. Remy écrite par Hincmar est la source où nôtre Auteur a le plus puisé ; les miracles qu'on y lit ont revolté quelques Critiques modernes ; on n'oseroit rapporter dans quels termes Baillet a exprimé le mépris qu'il faisoit de cette vie ; il avoüe pourtant que Hincmar étoit *sans contredit le plus sçavant des Prélats du Royaume, qu'il avoit du goût & du discernement, même au delà de la portée de plusieurs autres Sçavans de son siécle* : Hincmar joignoit à ces belles qualitez une vertu distinguée, & beaucoup d'amour pour la verité ; il s'applique autant à examiner qu'à digerer les anciens mémoires sur lesquels il composoit la vie de son saint Prédecesseur ; ne peut-on pas l'en croire, plus que des Critiques venus plusieurs siécles après lui, & qui ne lui opposent que des conjectures ? Flodoard Aimoin, Baronius, Marlot, le Pere le Cointe, du Chef-

ne l'en ont crû ; le Pere Dorigny devoit-il abandonner cette tradition de Sçavans pour suivre *Baillet ?* Les miracles fréquens & singuliers qu'il a rapportez n'ont pas pû le rendre suspect ; l'Apôtre des François a dû en faire ; le tems des miracles nombreux & surprenans est le tems de la conversion d'un grand peuple. L'Auteur néanmoins ne prétend pas qu'Hincmar ait été infaillible, & il ne l'a pas copié aveuglément.

Le Testament de S. Remy lui a paru, comme au Pape Sylvestre second, à Flodoard, au President Brisson, à Baronius, une piece authentique, quoiqu'il y ait quelques fourrures, comme par exemple, la donation de Douzy par S. Clou.

Les lettres qui nous restent de S. Remy, & celles que Sidoine Apollinaire lui a écrites, & à son frere Principe Evêque de Soissons, sont des titres indubitables. Une lettre de Sidoine donne une grande idée de l'esprit, de la science, de l'éloquence & des écrits de S. Remy. Il avoit commenté plusieurs livres de l'Ecriture sainte, nous les avons perdus, ou du moins il ne nous reste que son commentaire *sur les Epitres de S. Paul*, qui porte aujourd'hui le nom *de Remy d'Auxerre*, à qui la plûpart des Sçavans l'attribuent ; mais Villalpand apporte des raisons pour le conserver à S. Remy, qui ne sont rien moins que méprisables. Le P. Dorigny propose sur ces Com-

 mentaires

mentaires une conjecture qui merite qu'on y fasse attention. Remy d'Auxerre, qui a travaillé assez longtems dans le Diocese de Rheims, poûrroit s'être servi du Commentaire de S.Remy en y faisant seulement quelques additions : on en a usé ainsi plus d'une fois à l'égard des ouvrages anciens.

Flodoard & la relation d'une Translation faite par le Pape Leon IX. écrite par un Auteur contemporain, le procès verbal de celle que fit dans le siécle passé Leonor d'Estampes de Valencay Archevêque de Rheims, Marlot, le Pere le Cointe, Bollandus, ont fourni au Pere Dorigny le reste de ses materiaux; il les a mis habilement en œuvre. On ne peut lui refuser l'éloge d'Historien judicieux; son style est coulant, égal, & ne manque pas de cette élevation qui convient à l'histoire; il a éclairci les faits importans, obscurs, ou douteux, par de sçavantes notes, & par trois dissertations.

La prémiere dissertation prouve, contre l'autorité de Nicetius Evê-

que de Treves dans sa lettre à Clodosvinde, que Clovis ne fut point baptisé dans l'Eglise de S. Martin hors Rheims; & contre une tradition populaire, qu'il ne le fut point à S. Pierre le Vieux, mais que le lieu de son Baptême est l'Eglise de Nôtre-Dame. L'Eglise de S. Pierre n'étoit qu'un Oratoire: celle de S. Martin à une demie lieüe étoit trop éloignée: Flodoard a marqué l'Eglise de Nôtre-Dame. Ceux qui ont crû voir dans la lettre de Nicetius que Clovis fut baptisé à St. Martin de Tours, n'ont pas fait reflexion que Tours étoit du Royaume d'Alaric Roi des Visigoths. Pour justifier Nicetius, on pourroit dire avec l'Auteur que Clovis, par dévotion pour S. Martin, alla faire des presens à son Eglise hors des murs de Rheims incontinent après son Baptême. Comme la lettre d'Avitus paroît supposée, le Pere Dorigny s'en tient à l'opinion de ceux qui font baptiser Clovis aux Fêtes de Pâques.

La seconde dissertation a pour sujet *le miracle de la sainte Ampoulle*, de ce baume dont on sacre nos Rois,

qu'on prétend apporté du Ciel par une Colombe dans le moment du Baptême de Clovis. L'Auteur n'entre point dans le détail des menües objections que les Critiques modernes ont faites contre ce miracle. Marlot, le Tanneur, du Sauſſay y ont ſuffiſamment répondu ; il s'attache à la plus forte, tirée du ſilence d'Avitus & de Gregoire de Tours.

D'abord il fait remarquer que les fondemens de cette objection ne ſont pas bien aſſurez : la lettre d'Avitus eſt fort ſuſpecte de ſuppoſition, & Henry Derford a écrit qu'il avoit vû des manuſcrits de Gregoire de Tours où le miracle de la ſainte Ampoulle étoit raconté. L'Auteur fait encore remarquer que les argumens négatifs tirez du ſilence d'un Auteur ſont bien foibles. Le ſilence de Fortunatus n'a fait douter perſonne du Baptême de Clovis par S. Remy. Après ces remarques l'Auteur va plus loin, il conſent qu'on faſſe valoir le ſilence d'Avitus & de Gregoire de Tours, il leur oppoſe l'autorité du ſçavant Hincmar, qui dans un diſcours prononcé en pre-

ſence de Charles le Chauve, parle du miracle comme d'un fait certain & connu ; il leur oppoſe la tradition confirmée par une coutume paſſée en loi ; l'autorité des Papes, celle de S. Thomas : n'en eſt-ce pas aſſez pour contrebalancer un argument négatif & mal fondé.

La troiſiéme diſſertation eſt ſur la Primatie de Rheims. Il eſt certain que S. Remy & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs l'ont exercée, que le Pape Victor l'a confirmée à Gervais du tems de Philippe premier. La difficulté eſt pour le titre, c'eſt une lettre d'Hormiſdas à S. Remy : ſi l'on ſuit la chronologie de Sigebert, & qu'on ſuppoſe avec lui que Clovis n'eſt mort qu'en DXIV. la difficulté s'évanoüit. Mais le docte Pere Sirmond a crû démontrer par le Conſulat de Felix, & l'époque du Concile d'Orleans, que Clovis eſt mort en DXI. En ce cas on ne pourroit douter que la lettre d'Hormiſdas ne fût ſuppoſée. Le Pere Dorigny n'oſe prendre parti contre le Pere Sirmond ; il dit ſeulement, après le Pere Daniel, que la chronologie

de ces tems est si embroüillée, qu'on n'en peut faire aucun systeme contre lequel on ne fasse des objections qu'on ne pourra résoudre. Le procès verbal de Leonor d'Estampes finit le volume, il établit le miracle constant de l'integrité du corps de S. Remy.

ARTICLE CXLVII.

LETTRE ECRITE A Mr. L'ABBE' Tricault de Belmont, sur le second Canon du Concile de Gironne. A Perpignan, ce 21. Février 1714.

JE vous ai parlé, Monsieur, plusieurs fois dans mes lettres de Mr. l'Abbé Dom Joseph Taverner & d'Ardennes, neveu de Monseigneur l'Evêque de Gironne & son grand Vicaire, & je vous ai marqué souvent que son application à l'étude & aux belles Lettres égaloient son merite & sa naissance. Vous en jugerez par la réponse qu'il m'a faite sur vôtre sentiment, touchant le second Canon du Concile celebré à Gironne en 517. que vous croyez

regarder les quatre Tems de la Pentecôte. Il n'eſt pas de vôtre avis, & je ſuis perſuadé que vous ne ſerez pas fâché que je vous rapporte ſes raiſons, qui me paroiſſent aſſez ſolides. Voici donc la traduction de ſa lettre.

„ Le Concile de Gironne de l'an „ 517. ſe trouve imprimé dans toutes „ les collections des Conciles d'Eſ- „ pagne, & le ſecond canon dont il „ eſt queſtion s'y lit en ces termes: „ *De Letania. Ut expleta ſolemnitate* „ *Pentecoſtes, ſequenti ſeptimana à quin-* „ *ta feria uſque ad Sabbatum, abſtinen-* „ *tia celebretur.* Nous trouvons ce „ même canon dans la collection des „ Conciles reçûs dans l'Egliſe d'Eſ- „ pagne, manuſcrit qui eſt de plus „ de 500 ans, & que l'on conſerve „ dans la Bibliotheque de la Cathe- „ drale de Gironne. Voici comme „ il y eſt conçû: *De Letania. Ut ex-* „ *pleta ſolemnitate Pentecoſten, ſequens* „ *ſeptimana à quinta feria uſque in Sab-* „ *bato per hoc triduo abſtinentia celebre-* „ *tur.* Ce ſont à peu près les mêmes ter- „ mes dans leſquels ce Canon eſt rap- „ porté dans les imprimez, à quel-

„ ques fautes de Latinité près que la
„ barbarie des tems & l'ignorance
„ des Copistes y ont glissées. Mr.
„ Du Pin rapporte ainsi ce Canon,
„ dans sa Bibliotheque Ecclésiasti-
„ que : *Par le second. Il est reglé que*
„ *dans la semaine qui suit les fêtes de la*
„ *Pentecôte, on fera une abstinence &*
„ *des Litanies depuis le Jeudi jusqu'au*
„ *Samedi.* Je n'entens pas assez la for-
„ ce de vos termes François, pour
„ juger si par ces mots, *une abstinen-*
„ *ce*, Mr. Du Pin a entendu que les
„ Peres du Concile en établissant ces
„ Litanies, ou Rogations, n'or-
„ donnerent que *quelque abstinence*,
„ ou s'il met seulement ce mot, *une*,
„ par rapport au Jeudi, sous-enten-
„ dant que le Vendredi & le Same-
„ di l'*abstinence* y étoit naturellement
„ ordonnée. On comprend par le
„ sens naturel du Canon que l'absti-
„ nence fut jointe aux Litanies pour
„ ces trois jours.

„ Ces Litanies, ou Rogations, fu-
„ rent ordonnées dans la semaine de
„ la Pentecôte, pour demander à
„ Dieu la conservation des fruits de
„ la terre : nous trouvons dans l'hif-

„ toire des Evêques d'Auxerre que
„ l'Evêque Gualderic les établit dans
„ son Diocese : *Hanc in sua statuisse Ec-*
„ *clesia saluberrimam consuetudinem, ut*
„ *omnes sui Episcopatus Diocesani Sacer-*
„ *dotes, cum suis Parroquianis, per dies*
„ *Pentecostes festivos cum crucibus atque*
„ *vexillis ad principalem sancti Stephani*
„ *conveniant aulam, lustratis in gyro*
„ *cunctis Abbatiis, ibique ab Archidia-*
„ *cono spiritualis Verbi reficiantur epulis;*
„ *& deinde si Episcopus extiterit, percepto*
„ *benedictionis munere alacres redeant*
„ *ad propria cum gratiarum actione.*

„ La même ceremonie (née sans
„ doute de la disposition du Concile
„ de 517.) a été observée reguliere-
„ ment dans l'Eglise de Gironne du-
„ rant les anciens tems : dans la suite
„ on s'en relâcha, à cause de la Fête
„ de Sainte Tecle patrone de la pro-
„ vince, qui fut placée dans ces jours;
„ mais les continuels malheurs dont
„ le Diocese fut affligé quelque
„ tems après, ayant été attribué à la
„ suppression qui s'étoit faite des Li-
„ tanies, elles furent bientôt réta-
„ blies. Voici comme en parle le Ce-
„ remonial de Gironne : *Istud festum*

„ *receserat ab aula propter introductio-*
„ *nem festi sanctæ Teclæ, sed quia expe-*
„ *rimento probavimus quod singulis an-*
„ *nis tota hæc patria percutiebatur, &*
„ *devastabatur grandine & tempestate,*
„ *& modo peccatis vigentibus fuit bellis*
„ *atrocissimis & intestinis afflicta; igitur*
„ *ad laudem & gloriam Spiritus sancti*
„ *quo Filius diligitur à Patre & Pater à*
„ *Filio, & quo isti duo servant unitatem*
„ *pacis, ut ipse postulet pro nobis pacem,*
„ *& fructuum ubertatem, fuit ordina-*
„ *tum, ut celebrius festum istud ad pris-*
„ *tinam reducatur observantiam, atque*
„ *culturam, quod de cætero ista die post*
„ *celebrationem horarum & Missæ ma-*
„ *joris, quia matutinalis non dicitur,*
„ *fiat omni anno processio per totam civi-*
„ *tatem, in qua eundo decantetur Letaniæ*
„ *& omnes Sancti Dei suo ordine invocen-*
„ *tur, ut intercedant pro nobis ad Deum,*
„ *ut omnis pax detur, & abundantia*
„ *fructuum, ad laudem Dei; & est in-*
„ *troductum consuetudine quod Sacerdos*
„ *qui Mißam celebrat duobus sibi assis-*
„ *tentibus deferat crucem quæ solet ado-*
„ *rari tempore septimanæ passionis.* Cet-
„ te Procession se fait encore tous les
„ ans le mardi de la Pentecôte, mais

„ on n'observe aucune abstinence ce „ jour là.

„ Cela présupposé, on voit clai„ rement que le second Canon du „ Concile de Gironne dont nous „ parlons, en commandant l'absti„ nence le Jeudi, Vendredi & Sa„ medi de la semaine de la Pente„ côte, n'a eû aucunement en vûë „ les quatre Tems de cette semaine, „ ainsi que quelques uns le pensent, „ mais qu'il a seulement voulu que „ la solemnité de ces Litanies, ou „ Rogations, fût (afin qu'elle se fît „ avec plus de dévotion) accom„ pagnée de l'abstinence de la chair „ & du vin, & cela se prouve par le „ canon 3e. du même Concile, où „ parlant des Litanies qui se font aux „ Kalendes de Novembre, les Peres „ ordonnerent qu'elles seroient ac„ compagnées de l'abstinence de la „ viande & du vin le Jeudi, Ven„ dredi & Samedi: *Quibus tamen die„ bus à carne & à vino abstinere decre„ vimus.* Ce qui s'observe encore ac„ tuellement en quelques Dioceses „ de Catalogne, où l'on fait absti„ nence la semaine des Litanies ma-

„ jeures, quoique l'on ne jeûne pas
„ ces jours là.

„ On doit donc faire une grande
„ difference entre les jeûnes des
„ quatre Tems & l'abſtinence des
„ jours auxquels on chante les Lita-
„ nies. Le premier eſt auſſi ancien
„ que l'Egliſe, & de tradition Apoſ-
„ tolique, ainſi que le penſe S. Leon,
„ qui enſeigne que ce jeûne eſt ve-
„ nu de la doctrine du S. Eſprit. Il
„ eſt vrai que dans l'ancienne Egliſe
„ on n'obſervoit ces jeûnes que trois
„ fois dans l'année ; & ce fut le Pape
„ S. Calixte qui ordonna qu'ils ſe fe-
„ roient quatre fois l'an, ſçavoir, en
„ hyver, au printems, en été & dans
„ l'automne. *Hujus obſervantiæ utili-*
„ *tas*, (dit S. Leon, dans ſon ſer-
„ mon 76. *de jejunio decimi menſis*)
„ *Dilectiſſimi, in Eccleſiaſticis eſt conſti-*
„ *tuta jejuniis; quæ ex doctrina Spiritus*
„ *ſancti, ita per totius anni circulum diſ-*
„ *tributa ſunt, ut lex abſtinentiæ omni-*
„ *bus ſit adempta temporibus; ſi quidem*
„ *jejunium vernum in Quadrageſima,*
„ *æſtivum in Pentecoſte, autumnale in*
„ *menſe ſeptimo, hyemale autem in hoc*
„ *qui eſt decimus celebramus.* Socrate,

„ qui vivoit dans le V. ſiécle, parle
„ du jeûne des quatre Tems dans le
„ chapitre 10. du 2. livre de ſon hiſ-
„ toire Eccléſiaſtique, auſſi bien que
„ S. Iſidore, lequel dit que l'on jeû-
„ ne après la Pentecôte pour accom-
„ plir la parole du Seigneur, que
„ l'on jeûneroit après le retour de
„ l'Epoux dans le ſein de ſon Pere.

„ Mais l'abſtinence des Litanies,
„ ou Rogations, n'eſt pas ſi ancien-
„ ne que le jeûne des quatre Tems,
„ & n'a pas été ſi univerſellement ob-
„ ſervée dans l'Egliſe. Tout le mon-
„ de ſçait bien que S. Mamert Evê-
„ que de Vienne fut en 474. l'inſti-
„ tuteur des Litanies des trois jours
„ qui précedent l'Aſcenſion ; & ſans
„ y avoir égard l'Egliſe de Tarra-
„ gone celebroit ces Litanies dans la
„ ſemaine de la Pentecôte & au mois
„ de Novembre, & l'Egliſe d'Eſ-
„ pagne les ordonna dans le mois de
„ Decembre. S. Mamert, dans l'inſ-
„ titution de ſes Litanies, y joignit
„ non ſeulement l'abſtinence, mais
„ encore le jeûne, au lieu que le
„ Canon en queſtion du Concile de
„ Gironne n'ordonna dans ladite

„ Province que l'abſtinence de vian-
„ de & du vin, ſans obliger au jeûne.

„ Je le repete donc, la difference
„ qu'il y a entre le jeûne des quatre
„ Tems & l'abſtinence des Litanies,
„ c'eſt que celui-là vient, ſelon S.
„ Leon, de la doctrine même du S.
„ Eſprit, & que celle-ci n'a eû pour
„ inſtitutrice que la pieté de quel-
„ ques Saints Evêques, qui l'ont
„ établie dans l'Egliſe avec les Lita-
„ nies, pour implorer la miſericor-
„ de de Dieu dans les neceſſitez pu-
„ bliques.

„ De tout ceci il faut conclure que
„ le ſecond Canon du Concile de Gi-
„ ronne de l'an 517. ne peut point être
„ appliqué aux quatre Tems de la
„ Pentecôte, puiſque ceux-ci étoient
„ établis dans l'Egliſe dès les premiers
„ tems, & que le jeûne y eſt uni, au
„ lieu que les Litanies dans cette ſe-
„ maine n'ont été inſtituées que 500
„ ans après, auxquelles, afin que
„ ces prieres fûſſent plus ferventes &
„ plus efficaces, on ordonna que
„ l'abſtinence ès jours du Jeudi Ven-
„ dredi & Samedi ſeroit jointe. Le

„ Canon dont il est question a seule-
» ment ajouté aux jeûnes de cette se-
» maine de la Pentecôte l'abstinence
» de viande & de vin, par rapport
» aux Litanies qui s'y commen-
» çoient, & au jeûne du Vendredi
» & du Samedi l'abstinence du vin.

Monsieur l'Abbé Tricault souhaite que le Public soit instruit qu'il se rend aux raisons de Monsieur l'Abbé Taverner. Un vrai Sçavant n'a point de peine à se rendre à la verité, quand elle se fait voir sans nüages : un faux Sçavant craint de ceder, il s'obstine dans son erreur, & il oppose à la verité des nüages de sa façon.

ARTICLE CXLVIII.

ARCHIBALDI PITEARNII Scoti opuscula medica, quorum multa nunc primùm prodeunt ; editia tertia Edimburgensi auctior. C'est à dire, *Opuscules de Medecine, par Archibalde Pitearn Ecossois, dont plusieurs paroissent pour la premiere fois ; troisiéme édition plus ample que celle d'Edimbourg.* A Ro-

Novembre 1714.

terdam, chez Fritſch & Boom 1714. *in 4o. pages* 283.

LE nom de feu Mr. Pitearn, celebre parmi les Medecins, excitera ſans doute l'empreſſement du public pour la plus ample édition de ſes ouvrages. Ce ne ſont pas de gros livres, M. Pitearn, auſſi employé qu'eſtimé, n'a pas eû le tems d'en faire; mais s'il n'a cultivé que quelques petites parties de la Medecine, il l'a fait avec un ſoin & une clarté dont la poſterité lui ſçaura gré.

La nouvelle édition contient. I. Une harangue, dont le deſſein eſt de montrer *que la Medecine ne doit être aſſervie à aucune ſecte de Philoſophie.* II. *D'une theorie des maladies de l'œil*, qui n'occupe que deux pages. L'Auteur attribuë la plus dangereuſe de toutes, *la goutte ſereine*, à l'indiſpoſition de la retine obſcurcie par le gonflement des vaiſſeaux trop pleins de ſang. Cette theorie n'avoit point été imprimée. III. Une *diſſertation ſur la circulation du ſang par les plus petits vaiſſeaux.* On ne doute plus de la circulation du ſang, mais on n'a pas

encore découvert comment il passe des arteres dans les veines. Mr. Pitearn embrasse l'opinion de ceux qui croyent que la veine & l'artere ne sont qu'un même vaisseau recourbé en syphon, & il ajoute une glande qu'il place dans l'endroit de la courbure pour y servir à la filtration du sang avant qu'il passe d'une jambe du vaisseau recourbé dans l'autre. L'Auteur enseigne dans la même dissertation, que la difference des filtrations ne dépend point de la diverse configuration des pores, mais de l'ouverture plus grande ou plus petite des passages : comme cette differente ouverture des passages suffit pour laisser passer certains corps & pour en arrêter d'autres, les fermens deviennent inutiles, & les secretions ou le partage des liqueurs les plus subtiles des plus grossieres se fait sans fermentation.

IV. La quatriéme dissertation explique le fameux probleme *pourquoi l'enfant qui a vécu neuf mois sans respirer dans le ventre de sa mere, ne peut plus vivre sans respirer après qu'il en est sorti.* L'Auteur expose & refute les

ſentimens des plus grands Medecins & des Phyſiciens les plus diſtinguez. Pour lui, accoutumé aux explications ſimples, il dit que les poumons du fœtus comprimez & les ouvertures des veines fermées par cette compreſſion, forcent le ſang à s'ouvrir un autre chemin par le canal qui va de l'artere pulmonaire à l'aorte, l'air reſpiré ſouleve la poitrine, entre dans les poumons, les dilate, débouche les paſſages, le ſang ſuit, quitte ſa premiere route & la bouche même en étendant les poumons; ainſi la circulation ne ſe pouvant plus faire que par les poumons dilatez, l'animal meurt dès que cette voïe eſt fermée au ſang.

V. Dans la cinquiéme diſſertation M. Pitearn, toûjours ſimple dans ſes explications, bannit de l'eſtomac les fermens, qu'il a déja banni des glandes; il a expliqué les ſecretions ſans eux, il veut expliquer ſans eux la digeſtion, par la ſeule preſſion, par le mouvement des tuniques de l'eſtomac qui ſecoüent & broyent les alimens; il n'épargne rien pour établir ce ſentiment, devenu celebre,

ſurtout en France, depuis que ſa diſſertation a paru pour la premiere fois, par la vive conteſtation qu'il a excitée entre les plus habiles Medecins.

VI. La ſixiéme diſſertation donne des Regles pour connoître le premier inventeur d'une opinion, ou d'un remede. L'Auteur y refute au long les Modernes, qui ont avancé qu'Hippocrate a connu la circulation du ſang.

VII. La ſeptiéme diſſertation commence encore par des obſervations curieuſes ſur la circulation du ſang. L'Auteur en tire cette maxime, *que dans les maladies qui viennent de l'alteration des liquides les arteres ſont plus ſouvent le ſéjour du mal, que les nerfs & les veines.* Il paſſe à la nature & aux effets de l'opium : Villis, Sylvius & Muller, l'ont regardé comme un poiſon coagulant qui fixe les eſprits dans les nerfs ; nôtre Auteur, après Vepferus, ſoutient que l'opium eſt un poiſon chaud & diſſolvant qui ſubtiliſe le ſang, l'exalte, le réduit en vens ; ces vens gonflent les arteres, les arteres gonflées compriment les

veines & les nerfs, & ferment le passage aux esprits; l'action de ce dissolvant est plus prompte dans les arteres, où le sang est plus vif & plus en mouvement. L'analyse de l'opium confirme cette explication, & prouve qu'il contient beaucoup de sel volatile.

Le Medecin Ecossois tire de ces observations des Regles pour la pratique, il défend d'employer les sels volatils dans les létargies, les vertiges, les apoplexies; il conseille la saignée & les vomitifs.

VIII. La huitiéme dissertation traite de la guerison des fievres. L'Auteur préfere les sudorifiques à tous les autres évacuans; il adopte sur cela le sentiment de Sanctorius, & pour le prouver il descend à un grand détail de supputations.

IX. La neuviéme dissertation montre *combien tout ce qu'on dit des acides & des alcalis est incertain, & inutile pour la pratique.* Tous les opuscules précedens, si l'on excepte la theorie des maladies de l'œil, avoient déja paru dans deux éditions : les opuscules suivans n'avoient point encore vû le jour.

X. Le dixiéme eſt une explication naturelle & ingénieuſe de l'évacuation de ſang ordinaire aux femmes, & que les femelles des animaux n'éprouvent point, ſi ce n'eſt la femelle du ſinge, parce qu'elle ſe tient ſouvent droite: car c'eſt de cette ſituation droite, de la multitude des rameaux de l'aorte deſcendante qui vont à la matrice, de leur figure ample, & du peu de réſiſtance qu'ils ſont en état de faire au ſang & à l'air, que nôtre ſçavant Medecin tire les cauſes de cette évacuation: l'augmentation du ſang devenuë ſenſible dans un mois a dû la déterminer à ce tems-là; ce ſont là les cauſes prochaines de cette infirmité, la cauſe éloignée eſt le poids du ſang, qui le porte toûjours vers les vaiſſeaux inferieurs ſur leſquels il agit avec plus de force, & ces vaiſſeaux doivent s'ouvrir pour lui donner paſſage quand ils ne peuvent réſiſter que difficilement, parceque leurs parois ſont diſpoſez horizontalement, & que leur figure eſt large & lâche. Dans les hommes le poids du ſang eſt plus également diſtribué, les con-

duits ſont plus étroits, & le diametre de l'aorte aſcendante a plus de proportion avec le diametre de l'aorte deſcendante.

XI. L'onziéme opuſcule inſinuë que *la maladie venerienne ne differe point de la lepre*, c'eſt le même mal ſous un autre nom, les remedes ſont les mêmes, il en faut de plus violens dans le nord que dans le midi. Les lapins y ſont ſujets, & les chiens auſſi.

XII. Le douziéme opuſcule eſt tout de pratique, & enſeigne la maniere de traiter la petite verole. Mr. Pitearn ordonne de réïterer la ſaignée, même après la petite verole ſortie, juſqu'à ce que la fievre ceſſe; il défend de rien mettre ſur le viſage, il conſeille de faire boire ſouvent au malade de l'eau inſipide, où l'on aura fait infuſer de la fiente de brebis; on y mêlera du ſyrop de pavot blanc, & ſi la diarrhée ſurvenoit, de l'opium. La boiſſon la plus ordinaire doit être de l'eau d'orge avec du ſyrop de pavot blanc, & même du Laudanum. Cette boiſſon eſt ſurtout neceſſaire quand les grains ſe confondent. Il veut enfin qu'on donne

au malade un leger gruau le lendemain de l'éruption ; si depuis le cinq jusqu'au huitiéme aprés l'éruption la petite verole rentre, il faut encore saigner, & appliquer au col de la poudre de Cantharide.

L'Auteur prescrit pour l'épilepsie & la paralisie l'usage des vomitifs & des vesicatoires, il conseille aux jeunes gens le mercure, & un boüillon fait avec des vers de terre ; mais le remede dans lequel il a le plus de confiance, c'est la teinture anti-épileptique. Cette teinture est composée de racine de Valeriane sauvage, & de dictamne blanc, six dragmes de chacun ; du castoreum, de la fiente de pigeon, demie once de chacun ; six dragmes de guy de chêne, demie once de cinnamome, autant de sommitez de romarin ; deux onces de feuilles de sené ; de jalap & de turbith, une demie once de chacun. Faites infuser le tout pendant dix jours dans huit livres de vin blanc de France : ajoutez à la coulure deux dragmes de poudre de crâne humain, & deux dragmes de raclure d'ongle d'Elan, & quatre onces de

ſucre, auquel vous aurez mêlé & incorporé quatre ſcrupules d'huile d'ambre, deux ſcrupules d'eſprit de caſtor. Il en faut deux onces à un enfant de ſept ans, quatre onces aux perſonnes plus agées ; quand la paralifie diminuë il faut ôter les purgatifs de cette teinture. M. Pitearn aſſûre qu'on guérit les paraliſies en plongeant dans l'eau froide la partie malade, aprés l'avoir bien frotée auprès du feu.

Pour guerir la goutte il ne compte point ſur les purgatifs, il veut qu'on employe les vomitifs, & même le mercure donné peu à peu, le baume de Méſüé appliqué à la partie attaquée la ſoulage ; on la ſoulage encore plus en lui appliquant continuellement des linges trempez dans une liqueur dont voici la recepte : Huit livres d'eau de fontaine boüillante, deux onces d'arſenic blanc, ou jaune, ſix onces de chaux vive, qu'il faut laiſſer vingt-quatre heures ſur un petit feu. Si la goutte ſe fait ſentir dans l'eſtomac, uſez ſouvent de la noix muſcade confite, de la poudre de racine de ſalſe pareille, du quinquina,

de l'huile de canelle, du gingembre.

La décoction ſuivante eſt ſalutaire aux goutteux, une livre d'épine vinette dans douze livres de vin blanc, ou de bierre, auquel on a ajouté quatre livres de lait boüillant, dont on ôte la ſéroſité. On fait cuire le tout une demie heure, & on en donne à boire le matin & le ſoir.

XIII. La treiziéme diſſertation, ſur *la diviſion des maladies*, eſt excellente; mais ſi conciſe, qu'on n'en peut faire d'extrait. C'eſt une Medecine abregée. L'Auteur la finit en reconnoiſſant que la Medecine n'eſt point un art, elle ne connoît pas aſſez ſon objet, & ſes principes ne ſont pas aſſez fermes: pour la rendre utile, il faut la réduire à la ſimple obſervation des remedes qui réüſſiſſent & de ceux qui ne réüſſiſſent pas. Ce qu'il dit du ſcorbut eſt renfermé dans cette diſſertation treiziéme; on a eû tort d'en faire dans la table une diſſertation ſéparée.

XIV. La quatorziéme, marquée la quinziéme dans la table, eſt une critique vive, mais ſçavante & judi-

 cieuſe,

cieuſe, *du projet de l'hiſtoire naturelle d'Ecoſſe publié par Robert Sibbald.* Mr. Pitearn y donne les veritables regles de cette eſpece d'hiſtoire.

Le dernier opuſcule de ce recüeil n'eſt pas de Mr. Pitearn, mais il l'a reconnu & adopté. C'eſt une lettre de Mr. Thomas Boer à Mr. Pitearn, ou plûtôt, une *refutation exacte du* memoire de Mr. aſtruc ſur la digeſtion, opposé au ſentiment que Mr. Pitearn à ſuivi dans ſa cinquiéme diſſertation. Mr. Pitearn croit que la digeſtion des alimens eſt une vraye trituration. Mr. Aſtruc objecte que la trituration, quelque force qu'on lui donne, ne peut changer les alimens; qu'elle peut les briſer, les pétrir, mais qu'ils reſtent dans leur nature; le pain reſte pain, les legumes reſtent legumes; comment ſe fera la nutrition, comment les alimens repareront-ils les pertes de nôtre ſubſtance, s'ils ne ſe changent point en elle? Mr. Boer développe avec beaucoup de netteté la ſtructure du corps humain, tout y eſt vaiſſeau, & ces vaiſſeaux ſont compoſez de fibres, les liqueurs en coulant, en s'agitant dans

ces canaux, enlevent, entraînent avec elles continuellement de petites parties qu'elles détachent. Voilà le déchet de nôtre ſubſtance qu'il faut reparer. Ce ſont des parties de fibres que les liqueurs emportent ; les alimens, ſoit qu'on ſe nourriſſe de la chair des animaux, ſoit qu'on ſe nourriſſe de plantes, ne ſont qu'un amas de leurs fibres. Les alimens ſont donc propres à reparer nos pertes, ſans qu'il leur arrive aucun autre changement que celui d'être réduits en très-petites parties, que les liqueurs portent dans la place de celles qu'elles ont ôtées ; les parties de fibres s'uniſſent aiſément à des fibres : la nutrition ainſi expliquée fait tomber l'objection de M. Aſtruc.

Cet habile adverſaire de la trituration l'a combattuë en Geometre, il a crû que ſes partiſans ſe trompoient, parcequ'ils ne faiſoient attention qu'à la force abſoluë des muſcles, mais qu'il falloit bien que cette force agît toute entiere ſur les membranes de l'eſtomac ; qu'à peine employoit-elle le poids de trois onces. M. Pitearn a confondu, dit-il, l'at-

traction directe & la pression laterale. M. Boer, habile Mathématicien, examine la démonstration de M. Astruc, elle lui semble un paralogisme. Il lui reproche à son tour qu'il n'a pas fait attention que les fibres de l'estomac sont d'une figure presque circulaire, fort differente de la figure des fibres des autres muscles; que les fibres de l'estomac embarrassent & entourent les alimens, & que raisonner d'elles comme des autres fibres, c'est s'égarer. M. Astruc devoit penser qu'il s'agit ici d'un grand cercle réduit à un plus petit, toute sa prétenduë démonstration lui auroit échapé. Qu'il entoure son doigt d'un fil, qu'il resserre ce fil, il sentira si la pression n'a pas plus de force qu'une pression laterale. Dans ces sortes de contractions les points de la circonference s'approchent en deux manieres; directement vers le centre, obliquement l'un vers l'autre, & ces deux mouvemens conspirent à comprimer la matiere renfermée. Il faut encore considerer que les fibres étant très-flexibles, ces petits arcs de leur for-

me circulaire ſe ſoutiennent mutuellement, & la force également repanduë dans tous les points de ce cercle agit toute entiere ; il faut donc ne rien diminuer de la force égale à un poids de 117088. qui broye les alimens.

Mr. Aſtruc a joint à ſa démonſtration prétenduë d'autres objections : les chiens digerent des os, les muſcles du diaphragme & du ventre ſont foibles dans les oiſeaux de proye, les poiſſons n'ont point de diaphragme & digerent cependant les coquilles. La ſeule force des fibres de l'eſtomac, répond M. Boer, eſt plus que ſuffiſante pour la digeſtion de ces animaux, & l'action des dents, que les chiens & les poiſſons ont dures & tranchantes, met les os & les coquilles en état d'être facilement digerées.

Mr. Boer ſemble encore moins embarraſſé des autres difficultez propoſées par Mr. Aſtruc. L'eſtomac de l'homme, dit ce dernier, eſt plus foible que celui des oiſeaux. Qu'importe, répond Mr. Boer

pourvû que ses forces lui suffisent pour digerer. S'il y a peu de nourriture dans l'estomac, continuë Mr. Astruc, elle sera peu pressée, elle ne sera pas assez broyée, on digerera moins que quand on aura beaucoup mangé. Ce peu de nourriture, répond M. Boer, approchera des parois de l'estomac, il tombera au fond, il ressentira tous les mouvemens de ce viscere, & c'en sera assez pour le secoüer, pour le broyer.

On ne peut, dit M. Astruc, expliquer dans le systeme de la trituration le sentiment de la faim, moins encore la faim canine, ni le dégoût. M. Boer répond en les expliquant, quand l'estomac est vuide, ses parois s'approchent & se frotent en quelques endroits. Voilà le sentiment de la faim, elle devient canine dans ceux dont la digestion est trop prompte, & l'estomac presque toujours vuide. Le dégoût vient de l'impureté de l'estomac, les humeurs visqueuses qui l'occupent empêchent l'action des alimens sur lui, & le sentiment agréable qu'elle produit. Si le dégoût est joint à l'indigestion il

vient de quelque embarras dans les muſcles, ou de leur foibleſſe.

Nous reconnoiſſons, dit M. Aſtruc, des fermens dans le corps, la ſalive, la bile, le ſac pancréatique, pourquoi rejetter la fermentation. On lui nie que ce ſoient des diſſolvans ; ce ſont des déterſifs, les déterſifs avalez faciliteroient-ils la digeſtion ? quel eſt leur uſage, dit M. Aſtruc ? Ils ſervent à rendre le chyle plus fluide & plus pur, répond Mr. Boer, & peut-être à rendre par leur acrimonie le mouvement des fibres plus vif. Pour quoi la digeſtion ſe fait-elle mal, quand ces ſucs ſont alterez ? M. Boer a déja repondu à cette objection, ces ſucs alterez, épaiſſis, embarraſſent l'eſtomach.

Les canaux de la bile dans les animaux de proye, vont droit la répandre dans l'eſtomac, dit M. Aſtruc. M. Boer répond, que dans l'autruche on voit des veſtiges du broyement des monnoyes raclées, qu'on n'y voit aucun veſtige de la fermentation.

La derniere objection eſt reciproque. Les fermens, dit M. Boer, diſ-

ſoudroient l'eſtomac : le frotement de ſes parois l'écorcheroit, le bleſſeroit, dit M. Aſtrue. Ce dernier cependant a plus de peine à ſe tirer de l'objection que le premier. Il eſt rare que les parois de l'eſtomac agiſſent violemment l'un ſur l'autre, & quand leur frotement enleveroit quelques petites parties, l'aliment broyé les repare incontinent.

Obligez de reſſerrer extremement les objections & les réponſes nous ne leur auront pas conſervé toute leur force & toute leur clarté. Dumoins le rapport eſt-il fidelle. N'oublions pas qu'on a dans la préface une refutation de la démonſtration géometrique de M. Aſtruc, par M. Gregory, fameux Mathematicien.

ARTICLE CXLIX.

TRAITE' DE LA CAUSE DE LA *digeſtion, où l'on refute le nouveau ſyſteme de la trituration & du broyement, & où l'on prouve que les alimens ſont digerez & convertis en chyle par une veritable fermentation. Par Mr. Jean Aſtruc, de la Societé Royale des Scien-*

ces, Conſeiller & Medecin du Roi, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Toulouſe, & Profeſſeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie. A Toulouſe, chez Antoine Colomiez 1714. *in* 8°. *pages* 400.

MOnſieur Aſtruc entre dans ſon ſujet en témoignant une grande conſideration pour la perſonne de M. Hecquet, dont il entreprend de réfuter le ſentiment; & il déſavouë par avance la moindre parole offenſante qui lui auroit échappé. Dans la ſuite de l'ouvrage on ne voit rien qu'il ait à réparer, & qui demande un déſaveu; circonſpection rare dans les Auteurs qui ſont en conteſtation.

On a donné dans ces Memoires, au mois de Février 1713. l'extrait du *Traité de la digeſtion* de M. Hecquet, auquel M. Aſtruc oppoſe celui-ci, *de la cauſe de la digeſtion*. Au mois de Février de l'année preſente on a rapporté les Reflexions de M. Bertrand ſur cette matiere, & fait l'extrait d'une excellente theſe de M. Gaſtaldy. On vient de lire l'extrait des opuſcules

de Mr. Pitearne, voilà la cauſe ſi bien éclaircie par les habiles Auteurs qu'on vient de nommer, qu'elle eſt en état d'être jugée par les Lecteurs.

Après une eſpece de prologue, où l'Auteur expoſe les divers changemens & les differentes préparations que la nature donne aux alimens pour en tirer la nourriture de nos corps, il diviſe ſon traité en vingt trois chapitres.

Dans le premier il examine le ſentiment des anciens Philoſophes & Medecins. Quoiqu'ils ne ſe ſoient exprimez qu'en termes vagues, de fondre, ramollir, dompter, aſſujettir, de concoction, de qualitez, toutefois ils donnent aſſez à entendre ce que nous appellons fermentation. Ainſi Empedocle & Hippocrate diſent, que la digeſtion ſe fait par la putréfaction des alimens; & le même Empedocle dit auſſi, que de l'eau ſe fait le vin, par putréfaction. Hippocrate & Ariſtote uſent du terme de concoction, qu'on trouve employé par Erotien, Plutarque, Actuarius, pour ſignifier comment les fruits mûriſſent, le moût ſe change en vin, &

la pâte se leve. Il y a plus, car Hippocrate [a] nomme expressement l'effervescence & la fermentation, de méme que Galien [b], qui d'ailleurs assûre qu'une sérosité particuliere de l'estomac, la bile & les esprits, concourent à la digestion.

Quant à Erasistrate, que les défenseurs de la trituration mettent de leur parti, il n'admettoit pas le seul broyement des alimens, il y joignoit le secours des esprits, qui sans doute faisoient l'office d'un ferment volatil. Il en est de même de Ciceron [c], qui selon l'opinion de son tems attribuë la digestion à la chaleur de l'estomac & aux esprits. Un troisiéme Auteur, dont Photius [d] n'a gueres conservé que le nom, avec quelques tîtres de chapitres, se jouë sur ce sujet, & n'affirme rien. Si le suffrage de l'antiquité doit décider la question, la voilà terminée en faveur de la fermentation : c'est du moins un préjugé, en ce que l'esprit s'y porte par la considération du changement que souffrent les alimens.

a *De vetere medicina c. 5.* b *L. de consuetudine c. 2.* c *L. 2. de nat. Deor.* d *codd. 185.*

Un long intervalle de tems s'eſt écoulé que la Philoſophie, contente de qualitez s'eſt abſtenuë de rechercher les cauſes : Caſtellus, Medecin de Meſſine, a été le premier des Modernes à parler expreſſément de levains, & il a été ſuivi par Vanhelmont & par Willis.

Le ch. 4ᵉ. & le 5ᵉ. contiennent un memoire que Mr. Aſtruc lut dans une aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences à Montpellier en 1700. & qu'il fit enſuite imprimer. Comme c'eſt un précis des mêmes raiſons, auxquelles il donne plus d'étenduë & de force dans ce Traité, on croit pouvoir paſſer deſſus ; mais on ne doit pas oublier un point important, & ſur lequel l'Auteur appuye ſouvent dans la ſuite ; & le voici :

Mr. Borelli, ſuivant le calcul propre de l'équilibre des liqueurs, a démontré que la force du muſcle le fléchiſſeur de la derniere articulation du pouce, eſt égale à 3720 livres : d'où Mr. Pitearne a conclu que la force des fibres de l'eſtomac eſt égale à 12951 livres, & celle du

diaphragme & des muſcles du bas ventre à 248235. Une force ſi étonnante pour comprimer l'eſtomac eſt fondée ſur cette proportion, le fléchiſſeur ne peſe que 122 grains, & peut porter 3720 livres; donc les fibres de l'eſtomac qui peſent huit onces, & le diaphragme avec les muſcles du bas ventre qui peſent enſemble 8223 grains, ont la force qu'on vient de marquer. Mr. Hecquet adopte ce calcul.

Mr. Aſtruc y oppoſe un argument Geometrique. Soit le cercle CDG conſideré comme un polygone d'une infinité de côtez; & le point C pris pour le ſommet d'un angle, que les côtez égaux CD & CF en ſe contractant tirent & font approcher du centre. Autant que le point C eſt tiré vers le centre, autant il a de force pour preſſer ce qui eſt contenu dans le cercle. Or c'eſt choſe démontrée que la force des côtez CD & CF à tirer le point C pour leur contraction eſt à la force avec laquelle le ſommmet de l'angle C approche du centre & preſſe ce qui eſt contenu dans le cercle, comme CD à CE. Donc la force des côtez infiniment

petits qui composent la circonference du cercle, ou la force totale de la contraction de cette circonference, est à la force totalle de la pression de tous les points vers le centre, comme C D à C E, ou comme le diametre C G à la corde infiniment petite C D. C'est à dire, que la circonference, quelque grande que soit sa contraction, ne sçauroit presser ce qui est contenu dans le cercle. Supposé donc que le cercle C D G représente une des fibres circulaires de l'estomac; il s'ensuit que les fibres circulaires de l'estomac ne pressent point les alimens qui y sont contenus.

Quel embarras de se voir ainsi entre un calcul Arithmetique & une démonstration Geometrique? Mais Mr. Astruc a remarqué judicieusement, que la force immense que Mr. Pitearne attribuë aux visceres se détruit d'elle même, en ce qu'elle est immense: bien loin de la sentir dans toute cette étenduë, ce n'est qu'un mouvement doux & temperé.

On ajoutera qu'il y a de l'inattention dans l'application que font Mes-

ſieurs Pitcarne & Hecquet du calcul de Mr. Borelli. Car en fait de forces mouvantes, ſoit pour les ſolides, ſoit pour les liquides, les corps ſont ſuppoſez ou inflexibles, ou ferme à l'infini : ainſi pour vérifier par experience la force prodigieuſe du muſcle fléchiſſeur de la derniere articulation du pouce, il faudroit qu'il fût inaltérable en ſa matiere, ou du moins capable de ſoutenir 7320 livres ſans alteration en ſa ſtructure, en ſon tendon, en ſon inſerſion : ce qui n'eſt pas vrai. Donnez moi, diſoit Archimede, un point immobile hors de la terre, & un levier capable de la ſoutenir, & je l'enleverai. Donnez moi, diroit Mr. Borelli, un muſcle inalterable, & je lui donnerai une telle force.

Pour la démonſtration de Mr. Aſtruc, on l'admet par rapport à une circonference dure & incapable d'être comprimée en toutes ſes parties : mais il s'agit ici des fibres muſculeuſes, qui ſe gonflent & ſe relâchent par le flux & le reflux des eſprits, de même que les muſcles dans toutes les autres parties du corps.

Revenons à la ſuite de l'ouvrage. Mr. Aſtruc au ch. 7ᵉ. dit, que la digeſtion ne ſe fait pas par la diviſion des alimens en leurs parties intégrantes, c'eſt à dire, en des parties qui conſervent la nature du tout qu'elles compoſent; mais par une réſolution en leurs parties principes & eſſentielles. Par exemple, le pain dont nous nous nourriſſons, ne ſe diviſe pas par la digeſtion en particules de pain; car il s'enſuivroit que tout nôtre corps ne ſeroit qu'un amas de particules de pain; & le corps d'un cheval un amas de particules de foin. Il faut donc qu'il intervienne une tranſmutation, un changement de nature, qui ne ſçauroit être l'effet de la trituration, ou du broyement. Mr. Hecquet prétend décliner la force de cette raiſon, en diſant que les particules de pain ſe joignent à des millions d'autres parties différentes: & il ne fait pas attention que ces millions de parties ſont elles mêmes des particules de pain dont auparavant on s'eſt nourri. De plus, ſi les alimens après la digeſtion conſervoient leur premiere nature, ils conſerveroient

aussi leurs mêmes qualitez, la même saveur, la même odeur, comme il arrive après les triturations ordinaires. Ils rendroient par la Chymie les mêmes principes; ce qui n'arrive pas.

On a prévenu ce qui fait la matiere du chap. 9^{e}. L'Auteur examine quelle est la force de l'estomac, pour comprimer les alimens qui y sont descendus, à laquelle il accorde néanmoins gratuitement environ trois onces: & il évaluë celle du diaphragme & des muscles du bas ventre à environ quatre livres. Il observe que Mr. Pitearne, vraisemblablement étonné lui même de ce qu'il avançoit de cette force, n'a osé suivre la proportion sur laquelle pourtant il se fonde, & selon laquelle il faudroit faire monter ces forces, l'une à 117088 livres, l'autre à 250734. Or soit qu'on veüille, avec Mr. Pitearne, que la trituration se fasse par un resserrement total de l'estomac, ou avec Mr. Hecquet, par un resserrement successif, péristaltique, vermiculaire, par des oscillations; il faut toujours revenir à la force des fibres de l'estomac, qui

eſt nulle, ou fort petite. « La tritu-
» ration, dit Mr. Hecquet, ne ſe
» fait que par le mouvement vermi-
» culaire, ou périſtaltique des mem-
» branes de l'eſtomac : les fibres dont
» ces membranes ſont garnies, con-
» tinuellement & circulairement
» mûës, font de ce viſcere une eſ-
» pece de moulin, qui remuë, ſaſſe,
» & agite les matieres qu'il contient,
» qui les tourne & les retourne inceſ-
» ſamment, & les balotte, pour ainſi
» dire, & par ce moyen les froiſſe, les
» rompt & les broye. Cette ſeule ex-
plication, comme elle eſt conçûë, ſe-
roit capable de faire renoncer au ſyſ-
téme de la trituration. Où eſt le mou-
lin qui écraſe le grain ſans le preſſer,
& en l'agitant ſeulement & le balo-
tant ? M. Hecquet craint la démonſ-
tration contre la preſſion de l'eſto-
mac, & dit que les parois de l'eſto-
mac ne s'approchent point : ſurquoi
Mr. Aſtruc lui apporte l'exemple de
la veſſie qui ſe reſſerre ; ce qui mon-
tre que l'eſtomac peut auſſi ſe reſ-
ſerrer.

Dans le ch. 10^e^. l'Auteur paſſe à
l'examen de la force du diaphragme,
& puis à celle des muſcles du bas

ventre. Le diaphragme, selon qu'il se relâche ou se tend alternativement, est ou convexe vers la poitrine, ou il s'applatit ; & dans cette derniere situation il appuye en partie sur l'estomac. Il y a en son mouvement deux forces à distinguer, une directe, qui est celle de ses muscles à le tendre, tirant du centre vers la circonference ; l'autre laterale, par laquelle il appuye sur l'estomac & le presse. Celle-ci est petite en comparaison de celle-là, comme CE à DE dans la figure précedente, & diminuë à mesure que le diaphragme s'applatit. Ce qui a trompé M. Pitearne, & après lui Mr. Hecquet dans leur calcul, c'est qu'ils ont compté la force directe pour la laterale, la contraction du diaphragme pour la pression sur l'estomac. La même erreur leur est échappée par rapport aux muscles du bas ventre, dont la pression contre l'estomac n'est encore que laterale.

Il y a plus, car des animaux très voraces, où n'ont point de diaphragme, comme les poissons qui respi-

rent par les oüies ; ou en ont d'une ſimple membrane, comme les oiſeaux, qui avec cela ont les muſcles du bas ventre très-petits & très-foibles, & dans une ſituation à ne pouvoir agir ſur l'eſtomac.

La ſtructure de nôtre eſtomac fournit une troiſiéme raiſon contre la trituration ; & Mr. Aſtruc l'expoſe dans les deux chapitres ſuivans, par une comparaiſon avec le geſier des oiſeaux qui ſe nourriſſent de grains. Le geſier eſt en dehors garni de quatre muſcles charnus, dont les tendons ſe réüniſſent en deux points oppoſez ; en dedans il eſt revétu d'une membrane, dure, épaiſſe & cartilagineuſe, principalement aux endroits où ſe fait la réünion des tendons ; & la nature fait incontinent voir à l'œil par cette conſtruction, que l'office du geſier eſt de broyer les graines par le frottement de ſes parois. Au lieu qu'en nous la membrane de l'eſtomac eſt mince, & garnie de peu de fibres charnuës, couverte en dedans d'une eſpece de duvet délicat & ſenſible, & d'une grande capacité ; l'eſtomac des or-

ſeaux carnaſſiers, qui dévorent de gros morceaux ſans les mâcher, eſt fait d'une membrane encore plus mince; & c'eſt une preuve évidente, qu'il n'y a ni trituration, ni broyement à s'y faire. Nôtre eſtomac pour broyer auroit beſoin, pour ainſi dire, d'une armure d'autant plus forte, que la chair que nous mangeons réſiſte plus que le grain à la trituration: le grain eſt friable; & la chair a de la tenacité.

Une quatriéme raiſon qu'employe Mr. Aſtruc au ch. 13^e^. & 14^e^. pour combattre le ſyſteme de la trituration, c'eſt qu'en le ſuivant il eſt impoſſible d'expliquer en quoi conſiſtent la faim, le dégoût, l'indigeſtion. La faim ne ſçauroit être cauſée par le frottement mutuel des parois de l'eſtomac, parceque l'eſtomac demeure toujours étendu. Mr. Hecquet en convient, & quoi qu'en quelques endroits il ait eû recours à ce moyen, il s'arrête néanmoins » au ſimple mouvement périſtalti» que, & vermiculaire, à la ſimple » oſcillation des membranes. Cette » oſcillation, dit-il dans ſon ſtile,

» comme un pendule qui eſt à ſon
» point, & qui brandille ſeul dès
» qu'il a pris ſon branle, continuë
» ſeule dans l'état de ſanté, toujours
» prête à broyer & à moudre. C'eſt
» comme un moulin qui mout à vui-
» de; & en cela conſiſte l'appetit.
Mr. Aſtruc reprend, 1°. Le mouvement périſtaltique des viſceres étant naturel, ne cauſe aucun ſentiment, & par conſéquent ne ſçauroit exciter la faim. 2°. Jamais la faim ne ſeroit plus grande qu'après avoir bien mangé: car ſelon Mr. Hecquet « le poids
» des alimens commence le branle de
» l'eſtomac, en abaiſſant le fond de
» ce viſcere: le mouvement des muſ-
» cles du bas ventre le continuë &
» l'entretient; en relevant ce fond,
» juſqu'à ce que l'aliment ſoit broyé,
» & que le digeſtion ſoit finie. 3°. De ces paroles de Mr. Hecquet il s'enſuit, que la faim ceſſeroit lorſque l'eſtomac ſeroit vuide. En effet, le mouvement alternatif des fibres longitudinales & circulaires de l'eſtomac doit alors ceſſer, & elles doivent ſe réduire inſenſiblement à l'équilibre.

Quant au dégoût, il vient, penſe Mr. Hecquet, ou d'une affection ſpaſmodique des fibres de l'eſtomac, ou de ce qu'elles ſont trop abbruvées de ſéroſité, & renduës inhabiles à leur fonction. Mais il arrive rarement que les organes deſtinez aux mouvemens naturels ſoient atteints de paralyſie ; & les ſpaſmes accidentels, comme dans l'épilepſie, ſont de peu de durée ; au lieu que les dégoûts ſont fréquens & longs. L'abondance de ſéroſité ne ſçauroit entierement arrêter le mouvement des fibres, non plus qu'une corde ne ſçauroit être ſi fortement tenduë qu'elle ne ſe courbe.

Enfin, ſi l'indigeſtion, qui eſt crudité, peut s'expliquer aſſez vraiſemblablement par le relâchement des fibres, il n'en eſt pas de même de l'indigeſtion nommée bilieuſe. Dans le ſentiment de Mr. Hecquet, » elle vient de ce que trop de force » dans l'eſtomac, trop de vivacité » dans ſon mouvement périſtaltique » ou dans ſes oſcillations, gâtent la » digeſtion en faiſant une trituration » imparfaite. A la verité la digeſtion

feroit plus prompte ; mais elle feroit auſſi plus parfaite, à meſure que les forces de l'eſtomac augmenteroient. Comme le broyement ne diviſe que les parties intégrantes, elles doivent être d'autant mieux broyées & mouluës, que la force qui les briſe & les mout eſt plus grande. Et c'eſt comme la choſe ſe paſſe dans les triturations qui ſe font ſous nos yeux : perſonne ne s'aviſe jamais de ſe plaindre qu'une matiere a été mal broyée, parcequ'elle l'a été par un bras trop puiſſant & trop fort.

Le ſyſteme de la trituration, ainſi détruit, Mr. Aſtruc dans les quatre chapitres ſuivans établit celui de la fermentation. Il fait conſiderer la ſalive, la bile, le ſuc pancréatique, comme des levains ; ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'en certains animaux voraces, dans les loups, les porcs-épics, les autruches, la bile ſe décharge immédiatement dans la cavité de l'eſtomac ; & une diſpoſition à peu près ſemblable a été trouvée dans le corps d'un homme qui avoit été grand mangeur. De plus, dit Mr. Aſtruc, « on ne reconnoît

„ les fermentations de la pâte & du
„ moût, qu'à trois marques. 1°. En
„ ce que la pâte s'éleve & se gonfle,
„ & que le moût boüillonne & se ra-
„ réfie. 2°. En ce que le pain & le
„ vin, formez par ces fermentations,
„ ont un goût & des qualitez diffe-
„ rentes de celles que la farine &
„ le moût avoient auparavant. 3°. En
„ ce que le pain & le vin fournissent
„ par la distillation des principes dif-
„ ferens à certains égards, de ceux
„ qu'on tire du moût & de la farine.
Or tout cela se trouve dans le changement que souffrent les alimens par la digestion.

Mr. Astruc avoit dans son Memoire expliqué la digestion indépendamment d'aucun suc stomacal, ne croyant pas qu'il y eût de glandes dans l'estomac; mais depuis, averti par Mr. Chirac, il en a découvert, destinée sans doute à filtrer une liqueur propre à avancer la fermentation.

Il expose ensuite, comment se forme le chyle par le moyen de la fermentation; & il répond aux objections. On se contentera d'en rap-

 porter

porter quelques-unes des plus ſpécieuſes. La premiere. Le chyle ne rend point d'eſprit inflammable ; & par conſéquent il n'eſt point formé par une fermentation. L'objection ſeroit concluante, ſi de toute fermentation il réſultoit un eſprit inflammable ; mais il n'en vient de la pâte fermentée, ni des fruits pourris, ni des acides & des alkalis purs : l'eſprit inflammable demande un ſoufre dégagé & atténué ; ce qui ne ſe trouve pas en toutes les fermentations.

La ſeconde objection eſt ainſi propoſée par Mr. Hecquet. En 24 heures il ſe prépare une livre de ſalive, demie livre de bile, & du moins deux onces de ſuc pancréatique, à quoi il faut ajouter le ſuc ſtomacal ſemblable à la ſalive ; c'eſt environ deux livres ou 13824 grains de levain. Or un grain de levain, ſelon les Maîtres de Chymie, aſſujettit 800 grains de la matiere qu'il a à perfectionner. Donc les deux livres ou environ de levain pourroient aſſujettir environ 1200 livres d'alimens, au lieu qu'un homme n'en prend pas plus de quatre livres par jour. L'ob-

jection se détruit en plusieurs manieres. 1°. De l'aveu de Mr. Hecquet la vertu de fermenter n'appartient qu'aux sels ; & il dit que la demie livre de bile ne contient que 30 grains de sel , que la livre de salive avec les deux onces de suc pancréatique & le suc stomacal , n'en contiennent que 14 ; en sorte que le levain de chaque jour reviendroit à quarante quatre grains , qui ne suffiroient pas pour deux livres d'alimens. Mais Mr. Hecquet diminuë trop la quantité de ces sels , que des Auteurs exacts , comme Verheyen , font beaucoup plus grande , sans compter le sel volatil qui demeure mêlé avec le phlegme & les esprits. 2°. La regle d'un grain de levain pour assujettir 800 grains de matiere , est manifestement fautive , & continuellement contredite par l'experience : en quelques fermentations il n'est point besoin de levain , & en d'autres il en faut plus ou moins.

La troisiéme objection. Les levains agiroient sur les membranes de l'estomac , & les dissoudroient. En effet, reprend Mr. Astruc , ils les picottent

au défaut d'alimens, & par là excitent le sentiment de la faim : ensuite elles se réparent par la nourriture qui leur est propre, & qu'elles reçoivent. Mais il y a, ce semble, de l'imprudence aux défenseurs de la trituration, de remuer une difficulté qui se tourne contre eux d'une maniere à n'y pouvoir répondre. Car toute action étant accompagnée de réaction, comment se peut-il faire, que les membranes de l'estomac ne soient considerablement offensées par leur violent frottement contre les alimens ?

Les trois derniers chapitres sont de la préferenc de la viande sur le poisson & les legumes pour la nourriture ; & Mr. Astruc la regarde comme une conséquence de ce qu'il a dit de la fermentation. Mr. Hecquet s'étant déclaré pour la trituration, a dû conséquemment se déclarer aussi en faveur du poisson & des légumes, qui sont d'une nature friable, & plus aisez à broyer : mais il n'est pas si évident qu'il s'ensuive de la fermentation que l'usage de la viande soit le meilleur. Quoi qu'il

en ſoit, la bonté des alimens dépend de trois conditions; qu'ils ſoient de facile digeſtion, qu'ils fourniſſent un chyle loüable, & qu'ils le fourniſſent abondamment. Mr. Aſtruc montre, que le gras a tous ces avantages ſur le maigre, non pas que toute viande les ait ſur tout poiſſon, mais en ce que la bonne viande vaut mieux que le bon poiſſon. Il finit en remarquant, que le ſentiment de Mr. Hecquet feroit du tems du Carême un régime, au lieu que l'Egliſe l'ordonne comme un tems de pénitence & de mortification.

ARTICLE CL.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE GOTHA.

MOnſieur Breithaupt continüe de faire imprimer *ſa traduction Latine des Commentaires de Rabbi Salomon Jarchi ſur l'Ecriture*. Schallius vend *le ſecond tome*, qui contient *les Commentaires de ce fameux Rabin ſur les*

grands & les petits Prophetès , ſur *Job & les Pſeaumes.* Le premier tome parut il y a environ trois ans ; il eſt rempli *par les Commentaires ſur la loi*, les Commentaires ſur ce que les Juifs appellent *les premiers Prophetes. Joſüé, les Juges, les Rois,* n'ont point encore paru. Mr. Breithaupt rend un grand ſervice aux Curieux qui ne ſçavent pas l'Hebreu , & qui n'auroient pas la patience de l'apprendre. Il les introduit dans les myſteres du Rabiniſme; mais rend-il un ſervice égal à ſon Auteur ? Pour moi , je crois qu'il faut laiſſer les livres des Juifs dans une langue peu connuë, où ceux qui les peuvent lire , fiers de cet avantage , ne manqueront pas de leur faire une réputation qu'ils perdront bientôt , quand il ſera plus aiſé de les lire. Les deux tomes de la traduction Latine ſont *in* 4°. aſſez gros , elle eſt accompagnée de notes miſes au bas des pages. On n'a pas imprimé le texte original avec la traduction , parcequ'on en a fait depuis peu en Alemagne une édition de même forme.

D'HANOVRE.

Mr. Eccard croit que le feu Pere Meneſtrier s'eſt trompé dans l'explication d'une medaille que ce docte Jeſuite a fait graver page 220. de *ſon hiſtoire de Lyon*, on y voit des caracteres Hebraïques & des abbréviations; & le Pere Meneſtrier a crû y reconnoître la tête de Loüis le Debonnaire: Mr. Eccard promet de découvrir le myſtere de cette medaille, & d'éclaircir par là quelques évenemens fort obſcurs de l'hiſtoire de France.

Mr. Vanſtaden va faire une édition *des Evangiles traduits en ancien Aleman par le Moine Otfrid* : l'édition ſe fera ſur un excellent manuſcrit de la bibliothéque Impériale. L'Editeur y joindra un gloſſaire, & des notes curieuſes.

D'IENA.

Mr. Struvius a fait imprimer un *abregé de l'hiſtoire d'Alemagne* éclairci par des diſſertations.

DE DRESDE.

Mr. Reinhard a recherché les antiquitez de la Thuringe.

Antiquitates Marchionatus, ut & origines Landgraviatus Thuringici, in 4°.

DE VITTEMBERG.

Je ne ſçai ſi vous regardez les diſputes pouſſées le plus ſouvent avec tant de vivacité ſur la patrie des gens de Lettres comme fort importantes, je ne le crois pas : elles ne ſervent tout au plus qu'à contenter la vanité d'un peuple ignorant, qui ſe croit du merite, parcequ'on en a eû dans les mêmes murs. Il eſt cependant glorieux aux Auteurs d'exciter ces jalouſies. On a diſputé ſur la patrie de Properce, & l'on vient de réïmprimer le traité d'un ſçavant Italien ſur cette queſtion.

Thaddæi Domnolæ de patria Sexti Aurelii Propertii Poëtæ percurioſa diſsertatio, in 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Valchius a entrepris une nouvelle édition *de toutes les œuvres de Ciceron* dans un ſeul volume *in* 4°. de grandeur moyenne : il ſe flatte de la rendre encore plus correcte que celles de Grævius & de Gronovius. Il y mettra les meilleures notes des Sçavans qui ont travaillé ſur cet admirable Auteur, & il fera ſes obſervations ſur quelques endroits

qu'ils n'ont pas assez éclaircis. Il joindra à chaque Oraison une analyse & des éclaircissemens necessaires sur l'état des affaires, quand l'Oraison a été prononcée. Il joindra aux lettres des remarques historiques & chronologiques, courtes, mais suffisantes. Il mettra au commencement du volume *quatre dissertations*. La premiere *de la vie de Ciceron*. La seconde *de ses écrits*, & des éditions qu'on en a faites, sur tout de celles que les faiseurs de Catalogues ont omises. La troisiéme *de l'érudition de Ciceron, & de la connoissance qu'il a eüë de la Religion, du Droit Romain & de la Philosophie*. La quatriéme *de la maniere de lire & d'imiter Ciceron*. Gleditsch & Veidman ont traité de cette édition avec Mr. Valchius. La Republique des Lettres devra beaucoup à cet habile homme s'il execute un si beau dessein. Je crains seulement qu'en réduisant toutes les œuvres de Ciceron à un seul volume, il ne soit obligé de se servir de caracteres trop menus & qui fatiguent la vûë : ce défaut a fait tomber l'édition d'Angleterre *in* 4°. dans un

mépris general. Il vaudroit mieux choiſir un caractere aſſez gros, & partager l'ouvrage en deux ou trois volumes *in* 4°. Je conſeillerois auſſi aux Libraires d'imprimer du même caractere & du même volume le *Penu-Tullianum*, qu'on n'a que dans l'édition d'Hambourg, c'eſt un ouvrage accompli, ou peu s'en faut, & neceſſaire à tous ceux qui veulent ſe former l'eſprit & le ſtile ſur celui de Ciceron.

Voici un livre imprimé l'an paſſé dont vous aurez au moins le titre. *Acerra medico-chymica.*

DE RATISBONNE.

Trois ſiécles écoulez depuis le rétabliſſement des Lettres n'ont pû ramener toute l'Europe au bon goût, il reſte encore des veſtiges de la barbarie. On a imprimé ici un traité de l'anagramme : *Ceſpirii de anagrammatiſmo libri duo.*

DE FRANCFORT.

Les livres ſuivans ont paru l'an paſſé.

Electicæ Medicinæ & Phyſicæ ſpecimina, in 4°.

Diſſertatio de Epilepſia, in 8.

Khæni transmutatio metallico curiosa & genuina, in 4°.

Veißnanni fata & imposturæ varioloso-rum.

Une nouvelle édition des Constitutions Imperiales recüeillies par Goldastus en quatre volumes, in-folio.

Joannis Nicolai Hortii commentatio-num & opusculorum duo volumina, in 4°.

L'Auteur s'est rendu illustre par la connoissance du Droit & des anti-quitez d'Alemagne.

Une nouvelle édition de la prati-que du Droit Romain par Schil-terus.

Schilteri praxis Juris Romani.

On a traduit en Aleman *la dé-monstration de l'existence de Dieu de Monsieur l'Archevêque de Cambrai*, dé-ja traduite en plusieurs autres lan-gues.

D'ITALIE, DE ROME.

L'Italie, qui a porté les Raphaëls, les Titiens, les Caraches, les Do-miniquins, les Guides, ne dédaigne pas de proposer à ses Peintres les pré-ceptes d'un Peintre François, dans *la traduction Italienne du poëme Latin de Charles-Alphonse du Fresnoi sur la*

peinture, dont on avoit déja deux traductions, une Françoise & une Angloise. Ce choix fait honneur au bon goût du Traducteur. Le poëme de du Fresnoi est un chef-d'œuvre, non pas de poësie, mais d'instruction.

DE FLORENCE.

L'Abbé Casotti va donner *le quatriéme tome des œuvres de Jean de la Casa*. Il a fait imprimer depuis peu *chez Carlieri un recüeil de remarques sur la langue Italienne selon le bel usage de la Toscane, deux Livres de Benedecto buon Mattei, Grammairien celebre, sur la même matiere, avec sa vie, & l'histoire de l'image miraculeuse de nôtre Dame appellée del impruneta.*

Nous avons depuis peu *une introduction à la Cosmographie en Italien, du Seigneur Angelo Marchetti, Professeur de Mathematiques à Pise.*

DE MILAN.

La dispute du R.P. Mazzuchelli & du Docteur Gatti a continué avec beaucoup d'érudition d'une part, & beaucoup d'emportement de l'autre.

Le P. Mazzuchelli a prouvé dans sa derniere dissertation, intitulée, *Co-*

lonia Ticinia Romana commentum exſufflatum, que la condition des villes municipales étoit préferable à celle des Colonies. Entre autres preuves il a cité ce qu'Aulugelle rapporte de l'Empereur Hadrien. Le Docteur Gatti a répondu ſous le nom de Polidore Tardiola, le titre de ſa réponſe promet plus d'injures que de raiſons, & l'Auteur tient parole : *Agellius vindicatus, ſeu Juſti Vice-Comitis ignorantia & mala fides exſibilata.* Son ſçavant adverſaire n'a pas fait attendre longtems la replique, qui a paru ſous ce titre, *Novaria de tribu Claudia diſſertatio Juſti Vice-Comitis.*

Mr. Gatti a fait imprimer trois autres ouvrages ſur des queſtions plus importantes & plus délicates. Il y réfute les prétentions du Roi de Sicile ſur quelques parties du Milanois.

Jura ſacri Romani Imperii & libertatis provinciæ Langarum in Italia à quocumque Vaſſallorum contractu vindicata, in 4°. pages 12.

Jurium ſacri Romani Imperii & libertatis provinciæ Langarum vindiciæ ſecundæ; opus in duas partes diviſum, in 8°. pp. 172

Jura Civitatis Papiæ pro Laumellina provincia recuperanda, in 4°. pp. 7.

DE NAPLES.

M. Jean Baptiſte de Vico, Auteur du livre de *Antiquiſſima Italorum ſapientia*, a refuté par deux écrits ſçavants & modeſtes la critique que les Journaliſtes de Veniſe ont fait de cet ouvrage *dans le cinquiéme tome de leur Journal*, & *la juſtification de cette critique inſerée dans leur dixiéme tome.*

Le P. Scarſo continuë de ſe ſignaler par des traits d'avanturier & des libelles diffamatoires. Il a écrit au Seigneur Dominique de Angelis, qu'il avoit trouvé à Rome, dans ſon Couvent de S. Baſile, *un manuſcrit entier & parfaitement bien écrit, des ſatires d'Ennius.* Il faut attendre pour le croire qu'il montre ce manuſcrit.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

On a imprimé ici un Abregé du livre de Jean Chriſtophle Gottwald, intitulé, *Deſcription de la peſte qui affligea la Ville Royale de Dantzic l'an* 1709. M. Gottwald avoit écrit ce livre en Aleman, il a été traduit par C. J. Sprengell. Le ſujet eſt important, & l'eſtime qu'on fait du livre en Allemagne & en Angleterre ne

permet pas de douter que M. Gottwald ne l'ait approfondi.

Les Mathematiciens ſont fort occupez à trouver les longitudes. La recompenſe que le Parlement a propoſée à ceux qui les trouveroient, engage pluſieurs perſonnes à s'y appliquer. Mrs. Whiſton & Ditton prétendent en avoir trouvé le ſecret.

Nous avons perdu deux hommes appliquez à des études fort differentes, & qui cependant ne laiſſent pas d'avoir quelque rapport, car elles demandent un travail ; *M. Joſué Barnes*, occupé à corriger ſur les manuſcrits les anciens Auteurs Grecs ; & M. Thomas Rymer, appliqué à déchiffrer les vieilles Chartes. Nous devons au premier *de belles éditions d'Euripide, d'Anacreon, d'Homere* ; & au ſecond *le grand recüeil des actes publics d'Angleterre*. On imprime le dernier tome de ce recüeil préparé à l'édition par Mr. Rymer. Son Copiſte fera imprimer en Hollande en un tome *in folio* les pieces qu'il a ſupprimées, dont les unes lui ont paru trop favorables au Roi, les autres trop favorables au peuple. De pareils actes

ne peuvent manquer dans un païs sujet aux revolutions.

D'OXFORD.

La nouvelle édition de Joseph en deux volumes, entreprise *par Mr. Hudson*, avance : la version Latine est nouvelle, & les tables seront amples & curieuses.

DE CAMBRIDGE.

M. Bentley répond au livre qui a fait tant de bruit, & qu'on attribuë à M. Collins, Gentilhomme Anglois, *Discours sur la liberté de penser.* Il y aura beaucoup d'érudition dans la réponse, mais M. Bentley aura de la peine à réfuter les preuves de la liberté de penser, prises de l'exemple des plus fameux Ecrivains de l'Eglise Anglicane, & même des Evêques. Quand on a passé les bornes de l'Autorité de l'Eglise posées par Jesus-Christ, il est difficile de s'arrêter ; il est impossible d'arrêter les autres.

DE HOLLANDE,
D'UTRECHT.

Vous avez tort de vous plaindre de mon silence sur *les lettres de Vigfort & de Barlée*, dont *Broedelet* a fait *une seconde édition* : elles ne se distinguent

que par le ridicule du ſtile. *Les lettres de feu Mr. Baile, imprimées à Roterdam en trois tomes*, ne répondent pas à la réputation de l'Auteur : on y aprend cependant beaucoup de particularitez ſur la vie des Sçavans, la critique & l'hiſtoire ſecrette des livres qui feront rechercher ces lettres. Je devois vous parler de *la lettre de M. Reland à M. le Comte de Kniphuiſen.* Le ſçavant Auteur de cette lettre tâche d'expliquer une monnoye d'or trouvée à dix-huit pieds de profondeur en terre dans un lieu dont on tire des tourbes. *Schookius dans ſon traité des tourbes* l'a priſe pour une medaille Runique. M. Reland prétend que c'eſt une monnoye de quelque Roi de France de la premiere Race. Sa plus forte preuve eſt la reſſemblance qu'on remarque entre cette monnoye & d'autres monnoyes des Rois de France de la premiere Race publiées par M. le Blanc, & quatre inconnuës à cet Auteur qui ſont dans le riche Cabinet de M. de Bary. M. Reland déſeſpere de lire quelques caracteres, & la tête eſt ſi mal conſervée qu'on n'y connoît rien.

Novembre 1714.

Van-de-Vater imprime *Ovide sur l'édition de Nicolas Heinsius*, qu'on préfere avec raison à toutes les autres.

D'AMSTERDAM.

Les reflexions morales, satyriques & Comiques sur les mœurs de nôtre siécle, nouvelle édition corrigée & augmentée d'un tiers, à Amsterdam, chez Jean Frederic Bernard 1713. se sont encore lire, après tant de livres de cette espece en François & en Anglois, dont l'Europe a été inondée depuis le succès des Caracteres de la Bruyere. On trouve dans celui-ci des traits vifs, des peintures touchées avec force, qu'il n'a point empruntées des autres.

Volters a fait une nouvelle édition *de Celse* sur celle de *M. Almelouveen*, qui ne cede point à la premiere.

On a imprimé de nouveau les tragédies de Seneque *in* 12. sur l'édition de Gronovius, & Horace *in* 12. sur l'exemplaire corrigé par Nicolas Heinsius.

Horatius Flaccus ad exemplar Nicolai Heinsii emendatus. Annæi Senecæ tragœdiæ ad editionem Gronovii emendatæ.

DE LA HAYE.

Moetiens vend *une traduction Espa-*

gnole du Telemaque. Mr. Maeſvick travaille à une nouvelle édition *de Virgile & du commentaire de Servius.*

Le P. Oudin Jeſuite de Dijon a le même deſſein ; il a entre les mains un manuſcrit de Servius ancien & exempt de la plûpart des fourrures qui l'ont défiguré.

Tomas Johnſon a fait imprimer en pluſieurs tomes *in* 8. *les meilleures pieces de Théatre qui ayent paru en Angleterre.* Il vend les pieces ſéparées, ou le recüeil entier. Il en envoyera le catalogue à ceux qui le ſouhaiteront.

DE LEYDE.

Mr. Bernard acheve un traité où il prouve *que la Religion Chrétienne eſt ſouverainement aimable.*

DE BRUXELLES.

Mr. Godefroi a donné un *ſupplément des memoires de Commines en un volume in* 8. *imprimé chez Foppens,* pour rendre plus complette la belle édition de ces execellens mémoires qu'il donna il y a peu d'années. L'empreſſement avec lequel elle a été enlevée l'a mis dans la neceſſité d'en commencer bientôt une nouvelle enco-

re plus parfaite & plus ample.

DE MONS.

Le Pere Delvart, Prêtre de l'Oratoire, va faire imprimer *une nouvelle histoire du Hainaut.* On attend beaucoup de la capacité & de l'application de cet Historien.

DE FRANCE, DE LION.

La seconde édition de la bibiliotheque des Prédicateurs commence à paroître. Le P. Houdry a eû l'honneur de présenter au Roi les huit tomes de la premiere. Il continuë ce travail, quoiqu'âgé de quatre vingt cinq ans; il ne ressent aucune infirmité de la vieillesse, & il se flate d'achever *les mysteres & es panégyriques. Le premier tome des mysteres est imprimé.*

DE PARIS.

Nous nous retractons avec plaisir, i tôt que nous reconnoissons nous être trompez, quelque legeres, quelqu'inévitables que soient nos fautes. Nous avons attribué à l'Auteur du raité du Senat Romain un livre intitulé, *Essais sur l'idée d'un parfait Magistrat* : il est de *Mr. Frain du Tremblay, le l'Academie d'Angers*, dont nous

avons ſouvent parlé dans nos Mémoires, & qui dans un grand nombre d'ouvrages favorablement reçus du public a toujours eû en vûë de perfectionner les mœurs.

Guerin vend *le premier tome des cas de conſcience décidez par Meſſieurs Fromageau, De Lamet & d'autres Docteurs de Sorbonne d'une capacité reconnuë.* On les recherche avec le même empreſſement que les cas de conſcience décidez par Mr. de Sainte Beuve, & ils meritent cet empreſſement, par la varieté des matieres, la ſolidité & la netteté des déciſions. Nous en donnerons un extrait.

Mr. de Prepetit de Grammont a fait imprimer *un recüeil de vers Latins & François ſur M. le Maréchal de Villars, vainqueur & Mediateur de la paix*; ils répondent à la réputation du Poëte & à la grandeur du ſujet.

M. de Beauchamps a mis en vers François *les lettres d'Heloïſe & d'Abaillard, ſur les paraphraſes de Mr. de Buſſi Rabutin.* Ce jeune Poëte fait paroître dans cet ouvrage un feu & un genie qui le diſtingueront un jour ſur le Parnaſſe; il choiſira mieux ſes ſujets.

Claude Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, vend à Paris, & Posuel à Lyon, *Nicolai Parthenii Giannettassii Neapolitani è Societate Jesu historia Neapolitana in tres tomos divisa* 1713. L'Auteur s'est fait connoitre par d'autres ouvrages, surtout par des poësies fort estimées. Barbou a fait une nouvelle édition du Virgile du Pere de la Ruë revû par l'Auteur, & dont l'index a été corrigé avec grand soin *in* 4°. & en quatre tomes *in* 12. Il a aussi imprimé le texte de Virgile *in* 12. Cette édition ne cede presque pas aux belles éditions d'Hollande.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1714.

ART. CXL. S*Uite de l'extrait de l'instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cambray en forme de Dialogues. Extrait des Dialogues IX. X. & XI. sur le livre de la Correction & de la Grace.* Page 1853

ART. CXLI. *Le Tableau de l'ancien Senat Romain.* p. 1889

ART. CXLIII. Sulpicii Severi quæ extant opera omnia &c. *Tout ce qui reste des ouvrages de Sulpice Severe &c.* p. 1923

ART. CXLIV. *Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R.P.D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe.* JOB. page 1929

ART. CXLV. *Relation du voyage du Royaume d'Issiny, Côte-d'or, païs de Guinée en Afrique, la description du païs &c. Par le P. Godefroy Loyer, Préfect Apostolique des Missions des Freres Prêcheurs aux Côtes de Guinée.* p. 1944

ART. CXLVI. *Histoire de la vie de Saint Remy, Archevêque de Rheims, Apôtre des François, & des differentes translations de*

son corps, avec des notes & des dissertations. Par le Pere Dorigny de la Compagnie de Jesus. p. 1967

ART. CXLVII. *Lettre écrite à Mr. l'Abbé Tricault de Belmont, sur le second Canon du Concile de Gironne.* p. 1973

ART. CXLVIII. Archibaldi Pitcarni Scoti opuscula medica, quorum multa nunc primùm prodeunt, editio tertia Edimburgensi auctior. *Opuscules de Medecine par Archibalde Pitearn Ecossois, dont plusieurs paroissent pour la premiere fois, troisiéme édition plus ample que celle d'Edimbourg.* p. 1982

ART. CXLIX. *Traité de la cause de la digestion, où l'on refute le nouveau systeme de la trituration & du broyement &c. Par Mr. Jean Astruc de la Societé Royale des Sciences &c.* p. 1999

ART. CL. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Gotha. p. 2020

D'Hanovre. p. 2022

D'Iena. ibid.

De Dresde. ibid.

De Vittemberg. p. 2023

De Lipsic. ibid.

De Ratisbonne. p. 2025

De Francfort. ibid.

D'Italie, de Rome. p. 2026

De Florence. p. 2027

De Milan. ibid.

De Naples. p. 2029

D'Angleterre, de Londres. ibid.

D'Oxford. p. 2031
De Cambrige. ibid.
De Hollande, d'Utrecht. ibid.
D'Amſterdam. p. 2033
De la Haye. ibid.
De Leide. p. 2034
De Bruxelles. ibid.
De Mons. p. 2035
De France, de Lyon. ibid.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1714.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur, Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1714.

ARTICLE CLI.

HISTOIRE DU CONCILE de Conſtance, tirée principalement d'Auteurs qui ont aſſiſté au Concile. Par Jacques L'Enfant. A Amſterdam, chez Pierre Humbert 1714. *in* 4°. *deux tomes, pages* 810.

LES Proteſtans ont annoncé avec affectation l'ouvrage de Mr. L'Enfant avant qu'il parût, & ce n'eſt pas ſans de grandes raiſons qu'un ſi habile Ecrivain a choiſi le ſujet qu'il traite. Seroit-ce que ſa ſecte eût fondé quel-

que esperanrance sur l'histoire du Concile de Constance ? On ne voit pas sur quoi porteroit cette esperance, si ce n'est sur quelques apparences qu'un Lecteur un peu judicieux a bientôt pénetrées, & dissipées. Peutêtre ont-ils crû que plusieurs Papes qui se disputent obstinément le siege Apostolique, des Papes déposez, des contestations fort vives sur l'autorité du Concile & du Pape ; la réformation de la discipline demandée avec emportement, & commencée sans être achevée, étoient des objets propres à entretenir dans les cœurs de leurs sectaires la haine pour Rome & le mépris de l'autorité Ecclésiastique ; peutêtre se sont-ils flattez de donner un tour plus favorable à leurs plaintes ennuyeuses sur le supplice de Jean Hus, & de Jerôme de Prague : mais des reflexions sérieuses les auroient convaincus que le grand schisme d'Occident, & le Concile de Constance qui le termina, sont la partie de l'histoire Ecclésiastique la plus contraire à leurs erreurs, sur la nature & le gouvernement de l'Eglise.

Decembre 1714.

Combien fallut-il que les fidelles fûssent persuadez de la necessité d'un Chef, qui réünisse sous sa domination tout le troupeau de JESUS-CHRIST, pour chercher avec tant de peines les moyens de reconnoître le veritable Pasteur, parmi ceux qui le prétendoient être, & pour en venir aux remedes extremes contre le schisme? Si l'opinion des Protestans, *que chaque Eglise se suffit, & que les fidelles de differens païs n'ont point entre eux d'autre union que celle de la créance de je ne sçai quels points fondamentaux; qu'on peut être Catholique sans être Romain, séparé de l'Eglise de Rome, & cependant membre de la vraye Eglise*, si cette opinion avoit paru probable dans le quinziéme siécle, n'auroit-on pas laissé les Cardinaux divisez finir leur querelle sans y prendre part? Auroit-on regardé le schisme de l'Eglise Romaine comme un malheur, & un grand malheur pour l'Eglise universelle, si l'on avoit alors soupçonné les Papes d'avoir usurpé une autorité tyrannique? C'étoit le moment de se mettre en liberté. En eut-on la pensée, ne conserva-t'on pas

le respect le plus religieux pour le S. Siege, quoiqu'on ne pût discerner qui devoit le remplir. Et si l'on en vint à quelque rigueur envers les Auteurs du trouble qui manquoient à leur parole, ce ne fut que dans l'impatience de donner à l'Eglise un Pape indubitable, & par la forte persuasion où l'on étoit du besoin qu'elle a d'un Chef universel.

Quel avantage encore tireront les Protestans de remettre sous les yeux des Lecteurs la nouveauté de leur secte? Wiclef, Jean-Hus, Jerôme de Prague, qu'ils osent compter pour leurs ancêtres, enseignoient, de l'aveu du nouvel Historien, la plûpart des dogmes que les Protestans rejettent; & ces heresiarques furent cependant condamnez du consentement de toute l'Europe, pour avoir combattu sur quelques autres points la Tradition de l'Eglise Romaine.

Les Protestans agissent-ils fort prudemment, quand ils mettent au jour les projets de Reformation proposez au Concile de Constance, eux à qui leurs propres Ecrivains reprochent

aujourd'hui des désordres qui demanderoient une reformation plus severe ; eux qui persistent dans le schisme, après que le Concile de Trente a fait ce que le Concile de Constance n'avoit pû faire ; après qu'il a executé tout ce qu'il y avoit de raisonnable dans les projets de reformation ? Enfin, n'ont-ils pas vû que l'histoire d'un Concile écrite par un homme revolté contre l'autorité de tous les Conciles seroit fort suspecte ? Mr. L'Enfant proteste de sa bonne foi ; mais de semblables protestations feront-elles jamais recevoir le témoignage d'un rebelle contre son Prince.

Il nous apprend dans sa préface de quels memoires il s'est servi. L'histoire du Concile de Constance écrite en Aleman par Ulric Reichental, Chanoine de Constance, present au Concile, est superficielle & sans ordre : l'Auteur même s'est trompé sur des faits importans, comme il est aisé de s'en convaincre par les actes, soit que sa memoire l'ait mal servi, soit qu'il se fiât trop au rapport d'autrui, sur des choses

qu'il n'avoit pas vûës, ou dont il n'étoit pas capable de juger par lui même : il n'étoit pas habile dans la connoiſſance des langues, & il en donne une preuve ſenſible dans l'explication du mot *hereſiarque.* Il dit que c'eſt un coffre, *arca*, où toutes les hereſies ſont renfermées. On peut cependant compter ſur cet Hiſtorien pour l'exterieur du Concile.

Jean Stumphius, que les Suiſſes appellent leur Tite-Live, a auſſi écrit en Aleman l'hiſtoire du même Concile ; il avoit eû de bons memoires ; mais il étoit Proteſtant. Theobaldus, autre Auteur Alemand & Proteſtant, a écrit avec aſſez de bonne foi l'hiſtoire des Huſſites, d'où on peut tirer pluſieurs faits qui regardent le Concile : il ſe trompe pourtant ſur Jean Hus, à qui il attribuë des erreurs que cet hereſiarque n'a jamais enſeignées. L'hiſtoire Alemande manuſcrite de l'Empereur Sigiſmond par Eberard Vindek, un de ſes Conſeillers, a fourni quelques lumieres à nôtre Hiſtorien, mais le grand recüeil des actes du Concile de Conſtance publié par les ſoins de

Mr. Vonderhardt, ſous les auſpices, par l'ordre & aux dépens du Duc Rodolphe Auguſte de Brunſwik Wolfembutel, eſt le fonds dont Mr. L'Enfant a tiré plus de materiaux. Le quatriéme tome eſt le plus conſiderable, parcequ'il renferme tous les actes du Concile qu'on a pû déterrer.

Pour les affaires de Boheme, Mr. L'Enfant a crû pouvoir s'en rapporter au Pere Bohuſlas Balbinus Jeſuite, le plus eſtimé & le plus exact des Hiſtoriens de ce Royaume. Dlugoſſ dont on a maintenant l'hiſtoire entiere, lui a ſervi de guide dans le démêlé de l'Ordre Teutonique & du Roi de Pologne qui occupa fort le Concile. Sur l'affaire de Jean le Petit, il a conſulté les pieces imprimées dans la derniere édition de Gerſon, Juvenal des Urſins & Monſtrelet, Hiſtoriens contemporains & de faction differente.

Il ſeroit fort inutile de remplir cet extrait de l'abregé d'une hiſtoire auſſi connuë que l'eſt l'hiſtoire du Concile de Conſtance, nous répondrons mieux à l'attente du Lecteur,

à ce qu'il nous ſemble, ſi nous montrons que les reproches que Mr. L'Enfant fait à l'Egliſe, à l'occaſion de ce Concile, ſe réfutent aiſément par les ſeuls faits que le nouvel Hiſtorien reconnoît.

Il accuſe les Peres du Concile de cruauté & d'injuſtice, à l'égard de Jean Hus & de Jerôme de Prague; de connivence à l'égard de Falkemberg, de Jean le Petit & des Flagellans ; de lâcheté ſur l'article de la reforme. Commençons par l'affaire de Jean Hus, & juſtifions le Concile par une narration fidellement extraite de l'ouvrage de Mr. L'Enfant.

Jean de Hus, ou Huſſinets, prit ce ſurnom de ſa patrie: c'étoit l'uſage du tems. Varillas, qui ignoroit cet uſage, & qui n'étoit pas avare de conjectures, a écrit temerairement qu'il prit le nom de ſon village, parce qu'il ignoroit de quel pere il étoit né. Il eſt vrai que ſa naiſſance étoit baſſe : il avoit de la ſcience & de l'eſprit, plus ſubtil néanmoins qu'éloquent, mais la modeſtie & la ſeverité de ſes mœurs, ſa

vie rude, auſtere, & entierement irreprochable, ſon viſage pâle & extenué, ſa douceur & ſon affabilité envers tout le monde, même juſqu'aux moindres perſonnes, perſuadoit plus que la plus grande éloquence. Il obtint toutes les dignitez de l'Univerſité de Prague, & la Reine de Boheme l'ayant choiſi pour Confeſſeur, il eut autant de crédit à la Cour, que ſes ſermons lui en avoient acquis parmi le peuple. Il parut d'abord opposé aux erreurs de Wiclef, qui ſe répandoient dans la Boheme : il feignoit peut-être, car dans ce tems là même il favoriſoit ſecrettement Jerôme de Prague & Jacobel, partiſans déclarez de Wiclef, & il prenoit adroitement toutes les occaſions qui ſe préſentoient de déclamer contre la Cour de Rome, qui à la verité ne donnoit que trop de matiere à ſes ſatires dans ce ſiécle de corruption & de ſchiſme. Interdit par ſon Archevêque, il fut excommunié par le Pape; il en appella au Concile, qui confirma l'excommunication. Il s'y rendit, prêchant ſur la route les

mêmes erreurs pour leſquelles il avoit été excommunié, & traitant dans ſes lettres la doctrine contraire de doctrine de l'Antechriſt. Il continua pendant qu'il fut libre à Conſtance d'enſeigner ſa nouvelle doctrine, & de dire la Meſſe dans ſa chambre, ſans aucun égard pour l'excommunication portée contre lui, ni pour les monitions de l'Evêque de Conſtance.

Un Profeſſeur en Théologie de Prague, & un Curé de la même ville, ſe portoient pour accuſateurs. Le Concile prit la réſolution d'arrêter le mal que faiſoient les aſſemblées clandeſtines que tenoit l'hereſiarque dans ſa maiſon; & on le renferma chez un Chanoine, d'où on le transfera dans le Monaſtere des Dominicains. Mr. L'Enfant avoüe que le paſſeport que Jean Hus avoit obtenu de l'Empereur ne fut point produit en forme; ce paſſeport même, tel qu'il eſt imprimé, ne regarde que la ſûreté du voyage juſqu'à Conſtance, & ne promet rien pour le ſéjour de Conſtance, & certainement l'Empereur n'eut jamais l'in-

tention de promettre à ce Docteur, contre tout droit, l'impunité des crimes qu'il commettoit à la vûë du Concile, & depuis ſon arrivée à Conſtance; & l'Empereur le déclara lui même en plein Concile. C'eſt là le veritable état de la queſtion que les Proteſtans tâchent de faire diſparoître, & que beaucoup d'Ecrivains Catholiques ont abandonné trop facilement. La queſtion propoſée nettement porte ſa réponſe, & la juſtification du Concile: un ſauf-conduit pour venir ſûrement à Conſtance emporte-t'il l'impunité des crimes commis à Conſtance? Mr. L'Enfant avoüe que Jean Hus y répandit ſes erreurs, y celebra quoiqu'excommunié; niera-t'on que le Concile n'ait pû, qu'il n'ait dû punir ces excès?

Jean Hus convaincu par vingt témoins, par ſes livres, par ſes réponſes, de pluſieurs erreurs capitales, entre autres, d'avoir enſeigné *qu'un Pape, un Roi, un Evêque, un Magiſtrat, n'eſt plus Pape, n'eſt plus Roi, n'eſt plus Magiſtrat, quand il eſt en peché mortel*, doctrine capable de ren-

verſer tous les Etats, condamnée & punie de mort par les Proteſtans, même dans les Anabaptiſtes, fut donc puni juſtement de ſon obſtination. Il falloit le convaincre par l'Ecriture, dit Mr. L'Enfant, il promettoit de ſe retracter pourvû qu'on le convainquît, c'eſt le langage des heretiques les plus opiniâtres; déterminez à ne jamais ceder, ils promettent aiſément une ſoumiſſion dont le cas leur paroît impoſſible; ne devoit-il pas ſe laiſſer perſuader par l'autorité de l'Egliſe univerſelle aſſemblée, par le conſentement des plus fameux Docteurs de ſon ſiécle, par la tradition de toute l'antiquité chrétienne?

Mr. L'Enfant produit un prétendu decret du Concile, qui porte en termes exprès, *qu'on ne doit point garder la foi donnée aux heretiques*; mais ce decret tiré d'un manuſcrit n'eſt point dans les actes du Concile, & ce n'eſt tout au plus que le projet informe d'un decret qui ne paſſa pas. Si le Concile avoit fait un tel decret, comment l'auroit-on ignoré, ou mépriſé à tel point, que depuis le

Concile le sentiment de tous les Catholiques ait été *qu'on doit garder la foi aux heretiques, & même aux Infidelles*?

La cause de Jerôme de Prague est encore moins favorable que celle de Jean Hus : il n'eut point de saufconduit de l'Empereur, ses emportemens sont plus criminels, ses erreurs plus grossieres. Il se retracta, & ne fut puni que pour être retombé dans ses heresies. Il faut le distinguer d'un autre Jerôme de Prague son contemporain, Moine de l'Ordre de Camaldoli & Apôtre des Lithuaniens, honoré comme un Saint. Jerôme de Prague, le Hussite, a aussi prêché en Lithuanie, & sans Enée Silvius, qui a connu l'Apôtre des Lithuaniens, ces deux hommes contemporains auroient été confondus en un : exemple qui doit rendre les Critiques plus reservez à faire de ces réünions sur la ressemblance de nom.

L'affaire de Jean le Petit & celle de Falkemberg sont assez semblables. Jean le Petit pour justifier le Duc de Bourgogne sur l'assassinat du

Duc d'Orleans ; & Falkemberg, pour justifier l'Ordre Teutonique sur la guerre continuelle & sanglante qu'il faisoit au Roi de Pologne & au Duc de Lithuanie, avancerent dans des libelles une doctrine affreuse. Ces deux affaires furent poussées avec beaucoup de chaleur, & partagerent toutes les nations assemblées. Enfin, malgré le crédit de l'Ordre Teutonique & du Duc de Bourgogne, l'abominable maxime enseignée par Jean le Petit & Falkemberg fut condamnée. On accorda seulement à la puissante protection des interessez quelques ménagemens pour la personne des Auteurs, l'un mort dans la foi, l'autre soumis à l'Eglise.

Le reproche qui regarde les Flagellans est le plus mal fondé de tous, ils avoient été déja condamnez par plusieurs Papes, & par le Concile de Vienne ; il n'étoit pas necessaire de faire de nouveaux decrets, mais d'exécuter les anciens ; cette exécution n'étoit retardée que par la difficulté de distinguer deux especes de Flagellans reconnus par l'Auteur,

s uns heretiques, fanatiques & très-
orrompus; les autres orthodoxes,
'une vie auftere, mais d'une dévo-
on bizarre. Le traité qu'écrivit Ger-
on par l'ordre du Concile donne les
noyens de faire cette diftinction ne-
effaire, & ce remede fuffifoit.
La neceffité de la reforme du Cler-
é eft un champ fertile en déclama-
ons. M. L'Enfant remplit un livre
ntier d'extraits, non feulement de
rojets de reformation, mais de fa-
res les plus outrées. On convient
vec lui des dereglemens du Clergé
c du befoin d'une fevere réforme: il
'en conclura rien en faveur des Pro-
eftans. JESUS-CHRIST a promis à la
eritable Eglife l'infaillibilité dans
a doctrine, il ne lui a pas promis
'innocence des mœurs; fa fainteté
e confifte pas dans la pureté de tous
es membres, mais dans la pureté
les regles qu'elle approuve. Elle eft
ainte, parce qu'elle n'autorifera ja-
nais le vice; elle eft fainte, parce
ju'elle renferme tous les Saints, hors
l'elle point de veritable fainteté.
Elle eft fainte, parce qu'elle renfer-
nera toujours de grands exemples

de sainteté, & l'Historien le prouve pour ce tems, par les éloges qu'il fait d'excellens Prélats, de Docteurs, de Religieux sans reproche : il le prouve par les écrits composez dans ce tems là sur la reformation dont il donne les extraits : il le prouve par les résolutions prises dans le Concile, & qu'il rapporte fort au long : elles ne furent, dit-il, exécutées qu'imparfaitement par les Papes ; le tems permit-il de pousser cette affaire avec la derniere rigueur? On sortoit de la plus terrible tempête, l'Eglise en étoit encore agitée, il y parut sous Eugene IV. la prudence, je dis même, la prudence Chrétienne, n'exigeoit-elle pas qu'on eût égard au tems, & qu'on n'aigrît pas le mal par des remedes hors de saison, & par une conduite précipitée ?

Un fait qui regarde le Cardinal de Viviers, Président du Concile, nous paroît trop singulier pour être omis. Il s'appelloit Jean de Brogni, fils de Jean Fraçon païsan du village de Brogni près d'Annecy en Savoye ; il gardoit les cochons, quand deux Religieux qui lui trouverent de l'es-

prit lui proposerent d'aller étudier à Rome. Il accepta le parti, & acheta des souliers d'un Cordonnier qui lui fit crédit de six deniers, à payer quand il seroit Cardinal. L'ambition du jeune homme n'alloit pas si loin; il fit à Rome de grands progrès dans l'étude, mais sans vouloir profiter de sa reputation : il vint dans son païs se retirer parmi les Chartreux : son merite le fit connoître dans la solitude; le Duc de Bourgogne l'en tira, il fut Evêque de Viviers, Archevêque d'Arles, Cardinal Evêque d'Ostie, Vice-Chancelier de l'Eglise. Il conserva dans la plus haute élevation le souvenir de sa bassesse, & il en a voulu laisser à la posterité un monument qui subsiste à Geneve : on l'y voit en habit de porcher, parlant à deux Religieux, & des souliers autour de cette représentation pour ornement.

M. L'Enfant a fait imprimer à la fin de son histoire *un journal exact du Concile traduit du Latin de M. Vonderhardt*; & quelques pieces curieuses. *La Constitution de Clement VI. qui porte des reglemens pour le Conclave, les articles que jurerent les Cardinaux & les autres E-*

lecteurs de Martin V. les regles de l Chancellerie sous Martin V. les Concor dats du même Pape avec la nation Ger manique, la nation Françoise, la natio Angloise, une lettre de Sigismond au: Barons de Boheme sur la mort de Jea: Hus.

Le nouvel Historien est exact dan ses recherches : il a développé habi- lement certains faits de conséquence que la négligence des autres Histo- riens avoit laissez dans une grande confusion : il écrit bien, & l'on ne s'apperçoit presque pas d'un long séjour qu'il a fait dans les païs étran- gers.

Il ne nous sçaura pas mauvais gré d'avoir remarqué une faute qui lui est echapée page 701. Il dit que l'on attribuë le Canon de la Messe à un certain *Scholasticus*, ce nom dans les Auteurs qu'il cite n'est pas un nom propre, & il signifie *un Ecrivain poli.* Scholasticus sous les derniers Empe- reurs Payens signifioit un Avocat: l'u- sage l'étendit à tous ceux qui avoient soin de cultiver leur stile & qui écri- voient poliment : c'est en ce sens qu'on a dit qu'un Scholastique avoit composé le Canon.

ARTICLE CLII.

EXAMEN VARIANTIUM lectionum Joannis Millii S.T.P. in novum Teſtamentum &c. *Examen des variantes ou diverſes leçons du Nouveau Teſtament, compilées par Jean Mill Profeſſeur de Théologie. Par le travail & l'étude de Daniel Whitby Profeſſeur de Theologie & Précenteur de l'Egliſe de Sariſbery.* A Londres, de l'imprimerie de Guillaume Bowier, & aux frais de A. & J. Churchill, à l'enſeigne du cigne noir, ruë Pater-Noſter-Row, 1710. *In folio pages* 100.

L'Auteur fait trois choſes dans ſa préface. En premier lieu il examine à quoi peut aboutir le deſſein du Docteur Mill de compiler tant de diverſes leçons. C'eſt (il s'en plaint) à confondre les Proteſtans, & à autoriſer les Catholiques : car ſi elles jettent dans l'embarras, comment s'en tirer, ſinon d'avoir recours à l'Egliſe pour apprendre d'elle quelle eſt la veritable leçon qu'on doit ſuivre ?

Prétendre, poursuit-il, comme Mill ose le faire, que dès les premiers tems quelques mots, qu'un particulier avoit marqué sur la marge de son exemplaire par forme de notes & d'explications, ayent glissé dans le texte, c'est évidemment contredire les Peres, S. Epiphane, S. Augustin & les autres, qui assurent unanimement que l'Eglise a conservé ses exemplaires, comme elle les a reçûs des Apôtres & dans leur pureté. Lorsqu'Artemon avança que jusqu'au tems du Pape Zephyrin les Chrétiens n'avoient pas été persuadez de la divinité de JESUS-CHRIST, un Catholique Anonyme a lui répondit, que ce blaspheme étoit assez réfuté par les Ecrits même des Apôtres ; réponse foible, si ces Ecrits avoient déja été alterez. Les Peres reconnoissent que les heretiques même, excepté Marcion, Valentin & Lucien, n'ont pas eû l'audace de rien changer au texte ; sans doute les Catholiques avoient infiniment plus de délicatesse sur un point si important.

a *Eusеb. l. 5. Hist. Eccl. c. 28.*

Si Origene * se plaint de la diversité des exemplaires, sa plainte tombe directement sur les exemplaires de la traduction des Septante. Et s'il soupçonne qu'en S. Matthieu c. 19. v. 19. ces mots, *vous aimerez vôtre prochain comme vous même*, ont été ajoutez, c'est un pur soupçon, qu'Origene n'appuye par aucune varieté des exemplaires.

Secondement, l'Auteur promet de faire voir que M. Mill n'a pas eû raison de prendre l'ancienne version Italique qui ne se trouve plus, pour regle de la veritable leçon : & il s'étend sur la vigilance des Peres, à ce que les exemplaires de l'Ecriture fûssent corrects.

Enfin, il pose quatre regles pour juger des variantes. 1°. Si les Peres en reconnoissent quelqu'une, il n'y a pas de doute qu'elle ne soit plus ancienne. Par exemple, Origene observe qu'en l'Epître aux Hebreux ch. 2. v. 9. Quelques exemplaires avoient χωρὶς θεῦ au lieu de χάριτι θεῦ: mais le sens du passage ne permet pas de lire autrement que χάριτι θεῦ, *par la grace, par la bonté de Dieu*. 2°. Quand

* *Comment. in Matth. p.* 38.

plusieurs des Peres, sans être contredits par aucun des autres, conviennent en une leçon laquelle est encore conforme aux anciennes versions, & se trouve dans la plus grande partie des manuscrits, c'est la veritable leçon. 3°. Il faut juger de même, si quatre commentaires Grecs & quatre versions conviennent ensemble. 4°. Toutes choses étant égales, une leçon qui convient mieux au sens, eû égard à ce qui précede & ce qui suit, & par là le rend plus intelligible, doit être préferée. Ces regles suffisent pour démontrer que le texte Grec du Nouveau Testament, tel que nous l'avons, est pur; que cette multitude de variantes, ramassées par Mill avec un travail de trente ans, n'est pas capable de lui donner atteinte.

Au reste, il reproche à Mill, & peu de discernement, & souvent peu de bonne foi. Et il regarde avec raison comme un abus insoutenable, de mettre au rang des variantes. 1°. Des fautes qui ne viennent que de la négligence, de l'inattention ou de l'ignorance du Copiste. 2°. Les differen-

ces d'un ou de peu de manuſcrits contre le grand nombre des autres, ou les differences d'une verſion contre les manuſcrits & les autres verſions. 3°. Les citations de livres apocryphes. 4°. Les interprétations, & les gloſes des Peres. Retranchez, dit-il, tout cela ; & vous verrez notablement diminuer le nombre de variantes. Mr. Mill, pourſuit-il, a travaillé pour rien, ou pour peu de choſes ; car enfin, s'il y avoit quelques corrections à faire au texte que nous avons, ce ne devroit être que ſur l'autorité de tous les manuſcrits, ou au moins du plus grand nombre de manuſcrits ; ce qui n'iroit pas à plus de vingt paſſages, de peu d'importance.

Comme le compilateur de variantes en a puiſé une grande partie dans les citations des Peres & les anciennes verſions, M. Whitby lui ferme ou s'efforce de lui fermer ces deux ſources dans le premier livre, qui eſt diviſé en cinq chapitres.

Il eſt dangereux, dit-il au ch. premier, après M. Simon, après Grotius & Heinſius, de rien changer au tex-

ſur des citations. Car premierement les Peres citant de mémoire, ont ſubſtitué des mots les uns pour les autres : & tous les Critiques, tant Proteſtans que Catholiques, le diſent ainſi ; Grabe en ſes remarques ſur S. Irenée, Monſeigneur Huet ſur Origene, Mill lui même en parlant de S. Irenée & de Tertullien, Simon, Grotius, Heinſius. On en a rapporté beaucoup d'autres dans ces Memoires au mois de Septembre art. 113.

2°. En une infinité d'endroits les Peres n'ont eû deſſein que d'expoſer le ſens de l'Ecriture ſans s'attacher aux paroles. C'eſt ce qui eſt évident en S. Ignace, S. Clement de Rome, S. Polycarpe, S. Juſtin, S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Origene, & les autres plus récens.

3°. Les Peres ajoutent aux paſſages de l'Ecriture. 4°. Ils en retranchent. 5°. Ils en joignent qui ſont ſéparez. Et cela ſelon que le ſujet qu'ils traitoient ſembloit l'exiger, ou pour un plus grand éclairciſſement, ou pour omettre ce qui y étoit inutile, ou pour lui donner plus de force. C'eſt

ce que l'Auteur démontre par une infinité d'exemples, comparant leurs citations avec le texte. Religieux & exacts à conſerver l'intégrité du texte dans les exemplaires, ils en uſoient avec plus de liberté dans leurs diſcours ſelon le beſoin.

6°. Une choſe digne d'être obſervée, c'eſt qu'un même Pere, qui en quelques endroits s'éloigne des paroles du texte, en d'autres y revient. Par exemple, il y a en S. Matthieu ch. 6e. v. 33. *Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν. Cherchez donc premierement le Royaume de Dieu & ſa juſtice; & toutes ces choſes*, dont vôtre Pere céleſte ſçait que vous avez beſoin, *vous ſeront ajoutées*, vous les aurez de ſurcroît. Clement d'Alexandrie cite trois fois ce paſſage. Au l. 4. des Stromates, *Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν καὶ τὴν δικαιοσύνην, καὶ τὰ περὶ βίον προστεθήσεται ὑμῖν.* Au Pedagogue l. 2. ch. 10. *Ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὰ τῆς τροφῆς...* Au ch. 12. *Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα...* En conferant enſemble ces trois ci-

tations, on voit en quoi elles s'approchent ou s'éloignent des paroles du texte. M. Whitby accumule de semblables exemples de presque tous les Peres.

Dans le second chapitre il prétend que les citations du texte Grec, faites par les Peres Latins, ne sçauroient être d'usage pour découvrir la veritable leçon, ou faire une variante; & il s'en explique avec trop de liberté. Mais il remarque que M. Mill tire pourtant de là la moitié de ses variantes sur les Epîtres des Apôtres.

Il soutient dans le chap. suivant que les exemplaires Grecs écrits par des Latins, ne peuvent pas non plus servir; tant parce que ceux qui les écrivoient, ignorant le Grec, étoient sujets à y faire quantité de fautes; qu'à cause qu'ils affectoient de les amener autant qu'ils pouvoient à la version vulgate Latine. C'est ce que plusieurs Critiques & Estius ont remarqué, ce qui est visible en plusieurs manuscrits, comme en ceux du Marquis de Los Velés, & sur tout dans les trois fameux, de Cambrige,

de l'Abbaye de S. Germain & de Clermont. L'Auteur rapporte ce qu'en ont jugé M. Simon dans son Histoire critique du Nouveau Testament, & M. Du Pin d'après M. Simon.

Il soutient de même au ch. 4^e^.que les versions anciennes ne sont pas assez sûres pour introduire une Variante, & pour fixer la veritable leçon. 1°. Tout le reproche qu'il trouve à faire à celle des Coptes, c'est qu'elle se conforme à la Vulgate dans les endroits où celle-ci differe du Grec, comme l'a remarqué M. Simon. 2°. Sur le témoignage peu sûr de Messieurs Simon & Mill, il dit que l'Ethiopique & la Syriaque ne sont nullement correctes, & que quelques endroits qui y manquoient ont été remplis conformément à la Vulgate. 3°. L'Arabique suit plus exactement le Grec; & c'est pour cela, dit-il, que M. Mill l'a absolument négligée.

Comme M. Mill marque avoir un grand respect pour l'ancienne version Italique, la considerant comme faite d'après les originaux mêmes

des Apôtres, ou d'après les prem-
res copies, & que ſur elle il fon
plus de deux cens corrections, l.
Whitby lui oppoſe dans le ch. 9.
Meſſieurs Simon & Du Pin, qi
n'en ont pas eû un ſentiment ſi avai
tageux. Il lui oppoſe le Pape Dam.
ſe, qui pria S. Jerôme de corrig
les fautes dont elle étoit remplie, c
S. Jerôme qui la corrigea ſur le
exemplaires Grecs. S'il y avoit eû
reprend M. Whitby, une édition La
tine d'une ſi grande autorité, S. Je
rôme eût-il eû recours aux exem
plaires Grecs, ou plûtôt, n'eût-il pa
dû rechercher avec ſoin dans les bi-
bliotheques les exemplaires Latins
les plus correcſts, afin de rétablir
ceux qui étoient répandus dans le
public? C'eſt, pourſuit-il, les exem-
plaires Grecs que S. Auguſtin & S.
Gregoire le Grand diſent qu'il faut
conſulter dans les conteſtations ſur
le vrai ſens de l'Ecriture du Nou-
veau Teſtament, & ils ne font au-
cune mention de cette édition ſi reſ-
pectable.

Sur ce que Mill prétend qu'il eſt
poſſible de la rétablir par le moyen

de la Vulgate qui en retient une grande partie, & des citations des Peres Latins qui en ont usé, l'Auteur répond que ce dessein est chimérique. 1°. Parce qu'il y avoit diverses versions Latines, comme le témoigne S. Augustin ; & qu'il est incertain de laquelle chacun s'est servi. 2°. De l'aveu même de Mill, il n'est pas possible de deviner, si le Traducteur Latin de S. Irenée s'est attaché à aucune version particuliere ; & il semble que Tertullien & S. Cyprien ayent eux mêmes traduit du Grec les passages, à mesure qu'ils les employoient. 3°. Quand il seroit vrai que S. Augustin auroit cité selon la version Italique, toutefois il assûre qu'il faut recourir au Grec, & il félicite S. Jerôme d'avoir corrigé le Latin sur le Grec. 4°. Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine est l'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, qui a été long tems attribué à S. Ambroise ; outre qu'il a écrit sous le Pontificat du Pape Damase, en un tems où la version Latine avoit besoin d'être revûë & corrigée ; ceux qui ont transcrit son ouvrage, ont souvent réduit

à la Vulgate les passages qu'il cite enforte que la citation contredit l[e] commentaire.

Voilà en substance ce que contien[t] le premier livre, qui consiste en de[s] préjugez generaux contre le dessein[,] la méthode & l'édition de Mill. L[e] second livre vient au détail ; & l'Au-teur se propose d'y montrer que M[r] Mill n'a pas eû raison, quand en plu-sieurs endroits il a voulu substitue[r] une autre leçon, comme étant la ve-ritable, à celle du texte. M. Whitb[y] choisit donc vingt-sept de ces en-droits qu'il juge plus considerables[,] & il les examine dans le Chapitr[e] premier ; mais ces endroits plus con-siderables ne le sont nullement pa[r] rapport aux dogmes & aux mœur[s]. On en rapportera quelques-uns, qu[i] feront juger des autres.

A ces mots de JESUS-CHRIST, e[n] S. Matthieu ch. 5. v. 22e. *Quiconque [se] met en colere contre son frere*, le Gre[c] ajoute εἰκῆ *sans sujet*; ce que Mill re-garde comme une addition de la-quelle il ne paroît aucune trace dan[s] le Grec avant Eusebe, ni dans l[e] Latin avant S. Cyprien. A la verité[,]

dit M. Mill, elle s'étoit glissée dans l'ancienne version Italique, d'où S. Cyprien & le Traducteur de S. Irenée l'ont prise : mais S. Jerôme la retrancha dans la correction qu'il fit de cette version. La lettre à Zenas & Serenus où l'addition εἰκῆ se lit, n'est point de S. Justin dont elle porte le nom, mais d'un Auteur plus récent : S. Justin & S. Irenée citent simplement, *Quiconque se met en colere* : & S. Augustin assûre, que c'est ainsi que portoient les exemplaires Grecs.

M. Whitby veut absolument retenir εἰκῆ, & insiste sur la lettre de S. Justin, sur l'Interprete de S. Irenée, S. Cyprien, S. Basile, S. Gregoire de Nysse, S. Jean Chrysostome, Theodoret, S. Cyrille d'Alexandrie, Euthymius, Theophylacte, la version Syriaque.

Dans le Grec l'Oraison Dominicale rapportée en S. Matthieu ch. 6e. est terminée par ces paroles : *Parce qu'à vous appartiennent le Royaume, la puissance & la gloire dans les siécles.* M. Mill pense, après les Editeurs d'Alcala, qu'elles ont été transportées des Liturgies. S. Jean Chrysostome

est le premier qui en fasse mention: l'Auteur des Constitutions Apostoliques les rapporte aussi, & entre les Latins vers le neuviéme ou le dixiéme siécle l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu. Cependant M. Whitby ne peut se résoudre à abandonner la Doxologie, c'est ainsi que cette formule de rendre gloire à Dieu est appellée communément; & il cite en sa faveur S. Jean Chrysostome, S. Isidore de Peluse, Euthymius, Theophylacte, & la version Syriaque.

Touchant la Purification de la sainte Vierge en S. Luc ch. 2. v. 22e. il y a dans la Vulgate: *Postquam impleti sunt dies Purgationis ejus.* " Les jours étant accomplis qu'elle devoit se purifier. M. Mill a mis dans son édition, „ comme la veritable leçon: Οτε ἐπλήσθησαν αἱ ἡμέραι τῦ καθαρισμῦ αὐτῶν. „ Quand les jours furent accomplis „ de leur purification. Le Commentaire d'Origene sur cet endroit en son homelie 14e. sur S. Luc merite d'être rapporté ici. „ S'il étoit écrit dans „ l'Evangile *les jours de sa purification,* „ *de la purification de Marie*, il n'y au- „ roit plus de question; & nous pour-

„ rions dire avec aſſûrance, que Ma-
„ rie, en qui il n'y avoit que la nature
„ humaine, auroit eû beſoin de ſe
„ purifier après l'enfantement ; mais
„ puiſque l'Evangeliſte dit *de leur*
„ *purification*, ἀυτῶν, nous devons l'en-
„ tendre *de pluſieurs* ; c'eſt à-dire, de
la purification ordonnée en general, qui ſe pratiquoit parmi les Juifs ſelon la loi de Moyſe, & dont Marie étoit exemte par le privilege de ſa maternité miraculeuſe. Le manuſcrit d'Alexandrie, celui du Vatican envoyé par Leon X. au Cardinal Ximenés, & onze autres ont ἀυτῶν : les verſions Syriaque, Perſane, Ethiopienne, Gothique, mettent le pluriel. D'ailleurs, il y a quelque raiſon de changer ἀυτῶν en ἀυτῆς, puiſqu'il s'agit d'une action de la ſainte Vierge ; & il ne paroît nulle raiſon de changer ἀυτῆς en ἀυτῶν. M. Whitby paſſe ce point à M. Mill.

Dans le ſecond & le troiſiéme chapitres il examine un grand nombre d'autres endroits qu'il juge moins importans. Et il a réſervé pour le troiſiéme livre, de legeres variations qui ne ſont en effet que des minuties.

Il finit par deux listes assez longues: l'une des contradictions qu'il reproche à Mill, l'autre des differences entre la Vulgate & les passages citez dans le commentaire sur les Epîtres de S. Paul, qui est entre les ouvrages de S. Ambroise, & qui est d'Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine.

A propos de la premiere liste, on demandera si c'est la même chose de se contredire, & de changer de sentiment? Il semble que se contredire, marque un esprit peu attentif, leger, & qu'une simple apparence de raison emporte; c'est là un juste sujet de reproche. Mais un esprit solide peut changer de sentiment, quand les premieres raisons qu'il avoit pû appercevoir sont détruites par de meilleures qu'il découvre dans la suite. Ecoutons maintenant M. Mill sur la fin de ses prolégomenes, *nombre* 1511. "Quoi- » que j'aye porté mon jugement sur » les variantes, ce n'est néanmoins » que comme les conjectures d'une » personne qui a une médiocre con- » noissance de ces choses; prêt à ce- » der à ceux qui en jugeront mieux. » Comme je n'ai point été inspiré

„ pour discerner les propres paroles
„ des Ecrivains sacrez, j'ai quelque-
„ fois retracté dans les additions &
„ dans ces Prolégomenes, ce que
„ j'avois marqué dans le corps de l'é-
„ dition. C'est pourquoi comme les
„ secondes pensées sont les plus sa-
„ ges, je prie mes Lecteurs de pren-
„ dre pour mon sentiment, ou pour
„ la conjecture à laquelle je m'arrê-
„ te, ce que j'ai dit en dernier lieu.
Il n'est pas croyable que Mr. Whitby dans l'examen qu'il a fait des Prolégomenes, n'ait pas lû ces paroles; & s'il les a lûës, que penser de ses reproches?

ARTICLE CLIII.

NOVUM TESTAMENTUM Græcum cum lectionibus variantibus &c. C'est à dire, *Le Nouveau Testament en Grec avec les diverses leçons .... par l'étude & le travail de Jean Mill Professeur de Théologie. Revû, disposé en un meilleur ordre, avec de nouvelles augmentations, par Ludolphe Kuster.* Imprimé à Amsterdam, & se vend à Lipsic chez

Jean-Frideric Gleditſch & ſon fils, 1710. *In folio, pages* 168. *pour les Prolegomenes & 632 pour l'ouvrage.*

TAndis qu'on crie contre le Docteur Mill, & qu'on ſe plaint qu'il a multiplié les Variantes, Mr. Kuſter le juſtifie en augmentant encore leur nombre dans cette nouvelle édition. Ce n'eſt pas néanmoins à quoi il s'eſt borné, & de la maniere dont il a retouché l'ouvrage du Docteur Anglois, il l'a rendu & plus inſtructif & plus commode.

On peut regarder ſa préface comme compoſée de deux parties. Dans la premiere il traite des Variantes, qu'il diviſe en quatre claſſes. Les unes ne meritent pas le nom de Variantes, n'étant que des fautes ou d'écriture ou d'impreſſion, des diverſitez d'orthographes, des mépriſes faciles à corriger. Sur les autres il paroît quelque ſujet de douter: comme lorſqu'en liſant un Pere, il ſe rencontre un paſſage de l'Ecriture ſans pouvoir s'aſſûrer qu'il ſoit cité ſur l'original, ou ſeulement de mé-

moire, enſorte qu'il eſt incertain ſi l'exemplaire varioit.

Enfin, il y a de veritables Variantes ; c'eſt à dire, que les manuſcrit anciens ne conviennent pas ; les unes ſans nulle diverſité pour le ſens, & les autres avec quelque diverſité. Celles ci ſont certainement les plus importantes ; & Mr. Kuſter en rapporte quelques-unes, auxquelles Mill n'a pas fait aſſez d'attention. On les marquera ici afin que nos Lecteurs voyent de plus en plus, que les variantes eſtimées les plus importantes, ne touchent ni aux dogmes ni aux mœurs, & que la Religion n'y eſt point intereſſée.

Le texte Grec en S. Matthieu ch. 26. v. 60. porte deux fois que les Juifs cherchant quelque faux témoignage contre JESUS-CHRIST, n'en trouverent point, *οὐχ εὗρον*. Mr. Kuſter juge, ſur l'autorité d'un ſeul manuſcrit, que le premier *καὶ οὐχ εὗρον* doit être effacé.

En S. Luc ch. 8. v. 26. il y a *εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν*. Selon Origene la premiere & veritable leçon eſt *Γεργεσηνῶν*. Mr. Mill le cite, & ſe

trompe dans la traduction qu'il en fait. Car au lieu qu'Origene dit que les noms propres ne ſont pas toujours bien marquez dans les exemplaires Grecs ἐν τοῖς Ελλήνικοῖς ἀντιγράφοις, Mill lui fait dire *in Gentilium libris*, dans les livres des Gentils : le mot Ελληνικὸς n'a en cet endroit nul rapport aux Gentils. Mr. Kuſter ſe déclare pour Γεργεσαίων.

Mill a fait une mépriſe plus plaiſante ſur S. Luc ch. 16. v. 3. σκάπτειν οὐκ ἰσχύω, *Je ne ne puis bécher la terre.* Suidas, dit-il, a lû dans ſon exemplaire σκάπτειν οὐκ ἐπίσαμαι, *Je ne ſçai point bécher* : & l'endroit cité par Suidas eſt d'Ariſtophane dans la comedie des oiſeaux vers 1432. apparemment c'étoit un proverbe.

Une variante plus digne de remarque, ſe rencontre en S. Jean ch. 5. v. 4. En quelques manuſcrits ce verſet eſt ou omis, ou ſeulement ajouté à la marge, ou marqué d'une note critique.

Mr. Kuſter fait encore mention de quatre ou cinq autres variantes beaucoup moins conſiderables.

Dans la ſeconde partie de ſa pré-

ce il rend compte de ce qu'il a fait
ur cette ſeconde édition. 1°. Il y a
ſeré les diverſes leçons de douze
anuſcrits; dont Mill n'a point eû
connoiſſance. Neuf ſont de la bi-
iotheque du Roi : & il rend gra-
s à Mr. l'Abbé de Louvois de lui
avoir accordé les variantes à la
riere de Mr. l'Abbé Bignon, l'il-
uſtre protecteur des Sciences. Les
ois autres manuſcrits lui ont été
ommuniquez par Meſſieurs Carp-
ovius de Lipſic, Soldal de Berlin,
Boener de Lipſic. Il décrit les
ualitez particulieres de chacun de
es manuſcrits.

2°. Il a diſpoſé les notes ſelon l'or-
re des verſets, au lieu que dans la
remiere édition elles ſont ſeule-
nent indiquées par des lettres de
envoi.

3°. Il a placé dans le corps de l'ou-
rage les additions, qui ſont à la fin
e la premiere édition. Les ſiennes
ont diſtinguées par des marques.

4°. Comme Mill en ſes Prolégo-
nenes embraſſe quelquefois un au-
re ſentiment que celui qu'il a avan-
é dans ſes notes, & que d'autres

fois il y donne des éclairciſſemen[s] neceſſaires, Mr. Kuſter a eû ſoin d[e] marquer ces endroits ; & pour faci[li]liter ces ſortes de citations, il a di[-]viſé les Prolégomenes en articles.

On a ſuivi ſes diviſions, dan[s] l'extrait qu'on a donné de l'ouvrag[e] de Mr. Whitby.

ARTICLE CLIV.

LE PREMIER LIVRE DES FASTE[S] d'Ovide. Traduction nouvelle, ave[c] des notes critiques & hiſtoriques. A Paris, chez J. Barbou, vis-à-vi[s] le College de Loüis le Grand, 1714. *In* 8°. *pages* 247.

IL n'y a pas ſeulement à apprendre dans les Faſtes d'Ovide, comme dans les autres ouvrages de ce Poëte, à penſer ingénieuſement & à s'exprimer avec facilité : on y voit toute la diſtribution de l'année Romaine, les jours de fêtes, & marquez par quelque ceremonie publique, les ſacrifices, & cent autres uſages, tant civils que de religion. Comme Ovide a coûtume de remonter juſ-

ı'à l'inſtitution ou vraye ou fabu-
uſe de ces diverſes pratiques, c'eſt
ıcore autant d'éclairciſſemens ſur
s antiquitez Romaines, ou du
oins nous ſçavons ce que les Ro-
ains en croyent. C'eſt ce qui fait
nt eſtimer les ſix livres des Faſtes
ıe nous avons, & regretter les ſix
ıtres qui nous manquent, ſoit que
ıns la ſuite des tems ils ſe ſoient
:rdus, ou qu'ils n'ayent jamais été
ımpoſez : ce qui paroît le plus vrai-
mblable. En effet, de la maniere
ınt s'exprime Ovide au 2e. livre
:s Triſtes,

x Ego Faſtorum ſcripſi, totidemque libellos,
Cumque ſuo finem menſe volumen habet.

Il ſemble mettre de la diſtinction
ıtre les ſix premiers & les ſix der-
ers, & donner ſeulement à entendre
ıe ceux-là étoient déja avancez.
'eſt ce qu'il continuë de marquer
us clairement dans les deux vers
ıivans, où il dit que le malheur
: ſa diſgrace interrompit ſon tra-
ıil :

Idque tuo nuper scriptum sub nomine Cæsar,
Et tibi sacratum sors mea rupit opus.

Son premier dessein fut donc, com me il le déclare, de dédier cet ou vrage à Auguste : il le dédia néan moins à Germanicus fils de Drusus neveu & fils adoptif de Tibere. E il y a lieu de conjecturer que tandi qu'il le composoit, ou le revoyoi la mort d'Auguste l'obligea à tour ner ses pensées vers Germanicus, f flattant de le trouver plus sensible ses peines, que Tibere. Dans le 4 livre il se plaint de son exil, & qu Sulmone sa patrie est bien loin de l Scythie, où il étoit relegué.

Me miserum ! Scythico quàm procul ill. solo est.

En general, il n'est pas facile à u Traducteur d'attraper le caracter propre d'Ovide, & de le copier asse bien pour qu'il soit reconnoissabl en nôtre langue, qui ne s'accommo de nullement de son style coupé 8 semé de traits d'esprit. Ces livres de Fastes ont leur difficulté particulie

re, en ce qu'ils ne ſçauroient être bien entendus ſans une grande connoiſſance des coutumes, de l'hiſtoire, de la Topographie de l'ancienne Rome. Toutefois Mr. de Marolles fut aſſez heureux pour n'employer que ſix ſemaines à les traduire: il ſemble qu'il ne devoit pas s'en vanter, de peur de faire naître un préjugé déſavantageux de ſon ouvrage, comme ayant été précipité.

L'Auteur de cette nouvelle traduction y a apporté plus de ſoin, & il a conſulté les meilleurs Commentateurs, afin de s'aſſûrer du veritable ſens. Il n'a encore donné que le premier livre, afin de preſſentir le jugement du Public ſur les autres. A la tête il a mis la vie d'Ovide, & à la fin des Remarques fort étenduës, & qui donnent une parfaite intelligence des endroits du Poëte les plus difficiles.

Dans ce premier livre des Faſtes Ovide rapporte les fables d'Ariſtée & de Cacus, que Virgile avant lui avoit décrites au livre quatriéme des Géorgiques & au huitiéme de l'Enéide. Le Lecteur en les comparant,

verra la difference de ces deux grands genies.

ARTICLE CLV.

LA THEORIE ET LA PRATIQUE *du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins. Par L. S. A. I. D. A. nouvelle édition.* A Paris, chez Jean Mariette rüe S. Jacques, 1713. *In 4°. pages 293.*

NOus avons parlé de la premiere édition de ce livre dans nos Memoires du mois de Mai 1710. L'Auteur encouragé par le favorable accüeil du Public, a rendu cette nouvelle édition plus parfaite que la premiere, en mettant à profit, non seulement les avis que ses amis lui ont donnez, mais les critiques même qu'on a faites de son livre. Les uns ont trouvé qu'il y avoit trop peu de planches de parterres, & que le chapitre qui en traite n'étoit pas assez étendu : il y a suppléé par une nouvelle planche, qui en contient trois differens avec leur description, & quelque augmentation de dis-

cours. Les autres ont dit, qu'il manquoit des gradins & des escaliers de gazon, & qu'il n'y en avoit que de pierre; la planche que l'on en donne en fournit six exemples. On a fait encore quelques objections sur la régularité des places où l'on a renfermé les desseins de jardins: l'Auteur a tâché d'y satisfaire par une planche de dispositions generales dans des emplacemens des plus irréguliers: celle des parterres comprend aussi des terrains biaisez, de même que quelques desseins trop réguliers que l'on a changé dans les dix planches de bosquets, pour faire connoître de quelle maniere on corrige ces biais: on a même ajouté une planche de beaux boulingrins, une de palissades extraordinaires, & une autre de portiques champêtres, ou de verdure. Ces nouvelles planches sont au nombre de six, qui ne sont pas des moindres du livre: elles renferment des desseins très-nouveaux en ce genre. Il a encore mis de nouveaux agrémens dans plusieurs endroits des anciennes planches, ce qu'on remarquera facilement, pour

peu qu'on les confronte avec celles de la premiere édition.

A l'égard du corps de l'ouvrage, il eſt augmenté de plus d'un tiers, par quantité de remarques que des experiences nouvelles & des recherches exactes ont fournies depuis, principalement dans la troiſiéme partie, l'on y trouvera de ſuite quatre chapitres qui n'ont point encore paru. Les deux premiers contiennent la culture des orangers, des jaſmins & des autres arbriſſeaux de fleurs, avec la maniere de les greffer, de les élever de graine, de marcotte, ou de les choiſir tout grands. On voit dans les deux autres chapitres tout le détail & le gouvernement des fleurs qui fourniſſent les grands parterres, & les gradins des Amphitéatres dans chaque ſaiſon. Pour ce qui eſt de la quatriéme partie, qui traite des eaux, l'Auteur avoit eû deſſein (comme il l'avoit promis dans la premiere édition) de la refondre entierement, & d'y ajouter neuf ou dix chapitres ſur l'origine des ſources, le nivellement & la jauge des eaux, ſur les machines hydrauliques &c. mais

comme cela a paru paſſer la portée ordinaire d'un volume, & qu'il auroit été trop gros & trop cher, il s'eſt déterminé à donner dans la ſuite un ſecond volume : il y traitera à fond des eaux, & des fontaines ; matiere curieuſe, & dont il n'y a eû juſqu'ici aucun bon Traité. Il a cru devoir diviſer tout l'ouvrage en quatre parties ; cela en détache mieux les matieres, & met chaque choſe en ſa place. Une table exacte de tout ce qui eſt contenu dans ce traité finit le volume.

Enfin, on a dans ce livre tout ce qui eſt neceſſaire, tant pour dreſſer de nouveaux jardins, que pour rétablir & embellir les anciens plans, ſelon le bon goût, qui regne aujourd'hui en France plus qu'en aucune autre partie de l'Europe.

ARTICLE CLVI.

MARTYROLOGIUM Usuardi Monachi &c. *Le Martyrologe d'Usuard, revû sur quatorze éditions differentes, sur dix-sept Manuscrits entiers, & sur près de cinquante autres, purgé des additions qu'on y avoit faites, & éclairci par des remarques sur chaque jour. Par le Pere du Sollier de la Compagnie de Jesus.* In fol. *Pour la preface* 68 *pages*, 800 *pages pour Usuard, sans compter l'Epître dédicatoire & les Tables.* A Anvers, chez Jean Paul Robyns 1714.

LE P. du Sollier est déja connu dans la Republique des Lettres, par la part qu'il a depuis long-tems à l'ouvrage des *Actes des Saints*, commencé & continué jusqu'ici avec tant de succès par les Jesuites d'Anvers. Les Auteurs de ce pénible ouvrage ne se bornent pas tellement à ce qui regarde les vies des Saints, que le Public ne leur soit redevable de plusieurs sçavantes dissertations sur l'histoire Ecclésiastique, &

ſur differens monumens de l'antiquité. Ce que les Peres Bollandus, Henſchenius, & Papebrok ont fait en ce genre, ſuffiroit ſeul pour rendre leur mémoire prétieuſe à la poſterité. Le P. du Sollier marche ſur les traces de ſes illuſtres prédeceſſeurs. Nous avons déja de lui une hiſtoire Chronologique des Patriarches d'Alexandrie, avec une diſſertation ſur les Coptes Jacobites. L'édition d'Uſuard dont nous avons à rendre compte, nous fournit une nouvelle preuve de ſon érudition & de la juſteſſe de ſa critique.

Comme on ne doit pas attendre de nous un extrait du Martyrologe même d'Uſuard, nous nous bornons à parler de la préface.

L'Auteur y explique d'abord les motifs qui l'ont porté à entreprendre cet ouvrage. Il reconnoît que lors qu'il a commencé à travailler à la compilation des Actes des Saints, rien ne lui a cauſé plus d'embarras que la confuſion & le déſordre de ce nombre prodigieux de Martyrologes, tant imprimez que manuſcrits, qu'on eſt obligé de conſulter & de

citer à chaque moment. Pour juger de l'autorité de chacun de ces Martyrologes, & pour déterminer le degré qu'ils doivent en avoir, il faut auparavant s'être aſſuré de leurs Auteurs, de leur antiquité, des retranchemens & des additions qu'on y a faites ; dans ce qu'ils ont de commun, il faut pouvoir remonter à l'origine, & indiquer les premieres ſources où les autres ont puiſé. Or quel travail ne faut-il pas eſſuyer pour cela ? Dans cette multitude preſque infinie de differens exemplaires, la plûpart ne portent pas le nom de leurs veritables Auteurs. Ceux qui ſont du même Auteur, ont été ſi fort alterez par les retranchemens & les additions qu'on y a faites, ſelon les differens uſages des Egliſes particulieres qui s'en ſont ſervies, que de cent exemplaires à peine s'en trouve-t'il deux qui ſoient ſemblables.

Le Pere du Sollier après avoir débroüillé ce cahos, & avoir ſurmonté toutes ces difficultez, pouvoit ſe réſerver pour lui ſeul le fruit de ſon travail ; mais il a voulu abreger le

chemin à ſes ſucceſſeurs, & mettre en même tems le public en état de juger, & de l'authenticité des Actes qu'on lui cite, & de la bonne foi de ceux qui les citent.

Mais pour pouvoir ſe former une juſte idée de la nouvelle édition d'Uſuard, il faut reprendre les choſes de plus haut, & ſuivre nôtre Auteur dans une eſpece d'hiſtoire genealogique qu'il nous donne de tous les anciens Martyrologes, & où il fait voir leur ſucceſſion, leur âge, leur dépendance les uns des autres, & comme les differens degrez d'affinité qu'ils ont enſemble. C'eſt ce qui remplit les trois chapitres dont eſt compoſée la préface.

Le premier chap. traite du Martyrologe qui porte le nom de Saint Jerôme, de celui de Bede & de Florus, de ceux de Wandelbert, de Raban, de Notker.

Le plus ancien de tous les Martyrologes eſt ſans doute celui qui porte le nom de Saint Jerôme, ſoit qu'il ſoit effectivement de ce Saint Docteur, ſoit qu'il ſoit d'Euſebe, & que Saint Jerôme n'ait fait que le tra-

duire en Latin. Il ſe trouve cité dès le 6. ſiécle ſous le nom de St. Jerôme par Caſſiodore. Bede, Walfride, Adon, Uſuard, Notker, & une infinité d'autres, l'ont enſuite cité ſous le même nom. Le P. du Sollier ne doute pas même que ce ne ſoit de ce Martyrologe que Saint Gregoire le Grand a voulu parler dans ſa lettre à Euloge d'Alexandrie *lib.* 7. *Ep.* 29. Mr. Henri Valois eſt peutêtre le premier Ecrivain Catholique qui ait traité cet ouvrage de *livre ſuppoſé & attribué fauſſement à Saint Jerôme*; en quoi il a été ſuivi par un Proteſtant, nommé Frederic Beckius. Si le Lecteur veut approfondir ce point de critique, nous le renvoyons à l'édition de ce Martyrologe faite par Florentinius l'an 1668. & aux ſçavantes diſſertations qu'il y a jointes. Ce qui doit paſſer pour conſtant, c'eſt que le fonds de ce Martyrologe eſt au moins du ſixiéme ſiécle. Si l'on y a fait dans la ſuite pluſieurs additions qui marquent un tems poſtérieur, ce défaut, qui lui eſt commun avec tous les autres Martyrologes, ne doit pas empêcher qu'on ne le cite

ſous le nom de Saint Jerôme, comme on attribuë à Bede, à Adon, à Uſuard, les Martyrologes qui portent leur nom.

Le ſecond Martyrologe eſt celui de Bede & de Florus. Bede naquit l'an 673. & mourut l'an 735. Florus vivoit & écrivoit à Lyon vers l'an 830. Il eſt certain que Bede avoit composé un Martyrologe, il n'eſt pas moins certain que ce Martyrologe fut enſuite augmenté par Florus. Adon & Uſuard nous apprennent l'un & l'autre point. Ces deux Auteurs font mention expreſſe d'un Martyrologe formé de celui de Bede & des additions de Florus: *Martyrologium quod venerabilis Flori ſtudio in labore Domni Bedæ accreverat*, dit Adon. *Flori memorabilis viri latiora jam in eo ipſo negotio veſtigia*, ajoute Uſuard en parlant du Martyrologe de Bede. Voilà donc un corps de Martyrologe où les ouvrages de deux Auteurs ſe trouvent confondus. La difficulté eſt de diſtinguer & de démêler les deux textes, & de rendre à chacun des Auteurs ce qui lui appartient. C'eſt ce que Henſchenius

& Papebrok crurent avoir executé dans l'édition qu'ils donnerent de ce Martyrologe l'an 1668. à la tête du 2. tome du mois de Mars. Ils firent d'abord imprimer séparément ce qu'ils jugerent être le pur texte de Bede ; & ils ajouterent ensuite ce qu'ils regarderent comme les additions de Florus. Le public applaudit à leur travail, & personne ne fit difficulté d'acquiescer à leur jugement.

Cependant le P. du Sollier, à qui l'experience a donné de nouvelles lumieres, ne peut être ici du sentiment de ses premiers Maîtres. Il avoit proposé ses difficultez au P. Papebrok, & ce sçavant homme, qui n'avoit en vûë que de faire connoître la verité ; fut le premier à lui conseiller de publier ses conjectures sur cette matiere. Le P. du Sollier prétend donc que ce que Henschenius & Papebrok ont donné pour le pur texte de Bede, est une compilation de deux textes, de celui de Bede, & de celui de Florus ; que ce qu'ils ont ajouté comme le texte de Florus, n'est ni de Florus ni de Bede ; que ce n'est vraisemblablement

qu'un ramas d'additions faites à la compilation des textes de Bede & de Florus.

Les raisons sur lesquelles le P. du Sollier s'appuye sont premierement, qu'Adon, qui déclare n'avoir entrepris son ouvrage qu'afin de remplir les jours qui se trouvent sans nom d'aucun Saint *dans le Martyrologe de Bede augmenté par les soins de Florus*, ne cite cependant aucun des éloges des Saints qui se trouvent dans les additions de Florus, telles que Henschenius & Papebrok les ont fait imprimer séparément. D'où on doit conclure avec évidence que ces prétenduës additions ne sont point ce que Adon a entendu *par le Martyrologe de Bede augmenté par les soins de Florus*, autrement n'auroit-il pas adopté ces additions, de même qu'il a adopté tout ce qui se trouve d'essentiel dans le Martyrologe de Bede ?

Les Martyrologes d'Usuard & de Raban fournissent encore une nouvelle preuve de cette verité. Ces deux Auteurs avoient sans doute devant les yeux le Martyrologe de

Bede augmenté par Florus ; Uſuard en parle dans ſapréface, Raban ne fait preſque que le copier : cependant on ne trouve ni dans l'un ni dans l'autre aucun veſtige de ces additions de Florus que Henſchenius & Papebrok nous ont données ſéparément.

Le P. du Sollier, après avoit démontré que ce qu'on a voulu faire paſſer pour le pur texte de Bede renferme deux Textes confondus dans un même Martyrologe, nous fournit un moyen fort plauſible pour diſtinguer ce qui eſt veritablement de Bede d'avec ce qui eſt de Florus. Le P. Dom Luc D'Achery a fait imprimer dans le 10. tome du *Spicilegium* un petit Martyrologe en vers, qu'il fait voir être de Bede. N'a-t'on pas ſujet de croire que cet ouvrage n'étoit qu'une traduction en vers de ce que l'Auteur avoit d'abord écrit en proſe ? Suivant cette idée tout ce qui ſe trouveroit de plus dans la proſe que dans les vers devroit être attribué à Florus. Par exemple, les vers fourniſſent pour le mois d'Août 8 Saints, ou 8 fêtes, la proſe en fournit 28, d'où on pourroit conclure que les

8 du Martyrologe en prose qui se trouvent dans les vers sont de Bede, & les 20 autres sont de l'addition de Florus.

En 842. Wandelbert, Moine de l'Abbaye de Prum dans le Diocese de Treves, écrivit aussi en vers un Martyrologe qu'on a inseré mal à propos dans le premier tome des œuvres de Bede, sous le titre d'*Ephemeridum Bedæ.* Wandelbert se vante d'avoir puisé dans des livres authentiques & dans des manuscrits anciens & correcs. Il se peut bien faire qu'il ait emprunté quelque chose du Martyrologe de Saint Jerôme, de celui de Bede & de Florus; mais il y a aussi dans son Martyrologe plusieurs choses de lui, & qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il nous donne des Saints dont les autres Martyrologes ne font aucune mention, du moins pour les jours auxquels il les place. Il renverse souvent & transpose l'ordre des jours de chaque mois, & se donne plusieurs autres libertez, auxquelles apparemment on doit attribuer le peu d'estime qu'on en a fait. Car il ne paroît pas que personne se soit mis

en peine de le ſuivre, ou de le conſulter; pas même Adon, qui vraiſemblablement a vécu quelque tems avec lui dans la même Abbaye.

Le celebre Rabanus Maurus compoſa ſon Martyrologe vers l'an 830. ſelon Papebrok, ou plûtôt, ſelon Mr. Chatelain & le P. du Sollier, vers l'an 845. après s'être démis du gouvernement de l'Abbaye de Fulde, pour vivre en ſimple particulier, & avant ſon élevation à l'Archevêché de Mayence, qui arriva l'an 847. Suivant cette derniere époque, on voit qu'il avoit pû avoir connoiſſance & profiter du travail de Florus ſur le Martyrologe de Bede. Il ỳ fit de nouvelles additions, ſurtout des Saints propres de l'Abbaye de Fulde. Il paroît que ce Martyrologe n'a gueres eû de cours hors de l'Alemagne, puiſque Adon & Vſuard l'ont entierement ignoré.

Notker, Moine de St. Gal & contemporain d'Adon, fleuriſſoit vers la fin du 9^e^. ſiécle, il mourut l'an 912. L'ouvrage que nous avons de lui n'eſt qu'une compilation du Martyrologe de Raban, & ſur tout de celui

d'Adon, qu'il tranſcrit ſouvent mot pour mot : ſon Martyrologe, auſſi bien que celui de Raban, commencent par le premier jour de Janvier; ce qui prouve que l'uſage de commencer l'année Eccléſiaſtique par le jour ou par la veille de la Nativité de Jesus-Christ n'étoit pas ſi univerſellement reçû dans ce tems-là, & cela paroît encore par pluſieurs autres monumens anciens.

Le P. du Sollier ſe rapproche inſenſiblement de ſon Auteur dans les deux chapitres ſuivans. Il nous y découvre les ſources les plus immédiates dans leſquelles Uſuard a puiſé. Tout le ſecond chapitre eſt employé à faire connoître l'ancien Martyrologe Romain dont parle Adon dans ſa préface, & qu'il dit avoir été envoyé de Rome à Aquilée à un Saint Evêque par le Pontife Romain. Le Cardinal Baronius avoit fort ſouhaité de voir ce prétieux monument; mais il n'eut pas cet avantage. Le P. Heribert Roſweyde fut le premier qui le déterra, & qui le publia l'an 1613. Il ſe trompa ſeulement en ce qu'il attribua à ce Martyrologe ce

que St. Gregoire le Grand avoit dit du Martyrologe de St. Jerôme, dans sa lettre à Euloge, dont nous avons parlé ci-dessus. Du reste, cette édition fut reçûë avec un applaudissement universel. Il s'est cependant trouvé dans la suite quelques Critiques qui ont attaqué ce Martyrologe par differens endroits ; mais le P. du Sollier fait voir avec évidence la foiblesse de leurs raisons.

M. Valois s'est inscrit en faux contre le titre de Martyrologe Romain, & il a avancé qu'il n'y avoit jamais eû de Martyrologe propre de l'Eglise Romaine avant celui que Sixte V. fit publier avec des remarques de Baronius. On démontre la fausseté de ce sentiment par des Actes de Conciles tenus dès le 7. & le 8. siécle. Le même M. Valois prétend que ce Martyrologe a été fabriqué à Aquilée, & traite d'imposteur le Moine qui fit croire à Adon qu'il avoit été envoyé de Rome ; mais de pareilles accusations avancées sans preuve tombent d'elles mêmes.

M. du Saussay avoit d'abord donné au Pere Rosweyde les éloges les

plus magnifiques, à l'occaſion de l'édition du nouveau Martyrologe; mais par malheur ce Martyrologe ne s'étant pas trouvé favorable aux idées de Mr. du Sauſſay ſur S. Denys l'Aréopagite, c'en fut aſſez pour lui faire changer en invectives les loüanges qu'il avoit données, & à l'Editeur du Martyrologe, & au Martyrologe même.

Le P. du Sollier répond ſans peine à ces objections, ou plûtôt à ces chicanes, auſſi bien qu'à celles de Fronton & de Florentinius. Il fait voir enſuite que tout ce que dit Adon, d'un ancien Martyrologe envoyé de Rome, dont il s'eſt ſervi, ne peut convenir à aucun autre qu'à celui-ci. Il accable par des démonſtrations ſans replique ceux qui veulent faire paſſer cet ouvrage pour un abregé de Bede, ou d'Adon, ou de quelqu'autre Martyrologe.

Entre les preuves que le P. du Sollier nous donne de l'ancienneté de ce Martyrologe, l'une eſt qu'au lieu qu'Adon & les autres ont ſoin de mettre exactement la qualité de *Saint*, ou de *Bienheureux*, audevant

des noms qui remplissent leurs Calendriers, celui-ci s'en dispense le plus souvent, en quoi il est conforme à l'ancien Martyrologe de S. Jerôme. Une autre preuve d'ancienneté, c'est qu'on n'y trouve marquées les Vigiles des Saints que très rarement, ce qui lui est encore commun avec l'ancien Martyrologe de St. Jerôme. Or de l'aveu même de Florentinius, *il est certain que dans les plus anciens Martyrologes les Vigiles des Saints ne sont point marquées.*

Pour être convaincu que ce Martyrologe porte à juste titre le nom de Martyrologe Romain, & que c'est celui qui étoit en usage dans l'Eglise Romaine, il ne faut que se ressouvenir que ce fut un Pape qui l'envoya à un Evêque d'Aquilée, sans doute à dessein que cette Eglise se conformât dans l'usage de ce Martyrologe à l'Eglise Romaine, mere de toutes les autres Eglises. Ajoutez à cela le grand nombre de fêtes propres de l'Eglise Romaine dont ce Martyrologe fait mention. Feu Mr. Chatelain, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, si bon connoisseur

en ces matieres, & dont la mémoire ſera toujours prétieuſe aux Auteurs des *Acta Sanctorum*, feu Mr. Chatelain avoit déja fort inſiſté ſur cet argument : le P. du Sollier le rend encore plus ſenſible par le grand nombre d'exemples qu'il rapporte.

La maniere dont l'Auteur de ce Martyrologe parle de la fête de Tous les Saints, comme d'une fête inſtituée depuis peu à Rome, peut nous faire conjecturer en quel tems il vivoit. Ce fut entre l'année 731. & 741. que Gregoire III. inſtitua à Rome cette ſolennité en l'honneur de la Ste. Vierge & de tous les Saints, comme une extenſion, pour ainſi dire, de la premiere Dédicace faite par Boniface IV. Ce fut donc vraiſemblablement vers l'an 740. que ce Martyrologe fut compoſé.

Dans le 3^e^. chap. le P. du Sollier rend raiſon de ce qui regarde le Martyrologe d'Adon, & celui d'Uſuard, qu'on doit regarder comme l'abregé du premier.

St. Adon a dû naître vers l'an 800. puiſqu'il mourut en 875. âgé de 76 ans. Il fut élevé dans l'Abbaye de

Ferrieres, & demeura ensuite quelque tems dans l'Abbaye de Prum, d'où il alla à Rome visiter l'Eglise de St. Pierre. En revenant il passa par Ravenne, où il trouva cet ancien Martyrologe Romain dont nous venons de parler, sur lequel il travailla ensuite, & qui lui servit comme de canevas pour composer son propre Martyrologe. Ce fut apparemment pendant son séjour à Lyon qu'il entreprit & qu'il acheva cet ouvrage vers l'an 858. avant son élevation à l'Archevêché de Vienne, où il ne fut promû que l'an 860. Le P. du Sollier préfere l'édition d'Adon faite par les soins de Rosweyde, non seulement à toutes les autres éditions, mais même aux plus anciens manuscrits.

Tant de sçavans Critiques ont parlé de ce qui regarde la personne & les écrits d'Usuard, qu'il seroit inutile de s'y arrêter long-tems. Il suffit de dire qu'il s'étoit consacré à Dieu dans l'Ordre de Saint Benoît, & qu'il vivoit dans la celebre Abbaye de Saint Germain des Prez à Paris. Il fleurissoit non sous Charlemagne, mais sous son petit fils Char-

les le Chauve, auquel il dédia ſon Martyrologe, qu'il avoit composé vers l'an 875.

On croit communément qu'Uſuard a écrit avant Adon, ou du moins que s'ils ont écrit en même tems, ils n'ont eû aucune connoiſſance des ouvrages l'un de l'autre. Le P. du Sollier ne ſçauroit convenir de ces deux faits. Il démontre la fauſſeté du premier en cette maniere: Uſuard dédia ſon ouvrage à Charles le Chauve: Charles le Chauve ne fut point Empereur avant l'année 875. Ce fut donc au plûtôt en ce tems-là qu'Uſuard publia ſon ouvrage. D'un autre côté Adon mourut en 875. il avoit fait ſon Martyrologe vers l'an 858. Il eſt donc évident qu'Uſuard doit être poſtérieur à Adon.

Pour ce qui eſt du ſecond article, il n'y a qu'à confronter les deux Martyrologes, en comparer enſemble les phraſes & les mots; ſi on ne veut s'aveugler ſoi même, on reconnoîtra que l'ouvrage d'Uſuard n'eſt preſque que l'abregé de celui d'Adon. On ne doit cependant pas pour

cela traiter Usuard de Plagiaire ; puisqu'il nomme lui même dans sa préface les Auteurs dont il s'est servi. Il en cite trois entre autres, le Martyrologe de Saint Jerôme, celui de Bede, augmenté par Florus, & le second livre de Florus, auquel il s'est particuliérement attaché. *Adhibui Flori memorabilis viri collecta è pluribus in eodem negotio secundi libri commenta ; quem maximè imitandum, in his quæ visa sunt congrua, ac memoriâ digna censui, quia plura summo studio, quæ breviter perstrinxi, & correxit & addidit.*

On a fait jusqu'ici bien des recherches pour découvrir ce second livre de Florus, sans qu'on ait pû encore en trouver nulle part le moindre vestige: mais on devoit bien s'épargner tous ces mouvemens, puisque ce second livre de Florus, comme le montre le P. du Sollier, n'est autre chose que le Martyrologe même d'Adon. En effet, si tout ce que dit Usuard du second livre de Florus convient entierement & uniquement au Martyrologe d'Adon, ne faut-il pas avoüer que c'est le mê-

me ouvrage, à moins qu'on ne veuïlle, ou ôter à Adon ſon Martyrologe pour le donner à Florus, ou admettre une ſorte de miracle, en ſuppoſant une conformité parfaite entre ces deux Auteurs. Or le P. du Sollier nous fait appercevoir ſenſiblement dans l'ouvrage d'Adon tous les caracteres qu'Uſuard attribuë au ſecond livre de Florus. D'ailleurs, il eſt évident qu'Uſuard a fait du Martyrologe d'Adon tout l'uſage qu'il dit avoir fait du ſecond livre de Florus. Il paroît donc inconteſtable que le ſecond livre de Florus & le Martyrologe d'Adon ne ſont qu'un même ouvrage.

Si l'on demande comment Uſuard a pû citer un ouvrage d'Adon ſon contemporain ſous le nom ſuppoſé de ſecond livre de Florus, il faut convenir que la réponſe n'eſt pas facile à donner; mais faut-il pour cela contredire un fait dont la verité eſt démontrée? Ne peut-on pas dire avec aſſez de vraiſemblance qu'Uſuard ayant écrit à Lyon pour avoir des Memoires, on lui envoya le Martyrologe d'Adon ſans nom d'Au-

teur ; & que voyant enſuite la grande conformité de ce Martyrologe avec celui de Bede augmenté par Florus, il crut devoir les attribuer tous deux à la même perſonne.

On trouve dans le reſte de la préface une longue liſte & une critique judicieuſe de toutes les éditions & de tous les manuſcrits d'Uſuard dont le P. du Sollier s'eſt ſervi. Entre ces manuſcrits il y en a un de St. Germain des Prez, qu'on regarde dans cette Abbaye comme l'original même écrit de la propre main d'Uſuard. Le P. du Sollier ne paroît pas tout à fait convaincu de l'authenticité de ce manuſcrit : les difficultez qu'il propoſe meritent bien que quelqu'un des ſçavans Religieux de cette Abbaye entreprenne d'y ſatisfaire en publiant ce précieux monument, dont on ſouhaite depuis ſi longtems l'édition.

Tout le détail que nous venons de faire de tant de Martyrologes étoit neceſſaire, pour mettre le Lecteur en état de bien juger de la nouvelle édition qu'on lui donne. Le deſſein de l'Editeur a été premierement, de

donner le Texte d'Usuard dans toute la pureté possible, par le retranchement de toutes les additions qu'on y avoit faites. Il s'est proposé en second lieu de montrer la genealogie, pour ainsi dire, du Martyrologe d'Usuard, & les differens degrez d'affinité qu'il a avec les autres Martyrologes. De faire voir, par exemple, si la commémoration de tel Saint est prise du Martyrologe de St. Jerôme, de Bede, ou d'Adon; ou si elle vient par Adon du Martyrologe Romain : si pour annoncer une fête, un Auteur s'est servi des propres termes des autres Auteurs? &c.

Voici l'ordre que le P. du Sollier a gardé dans l'exécution de ce dessein. Sur chaque jour du mois on trouve d'abord le Texte d'Usuard; au bas du texte le nombre & le nom des éditions & des manuscrits qui représentent le texte, tel qu'il a été imprimé. Viennent ensuite les *leçons diverses*, où l'on voit les differentes manieres dont les noms qui se trouvent dans le texte d'Usuard sont écrits & orthographiez dans les anciens manuscrits. Après cela suivent les ob-

ſervations. C'eſt là que l'Editeur fait le parallele & la comparaiſon des anciens Martyrologes, en la façon que nous avons expliqué ci-deſſus. A la fin des obſervations eſt une eſpece de ſupplément, que le P. du Sollier appelle *auctaria*, & où il a rejetté tout ce qui ſe trouve dans certains exemplaires d'Uſuard, & qui ne paroît pas devoir être regardé comme le vrai texte d'Uſuard.

Il ſeroit à ſouhaitter que toutes les éditions qu'on nous donne des anciens Auteurs fuſſent faites ſur le modele de celle-ci: il ne ſeroit pas neceſſaire de les multiplier comme on fait tous les jours, ſans que les dernieres faſſent perdre l'envie d'en voir encore paroître de nouvelles.

On n'a point parlé de l'Epitre dédicatoire, parce qu'elle manquoit dans l'exemplaire ſur lequel on a fait cet extrait. On avertira ſeulement que le Livre eſt dédié à M. l'Electeur Palatin. C'eſt un témoignage public de reconnoiſſance que le P. du Sollier rend à ce Prince, pour la protection particuliere dont il veut bien honorer l'ouvrage des Actes des Saints.

ARTICLE CLVII.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Germain Brice, enrichie de plans & de figures deſſinées & gravées correctement, ſixieme édition re-

Decembre 1714.

vûë & augmentée par l'Auteur. A Paris, chez François Fournier ruë S. Jacques 1713. *in* 12. *Trois tomes, tome premier pages* 442. *tome second pages* 506. *tome troisiéme pages* 398.

SIx éditions prouvent l'utilité de ce livre, & l'accüeil favorable que le Public lui a fait, il n'en fut jamais plus digne, l'Auteur a porté l'exactitude aussi loin qu'elle peut aller, soit à ne rien omettre des ornemens qui rendent Paris la plus belle & la plus magnifique ville du monde, soit à en indiquer les Antiquitez. Un étranger qui verra Paris ce livre à la main sera sûr d'y avoir tout vû. Ceux qui ne peuvent venir à Paris auront dans leur cabinet le plaisir de se représenter cette grande ville, de la parcourir en quelque sorte, d'en connoître les curiositez, leurs yeux ne seront pas exclus de ce plaisir. Une infinité de planches très-proprement gravées les occuperont agréablement & aideront l'esprit à se faire une idée complete de la capitale de la France; les habitans de Paris y apprendront mille choses qu'ils ignorent, & ils se croiront dans un païs nouveau par les découvertes que ce livre leur ouvrira.

L'Auteur, à qui ce travail a dû beaucoup coûter, a eû soin de l'égayer par des traits d'histoire choisis & placez à propos; s'il a porté ses jugemens avec quelque sorte de liberté sur les ouvrages de l'art, il a

dû le faire pour inſtruire ſes Lecteurs, & il ne l'a fait qu'après avoir conſulté les plus habiles Maîtres ſur chaque matiere & les plus intelligens Connoiſſeurs. Il eſt vrai qu'il s'eſt éloigné de cette lâche & baſſe flaterie qui n'a que trop infecté ce ſiécle, il n'a pas ménagé les Architectes, les Peintres, les Sculpteurs, qui ſe ſont fait de la réputation, plûtôt par des cabales, que par une veritable capacité. Son ouvragé a encore un avantage, c'eſt une hiſtoire litteraire de Paris, il n'a oublié aucun Sçavant qui y ait ſon tombeau, ni les Sçavans qui y demeurent aujourd'hui.

On n'attend pas un extrait d'un pareil ouvrage, où tout eſt précis, il faudroit le copier pour l'extraire; nous nous bornerons à quelques remarques generales ſur la ville de Paris.

Par les meſures priſes du terrain qu'elle occupe, en y comprenant ſes neuf fauxbourgs, on juge qu'elle a deux lieües communes de diametre, & ſix de circonference. On y compte encore environ ſept cens mille habitans; il y a cent cinquante mille domeſtiques; vingt quatre mille maiſons y forment près de neuf cens ruës, ſans parler des maiſons qui ſont ſur les derrieres, au nombre de quatre mille au moins. Des vingt quatre mille qui ſont à front de ruë, quatre mille ſont à porte cochere, les loyers de ces maiſons montent à vingt millions de revenu.

Il ſe conſume à Paris tous les ans près de cinquante mille bœufs ou vaches, ſept cens mille moutons, cent cinquante mille veaux, environ quarante mille cochons, dont le ſeul village de Nanterré fournit juſqu'à vingt deux mille par année. On y boit communément trois cens cinquante mille muids de vin, ſans parler des eaux de vie, du cidre & de la bierre, dont le débit eſt grand; on y débite cent cinquante mille muids de blé: & ce qui marque encore mieux la grandeur & la magnificence de Paris, on y voit rouler douze mille caroſſes, la ſeule dépenſe des lanternes, qui ne ſont allumées qu'une partie de l'année, paſſe cent mille écus. Les Arts & les Sciences ne fleuriſſent nulle part comme à Paris: les ſpectacles ne ſont nulle part, ni ſi fréquens, ni ſi ſuperbes, ni ſi ingénieux. Enfin, il eſt permis d'avancer ſans exageration qu'il y a pluſieurs Royaumes en Europe qui ne produiſent pas un revenu ſi conſiderable ni ſi aſſuré, puiſque ſans parler des droits que l'on tire ſur une infinité de choſes, les ſeules barrieres qui ſont à chaque avenuë au nombre de quarante deux, pour les entrées du vin & des autres denrées, rapportent chacune cinquante mille écus de rente, en partageant également leur produit. Enfin, les revenus que le Roi tire de cette ſeule ville vont au moins à vingt deux millions, ſans y comprendre la capitation établie la premiere fois en 1695. le

18. de Janvier ; le dixiéme denier de tous les revenus établi en 1710. le 14. d'Octobre, & tant de créations de charges, d'augmentations de gages, qui ont produit des sommes immenses.

La police est après tout ce qu'il y a de plus admirable dans Paris. Il est vrai que le peuple est docile & pacifique, mais la multitude, la diversité de ses habitans, l'abord de tant d'étrangers, exige de la part des Magistrats une vigilance extrême pour y entretenir le bel ordre qu'on y admire. La surprise augmente quand on pense que ce détail acablant roule sur un seul homme : aussi n'est-ce pas un homme ordinaire.

Il a échapé quelques fautes dans l'impression ; elles ne sont pas en grand nombre, on auroit dû y remedier par un errata, il est encore tems de le faire, les fautes s'excusent dans d'autres ouvrages ; celui-ci destiné à servir de guide aux étrangers, ne peut être trop correct.

ARTICLE CLVIII.

MEDITATIONS SUR LES PLUS importantes veritez du Christianisme pour une retraite, par le R. P. Martineau de la Compagnie de Jesus, Confesseur de feu Monseigneur le Dauphin. A Paris, chez Jean Mariette, 1714. *in* 12. *pages* 404 *sans la table.*

PArmi le grand nombre d'ouvrages de même espece, il n'en a point paru de

plus ſolide que ces Meditations du R. P. Martineau. La ſolidité eſt le merite des exercices ſpirituels propres d'une retraite : leur but doit être de convaincre pleinement l'eſprit des grands principes de la morale Chrétienne, d'y imprimer profondément,& ſi on l'oſe dire, d'une maniere ineffaçable, ce que nous avons à eſperer, à craindre, à imiter ; les motifs & le modele d'une vie Chrétienne. S. Ignace de Loyola, dont Dieu s'eſt ſervi pour donner à ſon Egliſe ce nouveau moyen de ſalut, a inventé, ou plûtôt Dieu lui a inſpiré l'enchaînement de ces grandes veritez, l'ordre dans lequel il faut les propoſer pour les rendre plus efficaces ; mais il a laiſſé aux Directeurs, aux Ecrivains ſpirituels, le travail de les développer, pour les mettre plus à portée de ceux qui n'ont pas l'uſage de mediter. Pluſieurs l'ont fait avec ſuccès. Le R. P. Martineau a traité un ſujet ſi important avec la capacité d'un fameux Profeſſeur de Theologie ; l'onction d'un Maître des Novices, la pureté de langage d'un homme que ſes fonctions ont long tems attaché à la Cour : il a réüni dans cet ouvrage les talens divers qu'il a fait paroître dans pluſieurs emplois.

Quoique ſon livre ſoit principalement deſtiné à l'uſage des retraites ſpirituelles, il avertit dans la préface que ceux qui ne peuvent ſe retirer du monde même pour huit jours, ne laiſſeront pas de profiter de

ſon ouvrage, s'ils en liſent chaque jour une meditation tranquillement & avec reflexion.

ARTICLE CLIX.

AN HISTORICAL ESSAY, &c. C'eſt-à-dire, *Eſſai hiſtorique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecoſſe ſont ſouverains & indépendans, &c. Par Jacques Anderſon, in 8°. pages 368 y compris l'Appendix.* A Edimbourg, chez les heritiers d'André Anderſon Imprimeurs de Sa Majeſté, 1709.

L'Ouvrage dont nous donnons ici l'extrait a paru il y a quelques années, mais il n'eſt tombé entre nos mains que depuis peu. M. Anderſon aſsûre qu'il ne l'a entrepris que pour refuter quelques Ecrivains modernes, qui ont ſoutenu que l'Ecoſſe a été de tout tems dépendante de l'Angleterre. Harding & Holinshead, deux Auteurs également ſuſpects, ſont les premiers qui ont inventé ces fables. M. Drake a inſeré dans ſon livre intitulé, *Hiſtoria Anglo-Scotica*, imprimé en 1703. pluſieurs faits pour appuyer les prétentions de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe. Quelques autres Ecrivains ont depuis peu ſoutenu ces mêmes prétentions; mais perſonne n'a écrit ſur ce ſujet avec tant d'aigreur que M. Atwood: il a ramaſſé dans un ſeul volume toutes les

calomnies qui se trouvent répanduës dans l'Histoire generale d'Angleterre, & il prétend que ces calomnies mêmes prouvent évidemment que la couronne d'Ecosse relevoit autrefois de celle d'Angleterre; ce sera aux Lecteurs équitables à en juger.

1°. De toutes les preuves que M. Atwood apporte pour montrer que l'Ecosse dépendoit de l'Angleterre, il n'y en a point sur lesquelles il insiste tant que sur les Chartres: si on l'en croit, du tems même des Saxons les Rois d'Ecosse tenoient leur Royaume *en fief* des Rois d'Angleterre, & il cite quelques Chartres pour appuyer ce sentiment.

M. Anderson ne disconvient pas qu'il n'y ait eû des chartres faites exprès pour établir la superiorité de l'Angleterre sur l'Ecosse; mais il soutient en même tems que ces chartres ont toutes des marques évidentes de leur supposition. Pour ce qui est des chartres Saxones, nôtre Auteur remarque 1°. Que de l'aveu de tous les Antiquaires elles sont très-suspectes. Les Lecteurs peuvent voir ce que M. Nicholson a écrit là dessus. 2°. Que les termes de *Fief*, qui se trouvent si souvent dans ces chartres, étoient inconnus en Angleterre avant l'arrivée des Normands, Messieurs Spelman & Hikes sont tous deux de ce sentiment. Pour ce qui est maintenant de la Chartre de Malcolme III. Roi d'Ecosse, donnée à Edoüard surnommé le Confesseur,

laquelle, ſelon M. Atvvood, *eſt une preuve indubitable que l'Ecoſſe relevoit autrefois de l'Angleterre*, voici ce qu'en dit M. Anderſon. 1°. Il avouë que cette chartre ſe garde dans les Archives de Weſtminſter, mais cela ne prouve pas qu'elle ſoit autentique, puiſque l'on trouve dans ces archives pluſieurs actes qui certainement ſont ſuppoſez. 2°. Il avouë auſſi que M. Rymer a fait imprimer cette chartre dans ſon ouvrage intitulé *Fœdera Angliæ &c.* mais M. Atvvood auroit dû en même tems inſtruire le Public que le même M. Rymer a déclaré, dans une lettre écrite à l'Eveque de Carlile, qu'il regarde cette chartre comme un acte ſuppoſé, & en effet elle a toutes les marques de ſuppoſition, car 1°. Elle eſt ſignée de Marguerite Reine d'Ecoſſe & de ſon frere Edgar Athling, & il eſt cependant certain que Marguerite ne quitta l'Angleterre & ne fut mariée à Malcolme Roi d'Ecoſſe qu'après la conquête, par conſéquent aſſez long tems après la mort d'Edoüard le Confeſſeur. 2°. Le caractere dont cette chartre eſt écrite, eſt manifeſtement un caractere moderne. 3°. Le Roi Malcolme y parle au pluriel ſe ſervant du mot Latin *nos*, ou nous, & cependant il eſt certain que les Rois de la Grande Bretagne n'ont commencé à uſer de ces termes qu'aſſez long tems après la conquête; comme M. Cook l'a judicieuſement remarqué, & après lui l'Evêque de Carlile. 4°. On trouve at-

:aché à cette chartre le ſceau avec les armes d'Ecoſſe, telles qu'elles ſont aujourd'hui; mais tout le monde ſçait que c'étoient les Normans qui introduiſirent dans la Grande Bretagne l'uſage des armoiries, comme Ingulphe Abbé de Croyland & Secretaire du Conquérant l'a obſervé. Mais ſuppoſons que cette chartre ſoit vraye, il s'enſuivroit. 1°. Que les Rois d'Ecoſſe ſe ſervoient dans les actes publics du mot *nos*, ou nous, long tems avant que ce terme fût en uſage en Angleterre, & cependant ſi l'on en croit Selden, il ne fut d'abord inventé & mis en uſage que pour marquer l'indépendance & la ſouveraineté abſoluë des têtes couronnées. 2°. Que les Rois d'Ecoſſe avoient des ſceaux, avec leurs armes gravées deſſus, avant que l'uſage en fût connu en Angleterre. Il s'enſuivroit enfin que la ligue entre la France & l'Ecoſſe ſubſiſtoit long tems avant l'arrivée des Normands en Angleterre, conſéquences que les Anglois auront de la peine à admettre, mais qu'ils ne peuvent rejetter, ſuppoſé la verité de cette chartre.

Une autre chartre citée par Mr. Atwood eſt celle d'Edgar Roi d'Ecoſſe & fils de Malcolme, par laquelle il reconnoît qu'il tient le Royaume d'Ecoſſe de Guillaume le Conquerant. Mais il eſt étrange, dit nôtre Auteur, que Mr. Atwood ait le front d'apporter pour preuve un acte qui de l'aveu de tout le monde eſt ſuppoſé. Il eſt

vrai que cet acte se trouve dans le *Monasticon Anglicanum* ; mais ce n'est pas la seule fausse Chartre qui se trouve dans cet ouvrage.

Pour celle dont il est ici question, dès les premieres lignes on découvre sa fausseté, car il y est dit, *In tempore Regis Willielmi primi &c.* c'est à dire, *qu'au tems de Guillaume premier & de Guillaume Evêque de Durham Edgar Roi d'Ecosse donna à S. Cuthbert & à l'Eglise de Durham les terres &c.* Or ce seul début démontre la fausseté de cette Chartre. Car Guillaume premier mourut à Caën au mois de Septembre 1087. & Edgar ne fut Roi d'Ecosse qu'en 1097. c'est à dire, qu'il ne monta sur le Trône que vers la dixieme année du regne de Guillaume le Roux. D'ailleurs, Guillaume Evêque de Durham étoit mort plusieurs années avant qu'Edgar fût proclamé Roi. Ce sont des faits dont tous les Historiens conviennent. Comment est ce donc qu'*Edgar Roi d'Ecosse* pouvoit donner à S. Cuthbert & à l'Eglise de Durham des terres longtems avant qu'il fût Roi ?

Pour les Chartres de Guillaume le Roux que Mr. Atwood cite pour marquer la souveraineté de l'Angleterre sur l'Ecosse, elles sont toutes, si nous en croyons Mr. Anderson, de l'invention des Moines ; & en effet il n'y a pas un seul Historien contemporain qui parle de cette souveraineté. Florent de Worcester, Simeon de Durham,

Hoveden &c. font mention de quelques troupes Angloifes & Normandes que Guillaume envoya au fecours d'Edgar, mais ils ne difent pas un mot de l'hommage qu'on prétend qu'Edgar lui a rendu.

Comme Mr. Atwood cite fouvent dans fon ouvrage les Archives de l'Eglife de Durham, cela a donné occafion à Mr. Anderfon de vifiter ces archives : il y a trouvé une infinité de précieux reftes d'antiquitez, & il donne dans fon Effai une lifte curieufe & exacte des Chartres qui ont rapport à l'Ecoffe. Entre autres Chartres que nôtreAuteur y trouva, il y en a cinq du Roi Edgar d'Ecoffe, qui fans conteftation font vrayes ; mais il eft à remarquer, que dans ces Chartres il n'eft jamais dit que l'Ecoffe relevât de l'Angleterre ; au contraire, il femble que ce Prince prenoit à tâche de faire valoir l'indépendance & la fouveraineté de fa couronne. 1°. Sur le fceau attaché à ces Chartres on voit l'image du Prince, avec ces paroles, *Ymago Edgari Bafilei Scottorum.* Et Selden dans *fes titres d'honneur* remarque que le titre de Βασιλευς, que les Rois fe donnoient autrefois, étoit une preuve certaine de leur fouveraineté. Et lorfque ce grand homme s'objecte que ce titre n'eft dû en Occident qu'au feul Empereur, il répond que les Rois d'Angleterre, d'*Ecoffe*, de France, d'Efpagne, &c. dont les couronnes ne relevent que de Dieu feul, ont autant de droit à ce titre que l'Empereur même. 2°. Toutes les Char-

tres de ce Prince commencent par ces mots, *omnibus hominibus suis Scottis & Anglis*, autre marque que les Ecossois étoient indépendans des Anglois.

Nôtre Auteur après avoir démontré la mauvaise foi de Mr. Atwood, par rapport aux Chartres qu'il cite, réfute assez au long l'histoire fabuleuse composée par Mr. Drake. Celui-ci, sous prétexte qu'il avoit découverr un manuscrit curieux, fit imprimer il y a quelques années un ouvrage sous le titre d'*Historia Anglo-Scotica*. Ce livre n'est qu'une rapsodie de toutes les injures que le Poëte Harding a vomies contre l'Ecosse. Les Lecteurs peuvent consulter Mr. Nicholson Evêque de Carlile * pour voir le caractere qu'il fait de Harding : il est certain que son histoire écrite en vers est une satyre très-mordante contre l'Ecosse. Mr. Drake cite dans son histoire un autre Historien Anglois de même autorité que le premier, c'est Edoüard Hall mort en 1547. Ce Hall fut autrefois Officier de la ville de Londres, il écrivit une histoire des guerres que se firent les deux maisons d'York & de Lancastre, mais il s'étend principalement à décrire lus differentes modes d'habits qui étoient en usage sous les differens regnes des Princes dont il parle. Pour ce qui est de la dépendance de l'Ecosse, il n'en parle que sur les mémoires d'Harding.

* *Bibliot. hist.*

II. Mr. Atwood se sert des anciennes loix d'Angleterre publiées par Lambard en 1598. pour prouver que l'Ecosse dépendoit autrefois de l'Angleterre. 1°. Dit-il, dès les premieres pages de ces loix il est porté *que les Anglois & les Normands, les François & les Bretons du pays de Galles, les Pictes & les Ecossois &c. vivront en bonne intelligence, sous peine d'une amende* appellée *forio factura* : mais Mr. Atwood, soit par ignorance, soit par malice, explique ce terme par celui de confiscation.

2°. Dans la 17^{e}. loi d'Edoüard le Confesseur, confirmée & adoptée par Guillaume le Conquerant, il est marqué que le Pape Eleuthere regla au Roi Lucius les limites de son Royaume, qui devoit comprendre *la Grande Bretagne, avec toutes les Isles qui l'environnent, jusqu'en Dannemarc & en Norvege.*

3°. La 35^{e}. loi du même Edoüard porte expressément, que *les Anglois, les Danois, les Bretons du païs de Galles, les habitans de l'Albanie & des Isles, seront severement punis s'ils osent empiéter sur les forêts du Roi.* De tout ceci Mr. Atwood conclud, que l'Ecosse au tems de Guillaume le Conquerant, dépendoit de l'Angleterre.

Mr. Anderson répond à son adversaire, 10. Que Lambard en publiant ces loix s'étoit servi de deux copies tout à fait differentes, l'une en paroît ancienne & autentique, l'autre moderne & contrefaite,

Mr. Nicholſon Evêque de Carlile, Junius, Somner &c. n'ajoutent point de foi à cette derniere copie ; & en effet, elle n'eſt nullement conforme à celle qui ſe trouve dans Hoveden, & il eſt à remarquer que dans cette ancienne copie il n'y a pas un ſeul mot dont on puiſſe inferer que l'Ecoſſe relevât des Rois d'Angleterre.

2o. Dans toutes les lettres, dans toutes les Chartres de Guillaume le Conquerant, ce Prince ne prend jamais que le titre de *Rex Anglorum*. S'il avoit été Monarque de la Grande Bretagne, il n'auroit pas manqué ſelon toutes les apparences de le ſpécifier.

3°. Tous les Hiſtoriens contemporains conviennent que le plus puiſſant & le plus dangereux ennemi qu'eût le Conquerant fut Malcolme Roi d'Ecoſſe. Il eſt vrai, & nôtre Auteur l'avoüe, que Malcolme & ſes ſucceſſeurs firent hommage aux Rois d'Angleterre pour quelques Provinces qu'ils tenoient en Angleterre ; mais il eſt abſolument faux que ce Prince ait jamais fait hommage pour l'Ecoſſe.

4°. Pour ce qui eſt de la lettre du Pape Eleuthere, Spelman aſſure qu'elle eſt ſuppoſée, car 1°. Il y a des termes dans cette lettre qui étoient certainement inconnus au tems de ce Pape. 2°. On s'y ſert, en rapportant quelques paſſages de l'Ecriture, de la verſion de S. Jerôme, qui vivoit plus de deux cens ans après Eleuthere. Enfin,

Mr. Tyrrel & tous les Critiques conviennent avec Spelman que cette lettre n'est qu'une *imposture grossiere*.

5°. La 35^e^. loi citée par Mr. Atwood est manifestement supposée. On y trouve comment Ina fut élû Roi de toute la Bretagne par un Ange, & cependant il est certain qu'Ina ne fut jamais Roi que des Saxons occidentaux. Les conquêtes du Roi Artus étalées avec tant de pompe, sont de l'invention de Geoffroy de Montmouth, Auteur fabuleux s'il en fut jamais.

III. Mr. Atwood, non content d'apporter les anciennes loix d'Angleterre pour prouver le prétendu hommage rendu par les Rois d'Ecosse à ceux d'Angleterre, se sert des loix d'Ecosse même pour montrer que ce païs étoit sujet à l'Angleterre. Il soutient donc que depuis le regne d'Henri II. l'Ecosse a toujours été gouvernée par des loix faites en Angleterre ; en effet, dit-il, l'on trouve que les anciennes loix d'Ecosse qui commencent par ces mots, *Regiam majestatem*, sont les mêmes que celles qui furent publiées par Glanville sous le regne d'Henri II.

Nôtre Auteur répond, que quand même cela seroit vrai, il ne s'ensuivroit pas que l'Ecosse ait jamais relevé de l'Angleterre, car tout le monde sçait que la plûpart des peuples de l'Europe ont pris leurs loix des Romains, sans que l'on puisse dire que leurs païs fûssent sujets aux Ro-

mains. Guillaume le Conquerant introduiſit en Angleterre les loix de France, doit-on inferer de là que l'Angleterre a relevé des Rois de France ?

Mais Mr. Anderſon ſoutient que ce ſont les Anglois eux-mêmes qui ont pris leurs loix des Ecoſſois. Pour entendre ceci, il faut que les Lecteurs ſçachent que pluſieurs Auteurs aſſurent que les loix communément appellées *Regiam majeſtatem*, furent faites ſous le regne de David Roi d'Ecoſſe. D'autres, il eſt vrai, ſoutiennent que ces loix furent compilées par Glanville, & approuvées par Henri II. Roi d'Angleterre, mais les plus habiles Antiquaires & Critiques d'Angleterre ne ſont pas de ce dernier avis. Spelman & Selden ne font aucune difficulté d'attribuer ces loix à David I. Ils inſinuent même que Glanville, ou celui qui en a fait la compilation qui paſſe ſous ſon nom, les a tranſcrites preſque mot à mot des loix de David I. Mr. Anderſon confirme ce ſentiment par pluſieurs raiſons très-ſolides.

IV. La quatriéme, & la plus forte preuve dont Mr. Atwood ſe ſert, eſt la conduite de quelques Rois d'Ecoſſe, qui en effet ſemblent s'être ſoumis aux Rois d'Angleterre. Ceux qui ſont un peu verſez dans l'hiſtoire d'Ecoſſe ſçavent les diviſions qui s'y éleverent après la mort du Roi Alexandre III. Ce Prince n'ayant pas laiſſé d'enfans, un grand nombre de Seigneurs pré-

tendirent à la Couronne, Robert de Bruce & Jean de Bailleuil furent les principaux compétiteurs. Le premier étoit un Prince brave & genereux, qui ne voulut jamais implorer l'assistance d'Edoüard I. Roi d'Angleterre. Le second méprisé des Ecossois eut recours à Edoüard, lui promettant que s'il l'aidoit à monter sur le Trône il deviendroit dans la suite son homme *lige*, & qu'il lui feroit hommage pour son Royaume. Cette condition fut acceptée, & Edoüard entra en Ecosse à la tête d'une puissante armée, prit un grand nombre de villes, mit Bailleuil sur le trône, & obligea plusieurs Seigneurs Ecossois de lui prêter le serment de fidelité ; & ensuite il retourna triomphant en Angleterre. Non content de cette expedition il écrivit une lettre au Pape, dans laquelle il soutient que l'Ecosse a été de tout tems dépendante de l'Angleterre &c. mais dès les premieres lignes de cette lettre les Lecteurs voyent clairement qu'elle n'a été écrite que pour imposer au Pape, & les autoritez qui y sont apportées pour prouver l'hommage ne meritent pas plus de créance que les fables qui y sont rapportées, de Brutus, d'Ina, du Roi Artus &c. Les Lecteurs qui seroient peutêtre curieux de sçavoir le caractere que l'on fait d'Edoüard I. n'ont qu'à consulter Bacon dans son histoire des loix & du gouvernement d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, Robert de Bruce étant mou-

té sur le Trône refusa constamment de faire hommage au Roi d'Angleterre pour l'Ecosse ; il chassa les Anglois de toutes les places qu'ils occupoient dans son Royaume, & il remporta sur eux une des plus signalées victoires dont l'histoire ait jamais fait mention.

Un autre fait que Mr. Atwood rapporte pour prouver que l'Ecosse dépendoit de l'Angleterre, est celui-ci : Henri Duc d'Anjou s'étant réfugié en Ecosse auprès de son oncle, le Roi David y trouva un accüeil si favorable, qu'il jura solemnellement que si jamais il montoit sur le Trône d'Angleterre, il cederoit au Roi d'Ecosse en toute Souveraineté les provinces de Northumberland &c. Mais ce Prince parvenu à la Couronne ne tint pas sa parole ; sur quoi Guillaume Roi d'Ecosse & petit fils de David entra en Angleterre à la tête d'une nombreuse armée, & s'y rendit maître de quelques châteaux ; mais ayant été surpris à Anwik, il fut conduit d'abord à Richemond, de là à Caën en Normandie, & enfin au château de Falaise, où pour recouvrer sa liberté, il fut obligé de signer un acte, par lequel il reconnoît qu'il tient le Royaume d'Ecosse du Roi d'Angleterre. Cet acte se trouve dans la plûpart des Historiens Anglois, & Mr. Rymer l'a inseré au long dans son dernier ouvrage. Quoi qu'il en soit, durant la vie d'Henri le Roi d'Ecosse fut contraint de lui faire homma-

ge ; mais après sa mort, Richard I. convaincu de l'injustice que son pere avoit faite au Roi d'Ecosse, le déchargea de tout hommage, renonça aux droits qu'Henri avoit usurpez, lui rendit les villes qu'il tenoit en Ecosse, & vécut avec lui en bonne intelligence le reste de sa vie. L'acte par lequel Richard renonce aux prétendus droits que son pere croyoit avoir sur l'Ecosse, est une preuve évidente que ce Royaume avoit toujours été libre & indépendant.

Il seroit assez inutile de suivre Mr. Atwood, & de réfuter tout ce qu'il avance dans son ouvrage, pour montrer que l'Ecosse relevoit autrefois de l'Angleterre. Mr. Anderson le défie de produire un seul fait qui ne soit faux, un seul acte qui n'ait été extorqué ; & il soutient que si de tels faits & de tels actes prouvent que l'Ecosse dépendoit autrefois de l'Angleterre, de pareils actes prouvent aussi que les Rois d'Angleterre ont rendu hommage à d'autres Princes. Les regnes de Richard I. du Roi Jean, &c. en fournissent des exemples.

La derniere preuve dont Mr. Atwood se sert pour montrer que l'Ecosse dépend de l'Angleterre est celle-ci : Cromwell a conquis l'Ecosse de la même maniere qu'il a conquis la Jamaïque. Donc l'Ecosse doit dépendre de l'Angleterre. C'est, dit nôtre Auteur, comme s'il disoit, un sujet rebelle ; un Cromwell, s'est emparé de l'An-

gleterre, donc ce Royaume doit encore foi & hommage à Cromwel & à ses successeurs : c'est l'affreuse conséquence qui suit naturellement des principes de Mr. Atwood.

A la fin de cet Essai les Lecteurs trouveront un recüeil curieux de toutes les Chartres & des autres actes dont il est fait mention dans le corps de l'ouvrage.

ARTICLE CLX.

HISTORIA INSECTORUM &c. C'est à dire, *Histoire des insectes, ouvrage posthume de Jean Ray Membre de la Societé Royale de Londres, & imprimé par l'ordre de la même Societé. Avec une addition des Escarbots d'Angleterre.* A Londres, aux frais de A. & J. Churchill, au Cygne noir, ruë Pater-noster-row, 1710. *In* 4o. *pages* 398.

LEs observations de Mr. Ray sur l'histoire naturelle ont rendu son nom recommandable, & on ne sçauroit les lire sans admirer sa diligence & son exactitude. Il fit imprimer son histoire des plantes en 1689. & celle-ci paroît après sa mort par ordre de la Societé Royale de Londres.

Insectes, dit-il après Aristote, sont des animaux dont le corps a des incisions. Les uns ont des incisions dans toute la longueur de leur corps, comme les vers de terre,

les chenilles, les vers à ſoye, qui ſont une eſpece de chenilles : les autres ont ou la tête ou la poitrine ſéparées du ventre par une ſimple membrane & quelques petits conduits, comme les mouches, les araignées, les fourmies.

Mr. Rày diviſe en general les inſectes, en ceux qui changent de forme, & ceux qui ne changent point de forme : & ceux-ci ſelon qu'ils ont des pieds, ou n'en ont point. Enſuite il compte les diverſes eſpeces des uns & des autres. Les metamorphoſes des vers à ſoye ſont connuës : ils ſe changent premierement en feves, & puis en papillons ; il en eſt de même des chenilles.

On eſt obligé de renvoyer au livre même les Lecteurs curieux de s'inſtruire. Ils y verront les differénces & les deſcriptions de toutes ces ſortes de petits animaux, ſoit qu'ils vivent ſur la terre, ou dans l'eau, ſoit qu'ils marchent, ou rampent, ou volent en l'air.

Il diſtingue & décrit plus de 212 eſpeces de chenilles, plus de 82 eſpeces de papillons, & environ 262 d'une autre ſorte de papillons qu'il nomme *Phalanæ*, 38 d'araignées. Et avec un ſemblable détail il parle de quarante differens genres d'inſectes.

ARTICLE CLXI.

LE PARFAIT NEGOCIANT, ou Instruction generale sur ce qui regarde le commerce des Marchandises de France & des Païs étrangers ; pour les billets de banque, de change & rechange, pour les societez ordinaires, en commandite & anonymes ; pour les faillites, banqueroutes, & les séparations, cessions & abandonnemens de biens ; pour la maniere de tenir les livres journaux d'achat, de vente, de caisse & de raison. Par le sieur Jacques Savary. Septiéme édition, revûë, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'Auteur, ensemble les nouvelles Ordonnances, Arrêts & Reglemens intervenus sur le fait du commerce & des manufactures. Par le sieur Jacques Savary Des Bruslons son fils. A Paris, chez Michel Guignard & Claude Robustel, ruë S. Jacques, 1713. *In* 4°. *pages* 1018.

COmme personne ne sçauroit suffire à ses propres besoins, & qu'aucun païs, pour heureux & fertile qu'il soit, ne fournit à ses habitans tout ce qui est necessaire pour l'entretien & les commoditez de la vie, il faut absolument avoir recours au commerce. C'est le commerce qui fait valoir le travail & l'industrie des hommes dans l'agriculture & dans les Arts, qui

 maintient

maintient entre eux la société, par la communication mutuelle des avantages qu'ils tirent les uns des autres. La vente délivre chaque particulierde ce qu'il a de trop, & l'achat lui procure ce qui lui manque. Ce seroit encore une chose fort incommode de chercher, comme à l'avanture & avec incertitude, à qui vendre & de qui acheter: il a fallu que ce rtaines personnes se chargeassent de ce soin, s'intermettant pour acheter des uns & pour vendre aux autres, ce sont les Marchands & les Négocians, qui font le trafic & le commerce. Ce nom ne convient pas proprement à ceux qui vendent leur récolte ou leur ouvrage, & qui achetent pour leur propre usage.

M. Savary a entrepris d'instruire un Marchand de tout ce qui concerne le commerce: & une preuve sans replique qu'il a réüssi, c'est qu'un si gros livre, depuis l'an 1675. que la premiere édition s'en fit, est parvenu à la septiéme. Celle-ci est beaucoup préferable à toutes les précedentes, non seulement parce que des fautes qui s'étoient glissées y sont corrigées; mais aussi par des augmentations considerables qu'y a faites M. Des Brustons fils de l'Auteur.

M. Savary s'étoit lui-même instruit à fond de la matiere qu'il traite, & par ses reflexions sur sa propre expérience, & par divers memoires des personnes les plus intelligentes: il prouve ce qu'il avance par les évenemens même & par le succès, qui

a été heureux aux uns & malheureux aux autres : il rapporte les Reglemens ſur le fait du commerce, les Ordonnances de nos Rois, les Arrêts, des déciſions de procès, des déliberations ; & par tout on trouve un homme de grand ſens & judicieux. Quoiqu'il portât un nom & fût d'une naiſſance à aſpirer aux honneurs, il ſe mit pourtant au commerce, & ne s'en retira qu'après pluſieurs années, le Duc de Mantoüe lui ayant confié l'Intendance de Charleville & de ſes autres terres en France.

L'ouvrage eſt composé de deux parties. Il ſemble que l'une regarde plus particulierement la perſonne du Marchand, & que l'autre eſt pour les Marchandiſes.

La premiere partie contient quatre livres, qui ſont diviſez en pluſieurs chapitres. Après un prélude ſur les avantages qui reviennent du commerce, & le rendent neceſſaire à la ſocieté humaine, M. Savary fait remarquer qu'à la verité le hazard y peut beaucoup ; mais qu'ordinairement l'ignorance, l'imprudence, l'ambition, ſont les cauſes de la ruine des Marchands, au lieu que ceux qui ſont habiles, aviſez & prévoyants, qui ſçavent meſurer leurs projets à leurs forces, proſperent & ſe rendent la fortune propice.

Dans le deſſein de former un parfait Négociant, il le prend dès l'enfance : il faut dès lors lui faire apprendre à bien écrire, l'exercer à l'Arithmétique & à tenir les

livres de compte. Il eſt bon dans les tems qui lui reſtent, de s'appliquer à la lecture de l'hiſtoire, des Relations de voyages, & des livres qui traitent du commerce; ajouter enfin la connoiſſance des langues qui peuvent dans la ſuite ſervir à entretenir le commerce des païs étrangers. Et c'eſt là où la ſcience doit ſe terminer; celle des belles Lettres, de la Rhetorique, & de la Philoſophie, ne lui étant pas ſeulement inutile, mais le plus ſouvent préjudiciable. Elles donnent, dit l'Auteur, je ne ſçai quelle élevation à l'eſprit, qui fait mépriſer la boutique & le magazin: il eſt rare que les jeunes gens élevez au College réüſſiſſent à la marchandiſe, & ils aiment mieux porter leurs penſées vers l'Egliſe ou le Barreau, où ils croyent trouver plus d'honneur: outre que les habitudes qu'ils font avec les enfans de qualité, contribuent encore à leur enfler le courage.

Il ne peut ſouffrir qu'un pere & une mere diſent: *Mon fils a l'eſprit lourd & peſant, je le ferai marchand.* La profeſſion de marchand demande de l'eſprit, & ſurtout une imagination vive pour inventer, avec un naturel complaiſant, pour ne point rebutter les perſonnes avec qui il a continuellement à traiter. Elle demande auſſi un corps robuſte & qui puiſſe réſiſter à la fatigue: ſi la bonne mine y eſt jointe, elle ne nuit point. Enfin, ſans le génie & l'inclina-

tion il n'y a rien à esperer, non plus qu'en toute autre condition.

La résolution prise de se mettre à la marchandise, il s'agit de se déterminer sur les diverses especes de marchandise. A Paris les marchands sont divisez en six corps, de la Draperie, l'Epicerie, la Mercerie, la Pelleterie, la Bonneterie, l'Orfevrie ; sans compter diverses autres sortes de commerce, comme de saline, de bois, de chaux, de bled, de vin &c. Celui de la Mercerie est sans comparaison le plus considerable. De plus, il y a des Marchands en détail & à la boutique, d'autres en gros & au magazin.

Pour venir à l'execution, la premiere démarche est l'apprentissage, qui dure trois ans : après lesquels il est bon de demeurer encore trois autres années chez le même maître, ou chez un autre, en qualité de Facteur. M. Savary dans le 2^e^. & 3^e^. livres donne de sages avis aux Apprentifs & aux Facteurs, sur la maniere dont ils doivent se comporter ; il leur recommande la crainte de Dieu, sans laquelle ils ne sçauroient avoir constamment de la fidélité & de la bonne foi, il leur conseille d'entendre la Messe tous les jours, & de s'acquitter des devoirs d'un bon Chrétien.

Comme il leur est important de connoître les poids & les mesures, il expose la difference qui s'y trouve entre Paris & les principales villes, tant du Royaume,

que des païs étrangers, & il fait les réductions. Ensuite il traite des Lettres & Billets de change, qui sont proprement l'ame du commerce. C'est chose digne d'admiration de voir les Banquiers & les Négocians de Lyon faire entre eux les acceptations & les payemens de Lettres de change, qui se tirent & se remettent de toutes les Places de l'Europe, en deux ou trois heures : car il se payera quelquefois un million sans débourser un sol. Il décrit la maniere qu'ils y observent.

Au 4^e^. livre M. Savary considere un Marchand, qui après le tems de son apprentissage & de son service s'étant fait passer maître, entreprend d'agir pour lui même & pour son compte, ce qui demande l'âge de vingt ans accomplis. Il l'avertit 1°. De se regarder dès lors comme Majeur par rapport au commerce, & sans esperance de pouvoir se prévaloir un jour de Lettres de rescission sur les fautes qu'il y commettroit. 2°. D'examiner son fond capital, afin d'y proportionner son négoce, & d'éviter de se précipiter d'abord dans un abîme de dettes : par exemple, un commençant ne doit pas s'imaginer qu'avec un fond de quinze ou vingt mille livres il avancera beaucoup en étoffes d'or, d'argent, de soye ; à mesure que les marchandises sont prétieuses, elles demandent de plus grosses sommes. Le moyen d'y suppléer, c'est de se mettre en societé ou de

prendre alliance avec un Marchand déja accrédité.

Il n'omet aucun point d'instruction necessaire aux Marchands en détail ; les ruës, ou les places, où ils doivent s'établir, l'ordre & l'arrangement dans la boutique, le ménagement du jour le plus avantageux pour faire voir leurs marchandises, la maniere de tenir leurs differens livres, à quoi il les exhorte de se rendre très-réguliers, & il leur en donne des modeles ; les précautions dans l'achat, l'attention dans la vente, la circonspection pour les crédits, la sollicitation des dettes. Et il veut que chaque année, ou du moins de deux ans en deux ans, ils fassent un Inventaire de tous leurs effets, dont il leur prescrit la méthode.

Toute la seconde partie divisée en cinq livres est destinée à instruire les Négocians qui entreprennent le commerce en gros. Si celui-ci est plus élevé, & n'est point comme l'autre qui se fait en détail, asservi au public, & que pour cette raison il s'exerce par la Noblesse en plusieurs Royaumes & Etats, il est aussi plus difficile, & demande plus d'habileté. Un Marchand en gros n'a affaire qu'à deux sortes de personnes, aux Manufacturiers, & aux Marchands en détail : des deux côtez il se voit obligé à avoir devant lui de grosses sommes ; pour des avances à ceux-là, & souvent avant qu'ils ayent commencé à tra-

vailler ; pour fournir à crédit à ceux-ci, n'étant pas possible de tirer toujours d'eux de l'argent comptant. D'ailleurs, sa presence est necessaire aux manufactures pour la bonté de l'ouvrage & pour le presser, elle l'est aussi au magasin pour le débit ; car il est plus sûr & plus utile d'agir par soi-même que par des Commissionnaires.

Ces raisons obligent les Marchands en gros à former des societez, sur lesquelles M. Savary dans le premier livre ne laisse rien à souhaitter, expliquant toutes les formalitez qu'il y a à y observer, afin d'éviter dans la suite les contestations & les procès entre les associez. Il rapporte ce que les Ordonnances ont reglé sur un point si important, ce que les Arrêts ont décidé, des formules de contracts.

Il distingue trois sortes de societez. La premiere, ordinaire & collective, en laquelle chacun des associez déclare & met son nom pour faire le commerce en commun. La seconde en commandite, à laquelle une personne apporte seulement son argent, laissant l'administration & l'exercice du commerce à un autre, qui quelquefois n'y employant que son nom & son industrie, n'en retire aussi qu'un salaire convenable: la troisiéme anonyme & participe, où chaque associé agit en son nom seul avec les vendeurs & acheteurs, & n'est tenu qu'à son associé, ou à ses associez ; tels sont les monopoles que des Marchands

forment entre eux, & les conventions qu'ils font allant aux foires & marchez, d'acheter séparément & de mettre ensuite le tout ensemble, pour être partagé à proportion de leur mise. Les societez en commandite sont d'un grand avantage pour l'avancement & le maintien du commerce, en ce que des personnes riches, & qui ne sont point de profession à l'exercer, y contribuent de leur bien.

Il ajoute de sages avis touchant l'achat & la vente, & les considerations qu'il y a à faire avant que de s'engager à établir ou à continuer des manufactures. En celles qui ne sont que pour des ouvrages qui ont déja leur cours établi dans le Royaume, il y a moins à risquer; mais si l'on se propose, ou d'imiter les ouvrages des païs étrangers, ou d'en inventer & d'en produire de nouveaux, comme la réüssite est incertaine, il faut y proceder avec circonspection; les matieres ne sont pas les mêmes partout, les apprêts ne se peuvent si bien faire, & les frais deviennent plus grands en un endroit qu'en un autre. Et quant aux apprêts, quoique ce soient les mêmes ouvriers qui travaillent, tantôt à Tours, tantôt à Lion, & qu'ils employent les mêmes soyes, cependant à Lion ils ne sçauroient parvenir à imiter parfaitement les pannes, tabis, moëres pleines & façonnées, poils de soye, taffetas de Tours; ni à Tours les satins pleins & façonnez, velours, damas, brocards d'or & d'argent de Lion.

M. Savary raconte l'histoire d'une de ses inventions, d'un droguet d'or & d'argent, dont la chaîne étoit d'or & d'argent : il évitoit par là un inconvenient assez ordinaire, & qui est que l'or & l'argent dans la trame, vû le grand mouvement qu'ils souffrent, s'écaillent & coulent de dessus la soye sur laquelle ils sont filez : l'étoffe parut belle & le débit en fut prompt ; mais elle ne fut pas bonne à l'user, l'éguille du Tailleur ne tenoit pas & emportoit l'étoffe.

Le second livre est tout ensemble & très-instructif & très-curieux : c'est une histoire du commerce dans les païs étrangers ; en Hollande, Flandre, Angleterre, Irlande, Italie, Espagne, aux Indes Orientales, dans le Nord, & sur la mer Baltique, à Arkangel & dans la Moscovie, en l'Amérique, en Guinée & toute la côte d'Afrique. M. Savary marque les marchandises qui s'y portent, & celles qui s'en rapportent, les doüanes & les droits d'entrée & de sortie à payer, le change de l'argent, courtage, emballage, fret de vaisseaux, les facilitez ou les difficultez qui se rencontrent chez les diverses nations. Il ne cache point son ressentiment sur les mauvais traitemens que nos Négocians ont à souffrir en Angleterre, & dont il fait une liste de dixhuit articles.

Sur le chapitre de Venise il décrit comment se gouverne une caisse publique, nommée *il Banco*, établie par la Republique

pour faire tous les payemens, qui y roulent uniquement sur des Lettres de change: c'est-à-dire, que les Marchands y portent & consignent leur argent, qui demeure entre les mains de la Republique, & se convertit à l'égard des autres Marchands en Lettres de changes payables au *Banco*. Toutefois il y a une caisse d'argent comptant pour ceux qui en ont besoin, & par la circulation du commerce il retourne bientôt au *Banco*.

M. Savary soutient que les François sont en état d'égaller, & même de surpasser les Hollandois dans le commerce. Car 1°. La France a un plus grand nombre de matelots, & d'aussi habiles que la Hollande. 2°. Si nos matelots demandent d'être mieux nourris, cette dépense n'est pas comparable à celle que les Négocians Hollandois sont contraints de faire, ne pouvant entretenir leur commerce, & particuliérement celui du Nord, qu'au moyen de nos marchandises qu'ils viennent acheter, & dont ils payent les droits de sortie, sans compter les autres frais. 3°. S'ils ont un plus grand nombre de vaisseaux, c'est le Nord qui leur fournit le bois, & qui peut nous en fournir de même. 4°. Ils ont de grandes habitudes & des correspondances : la continuation du commerce ne nous en procurera pas moins. 5°. La Chambre des Assurances d'Amsterdam met en mer soixante vaisseaux de guerre pour la sureté de leurs navigations;

s'il y a aussi une Chambre des Assûrances établie à Paris, à laquelle les Hollandois même s'addressent.

Il ne reste en faveur du commerce des Hollandois qu'une raison, que M. Savary avoüe être sans replique. C'est qu'en Hollande les enfans des Négocians continuent dans le commerce, au lieu qu'en France un Marchand qui a amassé quelques richesses, pense aussi-tôt à pousser sa famille dans les charges publiques & honorables de la Magistrature ; en sorte que souvent le commerce d'un Hollandois commence avec incomparablement plus de richesses, que ne finit celui d'un François. On n'auroit jamais pensé ce qu'il dit page 555. „ Très souvent je me suis trouvé en con„ versation avec quelques-uns des plus an„ ciens Négociants, qui connoissoient tous „ les plus riches & les plus puissans d'entre „ eux, qui vouloient gager, s'il eût été „ possible, qu'il ne s'en trouveroit pas dans „ Paris trente qui eussent cent mille écus „ vaillant d'effets bien asfûrez : & je le „ crois. Qu'en conclure, sinon que le commerce étranger étant fondé sur de grandes avances, ne peut se faire qu'en societé & par des Compagnies.

Dans le troisiéme livre l'Auteur traite avec exactitude, de ce qui concerne les Commissionnaires & les Agens de change. Il insiste à recommander comme une chose très-importante, qu'un des Associez se

transporte dans les lieux où se fait le commerce ; parce qu'y étant interessé, il usera de plus de vigilance.

Si le commerce est comme un fleuve qui porte l'abondance & la richesse, quelquefois il laisse à sec ceux qui s'y sont embarquez, & il est sujet à des naufrages. On voit arriver, quoique plus rarement, qu'un Négociant d'une habileté & d'une probité reconnües, est contraint de ceder à la mauvaise fortune, & se trouve ou embarrassé ou abîmé. C'est ce triste état d'un Marchand que M. Savary envisage dans le quatriéme livre, où il explique ce que c'est que Lettres de répit, défenses generales à l'encontre des créanciers, contracts d'attermoyement, cessions & abandonnemens de biens. En tout cela il y a des mesures à prendre selon la prudence ; des formalitez à observer selon la justice, tant de la part du Marchand réduit à ces fâcheuses extremitez, que de celle de ses créanciers : il doit s'en rapporter au conseil d'un ami désinteressé, fidelle & intelligent, ne pas se laisser surmonter par la tristesse & le désespoir, & surtout se garder de ne pas verifier le proverbe, qu'*où pauvreté entre par la porte, probité sort par la fenêtre.* Au reste, il ne faut pas confondre une faillite imprévûë & causée par malheur, avec une banqueroute préméditée & frauduleuse. Celle-ci est punie severement par les loix. Toutes ces matieres sont traitées avec soin par l'Auteur.

Comme au tems qu'il composoit le troisiéme livre touchant le commerce des païs étrangers, il n'avoit pas une connoissance assez parfaite de celui du Levant, s'en étant depuis instruit sur des mémoires très-exacts, il en fait le sujet du cinquiéme livre.

Les Echelles du Levant, c'est à dire, les lieux où se fait principalement le commerce, sont Smyrne, Alexandrette & Alep, Seide, Chypre, Angora, Constantinople, Alexandrie & Rosette aux embouchures, le Caire, le Bastion de France sur la côte de Barbarie : mais cette derniere place ne subsiste plus, & le commerce est transporté à Alger & à Tunis.

M. Savary estime que le commerce étant bien conduit, peut apporter de grands avantages ; & il n'omet aucune des particularitez necessaires à connoître pour le pratiquer & le faire réüssir. C'est à l'Auteur qu'il faut recourir pour s'en informer pleinement, & pour apprendre ce que les François, Italiens, Anglois & Hollandois y font d'affaires. Chaque année il arrive à Smyrne dix vaisseaux & quatre barques ou polacres de Marseille, environ quatre vaisseaux & deux polacres de Livourne, de Venise deux ou trois vaisseaux, d'Angleterre cinq ou six sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre, de Hollande huit ou dix.

Il juge qu'il y auroit du profit à faire en entreprenant le commerce des Indes Orien-

tales par Suez à l'extremité de la mer rouge & par le Caire : les voyages seroient moins longs, & exposez à moins de risques.

A la fin du volume sont ajoutez deux traitez, l'un de l'art des lettres de change, par Mr. Du Puis de la Serra ; l'autre des Changes étrangers, par Claude Nauloy.

Touchant le commerce en gros, on a dit, après M. Savary, qu'en plusieurs Royaumes & Etats il s'exerce par la Noblesse : en France il est également permis aux Gentils-hommes, & en le faisant ils ne dérogent point. M. Savary rapporte à ce sujet, qui est important, deux Edits du Roi de 1669. & de 1701. Il y a plus, car le commerce a été une voye à des Négocians qui le pratiquoient avec distinction, pour parvenir à la Noblesse ; le Roi jugeant que des personnes qui par un moyen si légitime contribuent au bien de la patrie, meritent cette glorieuse récompense.

ARTICLE CLXII.

RESOLUTION DE PLUSIEURS Cas de conscience touchant la morale & la discipline de l'Eglise, suivant l'Ecriture sainte, les Conciles, les Peres de l'Eglise, les Canonistes & les Théologiens. Par Mres. Augustin De Lamet & Germain Fromageau, Docteurs en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne. Tome pre-

mier. A Paris, chez Loüis Guerin, ruë St. Jacques, à St. Thomas d'Aquin, 1714. *in* 8°. *pages* 680.

COmme les Cas de conſcience ſont des actions humaines qui n'arrivent jamais qu'en des circonſtances particuliéres, d'où réſultent des varietez infinies, il n'eſt pas toûjours aiſé de voir le rapport qu'ils ont avec les principes generaux, ſelon leſquels ils doivent être décidez. Afin donc d'éviter le trouble, & de mettre ſa conſcience en ſûreté, il eſt neceſſaire alors de conſulter ceux qu'on eſtime les plus éclairez. Un grand nombre de toutes ſortes de perſonnes s'étant à ce ſujet addreſſées à Mr. de Ste. Beuve, leurs conſultations & ſes réſolutions ont été recüeillies & publiées avec le ſuccès que tout le monde ſçait.

Celles-ci n'en meritent pas un moindre; & elles peuvent être conſiderées comme une continuation de ces premieres. C'eſt, dit l'Editeur, les mêmes ſentimens de juſteſſe & de modération, ſans donner dans le rigoriſme, ni dans le relâchement. Des perſonnes de diſtinction dans l'Egliſe les demandoient, & l'on ne pouvoit en fruſtrer le public ſans injuſtice; mais il a fallu du tems, & pour les raſſembler, & pour leur donner quelque ordre.

L'Editeur dans l'avertiſſement fait l'éloge de Mrs. De Lamet & Fromageau. Mr. De Lamet étoit d'une Maiſon très-ancien

ne, sortie de celle de Neuville dans les Païs-Bas, honorée premierement par les Comtes de Flandres, & puis par nos Rois des emplois des plus considerables de la Cour & de l'armée. Un Seigneur De Lamet se croisa avec Godefroi de Boüillon, & un autre mourut au siege de Damas en 1248. Mr. De Lamet, dont il s'agit ici, étoit oncle paternel de feuë Madame la Duchesse de Charost. Il fut reçu en la Maison & Societé de Sorbonne le dernier jour d'Octobre 1646. Il en fut choisi Prieur le 24e. de Mai 1648. & prit le Bonnet de Docteur le 31e. de Mai 1650. Le Cardinal de Retz qui étoit son parent, se l'attacha, & le trouva fidelle dans sa disgrace: car M. De Lamet le suivit en ses voyages d'Angleterre, de Hollande & d'Italie; mais enfin dégoûté de cette vie errante, il retourna en la Maison de Sorbonne, & y fixa sa demeure, pour vacquer tranquillement à la priere & à l'étude. M. de Sainte Beuve, qui connoissoit l'étenduë & la droiture de son esprit, se l'associa en la Résolution des Cas de conscience; & une grande partie de celles de Mr. de Ste. Beuve sont aussi signées par Mr. de Lamet, sur qui ensuite tomba le poids des consultations. Il étoit souvent obligé de passer les nuits à y répondre, ayant encore d'autres occupations de charité. Il mourut le 10e. de Juillet 1691. âgé de soixante-dix ans; & la veille par un sentiment d'humilité, il pria M. Fromageau, à qui il confia ses der-

nieres volontez, de demander pardon de sa part dans l'Assemblée de Sorbonne, du peu d'édification qu'il pouvoit avoir donnée à ses Confreres.

M. Fromageau étoit fils d'un riche Bourgeois de Paris, & allié avec les principaux de la Robbe. Il fut reçu en la Maison & Societé de Sorbone le 9^e^. d'Août 1661. & prit le Bonnet de Docteur le 24^e^. d'Avril 1664. Son unique occupation fut la priere & l'étude, auxquelles il joignit l'emploi pénible & charitable, d'assister à la mort ceux qui y étoient condamnez. Il refusa constamment les dignitez Ecclésiastiques qui lui furent présentées par plusieurs Prélats, & succéda à Mr. De Lamet en la Résolution des Cas de conscience. Il mourut le 7^e^. d'Octobre 1705.

Il y aura cinq volumes. Celui-ci contient cent vingt six Cas differens, touchant le Baptême, la Confirmaton, l'Eucharistie, le Sacrement de Pénitence, la Communion, les Confesseurs & le secret de la Confession, la Messe, les Cas réservez, la profanation des Eglises, les Censures & les Irrégularitez.

La méthode qu'observent ces Messieurs, est de rapporter l'Exposé qui leur a été fait, & sur lequel ils ont été consultez, de le diviser en autant de questions qu'il en renferme, d'établir les principes sur lesquels ils doivent appuyer leur Résolution, qu'ils mettent enfin, la distinguant suivant l'ex-

posé. Un livre composé de pieces si diverses, & qui n'ont nulle liaison entre elles, ne comporte pas une analyse; & on ne trouve point de meilleur parti à prendre que d'y renvoyer le Lecteur désireux de s'instruire sur des matiéres aussi importantes que celles de la conscience. Dans les ouvrages de Théologie morale méthodiques d'un bout à l'autre on apprend comment les hommes devroient agir, dans ces consultations & Résolutions particulieres on voit comme ils agissent.

On ne remarquera que peu d'endroits, & ce n'est pas par préference aux autres, tout le livre étant utile.

Entre plusieurs points proposez à M. Fromageau pour la conduite d'un Missionnaire parmi les sauvages, en voici un sur lequel on a été arrêté : sçavoir, si un Missionnaire peut baptiser tous les enfans des sauvages Infidelles? Il ne s'agit pas d'avoir le consentement du pere & de la mere, puisqu'il est fait mention d'un Baptême conferé avec la main trempée dans l'eau, ou avec une éponge. La réponse est, qu'un Missionnaire peut agir de la sorte dans les païs, où à raison de l'apreté du froid & du manque des choses nécessaires à la vie, le plus grand nombre des enfans meurent, „ Parcequ'il en „ vient un bien pour les ames plus conside„ rable que la profanation du Sacrement "; c'est à dire, comme il faut l'interpreter, que le danger que ces enfans dans la suite

rofanent par une vie indigne le Sacrement
u'ils auront reçu. D'ailleurs, en ces païs
:s enfans ne sont pas contraints sur le fait
e la Religion : & il ne tiendra qu'à eux,
uand la raison leur viendra, de s'instruire
es devoirs du Christianisme.

Un jeune Chrétien de quinze ans, & c'est
: 4^e. Cas, trouvant un enfant Juif de deux
ns sur le bord d'une riviere, le baptise : &
'Inquisition en ayant eû connoissance, fait
nlever l'enfant, comme un nouveau sujet
le l'Eglise, afin de le faire élever dans la
Religion Chrétienne. Mr. De Lamet con-
lamne de peché l'action du jeune Chrétien,
& justifie la conduite de l'Inquisition con-
ormément au Decret du Quatriéme Con-
:ile de Tolede, qui défendant de faire vio-
ence aux Juifs pour les amener au Baptê-
ne, ordonne que ceux qui avoient été for-
:ez de le recevoir par l'Edit du Roi Sisebut,
seront contraints de continuer dans la pro-
fession du Christianisme.

Comme il arrive peutêtre des abus en
la maniere d'acquitter les Messes dans les
lieux de dévotion, où il y a un grand con-
cours de Fidelles qui y vont en pelerinage,
Mrs. De Lamet & Fromageau disent dans
le Cas 22^e. & les suivans, 1°. Que les Mes-
ses doivent être acquittées dans l'Eglise
même, ou la Chapelle, selon l'intention
des personnes qui les demandent. 2°. Dans
le tems qu'elles ont demandé. 3°. Qu'il
n'est pas permis, sous le prétexte que les

rétributions sont modiques, d'en joindre plusieurs ensemble, & de ne dire qu'un certain nombre de Messes, à proportion d'une juste rétribution pour chacune. 4°. Qu'il n'est pas non plus permis de prendre sur le total des rétributions, de quoi entretenir & orner l'Eglise, ou la Chapelle, ne remplissant pas le nombre des Messes.

Il semble qu'il y auroit quelque difficulté à concilier la résolution du 42^e^. Cas avec celles du 45^e^. & du 76^e^. touchant le pouvoir qu'a tout Prêtre d'absoudre à la mort.

Un Bailli Juge Royal ordonne par son testament la restitution des interêts qu'il a pris d'un argent prêté : sa veuve conteste le testament par les voïes de la Justice. Mr. De Lamet déclare au Cas 51^e^. que quoique cette Dame agisse peutêtre de mauvaise foi, la Communion néanmoins ne doit point lui être refusée en public ; puisqu'elle se soumet à ce qui sera jugé.

Un Confesseur de Religieuses leur ordonnoit par pénitence la privation de la Communion, & pour des tems considerables, il leur imposoit des mortifications si indiscretes qu'elles en devenoient infirmes, & incapables de remplir les devoirs de la Religion : c'est ce qui est exposé dans le Cas 52^e^. M. Fromageau conclut à renvoyer ce Confesseur. Il remarque que la privation de la Communion n'est pas proprement une pénitence ; parce qu'elle n'est pas méritoire, ni par conséquent satisfac-

toire ; c'eſt ſeulement une peine. En gene-ral il paroît enclin à ne pas trop gêner les Religieuſes ſur le chapitre des Confeſſeurs extraordinaires.

Dans le cas 72^{e}. il donne des avis judi-cieux ſur le ſecret de la Confeſſion.

Le 54^{e}. cas eſt des plus remarquables. Titius pour décharger le bien de ſa fem-me d'une redevance envers un Seigneur, fabrique un acte, contre lequel le Seigneur s'inſcrit en faux. Titius meurt ; & ſa veu-ve, complice de ſon iniquité, ſoutient le procès. Mais ne ſe ſentant pas aſſez forte, elle cherche de l'appui, s'addreſſe aux Je-ſuites du College prochain, leur offre une donation de ſes biens à condition d'une rente viagere. Ceux-ci jugeant probable, veu l'inſcription en faux, qu'il y avoit de la mauvaiſe foi en cette affaire, refuſerent d'y entrer. Le Chapitre de la ville ne fit point de difficulté d'accepter les offres de cette femme, & par là ſe trouva dans la ſuite engagé à de grands frais. Pendant l'inſtance le Seigneur meurt ; la femme meurt auſſi, mais après avoir déclaré à ſon Confeſſeur qui étoit membre du Chapitre, la fabrication de l'acte dont il étoit queſ-tion. En cette occurrence le Confeſſeur manqua d'appeller des Notaires pour re-cevoir la dépoſition de la mourante. Que doit-il faire ? A quoi eſt-il obligé ?

M^r^. De Lamet répond par articles. 1°. Comme le Chapitre qui n'ignoroit pas

l'inſcription, ne ſçauroit prétexter de bonne foi de ſa part, il eſt obligé à reſtitution envers les heritiers du Seigneur, non ſeulement des arrérages échus & qui n'ont point été payez; mais auſſi de tous les frais du procès: en un mot, il a pris ſur lui les obligations de cette femme. Cependant il n'eſt pas obligé de déferer abſolument au témoignage du Confeſſeur, mais bien d'examiner ſon prétendu droit avec plus de ſoin, & de faire réflexion ſur ce que lui a dit ou dira le Confeſſeur, ſelon l'eſtime qu'il fait de ſa perſonne: joignant cette circonſtance aux autres qu'il peut avoir reconnuës, & ſelon l'apparence qui en réſultera, il doit ſe rendre plus facile à un accommodement. Mais ſi la choſe lui devient certaine, il eſt obligé à une reſtitution entiere.

2°. Quant au Confeſſeur, il ne peut, qu'autant que cette femme le lui a permis, découvrir ce qu'il a appris d'elle en confeſſion, & avec la précaution de ne cauſer point de ſcandale parmi beaucoup de gens, qui n'étant pas éclairez ſur les matieres Théologiques, diroient que les Confeſſeurs accuſent impunément les morts qui ne ſont plus en état de ſe défendre.

3°. Les anciens Théologiens, Angelus à Clavaſio, Roſella, Navarre, obligent le Confeſſeur à la reſtitution, que par ſa faute le Pénitent ne fait pas: & comme ce ſentiment eſt le plus appuyé, il faut s'y

tenir. Mais dans le cas present, le Confesseur ayant fait comprendre à sa Pénitente l'obligation où elle étoit, l'ayant exhortée à s'en acquitter, & n'ayant manqué que dans les moyens, il satisfera à son devoir, en faisant de son mieux afin que l'affaire finisse au moindre dommage des heritiers du Seigneur.

ARTICLE CLXIII.

DE VERO USU VERBORUM mediorum apud Græcos, eorumque differentia à verbis activis & passivis, adnexa est epistola de verbo Cerno. C'est à dire, *Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs, & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs; traité auquel son Auteur, Monsieur Ludolfe Kuster de l'Academie Royale des Inscriptions, a joint une lettre sur la signification du verbe Latin* Cerno. A Paris, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques, 1714. *In 12. pages 163 pour le traité, 69 pour la lettre.*

LE tître qu'on vient de lire revoltera peutêtre des demi-sçavans orgueilleux, qui méprisent ce qu'ils ignorent, & qui affectent un grand dégoût pour ce qu'ils appellent minuties grammaticales: ils ne veulent pas voir que ces prétenduës minuties négligées & ignorées répandent

d'épaisses tenebres sur les anciens Auteurs qui les ont observées avec soin, parceque ces prétenduës minuties sont les beautez de chaque langue : ils ne voyent pas qu'un passage qui nous découvriroit une verité importante, nous échape, parceque ces prétenduës minuties nous ont échapé, & que souvent même un contresens nous jette dans une erreur plus que grammaticale ; la pénetration, le travail que demandent de pareilles observations, suffiroit pour les rendre estimables, quand elles ne seroient pas aussi utiles qu'elles le sont en effet. Quelle pénetration a été necessaire à Mr. Kuster, pour découvrir dans les maîtres de la langue Grecque des délicatesses inconnuës à Plutarque, à Elien ? Quel travail n'a-t'il pas fallu pour prouver sa découverte par tant d'exemples qu'il la mise absolument hors d'atteinte.

On sçait que les verbes de la langue Grecque, outre les differences ordinaires de l'actif & du passif, ont une difference particuliere moyenne entre l'active & la passive. Les Grammairiens les plus habiles ont vû dans cette difference je ne sçai quelle participation bizarre de l'actif & du passif ; & comme la formation des tems & la terminaison est semblable dans certains tems à la formation de l'actif, & dans d'autres à la formation du passif, ils ont crû qu'il suffisoit de dire qne les verbes moyens avoient en certains tems la signi-

 fication

fication active, quoique dans d'autres ils eussent la signification passive, & que certains tems du verbe moyen n'avoient point de signification fixe, & signifioient tantôt l'action, tantôt la passion. Voilà des notions bien embroüillées, & peu propres à faire bien connoître la nature de ces verbes moyens.

Mr. Kuster l'a trouvée heureusement; il prétend, & l'on peut dire qu'il démontre, que la plûpart des verbes moyens ont une signification particuliere qui tient de l'actif & du passif; elle exprime une action dont le patient est en quelque façon la cause, à laquelle il contribuë.

Mr. Kuster excepte les préterits parfaits & plus que parfaits de ces verbes moyens, parceque ces deux tems n'ont ni la terminaison ni la signification propre des verbes moyens.

Il avertit aussi qu'on ne doit point lui opposer Plutarque, Elien, Herodien; il avoüe que ces Ecrivains n'ont point eû d'égard à l'ancien usage des verbes moyens, usage observé exactement par Thucidide, Aristophane, Platon, Xenophon, Euripide, Demosthene, comme une regle du pur Atticisme. Mr. Kuster à cette occasion prie les Lecteurs de corriger un endroit page 146. où parlant de Plutarque, qui ne s'est pas asservi à cette regle, il a dit: *Minùs accuratè locutus est*, & de mettre; *minùs Atticè locutus est.* Mr. Kuster n'a ja-

mais prétendu que cette proprieté des verbes moyens fût generalement reconnüe & observée de tous les Grecs, il prétend seulement que les meilleurs Ecrivains Attiques ne l'ont presque jamais négligée.

Le traité dont nous parlons est divisé en trois parties, & ne consiste qu'en remarques sur plusieurs verbes moyens, dont la veritable signification est prouvée par un grand nombre de passages des plus celebres Ecrivains Attiques, que Mr. Kuster éclaircit merveilleusement.

Dans la premiere partie il s'étend fort sur les verbes moyens, qui signifient une action reflechie sur l'agent même, ou une action reciproque entre deux personnes. Πέμπω, par exemple, signifie *envoyer*, *conduire*, *faire conduire*; πέμπομαι, qui est le verbe moyen, signifie *faire conduire vers soi* : Euripide l'a employé trois fois dans ce sens. Πορίζω signifie, *je fournis*; πορίζομαι, *je fournis à moi-même*. Στέλλω, *j'envoye*; Στέλλομαι, *je m'envoye moi-même*, *je vais*. Xenophon, Aristophane, Demosthene, ont observé religieusement cette difference. Mr. Kuster remarque, pour confirmer sa découverte, qu'en Grec presque tous les verbes qui signifient *combattre*, *disputer*, *plaider*, *repousser*, ont la forme moyenne, & même les bons Ecrivains ne se servent gueres des actifs que lorsqu'ils parlent d'une des parties seulement.

Il fait encore remarquer qu'il y a des verbes moyens qui ne ſignifient pas une action reciproque ; mais qui expriment ſeulement que l'agent travaille pour lui-même, Κομίζω ſignifie, *je porte à quelqu'un* ; Κομὶζομαι, *je porte ce qui m'appartient* : il ſe prend auſſi pour *remporter ce qu'on a acquis*, *obtenu*, *pour obtenir*.

Au reſte, l'Auteur convient que la regle qu'il propoſe a été comme les autres ſujette au caprice de l'uſage, quoique rarement, & il rapporte lui même des exemples où les verbes moyens ne ſignifient point du tout une action réflechie ſur l'agent : cette inconſtance de l'uſage n'eſt pas toujours bizarre. Nôtre ſçavant Auteur marque quelques raiſons qui ont obligé les anciens à ſe ſervir du verbe moyen dans ces occaſions. Il fait auſſi quelques reflexions ſur les occaſions où il faut joindre le pronom ἑαυτὸν aux verbes moyens.

Il paſſe à la ſeconde partie de ſon traité, & à une autre eſpece de verbes moyens qui expriment l'action d'autrui ſur nous ; mais une action où nous avons part en la commandant, en la procurant, en la ſouffrant volontiers. Ἄρχω ſignifie, *je commence* ; Ἄρχομαι, *je ſuis volontiers celui qui commande*. Λύω, *je délivre un captif* ; λύομαι, *je fais délivrer*, *je rachete*. Nul Grammairien n'avoit encore rendu raiſon de cette diverſité de ſignification. Homere en un ſeul endroit, c'eſt dans le vingtiéme vers

du premier livre, semble, si l'on s'en tient à la maniere de lire ordinaire, n'avoir pas eû d'égard à cette difference de signification : mais le vers est corrompu, Eustathius a remarqué qu'il falloit lire λυσαιτε, au lieu de λυσαισθε, & plusieurs manuscrits confirment la remarque d'Eustathius.

Mr. Kuster ne laisse pas ignorer qu'il y a quelques verbes moyens qui n'en ont que la forme sans en avoir la force ; les uns ont la signification active, & ressemblent assez aux déponens Latins, les autres l'ont passive, ce n'est gueres qu'au futur. Ces bizarreries n'ont point d'autre regle que la tyrannie de l'usage. La troisiéme partie du traité, où il s'agit de ces verbes, est la plus courte.

La lettre à Mr. Perizonius sur la signification du verbe *cerno*, est une replique à ce que ce sçavant Hollandois a écrit contre M. Kuster sur ce point de Grammaire : nous avons parlé *de la Diatribe de Mr. Kuster*, & *de la dissertation de Mr. Perizonius*, dans nos Memoires du mois de Mars de cette année. Nous laissons les differends personnels dans lesquels M. Kuster nous semble avoir raison, & nous attachons à ce qui nous regarde. Nous faisons souvenir nos Lecteurs que la dispute a commencé par cette phrase des Jurisconsultes, *cernere hæreditatem*. Mr. Kuster prétend que son veritable sens est celui *de*

se porter pour heritier, *adire hæreditatem*, *constituere se hæreditatem aditurum.* Mr. Perizonius, selon ce qu'il avoit avancé dans ses notes sur la Minerve de Sanctius, que *cerno* signifie quelquefois *je considere*, *je délibere*, assure que *cernere hæreditatem*, c'est examiner si on se portera pour heritier. Mr. Kuster établit ici d'une maniere claire & convaincante que la premiere signification de *cerno* est celle de *cribler*; qu'ensuite on l'a étenduë à signifier *séparer*, *distinguer*, *voir clairement*, *connoître*, *juger*, *décider un procès*, *résoudre*, *combattre*; que *cerno* n'a jamais signifié & ne peut signifier *considerer*, *déliberer*. A l'égard d'un passage d'Ulpien, le seul qu'on peut lui opposer, il répond qu'il a parlé de la chose en Jurisconsulte, & qu'il n'a pas prétendu faire le Grammairien sur le nom.

Les personnes de Lettres apprendront avec joye que Mr. Kuster avance beaucoup dans la revision de l'Hesichius, & qu'il y fait des corrections fort heureuses.

ARTICLE CLIV.

COELII AURELIANI SICCENSIS Medici vetusti, sectâ Methodici, de morbis acutis & Chronicis libri VIII. &c. C'est à dire, *Cœlius Aurelianus de Sicca en Numidie, ancien Medecin de la secte des Méthodiques, touchant les ma-*

ladies aiguës & les chroniques, ou longues, en huit livres, revûs & corrigez par Jean Conrad Amman Docteur en Medecine, qui y a ajouté des notes; avec d'autres notes séparées & des remarques de Theodore Jansson d'Almeloven. A Amsterdam de l'Imprimerie de Westeim 1709. *In 4°. pages* 728.

COmme on voit que Cœlius Aurelianus cite plus de soixante-dix Medecins, la plûpart Grecs, sans faire nulle mention de Galien, on juge qu'il est plus ancien que lui. Il ne sçauroit néanmoins l'avoir précedé que de peu de tems, Soranus qu'il copie ayant vécu sous l'Empire de Trajan & d'Hadrien, & Galien sous celui de Marc-Antonin.

Ce qui peut rendre recommandable cet Auteur, c'est qu'il est ancien. & qu'il reste seul de la secte des Méthodiques; car on ne croit pas qu'il y ait rien à y apprendre pour la pratique de la Medecine, qui de son siécle au nôtre a bien changé. Si c'étoit sans profit, du moins ce seroit par curiosité qu'on le liroit, pour sçavoir comment les Medecins traitoient autrefois leurs malades; mais il rebute par son style barbare & obscur.

Cependant ces deux traitez des maladies aiguës & des maladies chroniques ont été imprimez plusieurs fois, le premier à Paris en 1533. le second à Bâle en 1529. & à

Venise en 1547. les deux ensemble à Lion en 1567. ou 1569. Dans cette nouvelle édition M. Amman a tâché de rendre le texte de son Auteur plus correct, & de l'éclaircir en substituant à la marge de meilleurs mots, & ajoutant au bas des pages de brieves notes. A la fin du volume il a placé de plus longues notes de M. d'Almeloven, qui sont suivies d'un lexicon des expressions particuliéres à Cœlius Aurelianus, d'une table des Auteurs qu'il a citez, & d'une table des matieres.

Au tems de Cœlius la Medecine s'étoit partagée en trois sectes : les Empiriques s'en tenoient à la seule experience des remedes : ceux qui se disoient Logiciens, ou Dogmatiques, employoient les regles de la Logique pour traiter de ce qui étoit de leur profession, usant de définitions & de divisions, se faisant des principes & en tirant des conséquences : tels ont été Hippocrate & Galien : les Méthodiques tenoient une espéce de milieu.

Les Méthodiques ne s'arrêtoient gueres aux définitions & aux divisions des maladies, estimant que c'étoit une chose inutile, ou impossible ; & même ils négligeoient assez d'en rechercher les causes prochaines, persuadez qu'elles viennent toutes de la mauvaise constitution des parties solides, qui se roidissent ou se relâchent trop. C'est ce qu'ils appelloient *strictura* & *solutio*. Sur ce principe ils parloient peu du sang, des

esprits & des autres humeurs ; ils usoient peu de purgatifs, de diurétiques & de sudorifiques, & n'employoient gueres les purgatifs, sinon dans l'hydropisie : ils faisoient peu de cas des remedes spécifiques, & préferoient les generaux, comme étant plus propres à relâcher la trop grande tension, ou à raffermir ce qui s'étoit trop relâché. Ils regardoient comme important à la guerison des malades, de les placer dans des chambres plus ou moins grandes, de leur ménager plus ou moins d'air, plus ou moins de lumiere : le grand air, clair & froid, resserre ; l'air renfermé, obscur & chaud, résout. Leurs remedes ordinaires étoient les frictions, les gargarismes, les bains, les cataplâmes, la saignée, les clysteres, les ventouses, les vomitoires, la diéte ou le reglement du manger & du boire. On ne voit point que Cœlius Aurelianus fasse mention de boüillons ; c'est des boüillies, des coulis, du pain trempé dans l'eau, ou dans le vinaigre, quelquefois des œufs ; & dans la convalescence, des poissons legers, comme des goujons, de la cervelle de cochons, & des poulets : il revient souvent à l'huile & au miel.

Si le mal ne pressoit pas, ils avoient coutume de laisser passer les trois premiers jours sans remedes, sinon des frictions : & autant que les forces du malade le permettoient, ils le laissoient aussi sans nourriture, ne lui donnoient à manger que de

deux jours l'un. Enfin, tous les remedes de cet Auteur se réduisent aux simples.

La méthode qu'il s'est faite, consiste à décrire la maladie & ses symptomes, à exposer la pratique qu'il estime convenable pour parvenir à la guérison, & à réfuter les pratiques proposées par les Medecins les plus renommez qui l'ont dévancé, comme Hippocrates, Diocles, Erasistrate, Protaxoras, Asclépias, Themison, Heraclides.

Cœlius Aurelianus traite en trois livres des maladies aiguës ou pressantes; sçavoir, de la phrenesie, de la léthargie, de la catalepsie, de la pleuresie & de la péripneumonie, de l'étranglement des boyaux, *Cardiaca passio*, de l'esquinancie, de l'apoplexie, de la rage, de la colique, de l'effusion de bile, de la diarrhée. Il traite en cinq livres des maladies chroniques, ou longues. Il fait mention de plusieurs autres de ses ouvrages qui sont perdus; il avoit écrit de la Chirurgie, des Réponses à des consultations, des maladies des femmes, des lettres en Grec à Prétextat, des remedes.

ARTICLE CLV.

LETTRE DE MONSIEUR Peschadour Medecin de Tulle au R. P. Tournemine, sur la palpitation du cœur.

MON REVEREND PERE,

J'ai lû avec plaisir les deux lettres de vos Memoires qui traitent de la palpitation du cœur, l'une de M. Ruel, l'autre de M. Gounin. L'un fait voir ingénieusement la fausseté de l'opinion de quelques Modernes, qui ont prétendu trouver la cause prochaine de cette maladie dans un mouvement convulsif du cœur. L'autre en conservant le plan du premier, donne un tour à son hypothese, l'éclaircit, la perfectionne, & y ajuste plusieurs causes occasionnelles, qui ont en effet été jusqu'ici adoptées par les Auteurs, & même par l'expérience. C'est ainsi que les découvertes font peu à peu de nouveaux progrés par les mutuels secours qu'on se prête, & qu'on saisit enfin le vrai. Me sera-t'il permis, mon Reverend Pere, de joindre ici mes reflexions à celles de ces deux Messieurs, & n'est-il pas juste que chaque Medecin donne sa voix dans une affaire où toute la Medecine est également interessée? Je ne prétens rien dérober à leur gloire, & sans donner aucune

atteinte à leur nouveau ſyſteme, je tâcherai ſeulement d'y ajouter quelques recherches qui pourront n'être pas inutiles ; les moindres idées donnent ſouvent lieu à de grandes inductions.

Je remarque donc que dans ces deux lettres, où l'on trouve une grande énumeration de cauſes, ſoit idiopatiques, ſoit ſympatiques, de la palpitation du cœur, il n'eſt fait aucune mention des vents, quoique tous les Anciens ſans exception regardent cette cauſe comme la plus fréquente de ce mal. En effet, il me ſemble qu'on peut tirer de cette ſource une multitude de cauſes de la palpitation ſympatique, à raiſon du ventricule, du diaphragme, du mediaſtin &c. Car on ſçait que toutes ces parties ont connexion avec le cœur par le moyen des nerfs, ou des ligamens.

A l'égard du ventricule, il a à ſon orifice un plexus, qu'on nomme cardiaque pour cette raiſon : or je conçois que toutes les fois que le ventricule ſera fort tendu par des vents, le nerf dont je parle doit ſouffrir une contraction, laquelle ſe continuant juſqu'au cœur, y fera un tiraillement, qui ſelon qu'il ſera leger ou violent, fera tantôt une ſimple intermittence de pous, & tantôt une veritable palpitation : *Si ventriculi orificium ita nervis conſitum, magnâ moleſtiâ afficiatur, etiam cordi communicatur noxa, & in ipſo aut ſiſtitur motus, aut*

ſaltem inordinatus concitatur, quo æquabilis ſpirituum & ſanguinis affluxus ad tempus interrumpitur. Willis *de Feb. cap. x.* D'autant que le mouvement du cœur ſe trouvant ſuſpendu dans ces inſtans, il eſt neceſſaire qu'il le compenſe enſuite par un double mouvement extremement prompt; de la même maniere à peu près que les petits enfans quand ils pleurent, ſont ſouvent contraints de faire une double expiration, laquelle eſt entrecoupée par les ſanglots. Le cœur cependant ne peut pervertir ainſi l'ordre de ſes battemens, ſans un grand effort pour ſurmonter ſes obſtacles, & c'eſt cet effort qui lui fait faire une eſpece de ſoubreſaut, en quoi conſiſte la palpitation; effort douloureux, puiſqu'on ſent ſouvent alors vers le cœur comme un coup de couteau. Mais il faut apporter quelques raiſons qui appuyent ma ſuppoſition.

1°. Tous les Auteurs tiennent la palpitation du cœur pour un mal très-dangereux, & Galien même obſerve que ceux qui ont ce mal dans leur jeuneſſe ne vieilliſſent pas; & en effet, ſi la palpitation dépendoit conſtamment des cauſes grieves dont parle M. Gounin, il eſt hors de doute qu'elle ſeroit incurable & même continuelle: ſi elle dépendoit même d'un embarras des vaiſſeaux par un ſang viſqueux, elle ſeroit ſuivie & accompagnée d'aſthme: or nous en voyons pluſieurs qui éludent le

prognoſtic de Galien, & qui dans la ſuite même guériſſent parfaitement, en changeant de temperamment. Nous voyons, dis-je, tous les jours des hypocondriaques, ou des filles qui ont les pâles couleurs, ou la paſſion hiſterique, ſouffrir des palpitations de cœur & des intermittences de pous, qui diſparoiſſent à meſure qu'elles font des rots, ſans laiſſer même aucune atteinte d'aſthme, ce qui certainement fait voir que le mal dépendoit alors d'une cauſe legere telle que je la ſuppoſe.

2°. Ces palpitations ſont beaucoup plus preſſantes & plus fréquentes dans ces ſortes de perſonnes, un peu après le repas, par la raiſon que leur eſtomac eſt rempli d'une matiere acide & viſqueuſe, qui fait fermenter leur chyle comme la pâte, ce qui diſparoît quand la digeſtion eſt achevée. Et cela leur arrive ſurtout lorſqu'elles ont mangé des choſes flatueuſes ou indigeſtes, comme des legumes, de certains fruits, du laitage, de la pâtiſſerie &c. M. Andry, dans ſon traité des alimens, remarque que les pommes cauſent ſouvent la palpitation, & il ajoute qu'elles portent le trouble dans le ſang, par conſéquent & à plus forte raiſon dans l'eſtomac.

3°. Ces mêmes perſonnes ſentent ſouvent de pareilles tenſions, tantôt dans les boyaux, dont le mouvement périſtaltique eſt interrompu, de maniere qu'il ſe fait des vibrations dans leurs fibres, & des

douleurs vives de colique, tantôt dans les reins', tantôt dans les viſceres, tantôt dans les ligamens de la matrice, avec des ſentimens de déchiremens qui ſe font ſentir par intervalles : elles ſont auſſi ſujettes à ce qu'on appelle goute-crampe, & à des battemens de l'artere cœliaque. Langius explique fort bien ce que je viens de dire : *Talis nempe ſpiritus craſſus & vaporulentus non tantùm præcordia ſubit, ſed ſub peritoneo in tympanite inteſtinorum involucris & ſpinæ vertebris ſeſe illatebrat, ac membranis oſſa cooperientibus ſeſe abſcondit. Unde oſtocopi nocturni oſſium dolores & coli tormina incrudeſcunt, non rarò quoque, ut Gal. ait, intra membranoſas muſculorum cordas aut panniculos deliteſcit, intra quos cum incaluerit, motu tremulo fluctuat & titillat, donec dilatatis membrorum poris meatibuſque in cognatum ſibi aërem eluctetur : tùm membrum illud in naturalem quietis ſedem rurſus concidit & ſubſidet.* Langius *in lib. 3. Epiſt. 2.*

M. Thevart même, dans ſes Notes ſur Ballonius, obſerve que dans ceux qui ſont ſujets aux palpitations, il eſt ordinaire de voir des tremouſſemens d'arteres. *In illis qui palmo cordis ſunt obnoxii, manifeſtus arteriarum motus percipitur & micatio* : ce qui doit s'entendre ſans doute de ceux dont je parle, & qui vient à mon avis de ce que leur ſang eſt chargé d'un chyle indigeſte, qui le rend pareil à un moût fermentatif,

Et c'eſt, pour le dire en paſſant, ce qui fait peut être ce qu'on appelle tremblement de cœur, lorſque ces humeurs flatueuſes produiſent de ces ſortes de tremouſſemens dans les vaiſſeaux de ſon parenchime.

Enfin, la cure de ce mal confirme d'ordinaire ce que j'avance, car pour ne point parler ici de la palpitation qui eſt produite par des ſchirres de l'artere du poumon, ou de l'aorte, par des polypes, par des vers, ou par des eaux du pericarde, laquelle eſt ſans remede, ni de celle qui eſt cauſée par un ſang groſſier ou viſqueux, ce qui demande la ſaignée; on peut remarquer que tous ces cordiaux qu'on donne communément, comme l'ambre, le corail, les perles, la corne de cerf, les aromates &c. ſont très-propres à calmer les fougues du gas ſauvage, & à en tarir la ſource par les ſueurs & par la tranſpiration.

J'ai mis le mediaſtin & le diaphragme du nombre des parties qui ont connexion avec le cœur; & en effet le pericarde eſt attaché au premier par ſa baſe & au ſecond par ſa pointe; ainſi ils peuvent faire obſtacle au mouvement du cœur, toutes les fois qu'ils en feront à celui du pericarde qui lui ſert de manivelle, ſelon M. Verduc, & par conſéquent donner occaſion à la palpitation. Or les vents n'y contribuent pas peu.

Au reſte, Mon Reverend Pere, je ſuis ſurpris que M. Ruel en regardant la viſcoſité du ſang comme la principale & la plus

ordinaire cauſe de l'embarras du ſang dans ſes vaiſſeaux & de ſon rejailliſſement ſur le cœur, uſe de diſtinction, en diſant que la viſcoſité du ſang qu'il entend, n'eſt pas *celle où les principes du ſang étant noyez de ſeroſité, les parties branchuës s'accrochent & s'uniſſent, rien ne les tenant plus écartées & diviſées; mais la viſcoſité qui uniſſant fortement entre eux les principes du ſang, les met en état par là de fermenter à la moindre agitation.* Je ſuis ſurpris, dis-je, de cette exception, perſuadé que la premiere eſpece de viſcoſité n'eſt pas moins propre à cauſer des embarras & des obſtructions que la ſeconde, & qu'un ſang dont les principes ſont noyez de ſeroſité, & dont les parties branchuës s'accrochent en s'uniſſant, a bien de la peine à circuler librement & régulierement. Auſſi voyons nous que les hydropiques & les cachectiques, qui ont un ſang de ce caractere, ſont fort ſujets aux reſſerremens de poitrine & aux palpitations de cœur. Willis, en parlant de ce ſang apauvri, qu'il compare à du vin pouſſé, ne manque pas de lui attribuer les ſujets dont je parle. * *Cum in corde diminuta eſt fermentatio ſanguinis, reſpiratione difficili & anhelosa ad quemvis motum afficimur, prout in hydrope, cachexia & ictero cernitur.... In ſinus ejus (cordis) illapſus non ſtatim rarefit, nec citò in pulmones exilit, quin illic ſtagnare aptus cordis ipſius oppreſſionem inducit.*

* De Feb. cap. 2.

Voilà, mon Reverend Pere, où aboutissent toutes mes recherches, que je ne vous donne aussi que pour ce qu'elles valent, vous laissant la liberté d'en faire l'usage que vous voudrez, persuadé que si elles ont vôtre suffrage, elles auront aussi à coup sûr celui du public ; mais que si elles sont peu de vôtre goût, elles ne sçauroient être au goût des gens éclairez. Je suis avec bien du respect,

MON REVEREND PERE,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,
PESCHADOUR.

A Tulle, ce 18. Juillet 1714.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

LE soin que le Tzar prend, de faire fleurir les Lettres dans un païs sterile jusqu'ici pour elles ; ce soin que la guerre n'a point détourné, a un heureux succès. L'imprimerie de cette ville produit tous les ans de bons livres. Le Tzar en donne lui même les desseins, conformes aux vûës qu'il a, de rendre la nation guerriere & polie : il a fait recüeillir en trois livres les apophtegmes des grands Hommes, & des Sen-

tences choiſies plûs propres à former les mœurs, par leur tour vif & précis, par le nom de ceux à qui on les attribuë, que des traitez de morale : les ſentences frappent mieux l'eſprit, & y font entrer plus aiſément les regles d'une conduite ſage & noble.

Apophtegmata, To Jeſt, KYatkich Witiewatych i nrawout-ſchitelnich retſchei: i. e.

Apophtegmes, ou ſentences courtes & pleines de ſel, propres pour regler les mœurs.

L'hiſtoire de la guerre de Troye, de la déſolation de Jeruſalem par Titus, de la priſe de Conſtantinople par les Turcs, ont paru à ce Prince devoir reveiller l'humeur martiale de ſes peuples, & enflammer leur haine contre les Turcs, & l'on a vû paroître ces trois hiſtoires en Eſclavon.

Opiſavie iſtorii W Neiſge piſchet o ræſorevi ei grada Troj. i. e.

Relation de la guerre de Troye.

Hiſtoria o Raſſorewiz &c. i. e.

Hiſtoire du ſac de la Sainte ville de Jeruſalem par l'Empereur Romain Titus.

WTOKAIA O WSIATII &c. i. e.

Priſe de la celebre ville de Conſtantinople, Capitale de la Grece, par les Turcs. La narration dans ces trois livres eſt accompagnée de figures.

D'ALLEMAGNE, DE CONINGSBERG.

Mr. Lilienthal prétend que la tyrannie eſt auſſi à craindre dans la Republique des

Lettres que dans l'Etat civil ; il croit qu'on doit se précautionner contre certains génies altiers, superbes, qui affectent de dominer sur les autres, qui décrient tout ce qui n'est pas marqué de leur sceau, qui oppriment par des cabales la liberté que chacun a de penser ; qui en un mot introduisent le Machiavelisme dans les Sciences : il a publié sur cette matiere une dissertation Latine, *De Machiavellismo Literario, in* 8. *Regiomonte.* Le sujet est beau, il est important, il meriteroit d'être traité à fond ; exceptant toujours les articles de la foi, sur lesquels la raison la plus éclairée ne nous permet que de croire, sans examiner ce que nous croyons, après néanmoins avoir examiné suffisamment les motifs qu'on a de croire ; la foi à part, dis-je, il faudroit établir la liberté de penser, découvrir que les cabales n'ont servi qu'à introduire, qu'à soutenir mille erreurs ridicules, que rien n'est si contraire au progrès des Sciences, qu'un attachement servile pour certains Auteurs, pour certaines modes d'esprit & d'opinions, qu'il ne faut pas que la liberté de la Republique des Lettres dégenere en libertinage : *Dabiturque licentia sumpta prudenter* ; mais qu'on ne sçauroit dans cette Republique se trop précautionner contre la tyrannie, & contre le Machiavellisme.

DE BERLIN.

M. L'Enfant travaille fortement *à l'histoire du Concile de Bâle* : il n'a pas cepen-

dant abandonné *la version Françoise du nouveau Testament*, qu'il a entreprise avec un autre Ministre réfugié en ce païs : il promet encore un *traité de l'origine des Cardinaux.*

DE GOSLAR.

La seconde édition de la dissertation de *Mr. Meïer Joachim, sur une medaille très rare de Posthume*, est fort augmentée.

Joachimi Meieri Commentatio de nummo quodam aureo Posthumi rarissimo, in 4°. Ce sçavant Auteur a fait paroître en même tems les antiquitez de Plessa, ville de Silesie.

Origines & antiquitates Plessenses, in 4°.

D'OLS EN SILESIE.

M. Rungius nous a donné des Mélanges Literaires. *Christiani Rungii Miscellanea Literaria, in* 4°.

D'IENA.

M.Richter a fait imprimer un Essai d'observations critiques : *Specimen observationum criticarum, in* 8°.

Nous avons deux traitez de M. Schmeizell, à l'occasion du couronnement du Roi de Hongrie : un sur la couronne & les ornemens Royaux de Hongrie, l'autre sur les couronnes en general, & en particulier sur les couronnes Royales.

Martini Schmeizell de insignibus vulgo clenodiis Regni Hungariæ, in 4°.

Martini Schmetzell de coronis tam antiquis quam modernis, iisque Regiis, in 4°.

DE DRESDEN.

M. Schlegel a fait paroître une histoire de l'ancien Monastere appellé, *Cella vetus, in* 4°.

DE FRANCFORT.

Jean Philippe d'André a imprimé l'*Alcoran, avec la version Latine & la refutation du R.P. Loüis Maracci, Clerc Régulier de la Congregation de la Mere de Dieu, Confesseur du Pape Innocent XI. imprimé pour la premiere fois à Padoüe en 1698. in folio.*

DE TUBINGE.

On a fait une nouvelle édition d'un recüeil de définitions de Physique par Mr. Creilingius. Un recüeil de définitions n'est pas un petit ouvrage : n'en donner que d'arbitraires, ou de nouvelles, c'est augmenter la confusion ; en donner de si précises & de si nettes que tout le monde en convienne, ce seroit le meilleur de tous les livres ; mais quand paroîtra-t'il ? Mr. Creilingius entre dans un grand détail, il donne plus de descriptions que de définitions; & son livre est un abregé de Physique, plûtôt qu'un recüeil de définitions correctes.

Joannis Conradi Creilingii, Physica & Mathematica in Universitate Tubingensi Professoris ordinarii, Compendium physicarum definitionum, editio nova auctior, in 8°.

D'ITALIE, DE ROME.

Les dissertations de *Mr. Antoine Pacchioni, sur la structure & l'usage de la duremere*, soutiennent la reputation de l'Auteur.

On a imprimé *in folio* les *Prédications du Cardinal Cassini.* Ce pieux & docte Capucin, qui honore la pourpre autant qu'il en est honoré, a été, comme on le sçait, assez long-tems Prédicateur du Palais Apostolique; son zele discret, son éloquence, l'ont distingué dans cet emploi important: ses sermons se font lire avec le même plaisir qu'on a eû à les entendre.

Le quatriéme tome du Commentaire de Mr. Vincent Petra sur le Bullaire est en vente.

DE PADOUE.

Le sçavant Evêque d'Adria a rempli l'engagement qu'il avoit pris, d'écrire sur les difficultez qui embarrassent *la Chronologie de l'Empire d'Elagabale*, & qui naissent de l'opposition des Historiens entre eux & avec les medailles. Le Pere Valsecchi a ouvert cette dispute, Mr. Vignoli y est entré: l'autorité de M. l'Evêque d'Adria, respectable à tous les Antiquaires, suffiroit pour la terminer; mais il a bien voulu de concert avec ses adversaires choisir un juge d'une probité & d'une habileté reconnuë; c'est M. Cuper.

Le cours de Théologie du Pere Dominique Viva Jesuite a la perfection qui convient à ces ouvrages, il est solide, précis, clair & dégagé des subtilitez inutiles, *in* 4°. deux tomes.

DE NAPLES.

La seconde édition *des origines du Droit,*

par Jean Vincent Gravina Professeur de Droit à Rome dans le College de la Sapience, est corrigée en plusieurs endroits, & augmentée d'un quatriéme livre sur les droits des premiers Empereurs Romains & le progrés de leur puissance.

Vincentii Gravinæ Jurisconsulti origines Juris, *in* 4°. 2. *tomes.*

M. Gravina ne se borne pas à l'etude séche du Droit, & il a composé cinq tragedies Italiennes en trois mois : *Palamede*, *Andromede*, *Appius*, *Claudius Papinius*, *Servius Tullius.* Felix Morca les a imprimées : dans un prologue commun à ces cinq pieces la tragedie que le Poëte fait parler le met audessus de tous les Tragiques anciens, modernes, Italiens, étrangers : cette décision theatrale n'est pas fort respectée en Italie, & elle le sera encore moins en France, où le goût de la tragedie est plus épûré.

Il y a plus de critique *dans la vie de St. Janvier* écrite en Italien, par M. *Nicolas Faleone Prêtre*, que dans la plûpart des vies des Saints qui paroissent en ce païs.

Le Docteur Joseph Sorge a écrit sur la maniere dont le corps de Nôtre Seigneur est dans le St. Sacrement : il rejette hardiment les accidens.

Accidentia eliminata, *sive de modo existendi Christi Domini in adorando Eucharistiæ Sacramento sub speciebus panis & vini*, *in* 12.

On continuë de faire revivre les premiers maîtres de la langue Italienne, les Auteurs de son siécle d'or. Raillard a imprimé les *Auversimenti* du Cavalier Leonardo Salviati, & *le prosé di Bembo, les remarques de Castelvetio* sont au bas des pages.

Le R. P. Dom Philippe Marie Macchiatelli, de l'Ordre de Camaldoli, renouvelle *la dispute sur la translation du corps de Saint Benoît au Monastere de Fleury, ou St. Benoît sur Loire*, il combat cette translation ; ces disputes n'interessent gueres le public.

M. Luc Tozzi a fait imprimer des theses de Physique tirées de l'Ecriture Sainte ; il n'est pas le premier qui se soit efforcé inutilement de trouver dans l'Ecriture un systeme de Physique que Dieu n'a pas voulu y mettre : c'est au reste un Medecin, un Philosophe distingué, un Auteur celebre par un grand nombre d'ouvrages.

Theses physicæ ex sacris litteris deprompta, in 4°.

Le Seigneur Paul-Marie Doria a fait dans une seconde édition une addition considerable à son traité du mouvement, *del moto & della mechanica di corpori sensibili e di corpori insensibili.* Il répond dans cette addition à plusieurs objections qu'on lui avoit faites.

DE VENISE.

Les Journalistes de ce païs ne gardent plus de mesure avec vous (nous comptons de Padoüe) ils en sont venus à des injures

grossieres

grossieres page 488. de leur seiziéme tome. Nous ne leur répondrons pas du même style, nous nous contenterons d'exposer le fait, & d'en laisser le jugement aux honnêtes gens.

Lorsque le Journal de Venise commença de paroître, on nous écrivit que les Auteurs étoient en relation avec M. le Marquis Orsi : nous ne fîmes pas assez d'attention aux termes de la lettre, & nous mîmes M. le Marquis Orsi au nombre des Auteurs de ce Journal. Un de ses amis nous écrivit *qu'il n'avoit point de part à ce Journal, & qu'il souhaitoit qu'on le sçût, que nous devions le mettre dans nos Nouvelles Literaires.* Mr. le Marquis Orsi fit en même tems l'honneur à un de nous de lui écrire; *qu'il n'étoit point Auteur du Journal de Venise.* Son ami ne voyant point dans nos Memoires ce qu'il nous avoit écrit s'en plaignit ; nous attendîmes encore plusieurs mois : enfin, nons mîmes dans les Memoires du mois de Septembre de 1713. les propres termes de la lettre que l'ami de Mr. le Marqnis Orsi avoit écrite. Les Journalistes de Venise traitent une conduite si simple *de mensonge & d'imposture*, ils font dire à Mr. le Marquis Orsi que *c'est une feinte pleine de malice qu'il deteste* : ils lui prêtent leur stile, & nous donneroient lieu de leur rendre les termes dont ils se sont servis si mal à propos, pour ne rien dire de plus fort, puisque nous avons en main

une lettre dont Mr. l'Abbé Conti, témoin irréprochable, a vû l'original : elle porte ces mots : *Il ſignor Marchione Orſi e mal contento dell inſcritto nell Giornale decimo ſeſto di Venezia e nome ſuo, approuva quel che ſi dice, aver lui detto e ſcritto fueri che quelle parole anzi come finto e preni di malizia diſciavole egli la detteſta &c. che proteſto di non eſſer capacé de ne pur ſognare.* ,, Le Seigneur Marquis Orſi eſt mécontent ,, de ce qu'on lui fait dire dans le ſeiziéme ,, Journal de Veniſe. Il avoüe avoir dit & ,, écrit qu'il en eſtime les Auteurs, qu'en ,, diſant qu'il n'eſt pas de leur nombre, il ,, n'a pas crû leur faire aucune injure, qu'il ,, n'a point ordonné, écrit ni ſouhaité qu'on ,, retractât dans les Memoires de Trevoux ,, ce qu'on y avoit dit, qu'il étoit un des ,, Auteurs du Journal de Veniſe ; mais il ,, déſavoüe ce qu'on lui attribuë dans le ,, Journal de Veniſe, que les Auteurs des ,, Memoires de Trevoux ont fait cette re- ,, tractation par une feinte pleine de ma- ,, lice qu'il déteſte ; il proteſte qu'il n'eſt ,, pas capable de l'avoir penſé, loin de l'a- ,, voir écrit". Nous nous diſpenſerons d'entrer dans le détail ennuyeux de quelques autres plaintes des Journaliſtes Italiens, leur expoſé ſuffit pour les condamner. Nous nous attendons à de nouvelles injures, auxquelles nous n'oppoſerons que des raiſons. Ces Journaliſtes nous ſçauroient gré de nôtre moderation, s'ils

avoient lû les lettres qu'on nous a envoyées d'Italie, & que nous avons refusé d'inserer dans nos Memoires, quoique pleines d'une critique solide & délicate, & de faits averez.

DE PARME.

Mr. Ravazzini, Poëte égal à ces fameux Italiens qui dans le seiziéme siécle ranimerent dans leur patrie le bon goût de la poësie Romaine ; mais qui plus sage & plus Chrétien qu'eux a fait un meilleur usage de ses talens, & les a consacrez à des sujets nobles, utiles, édifians ; Mr. Ravazzini voit depuis un an la troisiéme édition de ses poësies, plus correcte & plus ample que les précedentes.

Thomæ Ravasini Parmensis Situarum liber I. Anacreonticorum II. Sermonum I. Item reliqua opera antehàc edita nunc ab ipso Auctore recognita, emendata & aucta, in 8°. Chez Monti.

DE GENES.

La guérison des fistules lacrimales de Mr. l'Abbé Fieschi est en effet surprenante : la gloire en est dûë à deux François ; *Mr. Anel Chirurgien*, qui a découvert que le pus sortoit par les points lacrimaux, & trouvé le secret d'introduire par ces points dans le sac lacrimal une sonde & une seringue d'une délicatesse inconcevable ; *Mr. Dieu lafes* Orfevre, qui a travaillé la sonde & la seringue, a sa part de la gloire d'une cure si merveilleuse.

Observation singuliere sur la fistule lacrimale, dans laquelle on verra que la matiere des fistules lacrimales s'évacuë très-souvent par les points lacrimaux, & en même tems on apprendra la méthode de les guerir radicalement, sans être obligé d'avoir recours au bandage compressif, au caustique, au fer ni au feu, mais par le moyen de deux operations nouvellement inventées & mises en pratique, par Dominique Anel Chirurgien, à Genes, in 4°. brochure.

D'ANGLETERRE.

Les dissertations Latines de Mr. Musgrave *sur le nombre des soldats de chaque Legion*, & sur *la forme des aigles Romaines*, n'ont paru que dans le journal de la Societé Royale qu'on appelle *Transactions*. Ce sçavant homme montre dans la premiere, que les Legions n'ont pas toujours eû un nombre fixe de soldats : elles furent d'abord de trois mille fantassins & de trois cens chevaux ; ce nombre a depuis varié, en sorte qu'on ne peut juger de la grandeur d'une armée Romaine par le nombre des Legions. L'Auteur tâche de déterminer ces variations pour chaque tems de la Republique & du haut Empire : il tâche aussi de démêler combien il y a eû de Legions sous les Empereurs.

Dans l'autre dissertation il prouve que les aigles, avec la haste qui les portoit, étoient hautes de huit pieds ; qu'elles n'étoient que dorées, ou argentées, & non

pas d'or ou d'argent massif. Florus l'embarrasse, cet Historien rapporte que dans une déroute un Officier cacha dans son baudrier l'aigle qu'il portoit. Mr. Musgrave rejette sans façon l'autorité de Florus ; mais comme il ne fixe la hauteur des aigles que par des conjectures tirées la plûpart de medailles des Empereurs, ne pourroit-on pas dire que la grandeur des aigles a varié comme le nombre des Legions ?

Le Spectateur, dont la traduction Françoise paroît en Hollande, a eû en Anglois un succès extraordinaire. Les discours dont cet ouvrage est composé ont d'abord été imprimez en feuilles volantes l'an 1711. on en a débité jusqu'a vingt mille exemplaires par jour. Il s'en est fait depuis une édition *in* 8. en sept volumes, & deux ou trois éditions *in* 12. Trois Auteurs ont travaillé à cet ouvrage. Mr. Steele, si fameux dans le dernier Parlement, & qui a écrit avec tant de véhemence pour les *Vighs*; Mr. Addisson, aujourd'hui Secretaire pour l'Irlande, Auteur connu par un voyage d'Italie, & par la tragedie de Caton représentée avec tant de succès, & qui passe pour un des plus grands Poëtes qu'ait l'Angleterre, ont fait la plus grande partie de ce livre, & un autre ouvrage de même genre, intitulé, *Tatler*, c'est à dire, *le Causeur*. Le LVI. discours & le LXI. du Spectateur sont de M. Budgel. Ce dernier

& d'autres Ecrivains ont eû part aux diſcours ſuivans. Mr. Steele a depuis travaillé tout ſeul à d'autres écrits de même goût ſous les titres de *Guardian* & *d'Engliſch*, dont le ſuccès n'a pas été grand : pour *le Spectateur*, les mœurs Angloiſes y ſont repréſentées au naturel par d'habiles Peintres : il eſt plein d'une critique, d'une morale délicate, de railleries vives & piquantes ; mais qui conſiſtant dans des alluſions ne ſeront bien entenduës qu'en Angleterre. Les Auteurs s'élevent ſouvent, & ils embelliſſent les ſujets qu'ils traitent par des allegories heureuſes, par tout ce qu'une imagination féconde fournit de traits brillants & de fictions ingénieuſes. La ſolidité qu'on n'attend pas dans de pareils ouvrages ne manque pas dans pluſieurs diſcours ſur la religion, où ils combattent avec beaucoup de force l'Athéïſme & l'incrédulité. De cent cinquante cinq articles le Traducteur François n'en a donné que ſoixante dix, la verſion des quatre vingt cinq qui reſtent ſera reçûë du Public encore plus favorablement que celle des LXX. premiers, ils ſont plus travaillez & traitent des matieres plus importantes.

The Spectator, à Londres 1713. ſept volumes.

Le Spectateur, ou le Socrate moderne, traduit de l'Anglois. A Amſterdam, chez David Mortier, 1714. *in* 12.

D'OXFORD.

Le Clement Alexandrin de Mr. Potter eſt achevé, Mr. Nelſon prépare une *nouvelle édition des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, Euſebe, Socrate, Sozomene*, &c. Il copiera l'édition de Mr. de Valois, qu'il prétend rendre plus ample & plus utile, en marquant au haut des pages les années de Jesus-Christ & celles des Empereurs, en indiquant à la marge par de petits ſommaires les faits importans; en ajoutant au bas des pages après les notes de Mr. de Valois des remarques d'Uſſerius, de Pearſon, de Fell, Cave, Shorting, Iſaac Voſſius, du P. Pagi & de Mr. Du Pin; en ornant le livre de pluſieurs cartes geographiques, en augmentant beaucoup la table.

Mr. Gagnier, Profeſſeur des langues Orientales, veut faire imprimer les Grammaires Hébraïques de deux fameux Rabins, dont il a découvert les manuſcrits: celle de Rabbi Ichudachiug, le manuſcrit qu'il en a eſt Hébreu & Arabe, & celle d'*Abuualid Meruan ben gi-ana*, connu ſous le nom de Rabbi Jona, il paſſe pour le plus habile des Grammairiens Juifs: le manuſcrit n'eſt qu'Arabe; on en a fait une verſion Hébraïque, intitulée, *Sepher Rikma, Livre de broderie.* Mr Simon avoit vû le manuſcrit de cette verſion dans la bibliotheque de Mr. Hardy Conſeiller au Châtelet de Paris. Mr. Gagnier ſouhaitte fort qu'il ſe retrouve, il imprimeroit la verſion

Hébraïque à côté de l'original Arabe. Il avoüe que la verſion lui ſerviroit à entendre quelques endroits de l'original très-obſcurs, & qu'elle ſuppléroit à quelques feuillets qui manquent au manuſcrit Arabe. Il traduira les deux Grammaires en Latin, & il les accompagnera de notes. On ſçait que l'art de la Grammaire a paſſé des Arabes aux Juifs. Ces anciens Grammairiens avoüent que la langue Hébraïque étoit fort ignorée, & preſque perduë de leur tems; qu'ils l'ont reſſuſcitée par le moyen des langues voiſines. Quel fond faut-il donc faire ſur leurs explications, quand elles ſont contraires aux anciennes verſions?

D'HOLLANDE, DE LA HAYE.

On a fait une nouvelle édition *des plaintes des Proteſtans par Mr. Claude*; un libelle ſi violent & ſi calomnieux ne meritoit pas qu'on le remît ſur la ſcene. On dit ici que des viſionnaires qui avoient fondé des grandes eſperances ſur la guerre, ont voulu par l'impreſſion *de ces plaintes* ſoulager un peu le déſeſpoir où la paix les réduit. La nouvelle édition eſt augmentée d'une préface, où Queſnel eſt défendu avec toute la chaleur d'un zele amer & emporté. On y entreprend auſſi de juſtifier S. Cyprien, je dis de le juſtifier, non pas de l'excuſer; ſans faire reflexion que ſon erreur condamnée par toute l'Egliſe ancienne eſt aujourd'hui rejettée par tous les Pro-

testans. L'Auteur de cette préface fait un long paralléle de l'Eglise Africaine avec l'Eglise Reformée. Le parallele seroit juste avec les Donaristes ; il y a entre cette secte & les Reformez quelque ressemblance, il y a entre elle & l'Eglise Africaine une entiere opposition. Le faiseur de préface ignore-t'il les déclamations des Ministres contre l'Eglise Africaine, & les reproches qu'ils lui font d'avoir employé l'autorité civile pour détruire la secte des Donatistes ?

Les Jansenistes doivent être contens des Protestans ; ils viennent à leur secours de tous côtez, les Lutheriens, les Calvinistes écrivent avec le dernier emportement contre la Constitution : un Ministre celebre a gardé plus de moderation que ses confreres, & même que les Jansenistes, dans ce qu'il vient d'écrire contre ce jugement du S. Siege reçu par toutes les Eglises.

Reflexions désinteressées sur la Constitution, chez les freres Chastelain.

DE LOUVAIN.

Le P. D'Elbecque, Dominicain, entreprend une nouvelle *édition de la somme de S. Thomas.* Les Puissances Ecclésiastiques doivent veiller sur l'édition d'un ouvrage de cette conséquence, & ne pas laisser corrompre une source si pure *à l'Approbateur du Traité de l'action de Dieu &*

de tous les livres Jansenistes qui paroissent dans les Païs-Bas.

DE LYON.

On reçut il y a quelques années très-favorablement un petit traité *du bon goût de l'Eloquence chrétienne*, *par le Pere Gisbert Jesuite*, Auteur *de l'art d'élever un Prince.* Ce Pere, à qui l'experience de la prédication à fourni des reflexions propres à perfectionner son ouvrage, a pris le parti de le refondre entierement, & de nous donner *in* 4°. un traité complet de la Rhetorique chrétienne, sous le titre *de l'éloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique*; il se vend chez Boudet, qui a imprimé *la bibliotheque des Prédicateurs*: ce dernier livre fournit abondamment les materiaux de toutes les especes de sermons, l'ouvrage du P. Gisbert apprendra l'art de les mettre en œuvre.

Thomas Amaulry a imprimé l'*histoire de la derniere revolte des Catalans & de la prise de Barcelonne*; les memoires sur lesquels l'Auteur a écrit viennent de la premiere main, & sont très-exactement circonstanciez; les Connoisseurs goûtent la maniere dont il les a mis en œuvre.

Le même Libraire a fait une nouvelle édition des *entretiens spirituels du feu Pere le Maître Jesuite*, tant de fois imprimez, & toujours recherchez, parceque la spiritualité en est saine, solide, & proportionnée à tous les états des fidelles.

Decembre 1714.

La lettre d'un Docteur en Theologie à un de ses amis de province ; sur la condamnation de deux propositions du P. Quesnel, qui autorisent l'usage des versions de l'Ecriture sainte en langue vulgaire ; se vend chez le même Libraire ; on a réïmprimé ce livre en Hollande, mais l'édition originale est préferable ; l'ouvrage est sçavant & nous en donnerons l'extrait.

Mr. Andry, Ecclésiastique d'une vertu & d'une capacité distinguée, a réduit toute la controverse avec les Protestans en deux volumes *in* 12. imprimez chez la veuve Vitet, sous le titre de *l'heresie des Protestans & la verité de la Religion Catholique mises en évidence* : elles y sont mises en effet, & *la réponse de Mr. Pictet*, fameux Theologien de Geneve, n'a fait que rendre cette évidence plus sensible.

DE CAEN.

Mr. de la Ducquerie, Doyen des Medecins de Caën, a si soigneusement mis à profit les momens qu'une pratique fort étenduë lui a laissez, qu'il a enfin achevé un ouvrage d'un travail étonnant. C'est un Dictionnaire universel de Medecine en Latin. Il y explique onze mille mots, & n'en a omis aucun qui se rencontre dans les livres de Medecine, de Chirurgie, de Pharmacie, de Botanique, de Chymie, & même de Physique, dont il n'ait détermi-né la signification & recherché l'étymologie. Il éclaircit quatre mille mots, qu'on

chercheroit en vain dans les autres Dictionnaires. L'ouvrage remplira un gros *in folio*, c'est aux Libraires de France & des païs étrangers à se disputer la gloire de donner au public un ouvrage si utile, la gloire ne sera pas sans utilité.

Lexicon Medicum universale etymologicum, philologicum : in quo undecies mille vocabula rarioris usûs ab Auctoribus Græcis, Latinis & Gallicis, qui de Medicina, Chirurgia, Pharmacia, Botanica, Chymia & Physica hactenus scripsere, usurpata enucleantur & illustrantur, eorumque notiones, originationes & usus reteguntur. Opus maximâ rerum varietate non Medicis solùm, sed & aliarum scientiarum cultoribus perutile, ex selectis Lexicographis hactenus editis sedulò per viginti solidos annos ita collectum, ut quater mille voces Asterisco prænotatas quas in amplissimis quibusque Lexicis desideres, etymologiam & significationem complectatur. Auctore M. Joanne Baptista Callard de la Ducquerie in Universitate Cadomensi antiquiore Primicerio, Regis Consiliario & Facultatis medicæ Decano, nec non Regio jam tùm à 44 annis Professore, ac Regiæ Literariæ Cadomensis Academiæ Socio & Directore.

Un si vaste travail n'a pas emporté tout le tems du laborieux Auteur, il vient d'achever *une histoire des plantes qui croissent proche de Caën.*

Ager medicus Cadomensis, sive hortus

plantarum quæ in locis paludosis, pratensibus, maritimis, arenosis & silvestribus, propè Cademum in Normannia sponte nascuntur.

Si dans chaque contrée un habile Medecin prenoit le même soin, nous aurions dans peu une histoire generale des plantes aussi parfaite qu'on la puisse avoir.

Mr. de la Duquerie a la joye de renaître dans un fils qui lui ressemble, & qui publiera bientôt un traité *de la meilleure maniere d'étudier & d'enseigner la Medecine.*

De optima ratione discendi & docendi medicinam.

DE PARIS.

La lecture de *Quintilien* seroit utile à ceux qui étudient la Rhetorique dans les classes, & encore plus aux personnes qui ayant négligé cette étude dans leur bas âge sont obligez par leurs emplois de s'y addonner dans un âge plus avancé. *Mr. Rollin*, convaincu de cette verité, a crû qu'il falloit leur faciliter la lecture de cet excellent Rhéteur. Il en a retranché tout ce qui n'est plus d'usage, tout ce qui rebuteroit par des difficultez inutiles. L'ouvrage n'a rien perdu du bel ordre que Quintilien y garde : on sent qu'on n'en a ôté que le superflu, & l'on y trouve tout ce qui peut regler l'éloquence & former le goût. Comme Quintilien ne s'est pas borné à ces deux objets qu'il a eû en vûë ; l'éducation entiere de la jeunesse, leur cœur,

& leur esprit, qu'il n'a pas négligé les maîtres en instruisant les disciples, son nouvel Editeur a eû soin de ne rien retrancher de ce qui peut servir à des fins si excellentes. La préface de Mr. Rollin est generalement estimée, nous en parlerons dans l'extrait du livre, il se vend *chez Etienne ruë S Jacques.*

Nous nous reprochons de n'avoir point encore donné l'extrait *du troisiéme tome de la tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, sur la contemplation, par le Pere Honoré de Sainte Marie Carme dechaussé.* Les motifs & la pratique de l'amour de Dieu y sont éteblis sur des principes solides & sur des autoritez décisives. Le R. P. Honoré en expliquant la tradition sur le pur amour, dont il défend l'existence & le merite, refute invinciblement les maximes pernicieuses des faux mystiques, les trois tomes se vendent *chez Nully*, qui vend le dernier séparément.

Mr. le Chevalier de Bellerive, témoin *des dernieres Campagnes de Mr. le Duc de Vendôme*, nous en a donné l'histoire écrite avec une vivacité qui plaît & une candeur qui persuade. Pour ne rien omettre de la vie de ce grand Heros, il a touché legerement dans un *éloge* imprimé à la fin de l'histoire, ce qui a précedé ses dernieres Campagnes. C'est *Huet Libraire du Palais* qui vend ce livre.

On doit beaucoup à un habile Medecin,

qui touché du bien public plus que d'aucune autre vûë, a rassemblé dans un volume *in* 12. qui se vend chez le Comte au Quay des Augustins, *la Medecine & la Chirurgie des pauvres.* On a dans ce volume des secours prompts, faciles à préparer, & éprouvez contre toutes les maladies.

Un Théologien, qui a découvert que *les Hexaples sur*, ou plûtôt contre *la Constitution*, ne sont qu'un larcin fait aux Théologiens Protestans, a rendu publique sa découverte dans une *lettre à l'Auteur des Hexaples* qui se vend *chez Montalant.* On y verra avec surprise jusqu'où cet Ecrivain plagiaire a porté sa hardiesse à copier Chamier. On pourroit dire pour l'excuser, qu'on ne sçauroit combattre la foi qu'avec les armes de l'erreur.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1714.

Ecriture Sainte, Interpretes.

SElectiorum Exercitationum Philologicarum & exegeticarum &c.* C'est à dire, sujets choisis pour des disputes publiques. *Decembre* 1714.

ſur la critique & l'interpretation de l'Ecriture, propoſez depuis plus de vingt ans dans l'Univerſité Ludovïcienne, ſous la conduite & les auſpices de Jean-Henri Maïus, Docteur & Profeſſeur de Théologie. *A Francfort ſur le Mein*, chez Jean Maximilien De Sande, 1711. *in* 4°. deux tomes, le premier de 787 pages, le ſecond de 900. *Janvier*, p. 16.

Diſſertation pour maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie ſœur de Marthe, & la femme Pechereſſe, par l'Ecriture, la tradition & l'uſage de l'Egliſe, contre quelques Auteurs modernes. *A Paris*, chez Loüis Seveſtre ruë des Amandiers, Jean Barbou ruë S. Jacques, & Pierre Hüet au Palais, 1713 *in* 4°. pages 286. *Janvier*, p. 54.

Juſtification de la femme Pechereſſe de l'Evangile, ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare. Lettres critiques à l'Auteur de la diſſertation, pour la défenſe des deux grandes ſaintes Marie Magdelaine & Marie de Bethanie. *A Paris*, chez François le Breton à la deſcente du Pont neuf, 1713. *in* 12. pages 159. *Janvier*, p. 97.

Hexaplorum Origenis quæ ſuperſunt &c. C'eſt à dire, Ce qui reſte des Hexaples d'Origene, & beaucoup plus que Flaminius Nobilius & Jean Druſius n'en ont publié, tiré des manuſcrits & des livres imprimez, & éclairci par des notes. Par Dom

Bernard de Montfaucon Benedictin de la Congregation de S. Maur, avec quelques opuscules d'Origene qui n'avoient pas paru, & à la fin un Lexicon Hebreu fait sur les interprétations des Anciens, & un Lexicon Grec. *A Paris*, chez Loüis Guerin à l'enseigne de S. Thomas d'Aquin, la veuve de Jean Boudot au soleil d'or, & Charles Robustel au Palmier, ruë S. Jacques, 1713. *in folio*, deux tomes, le premier de 102 pages pour les préliminaires, & de 708 pour les Hexaples d'Origene, le second de 636. *Janvier*, p. 108.

Les douze Testamens des Patriarches traduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en Latin, par Robert Evêque de Lincolne, & du Latin en François par Mr. Macé Chefcier Curé de sainte Oportune, avec une dissertation, des argumens & des notes. *A Paris*, chez Jean de Nully ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pages 216 sans la table. *Janvier*, p. 133.

Dissertationes duæ Critico-Theologicæ &c. C'est à dire, deux dissertations de Critique & de Théologie, la premiere contre les Sociniens & les nouveaux Critiques sur ces paroles de S. Jean : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel*, La seconde contre les Juifs sur la Prophetie d'Isaïe : *Voilà qu'une Vierge concevra & enfantera.* Par Loüis Roger Docteur en Theologie & Doyen de l'Eglise Patriarchale de Bourges. *A Paris*, chez Barthe-

lemi Girin, ruë S. Jacques, à la Pruden-ce, 1713. *in* 8°. pages 428. *Février*, p. 193.

Friderici Ernesti Ketneri Concion. Aul. Quedlimburg. vindiciæ novæ dicti vexatissimi de tribus in cœlo testibus. 1. *Joh.* v. *v.* 7. *oppositæ Christophori Sandii interpretationibus, paradoxis Richardi Simonii historiæ criticæ Novi Testamenti, Stephani Curcellai, Joannis Clerici & Monachorum Benedictinorum objectionibus recentissimis, editio nova & accurata. C'est à dire*, Nouvelle défense du passage contesté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verset septiéme, où il est parlé des trois témoins qui sont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Messieurs Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins, par Frederic Ernest Ketner Prédicateur de l'Abbaye Luthérienne de Quedlimbourg, nouvelle édition augmentée. *A Delits*, *in* 4°. pages 174. sans marque de l'année. *Février*, p. 216.

Commentaire Litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, les deux livres d'Esdras, Tobie, Judith & Esther. *A Paris*, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Augustins, MDCCXII. *in* 4°. pages en tout 744. *Février*, p. 292.

Abrahami Pungeleri Theol. & hist. sacræ

Prof. prim. de Babele dissertationes &c. C'est à dire, Dissertations sur Babylone, où non seulement le dixiéme & l'onziéme chapitre de la Genese, mais encore plusieurs autres endroits de l'Ecriture, & principalement de l'Apocalypse, sont éclaircis. Par Abraham Pungeler, premier Professeur de Theologie & de l'histoire sainte. *A Herborn dans le Comté de Nassau*, de l'imprimerie & aux frais de J. Nicolas André, 1710. *in* 8°. pages 262. *Mars*, p. 406.

Reflexions morales, avec des notes sur le nouveau Testament, traduit en François, & la concorde des quatre Evangelistes, à l'usage de divers Dioceses. *A Paris*, Quay des Augustins; chez le Conte & Montalant, entre la ruë pavée & la ruë des Augustins à la ville de Montpellier, 1713. *in* 12. quatre tomes, le premier de 656 pages, le second de 416. le troisiéme de 654. le quatriéme de 566. *Mars*, p. 411.

Commentarius Philologicus de Decimis Judæorum &c. C'est à dire, Traité des Dixmes Judaïques en dix dissertations, où tout ce qui concerne cette matiere est éclairci par les livres sacrez & par les écrits des anciens Juifs, & où quelques endroits de la sacrée antiquité sont expliquez par occasion. Par Jean-Conrad Hottinger de Zuric, petit fils de Henri, & fils de Conrad. *A Leide*, chez Isaac Severin, 1713. *in* 4°. pages 253. *Mars*, p. 420.

Decas Exercitationum Philologicarum

de vera pronunciatione nominis Jehova &c. C'est à dire, Dissertations sur la veritable maniere de prononcer le nom *Jehova*. Les cinq premieres rejettent cette prononciation, les dernieres la défendent ; avec une préface d'Hadrien Reland. *A Utrecht*, de l'imprimerie de Jean Coster, 1707. *in* 8°. pages 564. *Avril*, p. 69.

Cornelii Adami V. D. M. Damonensis & Sch. Rect. observationes Theologico Philologicæ &c. C'est à dire, Observations Théologiques & Philologiques, où plusieurs endroits de l'Ecriture, principalement du nouveau Testament, sont éclaircis, en les rapportant aux mœurs & aux coutumes de divers peuples. Par Cornelius Adam Ministre à Dam. *A Groningue*, de l'imprimerie de Jean de Velsen 1710. *in* 4°. pages 481. *Mai*, p. 772.

Lettre du Pere L. à Monseigneur l'Evêque de ***. *Mai*, p. 874.

Philologiæ sacræ, quâ totius sacro-sanctæ veteris & novi Testamenti Scripturæ, tum stylus & Litteratura, cum sensus & genuinæ interpretationis ratio expenditur, libri quinque &c. C'est à dire, cinq livres de Philologie sacrée sur toute la très-Sainte Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament, pour examiner le style & la composition, le sens & la veritable maniere de l'interpreter. Par Salomon Glassius, Docteur & Professeur de Theologie à Iene, Surintendant general des Eglises & des

Ecoles du Duché de Saxe-Gotha. *A Amsterdam*, chez Jean Wolters, 1711. *in* 4°. pages 990. *Juin*, p. 972.

Dissertationes Philologicæ de die mundi & rerum omnium natali &c. C'est à dire, Dissertations Philologiques sur le jour de la naissance du monde & de toutes choses, comprenant l'Histoire de la création, dans la suite & l'ordre que Moïse l'a décrite, avec une défense de la dissertation sur l'origine du Droit naturel, pour répondre à Simon Henri Musæus, Professeur du Droit naturel & des Gens en l'Université de Kiel. *A Mastric*, de l'imprimerie de Guillaume Vande-Water, 1713. *in* 4°. pages 640 pour les dissertations sur la création, & 240 pour la défense. *Juillet*, p. 1149.

H - ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. Le nouveau Testament, après les éditions de Courcelle & des Docteurs d'Oxfort, avec les endroits paralleles de l'Ecriture, & les diverses leçons recüeillies de plus de cent manuscrits, des anciennes versions, & au manuscrit de Vienne; & le jugement qu'il convient de faire de chacune. P. G. D. T. M. D. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de Wetstein, 1711. *in* 8°. pages 84 pour des prolégomenes, 160 pour le texte, & 37 pour des notes critiques. *Septembre*, p. 153. L'Editeur en la premiere partie de ses prolégomenes dit, que les Annotations de Valla sur le nouveau Testament ne parurent qu'en 1540. comme on l'a mis dans

l'Extrait. C'est une faute : car on sçait qu'il y en avoit eû auparavant deux éditions, l'une à Paris chez Jean de Petit en 1505. l'autre à Bâle avec une préface d'Erasme en 1522. & peut-être n'étoient-elles pas les premieres.

Hodegeticum Hebræo-Chaldæo-Biblicum &c. C'est à dire, Conduite Hébraïque & Caldaïque pour entendre la Bible, où les mots Hébreux & Caldéens sont disposez selon l'ordre des livres, des chapitres & des versets. Par Jean Henri Opitius, seconde édition beaucoup plus ample & plus correcte. *A Hambourg*, aux frais de Jean-Godefroi Liebezeit & de Samuel Heyl. *A Kiel*, de l'imprimerie de Barthelemi Reuther, 1711. *in* 8°. *Octobre*, p. 1788.

Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. JOB. *A Paris*, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Augustins, 1712. *in* 4°. pages 466. *Novembre*, p. 1929.

Examen Variantium Lectionum Joannis Millii S. T. P. in novum Testamentum &c. Examen des Variantes ou diverses leçons du nouveau Testament compilées par Jean Mill Professeur de Théologie. Par le travail & l'étude de Daniel Whitby Professeur de Théologie & Précenteur de l'Eglise de Salisbery. *A Londres*, de l'imprimerie

de Guillaume Bowier, & aux frais de A. & J. Churchill, à l'enseigne du Cigne noir, ruë Pater-Noster-Row, 1710. *in folio*, pp. 100. *Decembre*, p. 2057.

Novum Testamentum Græcum cum lectionibus variantibus &c. Le nouveau Testament en Grec avec les diverses leçons. .. Par l'étude & le travail de Jean Mill Professeur de Théologie. Revû, disposé en un meilleur ordre avec de nouvelles augmentations, par Ludolphe Kuster. Imprimé *à Amsterdam*, & se vend *à Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils, 1710. *in folio*, pp. 168. pour les prolégomenes, & 632 pour l'ouvrage. *Decembre*, p. 2073.

Saints Peres.

Apologetique de Tertullien, ou défense des premiers Chrétiens contre les calomnies des Gentils, avec des notes pour l'éclaircissement des faits & des matieres. *A Paris*, chez Jacques Collombat 1714. *In* 4°. pp. 156. sans la table. *Juin*, p. 1062.

Stephani Baluzii Miscellaneorum libre sextus &c. C'est à dire, Sixiéme livre de diverses pieces anciennes, qui jusqu'à cette heure étoient demeurées cachées en differentes Bibliotheques. Par M. Baluze. *A Paris*, par une societé de Libraires, 1713. *In* 8°. pp. 567. *Juillet*, p. 1239.

ΤΑΤΙΑΝΟΥ ΠΡΟΣ ΕΛΛΗΝΑΣ. Discours de Tatien contre les Grecs, c'est à

dire, contre les Gentils, revû sur les anciens manuscrits & avec des Notes, par Guillaume Werth. *A Oxfort*, du Théatre de Sheldon, 1700. *In* 8°. pp. 236. *Août*, p. 1453.

Lettre de Mr. Baluze au R. P. Tournemine Jesuite, sur une nouvelle édition de St. Cyprien que Mr. Baluze prépare. *Sept.* p. 1539.

Sulpicii Severi quæ extant opera omnia &c. C'est à dire, Tout ce qui reste des ouvrages de Sulpice Severe, en deux tomes, dont le premier comprend ce qui avoit déja été imprimé, & des Notes de Jean Vorstius; le second contient des lettres qui n'avoient point encore été publiées, avec les ouvrages précedens, & des Notes de Jean le Clerc. *A Lipsic*, chez Thomas Fritsch, 1709. *In* 12. 600 pp. pour les deux tomes. *Novembre*, p. 1923.

Théologiens, Controversistes, Impies, Heretiques.

Traité des dispenses, suivant l'Ecriture Sainte, les decrets des Conciles & des Papes, le sentiment des Saints Peres, & les résolutions des Théologiens & des Canonistes. *A Paris*, chez François Rochard, ruë St. Jacques, à St. Bruno, 1713. *in* 12. pp. 244. *Janvier*, p. 125.

Mélanges de Remarques critiques, historiques, Philosophiques, Théologiques,

sur les deux dissertations de M. Toland, intitulée, l'une, l'homme sans superstition; & l'autre, les antiquitez Judaïques, avec une dissertation tenant lieu de préface, où l'on examine l'argument tiré du consentement de tous les peuples pour prouver l'existence de Dieu, & on refute les principales objections. Par Elie Benoît Pasteur de l'Eglise de Delf. *A Delf*, chez Adrien Beman 1712. *in* 12. pp,90. pour la préface, & 374 pour le reste de l'ouvrage. *Février*, p. 237.

De la veneration renduë aux Reliques des Saints, selon l'esprit de l'Eglise, & purgée de toute superstition populaire. *A Avignon*, par la Societé des Libraires, 1713. *in* 12. pp. 116. *Février*, p. 313.

De l'action de Dieu sur les créatures, traité dans lequel on prouve la Prémotion physique par le raisonnement, & où l'on examine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des esprits & à la grace. Imprimé *à Lisle*, & se vend *à Paris*, chez François Babuty ruë St. Jacques, 1713. *in* 4°. deux tomes, tome premier pp. 428, tome second pp. 444. *Mars*, p. 375.

Dissertation Théologique sur cet axiome de St. Augustin. *Quod amplius nos delectat &c.* Par le P. G. D. D. L. C. D. J. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques proche S. Yves, à l'image St. Lambert, 1714. Brochure, *in* 12. 40. pages. *Mars*, pp. 469.

Eclairciſſemens ſur quelques difficultez qui naiſſent de la conſideration de la liberté neceſſaire pour agir moralement, avec une addition, où l'on prouve contre Spinoſa que nous ſommes libres, pour ſervir de ſuite à la réponſe aux objections de M. Bayle. Par Jean de la Placette Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Coppenhague. *A Amſterdam*, aux dépens d'Etienne Royer, 1709. *in* 12. pp.338. *Avril*, p.619.

Porphyrico-Theologico-Moral & Militar util, y provechoſo a todos, y neceſſario a los que ſirven en los exercitos y armadas de ſu Mageſtad Catholica, principallemente a los Eccleſiaſticos, compueſta per D. Juan Bernardino Roxo. C'eſt à dire, Diſſertation Théologique, Morale & Militaire, utile & profitable à tous, mais neceſſaire à ceux qui ſervent dans les armées de terre & de mer de ſa M. principalement aux Eccléſiaſtiques. Par D. Jean Bernardin Roxo. *A Meſſine*, de l'imprimerie de Vincent de Amigo, *in* 4°. pp.770. *Avril*, p.641.

Conférences Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Angers, ſur l'excommunication, la ſuſpenſe & l'interdit, ſuivant l'uſage de France, tenus par l'ordre de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année 1712. tome ſecond. *A Angers*, chez Olivier Avril, 1713. *in* 8°. pp.416. *Avril*, p. 703.

Apologie ou juſtification d'Eraſme, par *Decembre* 1714.

Mr. l'Abbé Marſollier, Chanoine & ancien Prévôt de l'Egliſe d'Uſez. *A Paris*, chez François Babuty, ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pp. 268. *Juin*, p. 935.

Refutation de l'Apologie d'Eraſme. *Juin*, p. 954.

Diſſertation Théologique ſur la neceſſité morale, & l'impuiſſance morale, par rapport aux bonnes œuvres. Par le P. G. D. D. L. C. D. J. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques proche St. Yves, à l'image St. Lambert. Deux brochures, *in* 12. La premiere de 42 pp. la ſeconde de 51. *Juin*, p. 988.

Traité de l'infaillibilité de l'Egliſe, par M. l'Abbé de Cordemoy. *A Paris*, chez François Barrois ruë de la Harpe. 1713. *in* 12. pp. 243. *Juillet*, p. 1213.

Tractatus probabilitatis ex principiis antiquorum compoſitus &c. C'eſt à dire, Traité de la Probabilité, compoſé ſur les principes des Anciens, où la probabilité, ſoit qu'elle ſoit égale, ou moindre, eſt établie ſur ce que les Anciens en ont enſeigné. Par Nicolas Peguleti. *A Louvain*, chez Gilles Proſt, 1707. *in* 4°. pp. 720. *Août*, p. 1332.

Suite d'un ouvrage du Pere Colonia Jeſuite, qui paroîtra dans peu tout entier ſous ce titre, *la Religion Chrétienne authoriſée par le témoignage des Auteurs Payens. Août*, p. 1373.

Theorie & pratique des Sacremens, des Cenſures, des Monitoires & des Irrégula-

ritez. *A Paris*, chez Roulland, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, 1713. trois tomes *in* 12. Le premier tome de 545 pp. le ſecond de 543, le troiſiéme de 527. *Août*, p. 1413.

Traité de la repentance tardive. Par Jacques Bernard, Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématiques dans l'Univerſité, & Paſteur de l'Egliſe Valone à Leyde. *A Amſterdam*, chez les Verſteins, 1712. *in* 12. pp. 362. *Août*, p. 1443.

Lettre de Monſieur de ***. au ſujet du livre intitulé, De l'action de Dieu ſur les créatures. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc ruë S. Jacques, 1714. brochure *in* 12. pp. 36. *Septembre*, p. 1578.

Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque Duc de Cambray, au Clergé & au peuple de ſon Diocéſe, en forme de Dialogues, diviſée en trois parties. *A Cambray*, chez N. J. Doüillez, *à Paris*, chez Barbou ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. Trois tomes, tome premier en tout pp. 344. Tome ſecond pp. 335. Tome troiſiéme pp. 380. *Octobre*, p. 1671. & *Novembre*, p. 1853.

Lettre de M. Racine à M. Nicole, Auteur des Hereſies imaginaires & des deux Viſionnaires. *Octobre*, p. 1716.

La Foi des Chrétiens & des Catholiques juſtifiée contre les Déïſtes, les Juifs, les Mahometans, les Sociniens & les autres heretiques; ouvrage où l'on réduit la foi à ſes veritables principes, & où l'on montre qu'elle eſt toûjours conforme à la raiſon. *Decembre* 1714.

Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Charles-Etienne Hochereau, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gille-cœur, au Phénix, 1714. *in* 8°. Quatre tomes, le premier de 521 pages, le second de 576, le troisiéme de 506, le quatriéme de 480. *Octobre*, p. 1738.

Réponse du Pere Lallemant Jesuite à la lettre qu'il de reçûë à l'Auteur des Hexaples. *A Paris*, chez Montalant, Quay des Augustins, à la ville de Montpellier, 1714. *in* 12. pp. 64. *Octobre*, p. 1790.

Résolutions de plusieurs Cas de conscience touchant la morale & la discipline de l'Eglise, suivant l'Ecriture Sainte, les Conciles, les Peres de l'Eglise, les Canonistes & les Théologiens. Par Mres. Augustin De Lamet & Germain Fromageau, Docteurs en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne. Tome premier. *A Paris*, chez Loüis Guérin, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1714. *in* 8°. pp. 680. *Dec.* p. 2144.

Sermons, Livres de pieté & de Morale.

Entretiens sur les devoirs de la vie civile, & sur plusieurs points importans de la Morale Chrétienne. Par M. l'Abbé Marsolier, Chanoine & ancien Prévôt de l'Eglise Cathedrale d'Usez. *A Paris*, chez François Babuty, ruë S. Jacques à S. Chrysostome, 1714. *in* 8°. pp. 327. *Mai*, p. 788.

Recüeil des Mandemens de Mre. Fran-

çois de Salignac de la Motte Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Prince du Saint Empire, Comte du Cambresis &c. à l'occasion des Jubilez du Carême, & des prieres publiques, depuis le quinziéme Novembre 1701. jusqu'au 23. Février 1713. *A Paris*, chez François Babuty ruë S. Jacques, *in* 8°. pp. 184. *Juin*, p. 1011.

Reflexions, sentences & maximes morales, mises en nouvel ordre, avec des Notes politiques & historiques, par Mr. Amelot de la Houssaye. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. pp. 253 sans la table. *Juillet*, p. 1155.

Vie de S. Felix de Cantalice Capucin, par le R. P. Jean François de Dieppe du même Ordre. *A Roüen*, chez Jacques Boullenger, *in* 12. 1714. pp. 150. *Juillet*, p. 1235.

Abregé de la vie de Saint André Avellin, Prêtre de la Congregation des Clercs Reguliers Théatins, canonisé par Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. *A Paris*, chez Daniel Jollet au bout du Pont S. Michel, 1713. *in* 12. pp. 144. *Juillet*, p. 1237.

Polyanthea Mariana, in quâ libris Octodecim Deiparæ Mariæ Virginis sanctissima nomina &c. C'est à dire, Recüeil de fleurs pour honorer Marie, où sont ramassez en dix-huit livres les plus beaux noms, les plus excellens & innombrables éloges, les plus hautes & celebres prérogatives de graces, de vertus, de sainteté & d'excellence, que la Sainte Ecriture, tous les saints Apô-

tres, les Peres & Docteurs de l'Eglise, & les autres Ecrivains Ecclésiastiques, principalement les Anciens, ont attribué à la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu. Ouvrage très-utile à tous ceux qui aiment la Ste. Vierge, surtout aux Prédicateurs, aux Pasteurs des ames, aux Interpretes de l'Ecriture, & à ceux qui font le Catéchisme. Par le R. P. Hippolyte Maracci de Luque, Clerc Régulier de la Congrégation de la Mere de Dieu. Derniere édition. *A Cologne*, chez François Matternich, 1710. *in* 4°. pp. 840. *Août*, p. 1402.

Maximes Chrétiennes & spirituelles, tirées des œuvres du P. Jean-Eusebe de Niéremberg de la Compagnie de Jesus, traduites nouvellement de l'Espagnol en François, par un Pere de la même Compagnie. *A Lyon*, chez Antoine Besson, ruë Tupin, proche le logis de l'Empereur, 1714. *in* 12. pp. 204. *Sept.* p. 1603.

Meditations sur les plus importantes veritez du Christianisme pour une retraite, par le R. P. Martineau de la Compagnie de Jesus, Confesseur de feu Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, chez Jean Mariette MDCCXIV. *in* 12. pp. 407 sans la table. *Dec.* p. 2112.

Histoire Ecclésiastique.

Histoire Ecclésiastique. Par Mr. Fleury, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, ci-devant Sous-

Précepteur du Roi d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome dix-septiéme, depuis l'an 1230. jusqu'à 1260. *A Paris*, chez Pierre Emery, Quay des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France, 1714. *in* 4°. pp. 646, & 24 pour un discours. *Sept.* p. 1606.

Histoire de la vie de S. Remy Archevêque de Rheims, Apôtre des François, & des differentes translations de son corps, avec des Notes & des dissertations. Par le Pere Dorigny de la Compagnie de Jesus. *A Châlons*, chez Claude Bouchard 1714. *in* 12. p. 490 sans la table. *Nov.* p. 1966.

Lettre écrite à M. l'Abbé Tricault de Belmont, sur le second Canon du Concile de Gironne. *A Perpignan*, ce 21. Février 1714. *Nov.* p. 1973.

Histoire du Concile de Constance tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile, par Jacques L'Enfant. *A Amsterdam*, chez Pierre Humbert 1714. *in* 4°. Deux tomes, pp. 811. *Dec.* p. 2039.

Martyrologium Usuardi Monachi &c. Le Martyrologe d'Usuard revû sur quatre éditions differentes, sur dix-sept Manuscrits entiers, & sur près de cinquante autres, purgé des additions qu'on y avoit faites, & éclairci par des remarques sur chaque jour. Par le P. du Sollier de la Compagnie de Jesus. *A Anvers*, chez Jean Paul Rolyns, 1714. *in folio*. Pour la préface 66 pp. 800

pages pour Usuard, sans compter l'Epître dédicatoire & les tables. *Dec.* p. 2086.

Histoire profane, Voyages, Histoire Literaire, nouveaux Journaux.

Le grand trésor historique & politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle est leur maniere de le faire, son origine, leurs grands progrès, leurs possessions & gouvernement dans les Indes, comment ils se sont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe, quelles sont les marchandises convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent, & les gains qu'ils y font. *A Roüen*, & se vend *à Paris*, chez Jacques Josse ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pp. 332. *Janvier*, page 1.

Valere Maxime, ou les actions & les paroles remarquables des anciens, traduction nouvelle, avec des remarques. *A Paris*, chez Michel Brunet dans la grand Salle du Palais, 1713. Deux tomes *in* 12. Tome premier, pp. 491, sans la préface & la table. Tome second, pp. 413. *Janv.* p. 49.

De laudibus praestantissimi & religiosissimi Cardinalis Josephi-Mariae Thommassii, Oratio Joannis Titolivii. C'est à dire, Eloge du très excellent & très-religieux Cardinal Joseph-Marie Tommassi, par Jean Titolivio. *A Rome*, 1713. *in* 4°. pp. 37. *Février*, p. 284.

Memoires du Cardinal Bentivoglio, traduits de l'Italien en François par Mr. l'Abbé de Vayrac. *A Paris*, chez Andrê Coillecteau, sur le Quay des Augustins, près la rüe pavée à S. André, *in* 8°. Deux tomes, le premier de 402 pages, & le second de 400. *Avril*, p. 643.

Isagoge in notitiam scriptorum Historiæ Gallicæ &c. C'est à dire, Introduction à la connoissance des Auteurs qui ont écrit l'histoire de France. Par Jean-Albert Fabricius, Docteur & Professeur à Hambourg. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit, 1708. *in* 12. pages 324. *Juin*, p. 985.

The hereditary Right of the Crown of England asserted &c. C'est à dire, Traité dans lequel le Droit hereditaire de la Couronne d'Angleterre est maintenu, l'histoire de la succession depuis la conquête éclaircie &c. Par un Gentilhomme. *A Londres*, de l'imprimerie de G. James, & se vend chez Richard Smith, à l'enseigne de la tête de l'Evêque Beveridge, 1713. *in folio*, pages 337 avec l'appendix. *Juillet*, p. 1181.

Plan d'un nouvel ouvrage sur l'Histoire de France, entrepris par le Pere Daniel Jesuite, & sur lequel il demande quelques lumieres, soit aux familles qui y peuvent prendre quelque interêt, soit aux personnes qui peuvent l'aider de leurs connoissances sur quelques matieres qu'il traite dans cet ouvrage. *Septembre*, p. 1491.

Hiſtoire de Conſalve de Cordoüe, ſurnommé le Grand Capitaine. Par le R. P. du Poncet de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Jean Mariette, ruë S. Jacques aux Colonnes d'Hercule, 1714. *in* 8°. Deux tomes, le premier de 367 pages, le ſecond de 341. *Septembre*, p. 1592.

Hiſtoire des quatre Cicerons, dans laquelle on fait voir par les Hiſtoriens Grecs & Latins que le fils de Ciceron a été auſſi illuſtre que ſon pere. *A Paris*, en la boutique de la veuve Barbin chez Pierre Huet au Palais 1714. *in* 12. pages 257 ſans la table. *Octobre*, p. 1730.

Edit du Roi, qui appelle à la ſucceſſion de la Couronne M. le Duc du Maine, & M. le Comte de Toulouſe, & leurs deſcendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal; & ordonne qu'ils joüiront des mêmes rangs, honneurs, & préſéances que leſdits Princes du Sang, après tous leſdits Princes. Donné à Marly au mois de Juillet 1714. *Octobre*, p. 1816.

Relation du voyage du Royaume d'Iſſiny, côte d'or, Païs de Guinée en Afrique: la deſcription du païs, les inclinations, les mœurs & la religion des habitans, avec ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable dans l'établiſſement que les François y ont fait. Le tout exactement recüeilli ſur les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer Préfect Apoſtolique des miſſions des FF. Prêcheurs aux côtes de Gui-

née, Religieux du Couvent de Bonne-nouvelle de Rennes en Bretagne, enrichie de figures en taille douce. *A Paris*, chez Arnould Seneuſe, Quay des Auguſtins à la ſphere, & chez Jean Raoul Morel, à l'entrée de la grande Salle du Palais, à l'image S. Jean, 1714. *in* 8°. pages 298. *Novembre*, p. 1943.

Deſcription de la ville de Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. Par Germain Brice, enrichie de plans & de figures deſſinées & gravées correctement, ſixiéme édition revûë & augmentée par l'Auteur. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques 1713. *in* 12. Trois tomes. Tome premier page 442. Tome ſecond pages 506. Tome troiſiéme pages 398. *Decembre*, p. 2108.

An hiſtorical eſſay &c. C'eſt à dire, Eſſai hiſtorique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecoſſe ſont Souverains & indépendans &c. Par Jaques Anderſon, *in* 8°. pages 638 y compris l'appendix. *A Edimbourg*, chez les heritiers d'André Anderſon Imprimeur de ſa Majeſté, 1709. *Decembre*, p. 2114.

Critiques, Antiquaires.

Diſſertation ſur les livres de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique. *Janvier*, p. 68.

Suite de la diſſertation. *Février*, p. 322.

Lettre à Mr. Galland, de l'Academie des Inſcriptions & des medailles, & Profeſſeur en langue Arabe au College Royal à Paris, ſur une medaille de l'Empereur Hadrien du cabinet de Mr. de Chezelles, Juge de Police de la ville de Montluçon. *Janvier*, p. 104.... *Nota.* Il y a une faute dans le titre, où l'on a mis lettre de Mr. Galland.

Theſaurus numiſmatum modernorum hujus ſæculi, ſive numiſmata mnenomica & iconica, quibus præcipui eventus & res geſtæ ab anno MDCC. *illuſtrantur.* C'eſt à dire, Treſor des medailles modernes de ce ſiécle, ou medailles frapées pour la mémoire des évenemens depuis mil ſept cens juſqu'à preſent, & qui portent l'image des Princes & des Grands-Hommes gravées en cuivre, avec une explication Latine & Alemande. *A Nuremberg*, de l'imprimerie & aux dépens de Jean André Endter, 1711. *in folio*, pages 337. *Février*, p. 221.

Apologia del Diario Italico del molto Reverendo Padre Bernardo Montfaucon &c. C'eſt à dire, Apologie de l'ouvrage du très-Reverend Pere Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congrégation de S. Maur, intitulé *Diarium Italicum*, ou Journal d'Italie, contre les obſervations du Seigneur François Eicoroni. Par le P. Dom Romuald Riccobaldi Benedictin de la Congrégation du Mont-Caſſin, dédiée aux très-illuſtres & très-ſçavans Seigneurs,

Decembre 1714.

les Seigneurs Journalistes de Venise. *A Venise*, chez Antoine Bortoli, 1710. *in* 4°. 100 pages. *Mars*, p. 447.

Decreta Romana & Asiatica pro Judæis &c. C'est à dire, Decrets de Rome & des villes d'Asie en faveur des Juifs, pour le libre exercice de leur Religion dans les villes de l'Asie mineure, rapportez par Joseph au l. 14^e. des Antiquitez Judaïques, & ensuite, ou corrompus, ou omis dans les exemplaires, avec quelques endroits de Suidas rétablis sur les manuscrits de l'Université de Leide. Par Jacques Gronovius. *A Leide*, de l'imprimerie de Luchtmann, 1712. *in* 8°. pages 118. *Mars*, p. 504.

L. K. Diatribe anti-Gronoviana &c. C'est à dire, Dissertation de Ludolphe Kuster contre Gronovius, pour défendre l'édition de Suidas faite à Cambrige, avec plusieurs corrections d'Hesychius, & un échantillon de nouvelles remarques sur Suidas; & où enfin l'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'*æs grave* des Romains; une autre dissertation sur le verbe Latin *cerno*, où est expliqué nettement ce que signifie cette phrase qui a été entenduë si diversement, *cernere hæreditatem*. *A Amsterdam*, chez Chrétien Petzol, 1712. *in* 12. pages 96. *Mars*, p. 512.

Jac. Perizonii dissertatio de ære gravi &c. C'est à dire, Dissertation sur ce que les Romains ont appellé *æs grave* avec une réponse à André Morel touchant diverses

medailles des familles Romaines. Par Jaques Perizonius. *A Leide*, chez Jean Vander Linden 1713. *in* 12. pages 301. *Mars*, p. 523.

L. K. *Epistolæ ad virum illustrissimum, in qua præfatio quam vir clarissimus J. P. novissimæ dissertationi suæ de ære gravi proposuit, refellitur.* C'est à dire, Lettre de Mr. Kuster à une personne de condition, où il refute la préface que Mr. Perizonius a mise à sa dissertation *de ære gravi*, de l'imprimerie de Jean Hothout, *in* 8°. pages 23. *Mars*, p. 533.

Explication d'une Cornaline antique, sur laquelle on voit gravées en creux deux têtes l'une sur l'autre, qui sont d'un jeune Prince avec un diademe, & d'une Princesse plus âgée, & qui sont accompagnées de symboles. *Avril*. p. 663.

Traité de l'incertitude des sciences, traduit de l'Anglois. *A Paris*, chez Pierre Mequelin, Place de Sorbonne, & Jacques Piget Quai des Augustins, entre la rüe pavée & la rüe des Augustins à l'image S. Jacques 1714. *in* 8°. pages 347. *Mai*, p. 749.

Dissertation sur un Mercure antique. *Mai*, p. 824.

Dissertation sur quelques medailles de Carinus. *Juin*, p. 1020.

Addition à la dissertation sur quelques medailles de Carinus. *Juin*, p. 1039.

fait connoître les bons livres en divers genres de Litterature, & l'usage qu'on en doit faire. *A Amsterdam*, chez David Mortier, 1714. Deux tomes *in* 12. le premier de 363 pages, le second de 306. *Juillet*, p. 1127.

Explication d'un Bronze antique en bas relief, du cabinet de Monsieur l'Abbé Bignon. *Juillet*, p. 1178.

Lettre du R. P. de Grainville, de la Compagnie de JESUS, sur la découverte de plusieurs médailles curieuses. *Juillet*, p. 1249.

Thomæ Crenii commentationes Philologicæ & historicæ &c. C'est à dire, Reflexions philologiques & historiques sur plusieurs Auteurs, & sur les éditions qui en ont été faites, avec des lettres qui n'avoient point encore paru, de Heinsius, Dousa, Ortelius, Sigonius, & d'autres. Par Thomas Crenius. *A Amsterdam*, chez les Janssons Waesberg, 1711. *in* 8. Trois tomes, le premier de 264 pages, le second de 285, le troisiéme de 304. *Août*, p. 1307.

Lettre de Monsieur Mellier, General des finances de Bretagne, au Pere Tournemine Jesuite. *Août*, p. 1322.

Dissertation sur un pavé de marqueterie découvert dans la Province de Northampton, imprimée dans l'histoire naturelle de cette Province. Par J. Morton 1712. *Août*, p. 1360.

Jo. Alberti Fabricii SS. Theol. D. &c

Prof. Publ. Menologium &c. C'est à dire, Traité des mois en usage chez environ cent nations differentes. Par Jean-Albert Fabricius. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit, 1712. *in* 8°. pages 108. *Août*, p. 1406.

Lettre écrite par Mr. de la Roque à Monsieur Rigord, subdélegué de l'Intendance de Provence à Marseille, sur des monumens antiques &c. *Octobre*, p. 1771.

Le Tableau de l'ancien Senat Romain. *A Paris*, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la Grande-Salle du Palais, à la Croix d'or, 1713. *in* 8°. pages 291. *Novembre*, p. 1889.

Philosophes, Mathematiciens.

Premier probleme de la manœuvre.

Trouver la route & la vitesse d'une surface plane située verticalement dans un fluide, & poussée par un autre fluide toujours en même sens; probleme qui renferme les principes de la manœuvre dans leur plus grande simplicité. Par Mr. Parent. *Janvier*, p. 154.

Introduction aux vertus morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Tesoro, & dédiée aux Héros du Christianisme, les Chevaliers de Malthe, par le P. Thomas Croset Récolet. *A Bruxelles*, chez François Foppens. *in* 12. deux tomes, le premier de 317 pages, le second de 296. *Février*, p. 265.

Obſervation de l'Eclipſe de Lune arrivée le ſecond Decembre 1713. au matin, faite à Marſeille par le P. Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie. *Mars*, p. 536.

The natural Hiſtory of Northampthon Shire &c. C'eſt à dire, Hiſtoire naturelle de la Province de Northampton &c. Par Jean Morthon M. A. membre de la Societé Royale & Recteur d'Oxendon, ci-devant membre du College d'Emmanuel à Cambrige. *A Londres*, chez R. Knap, Lock & R. Wilkin 1712. *in folio* pages 551. *Avril*, p. 673.

Suite de la même hiſtoire. *Mai*, p. 830.

Traité de l'homme en quatre propoſitions importantes, avec leurs dépendances. *A Paris*. chez Jacques Eſtienne ruë S. Jacques à la vertu, 1714. *in* 4°. pages 511. *Mai*, p. 798.

Guntheri Chriſtoph. Schelameri de nitro, tum Veterum tùm noſtro, commentatio. C'eſt à dire, Traité du nitre, & de celui qu'avoient les anciens, & de celui que nous avons, où l'Auteur recherche l'origine & la nature de l'un & de l'autre, corrige & explique divers endroits des Auteurs Grecs, des Latins & des Arabes ſur ce ſujet, expoſe ſon uſage & ſon utilité ſelon les regles de la droite raiſon. Par Gunthier Chriſtophle Schelamer. *A Amſterdam*, chez les Janſſons Waesberges, 1709. *in* 8°. pages 243. *Mai*, p. 883.

Voyage du Mont-Ventoux, pour déterminer la hauteur & la latitude de cette montagne. Par le P. Laval. *Mai*, p. 895.

Maniere de résoudre les questions qui dépendent de la vertu centrifuge, indépendamment de sa connoissance, & des rayons des développées appliqué à un pendule indiqué par Mr. le Marquis de l'Hôpital, dans les Memoires de l'Academie de 1700. & auparavant par Mr. Bernoulli le jeune, dans les Actes de Leipsic, 2e. tome des supplémens page 291. d'où l'on déduit même les principales proprietez de cette vertu. Par Mr. Parent. *Juin*, p. 1089.

Jacobi Bernoulli .... ars conjectandi, opus posthumum. C'est à dire, L'art de conjecturer, ouvrage posthume de Jacques Bernoulli Professeur à Bâle, & des Academies des Sciences de Paris & de Berlin. Avec un traité des suites infinies, & une lettre en François sur les parties du jeu de paume. *A Bâle*, aux frais des Turnisius freres, 1713. *in* 4°. pages 306 pour l'art de conjecturer, & 35 pour la lettre. *Juillet*, p. 1160.

Plantæ per Galliam, Hispaniam & Italiam observatæ, iconibus aneis exhibitæ, à R. P. Jacobo Barreliero. C'est à dire, Descriptions des plantes de France, d'Espagne & d'Italie, observées par le R. P. Jacques Barrelier de l'Ordre de S. Dominique, ouvrage posthume, mis au jour par les soins de Mr. Antoine Jussieu Docteur en Mede-

cine des Facultez de Paris & de Montpellier, de l'Academie Royale des Sciences, & Professeur Royal de Botanique. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques 1714. *in folio*, pages 186 planches de cuivre 1323. *Août*, p. 1451.

Les principes du raisonnement exposez en deux Logiques nouvelles, avec des remarques sur les Logiques qui ont eû le plus de réputation de nôtre tems. Par le Pere Buffier de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Pierre Witte au bas de la ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë de la Parcheminerie, à l'Ange Gardien 1714. vol. *in* 12. pages 1526. *Septembre*, 1451.

Traité d'architecture, avec des remarques & des observations très-utiles pour les jeunes gens qui veulent s'appliquer à ce bel art. Par Seb. le Clerc, Dessinateur & Graveur ordinaire du cabinet du Roi. *A Paris*, chez Pierre Giffart, Libraire & Graveur du Roi, ruë S. Jacques, à l'image de Sainte Therese, 1714. Deux volumes *in* 4°. le premier de 194 pages, le second de 181 planches. *Septembre*, p. 1624.

La science du calcul des grandeurs en general, ou les élemens des Mathématiques, par l'Auteur de l'analyse démontrée. *A Paris*, chez Jacques Quillau, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rüe Galande; près de la rüe du Foüaire, aux armes de l'Université 1714. *in* 4°. pages 438. *Septembre*, p. 1627.

Decembre 1714.

Matthæi Georgii Patricii Albinganensis Philosophiæ ac medicinæ Doctoris Elementa scientiæ naturalis &c. C'est à dire, Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Matthieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine. *A Luques*, de l'imprimerie & aux frais de Leonard Venturini, 1707. *in* 4°. pages 368. *Octobre*, p. 1781.

Théorie & pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins. Par L. S. A. J. D. A. nouvelle édition. *A Paris*, chez Jean Mariette rüe S. Jacques, 1714. *in* 4°. pages 293. *Decembre*, p. 2082.

Historia insectorum &c. C'est à dire, Histoire des insectes, ouvrage posthume de Jean Ray membre de la Societé Royale de Londres, & imprimé par l'ordre de la même Societé. *A Londres*, aux frais de A. & J. Churchill, au cygne noir, rüe Pater-noster-row, 1710. *in* 4°. pages 389. *Decembre*, p. 2128.

Medecins.

Observation de Mathurin de Lignac Chirurgien & Pharmacien, sur l'usage des eaux minerales. *Janvier*, p. 136.

Nouvelles observations sur les eaux de Bourbon, addressées au R. P. de Tournemine par le Pere Aubert de la Compagnie de JESUS. *Janvier*, p. 142.

Reflexions sur le systeme de la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille. *Février*, p. 346.

Quæstio medica, proposita ab Ill. ac nob. D. D. Joanne-Baptista Gastaldy, &c. C'est à dire, Question de Medecine, proposée par Mr. Gastaldy Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur Aggregé & premier Professeur en la Faculté d'Avignon, soutenuë par Mr. Joseph Bertrand Licentié en Medecine, le 7e. d'Août 1713. si la coction ou la digestion des alimens se fait par le moyen de la digestion ou de la trituration ? *A Avignon*, chez Jean de Lorme Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, 1713. Brochure *in* 12. de 45 pages. *Février*, p. 360.

Réponse à la lettre de Monsieur Pescadour Medecin de Tulle, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août 1712. *Mars*, p. 478.

Lettre de Mr. Gounin, Medecin de Montelimart à un de ses amis, où il explique les causes de la palpitation du cœur. *Avril*, p. 715.

Considerazioni intorno alla generazione de Viventi, particolarmente de mostri. C'est à dire, Consideration sur la generation des êtres vivans, & en particulier des monstres, addressées au Docteur Sancassani, par le Docteur François-Marie Nigrisoli. *A Ferrare*, chez Barbieri 1713. *in* 4°. pages 382. *Mai*, p. 810.

Quæstio Medica &c. C'est à dire, Question de Medecine proposée par M. Gastaldy, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur & premier Professeur en l'Université d'Avignon, soutenuë par Mr. Thomé Licentié en Medecine, au mois d'Août 1713. *A Avignon*, chez François Mallard, Brochure de 20 pages. *Juin*, p. 1086.

Corporis humani Anatomiæ liber primus &c. C'est à dire, L'Anatomie du corps humain, où ce que les Anatomistes anciens & modernes ont découvert est exposé d'une maniere nouvelle & facile à comprendre, & représenté par des figures en taille douce. Par Philippe Verheyen, Docteur en Medecine, Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie en l'Université de Louvain. Seconde édition, revûë par l'Auteur, & augmentée de nouvelles observations & de plusieurs figures. *A Bruxelles*, chez les Tserstevens freres & Libraires, 1710. *in* 4°. pages 400. *Juillet*, p. 1268.

Lettre de Monsieur le Brun le fils, aggregé à l'Université d'Avignon, Docteur Regent en Anatomie, écrite à un Medecin de ses amis de la Faculté de Paris, au sujet d'un enfant monstrueux, né à Avignon le 18. Octobre 1713. *Juillet*, p. 1282.

Reflexions critiques sur la Medecine, où l'on examine ce qu'il y a de vrai & de faux dans les jugemens qu'on porte au sujet de cet Art, dédiées à son Altesse Royale

Monſeigneur le Duc d'Orleans. Par Monſieur le François, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris. Tome premier, *in* 12. pages 340. *A Paris*, chez Jacques Quillau Imprimeur Juré-Libraire de l'Univerſité, rüe Galande au bas de la rüe S. Jacques. *Août*, p. 1462.

Lettre de Mr. Peſcadour Medecin de Tulle, au Pere Tournemine Jeſuite. *Septembre*, p. 1631.

Reflexions de Mr. Gounin Medecin de Montelimart ſur la catalepſie. *Septembre*, p. 1639.

Parere dell Dottore Franceſco-Maria Nigriſoli Medico Ferrareſe, Lettere primario nella Univerſita della ſua patria intorno alla corrente epidemia dégli animali bovini. C'eſt à dire, Avis du Docteur François Marie Nigriſoli Medecin de Ferrare, & premier Profeſſeur dans l'Univerſité de la même ville ſa patrie, ſur la maladie épidemique des bœufs. *A Ferrare*, chez Barbieri, *in* 8°. pages 31. 1713. *Octobre*, p. 1803.

Diſputatio medica de lue vaccarum, quam præſide Rodolpho Jacobo Camerario publico examini ſubmiſit Johannes-Erneſtus-Bernardus Salzer Bretta Palatinus. C'eſt à dire, Diſpute de Medecine ſur la contagion des vaches. *A Tubinge*, 1713. *in* 4°. pages 28. *Octobre*, p. 1806.

Précautions & remedes pour préſerver les beſtiaux des maladies contagieuſes, *Decembre* 1714. &

& pour guérir ceux qui en ſont attaquez. *Octobre*, p. 1809.

Archibaldi Pitearnii Scoti opuſcula medica, quorum multa nunc primùm prodeunt, editio tertia Edimburgenſi auctior. C'eſt à dire, Opuſcules de Medecine par Archibalde Pitearne Ecoſſois, dont pluſieurs paroiſſent pour la premiere fois, troiſiéme édition plus ample que celle d'Edimbourg. *A Roterdam*, chez Fritſch & Boom, 1714. *in* 4°. pages 283. *Novembre*, p. 1982.

Traité de la cauſe de la digeſtion, où l'on réfute le nouveau ſyſteme de la trituration & du broyement, & où l'on prouve que les alimens ſont digerez & convertis en chyle par une veritable fermentation. Par Mr. Jean Aſtruc, de la Societé Royale des Sciences, Conſeiller & Medecin du Roi, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Toulouſe, & Profeſſeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie. *A Toulouſe*, chez Antoine Colomiez 1714. *in* 8°. pages 400. *Novembre*, p. 1999.

Cœlii Aureliani Siccenſis, Medici vetuſti, ſectâ methodici, de morbis acutis & chronicis libri VIII. *&c.* C'eſt à dire, Cœlius Aurelianus de Sicca en Numidie, ancien Medecin de la ſecte des Méthodiques, touchant les maladies aiguës & les chroniques, ou longues, en huit livres, revûs & corrigez par Jean Conrad Amman Docteur en Medecine, qui y a ajouté des

notes, avec d'autres notes séparées & des remarques de Theodore Jansson d'Ameloven. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de Werſten 1709. *in* 4°. pages 728. *Decembre*, p. 2159.

Lettre de Mr. Peſcadour Medecin de Tulle, ſur la palpitation. *Decembre*, p. 2164.

Droit, Politique.

Arrêts notables de differens Tribunaux du Royaume ſur pluſieurs queſtions importantes du Droit civil, de coûtume, de diſcipline Eccléſiaſtique & de Droit public, par Maître Matthieu Augeart Avocat au Parlement, dédiez à Mr. l'Abbé Bignon Conſeiller d'Etat ordinaire. *A Paris*, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robuſtel, près la fontaine S. Severin à l'image St. Jean, 1710. *in* 4°. deux tomes, le premier de 728 pages, le ſecond de 702. *Janvier*, p. 102.

Le parfait Négociant, ou inſtruction generale pour ce qui regarde le commerce des marchandiſes de France, & des Païs étrangers; pour les billets de banque, de change & rechange; pour les ſocietez ordinaires, en commandite & anonymes; pour les faillites, banqueroutes & les ſéparations, ceſſions & abandonnemens de biens; pour la maniere de tenir les livres journaux d'achat, de vente, de caiſſe &

de raison. Par le Sieur Jacques Savary. Septiéme édition, revûë, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'Auteur, ensemble les nouvelles Ordonnances; Arrêts & Reglemens intervenus sur le fait du commerce & des manufactures. Par le Sieur Jacques Savary des Bruslons son fils. *A Paris*, chez Michel Guignard & Claude Robustel; rüe S. Jacques, 1713. *in* 4°. pages 1018. *Decembre*, p. 2130.

Belles Lettres, Eloquence, Poësie, Grammaire.

Lettre du R. P. Souhaibi à Mr. Ganeau, Libraire à Paris, & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode sûre & aisée de réduire le texte Hébreu de la Bible, soit avec les points voyels, ou sans ces points, en caracteres communs & faciles à former; sçavoir, en nos lettres ordinaires, & peu d'autres, par conséquent de le lire, l'écrire, le dicter, l'imprimer facilement, exactement & correctement. *Février*, p. 259.

Reflexions sur la dixiéme satire du premier livre d'Horace, & sur trois passages, l'un d'Ovide, l'autre d'Ausone, le troisiéme de Corneille Severe, qu'on rétablit, ou qu'on explique, addressées à M. Bouhier Président au Parlement de Dijon, par le Pere Oudin Jesuite. *Mars*, p. 485.

ΟΜΗΡΟΥ ΙΛΙΑΣ ΚΑΙ ΟΔΥΣΣΕΙΑ,

Homeri Ilias & Odyssea & in easdem scholia, sive interpretatio Veterum. L'Iliade & l'Odissée d'Homere, avec les anciennes scholies & des remarques perpetuelles sur le texte & les scholies, les diverses manieres de lire, & une version Latine corrigée très-exactement ; la Batrachomyomachie, les hymnes, les épigrammes, les fragmens du même Poëte, avec une version Latine des notes. Josué Barnés, Professeur Royal de la langue Grecque dans l'Université de Cambridge, aux dépens & par les soins de qui cette édition s'est faite, a revû tout l'ouvrage sur plusieurs manuscrits, & sur les meilleures éditions, & rétabli le texte d'Homere dans sa premiere integrité, corrigeant plusieurs fautes, & ajoutant plusieurs vers qui manquent aux autres éditions. *A Cambridge*, chez Corneille Crounfield, 1711. *in* 4°. deux Tomes. Tome premier pages 1200. Tome second pages 832. *Avril*, p. 565.

L'Iliade d'Homere traduite en François avec des remarques, par Madame Dacier. *A Paris*, chez Rigaud 1711. *in* 12. trois tomes. Tome premier, pages 641. Tome second, pages 621. Tome troisiéme, pages 616. *Avril*, p. 574.

L'Iliade, poëme, avec un discours sur Homere, par Mr. de la Mothe de l'Academie Françoise. *A Paris*, chez Gregoire Dupuis ruë S. Jacques à la fontaine d'or. 1714. *in* 8°. pages 76 pour le discours, 206 pour l'Iliade. *Avril*, p. 591.

Discours sur l'origine de la Poësie, su son usage, & sur le bon goût. Par le Sieur Frein du Tremblay, de l'Academie Royale d'Angers. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques, aux Armes de la Ville, 1713. *in* 8°. pp. 302. *Mai*, p. 850.

Joannis Joachimi Scroderi Thesaurus linguæ Armenicæ, antiquæ & hodiernæ &c. C'est à dire, Trésor de la langue Armenienne, tant ancienne que moderne. Par Jean-Joachim Scroder. *A Amsterdam*, l'an 1711 de JESUS-CHRIST, & 1160 selon la maniere de compter des Armeniens, *in* 4°. pp. 64. pour une dissertation, & 410. pour l'ouvrage, sans compter deux tables des mots Armeniens & Latins. *Juin*, pp. 1051.

Epigrammes, Madrigaux & Chansons, par M. le Brun. *A Paris*, chez Nicolas le Breton fils, Quay des Augustins, 1714. *in* 8°. pp. 418. *Juillet*, p. 1201.

ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΧΑΡΑΧΤΗΡΗΣ ἠθικοί. Les caracteres des mœurs, par Theophraste, en Grec & en Latin, avec les Notes & les corrections que Casaubon & d'autres y ont faites, & des explications de Du Port qui n'avoient point encore été publiées. Le texte Grec a été revû, & de nouvelles Notes ont été ajoutées par Pierre Needham Bachelier en Théologie & membre du College de St. Jean Baptiste de Cambrige. *A Cambrige*, de l'imprimerie de l'Université, aux frais de Corneille Crownfield, Imprimeur de cette celebre Université 1712, *in* 8°.

pp. 113. pour les caracteres de Theophraste, 474 pour Casaubon & Du Port. *Août*, p. 1368.

C. Crispi Sallustii quæ extant, cum Notis &c. C'est à dire, Les ouvrages qui restent de Salluste, avec des Notes. Par Joseph Wasse, membre du College de la Reine à Cambrige, & Chapelain du Duc de Kent. *A Cambrige*, de l'imprimerie de l'Université, chez Corneille Crownfield 1710. *in* 4°. pages 532 pour les guerres contre Catilina & Jugurtha, 304 pour divers fragmens, & 206 pour la table. *Août*, p. 1439.

Caii Velleii Paterculi historiæ Romanæ libri duo cum notis. C'est à dire, Les deux livres de l'histoire Romaine de Velleïus Paterculus, imprimez sur l'édition de Juste Lipse avec des Notes. *A Paris*, chez Jean Barbou, proche le College de Loüis le Grand 1714. *in* 12. pp. 256. *Août*, p. 1461.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le samedi vingt-troisiéme de Juin 1714. à la réception de Mr. le Maréchal Duc de Villars. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques, 1714. *in* 4°. pp. 16. *Septembre*, p. 1522.

Recüeil de pieces choisies, tant en prose qu'en vers, en deux volumes. *A la Haye*, chez Van Lorn, Pierre Gosse & Albers, 1714. *in* 12. Tome prémier pp. 415. Tome second pp. 478. *Octobre*, p. 1709.

ΚΛ... ΑΙΛΙΑΝΟΥ Σοφιστοῦ τῆς ποικίλης ἱστορίας βιβλία ιδʹ. Mélange d'histoire en *Decembre* 1714.

quatorze livres, par Claude Elien Sophiste, avec la traduction de Juste Vulteïus, & les Notes de Jean Scheffer & de Joachim Kuhnius. Nouvelle édition, par les soins de Jean-Henri Lederlin. *A Strasbourg*, aux frais de Jean Reinold Dulssecker, 1713. *in* 8°. pp. 825, sans compter les tables. *Oct.* p. 1766.

Lettres de Ciceron à Atticus, avec des remarques, & le texte Latin de Grævius. Par Mr. Mongault Précepteur de Monseigneur le Duc de Chartres. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. Six tomes. Tome premier pp. 521. Tome second pp. 363. Tome troisiéme pp. 555. Tome quatriéme pp. 544. Tome cinquiéme pp. 694. Tome sixiéme pp. 513. Les tables sont au second volume. *Novembre*, p. 1906. on l'a oublié dans la table du mois.

De vero usu verborum mediorum apud Græcos, eorumque differentia à verbis activis & passivis. Adnexa est epistola de verbo Cerno. Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs, & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs. Traité auquel son Auteur, Mr. Ludolphe Kuster de l'Academie Royale des Inscriptions, a joint une Lettre sur la veritable signification du verbe Latin *Cerno*. *A Paris*, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques 1714. *in* 12. pp. 163. pour le traité, 69 pour la lettre. *Decembre*, p. 2153.

Le premier Livre des Fastes d'Ovide. *Decembre* 1714.

Traduction nouvelle. Avec des Notes critiques & hiſtoriques. *A Paris*, chez J.Barbou, vis-à-vis le College de Loüis le Grand, 1714. *in* 8°. pp. 247. *Decembre*, p. 2078.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1714.

ART. CLI. H*Iſtoire du Concile de Conſtance, tirée principalement d'Auteurs qui ont aſſiſté au Concile. Par Jacques L'Enfant.* Page 2039

ART. CLII. Examen variantium lectionum &c. *Examen des Variantes de Jean Mill, fait par Daniel Whitby.* page 2057

ART. CLIII. Novum Teſtamentum Græcum &c. *Le Nouveau Teſtament en Grec de Jean Mill, revû & augmenté par Ludolphe Kuſter.* page 2057

ART. CLIV. *Le premier livre des Faſtes d'Ovide, traduction nouvelle, avec des Notes critiques & hiſtoriques,* page 2078

ART. C L V. *La Théorie & la pratique du Jardinage. Par L. S. A. I. D. A. nouvelle édition.* p. 2082

ART. CLVI. Martyrologium Uſuardi Monachi &c. *Le Martyrologe d'U-*

suard, revû par le P. du Sollier Jesuite. p. 2086

ART. CLVII. *Description de la Ville de Paris, par Germain Brice.* p. 2108

ART. CLVIII. *Meditations du P. Martineau Jésuite.* p. 2112

ART. CLIX. An historical Essay. *Essai historique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecoße sont souverains & indépendans. Par Mr. Anderson.* p. 2114

ART. CLX. Historia insectorum &c. *Histoire des insectes, ouvrage posthume de Mr. Ray de la Societé Royale de Londres.* p. 2128

ART. CLXI. *Le parfait Négociant de Mr. Savary, nouvelle édition revûë & augmentée par Mr. son fils.* p. 2130

ART. CLXII. *Resolution de plusieurs Cas de Conscience, par Mrs. De Lamet & Fromageau Docteurs de Sorbonne.* page 2144

ART. CLXIII. De vero usu verborum mediorum apud Græcos &c. *Traité du veritable usage des Verbes moyens chez les Grecs, par Mr. Kuster.* p. 2151

ART. CLXIV. Cœlii Aureliani &c. *Les huit livres de Cœlius Aurelianus tou-*

chant les maladies aiguës. p. 2160
ART. CLXV. *Lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle au R. P. Tournemine Jesuite, sur la palpitation du cœur.* page 2164
ART. CLXVI. *Nouvelles Literaires.*
De Moscou. p. 2171
De Berlin. p. 2173
De Goslar. p. 2174
D'Ols en Silesie. ibid.
D'Iena. ibid.
De Dresden. p. 2175
De Francfort. ibid.
De Tubinge. ibid.
D'Italie, de Rome. ibid.
De Padoüe. p. 2176
De Naples. ibid.
De Venise. p. 2178
De Parme. p. 2181
De Genes. ibid.
D'Angleterre. p. 2182
D'Oxford. p. 2185
D'Hollande, de la Haye. p. 2186
De Louvain. p. 2187
De Lyon. p. 2188
De Caën. p. 2189
De Paris. p. 2191
Catalogue des Livres imprimez tant en

France que dans les païs étrangers dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1714. p.219

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1407